Certu



Aménager avec le végétal

Pour des espaces verts durables

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

CAUE
FÉDÉRATION NATIONALE

Villes et Villages Fleuris

Éditions du Certu

AMÉNAGER AVEC LE VÉGÉTAL

pour des espaces verts durables

Certu
9, rue Juliette Récamier 69456 Lyon

Collection Références

Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et d'autres types de publications présentant des savoir-faire qui, sur un champ donné, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel doit savoir. Le Certu a suivi une démarche de validation du contenu et atteste que celui-ci reflète l'état de l'art. Il recommande au professionnel de ne pas s'écarter des solutions préconisées dans le document sans avoir pris l'avis d'experts reconnus.
Le Certu publie également les collections Dossiers et Essentiel.

Avec nos sincères remerciements à tous les membres du comité éditorial (liste page 337), aux collectivités locales et aux structures ayant apporté leur contribution à cet ouvrage :

Albi
Alès
Aubigné-sur-Layon
Aulnay-sous-Bois
Baconnes
Beauvais
Belfort
Bitche
Blaziert
Briare-le-Canal
Château-Gontier
Cholet
Coulaines
Courbevoie
Dinard
Eguisheim
Guyencourt-Saulcourt
Grande-Synthe
Haussimont
La Baule
La Haye-Fouassière
Lannion
Le Plessis-Robinson
Le Rheu
Maison-Alfort
Martigues
Masevaux
Menton
Metz
Meudon
Mimizan
Mourmelon-le-Grand
Nancy
Nantes
Notre-Dame-de-Gravenchon
Ordan-Larroque
Paray-le-Monial
Pornichet
Reims
Roubaix
Saint-Fraimbault
Saint-Gervais
Tours
Vichy

Comité Départemental du Tourisme de la Marne (51)

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (59)
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (64)
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise (95)

Résumé

Le guide *Aménager avec le végétal pour des espaces verts durables* propose une approche méthodologique et stratégique, organisées en étapes, pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et d'embellissement, depuis les phases de conception jusqu'à la gestion ultérieure des parcelles végétalisées.

Le guide assiste les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration de leur stratégie d'intervention en faveur d'une meilleure intégration du végétal dans les villes et villages. S'appuyant sur des témoignages et des retours d'expériences de collectivités territoriales, les auteurs énumèrent les points d'étapes nécessaires pour élaborer un projet partagé. Tour à tour, ils questionnent les objectifs d'une politique de végétalisation, examinent les atouts et les faiblesses d'un territoire, analysent la demande sociale de nature des habitants, soulignent l'intérêt de connaître le contexte identitaire d'une commune avant de construire un projet de végétalisation digne de ce nom. La définition d'un projet d'aménagement mobilise un savoir-faire exigeant : une implication de la population et des acteurs locaux, une technicité des services consultants ou des gestionnaires, l'adoption d'un mode de gestion des espaces verts publics et privés respectueux de l'environnement, une valorisation de la démarche pour en améliorer l'efficacité au fil du temps.

La traduction d'un projet politique en un programme d'actions est ensuite formalisée par des exemples concrets, richement illustrés, qui se déclinent à toutes les échelles spatiales d'une ville ou d'un village : espaces agricoles et naturels, entrées de commune, extensions urbaines, abords des établissements recevant du public, cimetières et espaces sportifs, parcs et jardins, centres-bourgs, places et rues.

Le guide livre enfin une méthode d'évaluation de l'action pour aider les collectivités à définir une stratégie d'évolution sur le long terme. L'évaluation concerne la transformation des paysages, le suivi pédagogique, l'analyse financière, le bilan technique, l'impact environnemental et les conséquences sociales au regard des changements opérés.



Monaco (06) / Le jardin exotique

Avertissement

Aménager avec le végétal pour des espaces verts durables aborde le végétal sous toutes les strates botaniques disponibles – arborées, arbustives, herbacées, couvre-sol –, toutes les formes végétales existantes – régulières, irrégulières –, toutes les compositions paysagères héritées de l'art des jardins et des paysages français – horticoles, champêtres, sauvages.

Le terme végétal a été préféré au terme fleurissement qui désigne spécifiquement le caractère ornemental des floraisons des massifs et des plantations. Le guide n'est pas un ouvrage pratique sur l'art de composer des jardins et d'embellir un espace public par le végétal. Il ne traite pas des techniques de plantation, des pratiques du fleurissement, des procédés de végétalisation des délaissés fonciers, du paysagement des dépendances vertes des bâtiments, du jardinage des espaces verts, même si parfois les auteurs proposent des aménagements végétalisés clés en main qui touchent à ces questions.

Fruit d'une collaboration étroite entre le Conseil National des Villes et Villages Fleuris et la Fédération nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, la publication de ce guide méthodologique répond à la demande du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Le Certu a apporté son expertise éditoriale et technique en tant que partenaire et éditeur de l'ouvrage. Un comité de pilotage a validé chacune des phases de la production. Un comité éditorial composé de professionnels du cadre de vie, du tourisme et de l'écologie, a contribué à la validation du fond et de la forme de l'ouvrage.

Préface

Jean-Marc MICHEL
Directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

La conception et la gestion des espaces verts dans nos villes et nos villages sont au cœur des enjeux soulevés lors du Grenelle Environnement : le développement des trames vertes et bleues, la gestion différenciée des espaces verts, la valorisation des paysages, la gestion économe de la ressource en eau, la réduction des pesticides, la mise en place de circulations douces, ou encore l'accessibilité de tous aux espaces publics. Pour répondre à ces enjeux et pour augmenter l'offre de nature dans nos villes, un grand nombre d'acteurs ont déjà installé le végétal comme un atout mais aussi comme un outil de la construction et de la gestion urbaines.

Je me réjouis des initiatives des communes de toutes tailles portées par des élus, des services techniques et des professionnels qui mettent la nature au cœur des projets de réaménagements des espaces urbains pour le plus grand plaisir des riverains. Néanmoins, de nombreuses collectivités se sentent encore démunies pour engager des politiques de conception et de gestion durables des espaces verts. L'une des difficultés majeures réside dans ce que leur élaboration et leur mise en œuvre suppose une mobilisation de l'ensemble des services techniques autour d'un projet urbain plus riche mais plus complexe.

Aussi, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) a souhaité s'associer à la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et au Conseil national des villes et villages fleuris pour proposer aux communes ce guide intitulé *Aménager avec le végétal*. Conçu comme un outil pédagogique et opérationnel, il invite d'une part à changer l'image des espaces verts, trop souvent réduits à la question du fleurissement, et d'autre part à ne pas enfermer la conception des nouveaux espaces dans une approche minérale et architecturale de l'aménagement urbain. Il faut accueillir le végétal, c'est-à-dire le vivant, afin de rendre nos villes plus agréables et de les faire bénéficier de l'ensemble des services écologiques fournis par la nature. En s'appuyant sur des retours d'expériences fructueuses et sur des témoignages d'élus, cet ouvrage doit susciter des regards nouveaux et fournir des références et des éléments de méthode pour inventer, redécouvrir et gérer « l'espace au naturel ».

Ce guide trouve toute sa place dans les nouvelles orientations politiques nationales et certains chantiers majeurs d'actualité animés par le ministère : le plan pour « restaurer et valoriser la nature en ville », fort d'une quarantaine d'actions portées par des partenariats dans l'esprit du Grenelle Environnement ; la signature par une quinzaine de partenaires, le 3 septembre 2010, d'un accord-cadre relatif à l'usage professionnel des pesticides en zones non agricoles ; enfin, le lancement prochain du second appel à projets ÉcoQuartiers, destiné à faire émerger de nouvelles pratiques pour un aménagement urbain durable.

Puisse ce nouveau guide, fruit d'une production collective, faciliter l'engagement des collectivités locales dans des politiques ambitieuses et renouvelées de conception et de gestion des espaces verts, et contribuer à la prise en compte des enjeux écologiques au cœur des villes.

Éditorial

Christian GAUDIN
Sénateur,
Président de la FNCAUE

Paul RONCIÈRE
Préfet honoraire,
Président du CNVVF

Nos concitoyens, qu'ils soient citadins ou habitants des territoires périurbains ou ruraux, réclament des espaces verts, des lieux de promenade, des jardins partagés, des espaces de vie où le végétal devient un signe de résistance à l'urbanisation galopante et à l'imperméabilisation généralisée des sols. Les élus locaux et leurs équipes techniques cherchent à apporter des réponses à cette problématique.

La FNCAUE et le CNVVF ont choisi, depuis plusieurs années déjà, de mettre en commun les compétences de leurs réseaux respectifs pour promouvoir la présence du végétal dans les collectivités territoriales comme enjeu d'aménagement et de développement local, pour tenter d'offrir des pistes d'action aux élus des collectivités territoriales confrontés chaque jour à la gestion de leurs espaces verts. La création et l'entretien des espaces verts, bien que représentant une moindre part des budgets des collectivités, n'échappent pas aux arbitrages budgétaires. La demande sociale est difficile à satisfaire tant elle peut être exigeante et soumise aux modes ou à certaines idées reçues sur la place du végétal dans nos villes et nos villages.

À y regarder de plus près, pourtant, les solutions existent et peuvent s'inscrire dans une logique de développement durable, à condition de savoir rester à l'écoute des réalités locales et de s'appuyer sur les caractéristiques identitaires des territoires. Créer ou gérer des espaces verts publics n'est pas nécessairement coûteux. Au contraire, ce peut être le moyen de gérer les ressources en eau, de prévenir les risques de pollution, d'embellir le cadre de vie, de renforcer l'image

économique des communes, de développer des actions pédagogiques... Le végétal offre une opportunité incomparable d'aménager et d'animer les espaces publics.

Bien connaître le contexte d'un lieu, faire appel à des compétences techniques croisées et sensibiliser les habitants constituent les trois piliers d'une gestion durable des espaces verts publics. Le climat, les sols, le rythme des saisons varient considérablement d'une région à l'autre. La gestion des espaces verts publics subit de surprenantes tendances qui font surgir des oliviers en vallée de la Loire ou des plantations gourmandes en eau dans des terrains calcaires méridionaux. La simple recherche de bon sens est un premier pas vers le développement durable. S'appuyer sur les compétences croisées de professionnels est également un atout pour les communes. La gestion des espaces verts est un moyen de mobiliser, autour d'un projet concerté, les différents services d'une commune : espaces verts, voirie, culture, services sociaux... Les communes peuvent aussi faire appel à des professionnels extérieurs, entrepreneurs du paysage, paysagistes, urbanistes, géographes, qui proposent des solutions adaptées aux maîtres d'ouvrage. Enfin, si la participation des populations est aujourd'hui encadrée par la loi, profitons des projets d'espaces verts publics pour encourager la sensibilisation et l'implication des habitants dans leur programmation, voire leur gestion.

Comme en témoignent les pages de ce guide, de très nombreuses communes ont compris que la gestion durable des espaces verts pouvait être l'occasion de réfléchir globalement à l'avenir de leur commune, de répondre à la demande sociale, de mieux gérer les ressources, d'encourager la démocratie de proximité et de valoriser les territoires, même lorsque leurs ressources n'ont rien d'exceptionnel. Cet ouvrage n'entend pas répondre à toutes les questions techniques. Il souhaite en revanche convaincre, aider, accompagner et susciter. C'est aussi un guide qui invite à visiter des réalisations à travers toute la France. Des opérations qui, sans être spectaculaires, n'en sont pas moins subtiles et exemplaires. Ce travail collectif n'aurait pu exister sans la précieuse contribution des communes choisies en exemple. Que leurs représentants soient ici remerciés. De même, la collaboration de nos deux réseaux avec le Certu a permis de valoriser la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics. Enfin et surtout, ce guide n'aurait pu exister sans le soutien déterminant du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

Puisse ce guide être un outil de sensibilisation efficace pour que nos concitoyens vivent dans un monde plus agréable, plus sain et plus rassurant pour l'avenir.



Nantes (44) / Le jardin des Plantes

Sommaire


I - OBJECTIFS 13


II - LE CONTEXTE 31


III - LA STRATÉGIE D'INTERVENTION 83


IV - LES ESPACES 191


V - LE BILAN DE LA DÉMARCHE 297


VI - SE POSER LES BONNES QUESTIONS 305

TABLES DES MATIÈRES 320

TABLES DES ILLUSTRATIONS 324

LISTE DES CONCEPTEURS 328

BIBLIOGRAPHIE 330

PARTENAIRES 334



Maisons-Alfort (94) / Le parc du Vert-de-Maisons, un poumon vert de 2,5 ha en centre-ville



I - OBJECTIFS

Quels que soient la taille de la commune, sa situation, son contexte, la démarche de valorisation et de développement d'un territoire passe d'abord par l'expression d'une volonté politique portée par une équipe municipale. Elle peut être motivée par différents objectifs : l'amélioration de la qualité de vie, de l'accueil, de l'image de la commune. La diversité des témoignages qui étoffent cette publication rappelle à quel point l'expression de cette volonté politique doit être le moteur du projet d'embellissement et combien la définition de ces objectifs doit être partagée entre les élus, les techniciens et la population. À la fois projet politique et projet de territoire, l'amélioration de la qualité de notre cadre de vie est une affaire d'hommes et de femmes qu'il convient d'écouter…

La volonté politique 15



Maisons-Alfort (94) / La trame verte permet aux habitants de relier les différents quartiers

La volonté politique

1 | Améliorer la qualité de vie

La qualité de vie est devenue un enjeu fort des stratégies politiques territoriales d'aujourd'hui. Les projets d'aménagement et de développement durable sont là pour en témoigner.

Quoi de plus naturel pour un élu que de souhaiter le bien-être de ses administrés ? Les équipes municipales sont très majoritairement déterminées à améliorer la qualité de vie des habitants. À Saint-Germain-en-Laye, dans les Yvelines, par exemple, la municipalité souhaite assurer la transmission d'un environnement sain et préservé aux générations futures. À Aix-les-Bains, en Savoie, l'affirmation du cadre de vie fait partie des cinq orientations du PADD. « Le projet entend pérenniser le cadre de vie en préservant les éléments structurants du paysage (parcs, alignements d'arbres, collines…), en valorisant les espaces de loisirs et de détente et en intégrant les principaux axes de communication dans le paysage ». À une échelle plus petite, la commune de Gières, dans l'Isère, s'engage dans une politique de mise en valeur du paysage afin de maintenir et d'améliorer la qualité du cadre de vie qui aura des effets positifs sur la vie des habitants et le lien social.

Ces quelques exemples choisis parmi tant d'autres illustrent le niveau de priorité des engagements des élus municipaux. Ils mettent par ailleurs en exergue la relation évidente que les communes expriment à travers la rédaction de leurs documents d'urbanisme pour le cadre de vie, le paysage et l'espace public. Ces trois cibles sont en effet intimement liées dans les projets municipaux.

Cadre de vie et espaces publics

L'espace public symbolise par excellence le lieu partagé par des usagers dont les attentes et les perceptions sont disparates. Par leur acte d'aménagement, les aménageurs et plus tard les gestionnaires tentent de répondre au mieux aux besoins de leurs administrés.

L'espace public constitue l'espace de vie collective des personnes qui le fréquentent. Les aménagements, les ambiances, les couleurs, les activités économiques forment une très grande variété de situations selon les communes et ont en retour un impact sur la vie des habitants.



Levallois (92) / Parc de la Grande Île de la Jatte

Ainsi, en privilégiant des stratégies de qualification de l'espace public, les élus interviendront sur la perception des individus qui le pratiquent. Le soin apporté à l'ensemble des éléments qui le composent permettra de susciter un ressenti positif ou négatif de celui-ci grâce au travail mené sur les ambiances, les échelles et les usages. Parce qu'il est perçu dans sa globalité par la grande majorité des publics, contrairement à ses gestionnaires qui ont tendance à se focaliser sur les détails, l'espace public doit être analysé et conçu comme un ensemble. Il ne se limite pas par exemple à la frontière symbolique entre les propriétaires fonciers.

Paysage et qualité de vie

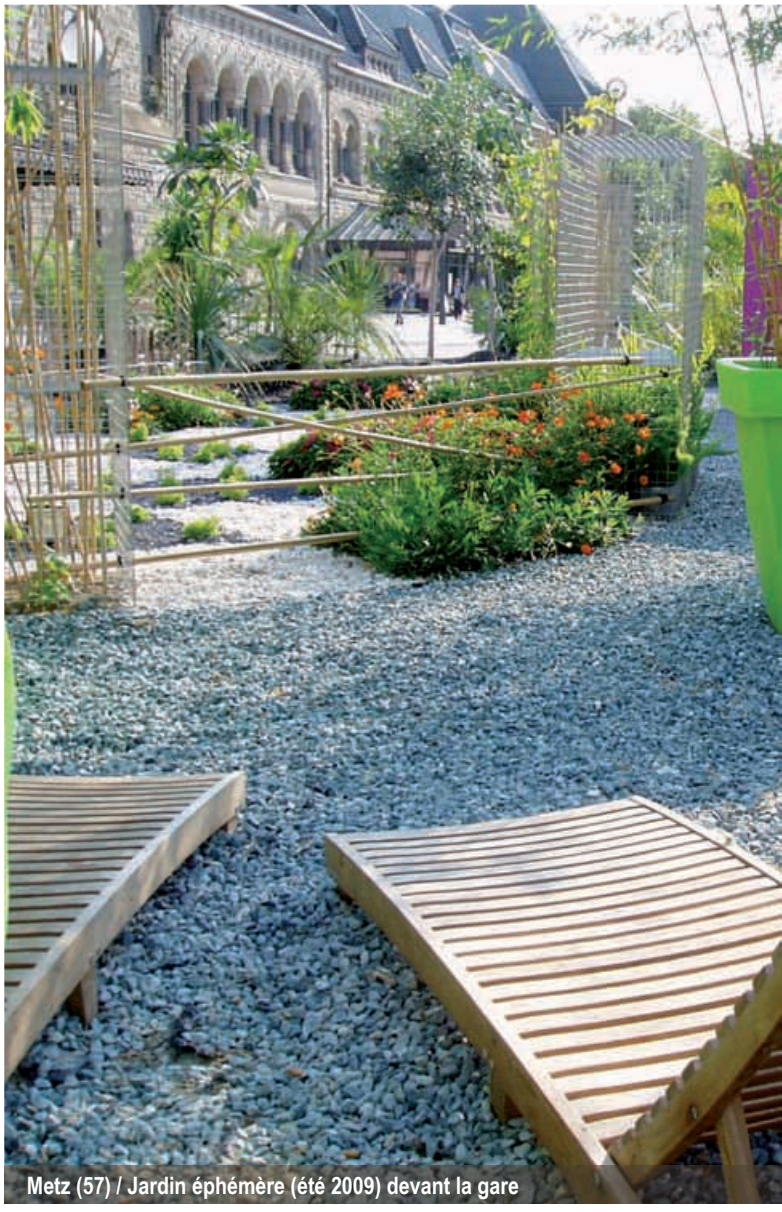
Le préambule de la charte européenne du paysage engage les États membres à reconnaître l'utilité sociale du paysage. « Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien. […] Il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social… ». La qualité du cadre de vie des Européens est le « fil rouge » de la convention ratifiée par la France le 13 octobre 2005 et entrée en vigueur par décret le 1er juillet 2006.

Les actions d'une collectivité peuvent avoir comme objectif d'arbitrer ou de réguler les mutations paysagères de leur territoire, d'associer les politiques d'aménagement, de développement et de protection à un souci de qualité paysagère et de cohérence territoriale, de valoriser le paysage comme un enjeu de développement local et comme support de politiques culturelles et sociales.

Cadre de vie et santé publique

La relation entre la qualité de l'espace public dans lequel le citoyen évolue au quotidien et sa santé commence à faire l'objet d'analyses qui devraient permettre d'établir des corrélations évidentes et scientifiquement validées entre les deux. On peut néanmoins pressentir que le bien-être psychique impacte de toute évidence la santé mentale et physique des habitants.

Dans un contexte de concurrence entre les territoires, les habitants qui ont les capacités de leur choix de localisation résidentielle privilégient des communes attractives qui répondent à leurs attentes. Au titre des composantes environnementales valorisées par les ménages en milieu urbain figurent les espaces verts. Ce sont des équipements convoités car ils symbolisent un environnement urbain sain et de qualité. Ayant pour vocation de répondre à la demande de nature des habitants, ils participent



Metz (57) / Jardin éphémère (été 2009) devant la gare

grandement à la qualité de vie au quotidien, tout en remplissant de nombreuses fonctions de proximité, tant sociales, récréatives que pédagogiques.

Faire de l'environnement un facteur de qualité de vie des territoires sur le long terme passe à la fois par l'amélioration de celui-ci au quotidien et par une gestion durable des ressources. Si les élus locaux souhaitent gérer l'environnement dans une perspective de développement durable, leur projet devra se construire à partir d'une conception globale de l'aménagement et de la gestion des espaces publics.



2 | Améliorer l'accueil

Les processus de développement des territoires générés par la décentralisation et la mondialisation des échanges économiques ont favorisé une autonomie croissante des collectivités. Les territoires sont placés dans une situation concurrentielle. Leur capacité à faire venir ou à retenir les entreprises et les hommes apparaît comme un enjeu prioritaire dans les stratégies de développement local.

Croissance nationale et croissance locale

Selon l'économiste Laurent Davezies, « les mécanismes de la croissance locale sont très différents de ceux de la croissance nationale. À l'échelle locale, c'est le revenu qui est le moteur de la croissance ». Des études de l'économiste permettent de déterminer les leviers d'action pour capter des ressources budgétaires dans les principales aires urbaines. 23,2 % des revenus des ménages sont issus des revenus liés à la production locale de biens et de services vendus à l'extérieur du territoire. 20,9 % des revenus proviennent des salaires publics perçus par les actifs. Quant aux revenus résidentiels ou externes (pensions de retraite, dépenses des touristes et revenus des actifs travaillant hors du territoire), ils constituent 42,3 % des ressources. Enfin, les revenus sociaux (prestations non soumises à l'impôt) représentent 12,7 % des revenus des ménages.

Ces analyses démontrent que l'essentiel des revenus qui stimulent l'économie locale proviennent de mécanismes qui sont liés principalement à la qualité de l'offre résidentielle et de la dynamique démographique plutôt qu'à l'offre productive.

Attirer les revenus plutôt que les capitaux

Peu de relations existent entre le lieu de production de la valeur ajoutée et celui dans lequel sont dépensés les

revenus. Ce phénomène s'explique d'une part par le fait qu'une partie de la valeur ajoutée créée localement sort principalement du territoire par l'intermédiaire des impôts et des cotisations sociales qui viennent alimenter les revenus des salariés de la fonction publique, et des revenus sociaux. Un second facteur d'explication de ce transfert est à chercher du côté de la rémunération du capital. Enfin, la mobilité résidentielle est à l'origine d'une part très importante de ce flux de revenus. En effet, l'augmentation généralisée de la distance entre le lieu de travail et le domicile et l'allongement du temps consacré aux activités personnelles favorisent la spécialisation des territoires qui produisent la richesse et de ceux qui la captent.

Développement économique et humain

Les choix que les élus locaux sont amenés à faire pour le développement et l'aménagement de leur territoire sont tributaires des revenus des ménages et des mécanismes de redistribution de la valeur ajoutée (impôts locaux, dotations globales de fonctionnement et d'équipement). Chaque territoire doit s'interroger sur sa capacité à définir des politiques d'attractivité, au travers d'indicateurs adaptés à son identité, à son contexte et à ses projets de développement.

Toutes les ressources non matérielles telles que la formation ou la qualification, les services aux entreprises, les attentes en matière de logement, d'aménités rurales ou urbaines, la définition d'une offre touristique différenciée et la qualité du cadre de vie et de l'environnement représentent des indicateurs pertinents pour construire un projet de valorisation et d'accueil.

Attractivité et tourisme

Selon une étude menée par le ministère du Tourisme en 2000, les villes génèrent la plus forte consommation touristique en France par rapport aux autres espaces touristiques que sont la mer, la montagne et le littoral. Estimée à 23,6 milliards d'euros, celle-ci représentait 25 % des nuitées totales, 30 % des séjours effectués par les Français et 40 % des séjours effectués par les étrangers. Les villes représentent ainsi en France le second espace en nombre de séjours derrière la campagne et le troisième espace en termes de nuitées derrière la mer et la campagne. En hiver, elles sont la première destination, qui se caractérise par des séjours courts et ponctuels étalés tout au long de l'année. Cette caractéristique démarque l'espace urbain des autres territoires dont la fréquentation reste très saisonnière.

Cette attractivité croissante des milieux urbains s'explique en grande partie par la revalorisation des centres historiques des villes, combinée à la diversification des pratiques culturelles et des activités, mais aussi au fractionnement des congés et à l'accroissement général de la mobilité.

L'une des particularités du tourisme dans une ville ou dans un village réside dans le fait que celui-ci se pratique surtout dans les espaces publics : les rues, les places, les terrasses de cafés, les jardins… Ce tourisme correspond largement à une pratique de déambulation dont le plaisir tient autant à l'intention initiale des visiteurs de découvrir une offre touristique identifiée qu'à la qualité des espaces pratiqués.



Monaco / Jardin exotique

Améliorer l'image véhiculée par la commune

Améliorer l'image véhiculée par la commune consiste à faire évoluer les regards du public sur le territoire, que celui-ci soit résident ou visiteur. Il s'agit de mettre en place une stratégie de valorisation des atouts communaux.

Les espaces publics constituent un faire-valoir de la stratégie municipale. La qualité et la cohérence de leur aménagement impactent, consciemment ou inconsciemment, la perception des personnes qui les fréquentent. Les impressions qui se dégagent des espaces publics ont une influence durable sur leurs opinions à l'égard d'un territoire.

Une étude menée par ODIT France auprès de sept villes françaises a permis d'identifier certains besoins spécifiques des touristes usagers des espaces publics. Ils attendent d'eux qu'ils soient attractifs en termes de patrimoine, de services et de fonctions ; ouverts à tous, libres d'usage et de circulation et sans trop d'entraves physiques. Ils doivent être accueillants et sécurisés, permettant que l'on s'y arrête et que l'on ait envie d'y rester. De plus, il importe qu'ils soient appropriés par les habitants, et non réservés à quelques groupes sociaux. Enfin, il convient qu'ils soient personnalisés et différents les uns des autres. Ces critères sont finalement adaptés aussi bien à des visiteurs qu'à des habitants, sachant que certains espaces publics sont fréquentés par des résidents à la manière d'espaces touristiques, tels les centres urbains. Si la perception des espaces publics est une question très subjective, il n'en reste pas moins que les conditions nécessaires pour accompagner le changement d'image résident dans la satisfaction des besoins les plus communément énoncés par les usagers. Ceux-ci concernent avant tout le confort, l'accessibilité, l'orientation, la mise à disposition de certains services de base (espaces de repos, toilettes, points d'eau, poubelles…) et la sécurité des personnes et des biens.

Il s'agit de susciter des émotions de la part des usagers en donnant du sens à leur environnement quotidien à travers les éléments qui façonnent l'espace public, qu'ils soient visibles (architecture, mobilier, végétal, lumière…) ou invisibles (impression d'ensemble, ambiance, sécurité…).

Promouvoir l'identité de la commune

À l'image du succès rencontré par les productions de terroir du type « appellation d'origine contrôlée », les stratégies d'attractivité trouvent leur efficience dans la spécificité et non dans une démarche de banalisation. Des produits de niche, jouant sur la qualité et l'originalité, positionnent un territoire, comme le font une marque ou un label.

La constitution d'une trame végétale issue d'une gamme variétale locale, en continuité avec l'environnement extérieur de la commune et en cohérence avec l'identité des lieux, participe à la promotion d'un territoire. Cette interface identitaire entre le milieu urbain et son environnement naturel est bien souvent négligée lors du choix des essences au moment des plantations.

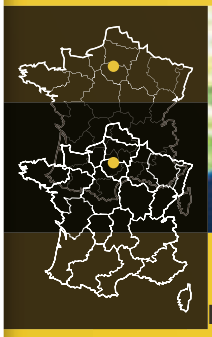
De la même manière, l'inscription de l'entité espace naturel dans les plans locaux d'urbanisme garantit aux yeux du public, par association d'idée, l'engagement de la municipalité dans une démarche de protection et de valorisation de l'environnement. Les stratégies en faveur de leur protection finissent en fin de compte par induire une image officielle du paysage qui est portée par les médias locaux et appréciée des habitants. La valorisation de la nature dans les documents d'urbanisme influe progressivement les modes de représentations de l'espace et constitue avec le temps une identité propre au territoire, une image et une valeur spécifique du lieu, un héritage à transmettre aux générations futures. L'appropriation de cette identité par le public est déterminante pour la diffusion de son image.



Bâle / Musée de la fondation Beyeler construit par Renzo Piano

MAISONS-ALFORT (94) Enrichir son patrimoine végétal

Ville de 54 000 habitants inscrite dans un territoire fortement urbanisé, installée sur les bords de la Marne et à proximité immédiate de Paris, Maisons-Alfort a fait de la qualité de son cadre de vie un axe majeur de sa politique d'aménagement, conciliant une démarche de valorisation de son environnement naturel et d'embellissement de ses espaces publics qui permet ainsi à la ville de se constituer un véritable patrimoine végétal.





Michel HERBILLON
Député-maire

En quoi les espaces verts constituent-ils un levier dans votre politique d'amélioration du cadre de vie ?

Dans un contexte fortement urbanisé, Maisons-Alfort défend la qualité de son environnement en préservant et en multipliant les espaces naturels. Afin de faire de notre ville une « ville où il fait bon vivre », mon équipe municipale et moi-même avons engagé de longue date une politique active d'embellissement du cadre de vie. Principal enjeu de l'amélioration de la qualité de vie, les espaces verts constituent en effet le fil conducteur de toutes nos réalisations.
Dans ce cadre, nous nous attachons à rendre la nature toujours plus présente, et veillons à ce que chacun de nos projets d'aménagement urbain s'accompagne d'aménagements paysagers. Notre politique d'amélioration du cadre de vie repose en effet sur la mise en valeur indissociable du patrimoine architectural et naturel de la ville. C'est notamment le cas avec les travaux de rénovation du centre-ville qui ont permis d'intégrer de nouvelles plantations et la création d'un mail arboré. Ainsi, notre ville compte des trames vertes juxtaposées aux trames viaires qui valorisent le cadre urbain et permettent aux piétons de cheminer en ville en profitant de parcours végétalisés. De plus, les réalisations immobilières, y compris privées, prévoient des traversées piétonnes et des places en cœur d'îlots.
Maisons-Alfort compte 75 ha d'espaces verts répartis dans les différents quartiers de la ville, dont 36 ha d'espaces verts publics, parcs et squares, auxquels s'ajoutent les trames vertes, les massifs et les prairies fleuries. Maisons-Alfort se singularise également comme la « ville des jardins » du fait de ses nombreux quartiers pavillonnaires. On en compte 3 400 qui viennent renforcer la présence du végétal.
En outre, notre ville bénéficie du joyau naturel que sont les bords de Marne, qui s'étendent sur plus de 4 km de promenade piétonne au bord de l'eau. Parfaite illustration de notre politique d'amélioration du cadre de vie, ils ont fait l'objet d'importants travaux d'embellissement qui permettent de concilier un aménagement urbain sécurisé et un environnement paysager dédié à la promenade des familles et aux sportifs. Par ailleurs, en partenariat avec les écoles de notre ville, nous menons une politique de sensibilisation des enfants à la protection de notre environnement. Tout au long de l'année, ils sont accueillis par un jardinier à la serre pédagogique où chaque école bénéficie d'un espace pour effectuer ses plantations.

Comment cette politique se traduit-elle concrètement sur votre territoire ?

L'environnement occupe une place de choix à Maisons-Alfort, c'est pourquoi nous agissons au quotidien pour sa protection, et cela se traduit par des actions concrètes. 100 000 € sont consacrés à un programme annuel de plantation d'arbres et d'arbustes. À cette politique régulière de plantation s'ajoute la création de nombreux points de fleurissement dans toutes les écoles. La présence et la diversité du végétal contribuent à embellir tous les espaces publics de la ville.

Par ailleurs, nous procédons à quatre fleurissements dans l'année. Près de 200 000 plantes sont produites par an à la serre municipale, sous le contrôle des jardiniers qui leur apportent des soins particuliers.
En 2005, la ville a créé un parc de 2,5 ha au cœur du quartier du Vert-de-Maisons où les logements collectifs sont prépondérants. Depuis, un square supplémentaire a vu le jour et un programme de rénovation de nos espaces verts a été engagé. 2 parcs et 5 squares ont été réaménagés ces cinq dernières années et nous lancerons très prochainement la rénovation complète d'un sixième. Tout au long de l'année, le patrimoine naturel de la ville est précieusement entretenu par les jardiniers municipaux, qui travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des équipes des services techniques pour une meilleure coordination de leur action au service de l'embellissement de notre ville et de la qualité de notre cadre de vie.

Quel regard portent aujourd'hui vos concitoyens sur la ville ?

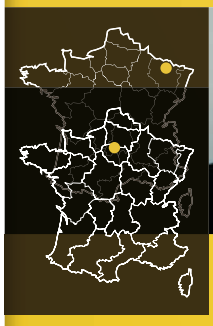
Située à proximité de Paris, Maisons-Alfort, dotée de nombreux équipements, est reconnue comme une ville attractive qui accorde une très grande importance à la qualité du cadre de vie et à la réalisation d'espaces publics de qualité.
Les Maisonnais perçoivent leur ville comme une ville moderne, rénovée et embellie, ayant réussi à trouver un équilibre entre un développement urbain harmonieux et la volonté de préserver une identité patrimoniale en conservant sa spécificité architecturale représentative des années 30. Particulièrement appréciée pour sa politique de préservation de la nature, gage de la qualité de vie des Maisonnais, Maisons-Alfort place les préoccupations environnementales au cœur de chaque projet d'aménagement urbain.



Maisons-Alfort (94) / Le parc Alsace dans le quartier du centre-ville

METZ (57) Articuler transports urbains, liaisons douces et tourisme

Avec l'ouverture du Centre Pompidou Metz, centre culturel d'envergure nationale, la ville de Metz, qui compte plus de 124 000 habitants, affiche résolument une vocation d'accueil et de développement où les efforts d'aménagement portent sur la qualité des espaces verts et des espaces publics, avec une attention plus particulière dévolue aux transports en commun et liaisons douces pour donner à la ville une image attractive et touristique.





Dominique GROS
Maire, conseiller général



Metz (57) / Jardin éphémère (été 2009) devant la gare

Pour quelles raisons avez-vous associé les espaces verts à votre politique d'amélioration de l'accueil ?

Les espaces verts sont une composante essentielle de la qualité de vie dans les villes : des parcs et jardins bien entretenus, de beaux alignements d'arbres, des promenades et des places bien fleuries participent ainsi logiquement à la qualité de l'accueil des nouveaux arrivants.

De quelle manière cette orientation se traduit-elle dans votre stratégie d'intervention ?

En apportant un soin particulier aux entrées de ville et au cœur des différents quartiers, en diversifiant l'offre en promenades et espaces verts, en confortant les réseaux de promenade en lien avec les cours d'eau et le milieu naturel, en favorisant les pratiques respectueuses de l'environnement (abandon des pesticides, mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts…).

Comment résumeriez-vous l'image de votre ville ?

La ville de Metz déploie actuellement des moyens importants pour faciliter les déplacements doux (voies piétonnes, espaces de partage, pistes cyclables) afin de rendre plus agréable la promenade à travers la ville et les jardins et d'accompagner l'ouverture en mai dernier du grand équipement culturel que constitue le Centre Pompidou Metz. Le développement des transports en commun en site propre vise également à faciliter la découverte par les touristes d'une ville restée à dimension humaine. Sur le plan des espaces verts, l'image de Metz est celle d'une ville jardin : aérée, conviviale et partagée.



Metz (57) / Les jardins de l'Esplanade

3 | Agir en faveur de l'écologie

L'écologie est un enjeu fort du développement durable des territoires. Ce terme considère le milieu urbanisé comme un écosystème qui vise une cohabitation harmonieuse entre l'homme et son environnement. Il s'agit de trouver un équilibre entre les modes de vie urbain et le maintien de la qualité des ressources naturelles.

Lutter contre le changement climatique

Les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) ont confirmé que « le réchauffement du système climatique est sans équivoque » et qu'il est « très probablement » dû aux émissions de gaz à effet de serre rejetées par les activités humaines. Seule la moitié du CO_2 produit par ces activités est absorbée par les écosystèmes naturels. La température moyenne pourrait ainsi augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100.

Conscient de la réalité du changement climatique et de ses impacts, ainsi que de l'épuisement rapide des ressources énergétiques fossiles, le gouvernement engage la France sur la trajectoire d'une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, ce qui implique une évolution des modèles de développement et des comportements.

La grande diversité des secteurs qui émettent des gaz à effet de serre (transports, bâtiment, industrie, agriculture, tourisme…) rendent nécessaires la mobilisation de tous les acteurs.

Les collectivités territoriales ont une importante responsabilité dans la lutte contre les rejets de gaz à effet de serre. Leur rôle est majeur dans les décisions d'équipement (aménagement, urbanisme, transports…), au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairages publics, flottes de véhicules) et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de services publics (transports, déchets, distribution d'énergie notamment via les chauffages urbains). Les collectivités représentent plus de 12 % des émissions nationales.

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

La biodiversité est une composante de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent, directement ou indirectement, toutes les sociétés humaines. Les biens et services qu'elle apporte (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration…) sont innombrables et irremplaçables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols…) est une condition fondamentale du développement humain.

La France référence 40 % d'espèces de flore présentes en Europe. 25 % du territoire ont été identifiés comme d'intérêt écologique par l'inventaire ZNIEFF, seuls 1,2 %



Maisons-Alfort (94) / Les bords de Marne, plus de 4 km de promenade au

ont été réglementairement protégés. Or les pressions sur les milieux sont constantes et d'origines variées. L'un des principaux facteurs réside dans les pratiques agricoles liées à la monoculture et à l'utilisation intensive de produits phytosanitaires. La surexploitation des ressources biologiques, en mer notamment, la pollution diffuse, la mondialisation des échanges liés au commerce et au tourisme, la diffusion d'espèces envahissantes accentuée par le réchauffement climatique constituent également des menaces majeures.

L'aménagement du territoire impacte également le fonctionnement des interactions écologiques. Les ruptures qu'il génère fragmentent les espaces et perturbent les modes de déplacement des espèces. En ville, la mauvaise qualité des sols, les pollutions de l'air et de l'eau et les pratiques des citadins représentent une sérieuse pression sur les conditions de développement de nombreuses entités.


bord de l'eau

Il est donc urgent de préserver la biodiversité existante, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique potentielle. De par leurs compétences dans le domaine de la gestion de l'eau, des milieux naturels et des territoires, les collectivités territoriales sont au cœur de la gestion de ces ressources.

Adopter des modes de consommation et de production responsables

Les modes de production et de consommation ont une portée directe sur le développement durable des territoires. Fondés sur une augmentation de la production et de la consommation de biens matériels, les modes de développement adoptés depuis plusieurs décennies par l'ensemble des pays industrialisés ont conduit à négliger les impacts négatifs et les effets induits de ces comportements. Qu'il s'agisse de pollution des milieux, d'érosion de la biodiversité, d'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, de changement climatique, ces atteintes ont des répercussions sur la santé des hommes, ainsi que sur les sociétés et sur l'économie.

Favoriser une consommation et une production responsables, à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre, constitue une condition essentielle d'un développement durable.

Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer de par leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires. Leur propre responsabilité est engagée dans les choix par lesquels elles engagent l'avenir de leurs territoires, à travers leurs modes de gestion et de consommation ainsi que par le biais des services qu'elles rendent aux entreprises et à la population.

ALÈS (30) La ville minière métamorphosée par le végétal

Ayant hérité d'un passé de ville minière, Alès (41 000 habitants) a su transformer son image par un long et patient travail de requalification de son territoire : valorisation des entrées de ville, aménagement des espaces publics, transformation des quartiers, mise en valeur des parcs et jardins… Une métamorphose qui fait aujourd'hui de la ville un exemple de politique d'aménagement et de développement durable.



Max ROUSTAN
Député-maire
Président
de la communauté
d'agglomération du Grand Alès

La ville d'Alès a engagé un important travail pour améliorer son image. Quel rôle les espaces verts ont-ils joué dans cet objectif ?

Changer l'image d'Alès, celle d'une ville minière triste et grise, était plus qu'une nécessité. Le travail engagé dans ce sens il y a près de 20 ans porte aujourd'hui ses fruits et le visiteur qui revient à Alès après plusieurs années a du mal à reconnaître la ville.
Alès s'est métamorphosée : entrées de ville, façades, réseaux, voirie, éclairage public, fontaines, logements, équipements sportifs et culturels, tous les domaines de la vie locale ont été investis. Alès peut s'afficher aujourd'hui comme « l'Espace du bien-vivre en Cévennes ».

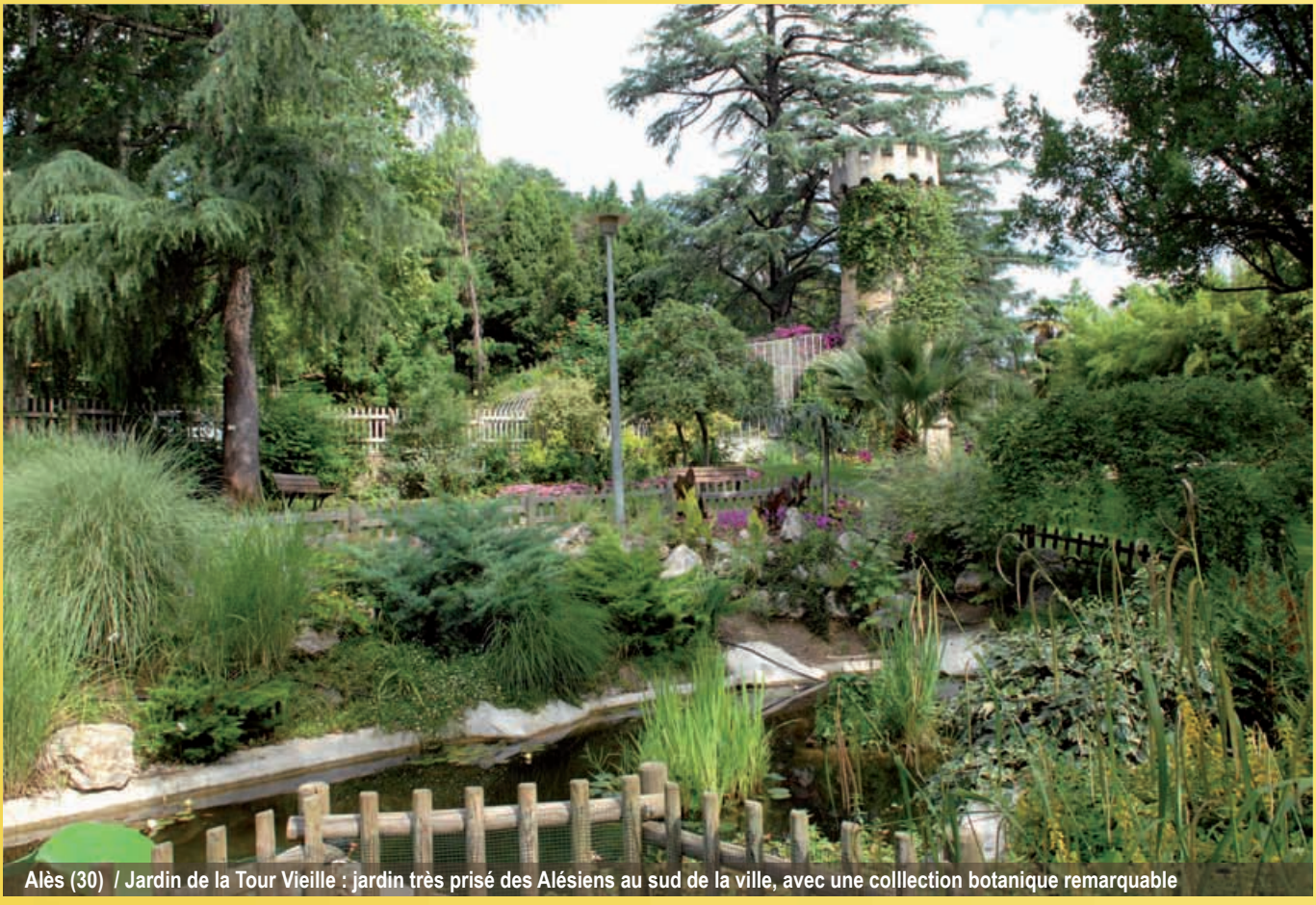
La dimension « espaces verts » a été au centre de notre démarche. Nous avons œuvré comme jamais à la réhabilitation du patrimoine existant, qu'il s'agisse des jardins publics ou du patrimoine arboré du centre-ville. Nous avons sorti de leur sommeil des espaces oubliés et fait naître de nouveaux. L'objectif principal de cette volonté politique était de faire en sorte que les Alésiens se sentent bien chez eux, dans leur espace de vie. Si on en croit les messages qu'ils nous adressent, nous avons réussi.
Sans cette volonté et sans l'implication totale des services, nous n'aurions jamais obtenu la 4e fleur en 2008.

Quels sont les grands axes de votre politique dans ce sens ?

Dans un premier temps, il fallait se donner les moyens de nos ambitions. Les différents services œuvrant dans ce domaine ont été dotés en moyens humains et matériels. Le centre horticole municipal, par exemple, a été modernisé. Il produit aujourd'hui 243 000 plants par an. Lorsque nous avons organisé les services en pôles de politique publique, nous avons un créé un Pôle Environnement Urbain qui regroupe les espaces verts mais aussi la propreté, le cadre de vie et l'enlèvement des ordures ménagères avec un effectif total de 230 agents. Parmi les objectifs prioritaires fixés à ce pôle, il y avait l'obtention de la 4e fleur.
Par ailleurs, la communauté d'agglomération du Grand Alès, que je préside, a été la première en Languedoc-Roussillon à se doter d'un Agenda 21, avec un service développement durable. Un énorme travail a également été accompli pour une meilleure gestion de la ressource en eau, en supprimant les fuites sur les réseaux, en utilisant de nouvelles méthodes d'arrosage et en privilégiant des espèces moins consommatrices. Alès a d'ailleurs obtenu en 2007 la Marianne d'or du développement durable. En cette année 2010, nous engageons une nouvelle étape en ce sens en favorisant les déplacements doux au centre-ville.
Le Gardon, qui traverse la ville du nord au sud, a retrouvé toute sa qualité de rivière cévenole et, dès cet été 2010, on pourra se baigner sur le plan d'eau et taquiner la truite le long du parcours « no kill » en amont.

Cette évolution a-t-elle eu des effets sur le développement de votre territoire ?

Chacun sait bien qu'aujourd'hui, la qualité de vie, l'environnement sont des facteurs forts d'attraction d'un territoire. Nous avons la chance d'être adossés aux Cévennes et au Parc national du même nom. Mais cela ne suffisait pas à combler notre déficit d'image. Aujourd'hui, Alès et sa région sont regardés différemment que par le passé. Il n'y a qu'à voir le nombre de programmes immobiliers en cours sur notre ville. Sur le plan économique et malgré les difficultés actuelles, Alès se développe autour des 3 pôles que sont les sports mécaniques, les écoindustries et les biotechnologies. Autre exemple du dynamisme du bassin alésien, la construction d'un hôpital neuf aux normes HQE qui devrait ouvrir d'ici quelques mois.
Nous sommes bien loin de l'image terne et négative qu'a pu donner d'elle la cité cévenole.
Alès apparaît bien aujourd'hui comme la ville locomotive, dynamique, vivante, la ville moteur du développement de toute une région qui se fait un plaisir d'accueillir à bras ouverts toutes celles et ceux qui souhaitent s'y installer.



Alès (30) / Jardin de la Tour Vieille : jardin très prisé des Alésiens au sud de la ville, avec une colllection botanique remarquable

GUYENCOURT-SAULCOURT (80) Devenir un village jardin

Village picard de 136 habitants, Guyencourt-Saulcourt s'est véritablement construit une image de « village jardin » grâce à l'implication forte de sa population dans la réalisation de plantations et d'aménagements paysagers. Cette initiative bénévole et citoyenne a permis d'enclencher une dynamique de développement économique et touristique qui dépasse aujourd'hui les limites de la commune.



Guyencourt-Saulcourt (80) / Fleurissement des particuliers



Jean-Marie BLONDELLE
Maire

La commune de Guyencourt-Saulcourt œuvre depuis de nombreuses années à l'amélioration de son image, quelles en sont les raisons ?

Au début des années 80, la commune était en train de se vider de sa population, ses habitants partant chercher du travail à l'extérieur. Fort de ce constat, la municipalité a pris conscience qu'elle devait améliorer le cadre de vie et l'image de la commune pour limiter le phénomène d'exode.
Essentiellement rurale et entièrement détruite durant la Seconde Guerre mondiale, la commune ne possédait aucun patrimoine végétal exceptionnel. La strate végétale était pauvre et peu entretenue. L'équipe municipale a donc entrepris de mettre en œuvre un projet d'aménagement paysager global qui respecte l'identité du village picard.

Comment avez-vous associé la population à cet objectif ?

La commune n'ayant pas les moyens de supporter le coût de ces travaux, l'association Guyencourt Nature a été créée et s'est employée, avec le soutien du comité des fêtes, à recueillir l'argent nécessaire à leur réalisation par la création de diverses manifestations. Un groupe d'habitant s'est rapidement mobilisé pour planter des haies composées d'espèces locales afin d'agrémenter les constructions en briques rouges typiques de notre région. Les grands talus ont été plantés d'arbres et d'arbustes ne nécessitant que peu d'entretien.
Tout ce travail effectué par une équipe de bénévoles a permis à notre commune de sortir de l'anonymat grâce au concours des Villes et Villages Fleuris. L'émulation s'est ensuite répandue dans une bonne partie de la population, et les ateliers mis en place avec les enfants des écoles ont contribué à renforcer la motivation.

Quels ont été les résultats d'une telle politique ?

La fête des villages fleuris organisée depuis 2004, le premier week-end de juillet, a permis de dépasser le cadre communal en valorisant les produits locaux, en développant les produits

touristiques et en faisant connaître le label « village fleuri » obtenu par la commune. Prés d'un millier de visiteurs participent chaque année à cet événement.
Par ailleurs, les demandes de permis de construire sont en augmentation depuis quelques années et les terrains à bâtir de plus en plus recherchés.
Nous avons aussi servi d'exemple pour de nombreuses communes voisines qui se sont lancées dans le fleurissement.
Fort de ces succès, la commune s'est investie pour développer le tourisme vert et a participé à la création de l'office de tourisme du Pays Santerre Haute-Somme qui couvre le territoire de six communautés de communes.
La politique engagée par la municipalité a profondément modifié l'image de Guyencourt-Saulcourt et elle a aujourd'hui des effets sur le développement économique des communautés voisines.



Guyencourt-Saulcourt (80) / Véritable « village jardin » grâce à l'action des particuliers et des bénévoles



Blaziert (32) / Vue depuis le village sur les coteaux du Gers



II - LE CONTEXTE

Élaborer un projet pour son territoire, c'est d'abord mieux le connaître. C'est en premier lieu apprécier le contexte géographique : commune urbaine, périurbaine ou rurale, de petite ou de grande taille, de bord de mer, de montagne… autant d'éléments qui confèrent contraintes et atouts dans l'élaboration d'un projet de valorisation. C'est ensuite apprécier le contexte humain, connaître les usages, comprendre les attentes, entendre les demandes, écouter les besoins. C'est mieux connaître sa propre histoire, grande ou petite, pour construire celle de demain.

C'est en ce sens mobiliser des moyens de connaissance souvent simples, accessibles et parfois à portée de main.

Mieux connaître son territoire, c'est finalement mieux affirmer son identité ; la prise en compte des spécificités du contexte local constitue en ce sens un préalable essentiel.

1 - L'identité	**33**
2 - La demande sociale	**69**



Albi (81) / Les bords du Tarn et la cathédrale Sainte-Cécile classée au Patrimoine mondial de l'humanité (Unesco)

1 - L'identité

1 | L'identité géographique

S'appuyer sur la géographie des lieux

Atteindre des objectifs d'amélioration de la qualité du cadre de vie suppose, avant tout début de réflexion, de projet ou de réalisation, de connaître parfaitement son territoire, à la fois physique, naturel et humain. C'est bien évidemment définir les éléments de contexte, la géographie, les entités naturelles, paysagères et végétales mais aussi les éléments culturels, patrimoniaux, humains, la grande et la petite histoire locale. Cette base de connaissance constitue le socle de la démarche à partir duquel la collectivité construit et affirme sa propre identité. Cette construction suppose un questionnement préalable qui peut se résumer dans la formule : « Qui sommes-nous ? » Petite ou grande commune, avec beaucoup ou peu d'habitants, commune rurale ou urbaine, à quel endroit, entourée de qui et de quoi, avec quel passé... ? Étape préalable et essentielle de questionnement qui fait ressortir les points d'appui à la construction d'une identité communale.

Parmi les premiers éléments à prendre en considération se situent les données géographiques qui confèrent à chaque territoire ses spécificités. La situation de la commune (latitude, longitude et altitude) déterminera des **conditions climatiques** particulières ; influences méditerranéennes, atlantiques, continentales, montagnardes, avec autant de nuances que de contextes locaux : phénomènes d'exposition nord-sud en montagne, présence de vallées dans les zones continentales, phénomènes d'abris et de microclimats en fonction de la topographie… Bien que le territoire français s'inscrive globalement dans un climat tempéré, ces différentes situations climatiques déterminent autant d'expositions particulières.

Sur un même territoire, des nuances significatives peuvent ainsi apparaître entre deux communes voisines par le simple jeu de la topographie, de la présence d'une vallée. Ces différences climatiques sont encore plus marquées entre un contexte rural et urbain où, dans une situation météorologique équivalente, des écarts très significatifs de températures ou d'hygrométrie peuvent avoir lieu. Il n'est pas rare de constater en hiver plusieurs degrés d'écart en faveur des centres-villes par rapport à la périphérie et des phénomènes de « surchauffe » en période estivale.



Bordeaux (33) / Les quais de la Garonne

Après le climat, les **conditions géomorphologiques et pédologiques** vont venir renforcer cette diversité de contextes. Des sols globalement acides des massifs anciens aux sols calciques des bassins sédimentaires, autant de paramètres qui contribuent à la diversité des formes paysagères et végétales. Comme pour les aspects climatiques, les conditions pédologiques peuvent également introduire des nuances significatives ; la végétation présente deviendra alors un bon indicateur de la qualité des sols. En milieu urbain, les travaux de terrassements et de remblaiements sont à prendre en considération. La question de la reconstitution des sols devient alors une problématique essentielle.

Les données pédologiques ne sont pas les seules à influencer le milieu mais restent essentielles.

En effet, parfois oubliés ou occultés, ces éléments fondamentaux constituent un prérequis à la connaissance du territoire ; ce sont d'abord le sol, le climat et la topographie qui créent les conditions favorables à l'installation et au développement des formes végétales. Aménager avec le végétal ne peut se faire sans eux…

Utiliser les outils de connaissance existants

L'élaboration d'une base de connaissance géographique ne doit pas être un frein à la démarche mais un facilitateur à la mise en œuvre du projet. Sans nécessairement mobiliser des moyens d'investigation lourds et coûteux, l'observation, la connaissance, l'expérience et le vécu des gens qui vivent sur le territoire constituent la première source d'information.

Des éléments simples et facilement accessibles sont à notre disposition pour compléter et affiner ces informations :

– les guides touristiques régionaux, départementaux et locaux qui comprennent souvent les premiers éléments de diagnostic en matière de climat, de pédologie, de paysage ;
– les atlas géographiques et de paysages élaborés à l'échelle de régions, de départements ou de pays qui reprennent également ces mêmes thèmes ;
– les cadastres anciens mais aussi la toponymie des lieux et des communes ;
– les rapports de présentation des documents d'urbanisme à l'échelle des SCoT, des PLU ou des cartes communales.

Comprendre la géographie du territoire passe également par la lecture ou la relecture des cartes au 1/50 000e ou au 1/25 000e qui donnent une information détaillée sur les formes d'occupation des sols, la topographie, l'hydrographie, l'histoire des lieux à travers la toponymie… D'autres cartes sont à exploiter ; elles apportent des informations spécifiques sur la qualité du sol et du sous-sol, la végétation, l'évolution des modes d'occupation des sols…

Les outils de connaissance que nous avons évoqués précédemment ont cependant leur limite : couvrant un territoire trop vaste par rapport aux interrogations de la commune, ils nécessitent des investigations complémentaires. La réalisation d'un diagnostic communal est un outil pertinent d'aide à la connaissance et de prise de décision, mettant en perspective les spécificités du territoire communal, ses atouts et contraintes. C'est une photographie qui révèle le territoire, permettant de voir ce que l'on ne voyait plus, redécouvrir ce que l'on avait oublié. Construire une identité, c'est aussi se confronter au regard de l'autre…

Quelques références utiles

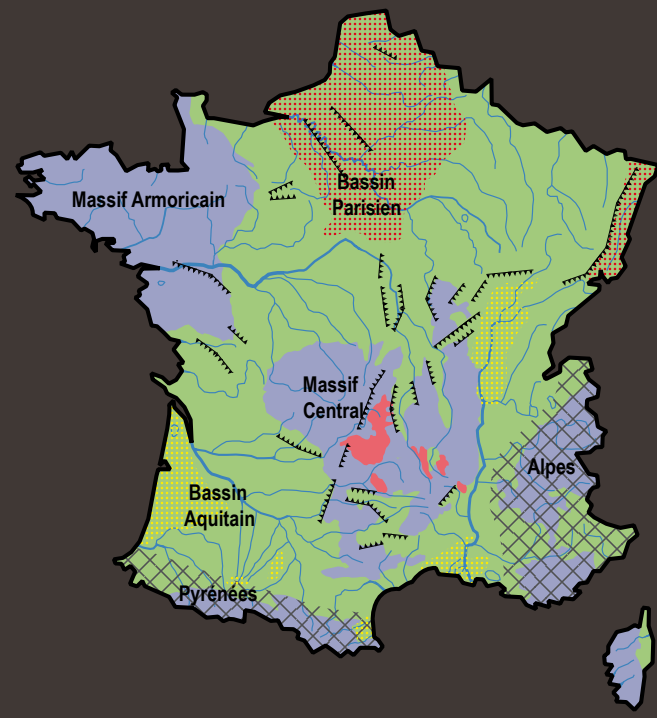
De nombreuses initiatives ont été prises depuis plusieurs années dans ce domaine. Sous l'impulsion de conseils généraux, de CDT (Comité Départemental du Tourisme), de CAUE, de CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), des outils pédagogiques ont été réalisés et sont accessibles aux élus, grand public, professionnels du cadre de vie. Traitant autant de la question des paysages, du patrimoine, de l'urbanisme que de l'architecture, ces outils ont une vocation pédagogique, celle de porter un regard neuf et critique sur les territoires ; ils ont ensuite et surtout une vocation de conseil et d'aide à la décision pour avancer dans la réflexion et l'élaboration du projet d'aménagement.

Focus Cartes climatique et géologique simplifiées



Légende

- Climat océanique
- Climat océanique de transition
- Climat continental
- Climat méditerranéen
- Climat de montagne
- Limite nord de la vigne
- Limite nord de l'olivier



Légende

- Socle précambien et primaire
- Terrains sédimentaires
- Volcanisme
- Zone affectée par le plissement alpin
- Loess
- Sable
- Failles principales

De manière non exhaustive quelques initiatives sont présentées dans les pages suivantes :



– dans le Nord, à l'initiative du comité départemental du tourisme et du CAUE, la réalisation d'un inventaire des entités paysagères du département ;



– dans les Pyrénées-Atlantiques, en collaboration entre le CAUE et le comité départemental du tourisme et avec le soutien du conseil général, la réalisation d'un guide de l'embellissement des villes et villages des Pyrénées-Atlantiques ;



- dans le Morbihan, à l'initiative du comité départemental du tourisme, avec le soutien du CAUE, des bassins versants du Loch et du Scorff, des villes de Vannes et de Lorient, Embellissement en Morbihan, guide des bonnes pratiques.

Focus Un guide d'embellissement

Fruit d'une étroite collaboration avec le comité départemental du tourisme, le *Guide de l'embellissement des villes et villages des Pyrénées-Atlantiques* a bénéficié de l'expérience conjointe de ces deux organismes dans ce domaine. Il a été conçu comme un outil permettant aux acteurs d'une commune (décideurs et habitants) de questionner les espaces publics de leur ville ou de leur village, afin d'entrer dans une démarche plus globale d'amélioration de l'image et du fonctionnement de ces espaces. L'embellissement apparaît comme la recherche d'une cohérence dans le traitement des espaces, au profit de la singularité des lieux et des usages. Le végétal est employé comme élément de structure, dans un esprit de composition architecturée des espaces extérieurs, et non comme simple fantaisie décorative. Le fleurissement apporte naturellement l'ultime touche de couleur, couronnant un travail en profondeur d'aménagement de l'espace.
Le guide décline l'ensemble des thèmes spatiaux ordinaires tels que les entrées de bourg, la rue, la place, les abords des bâtiments et monuments publics, la promenade, le parc et le jardin publics, le cimetière… Pour chacun, il rappelle les dysfonctionnements les plus fréquents et propose des pistes d'actions possibles, illustrées par des exemples d'aménagement. Pour chaque type d'espace, un thème transversal connexe est développé : les panneaux publicitaires et les enseignes, les réseaux et la collecte des déchets, le mobilier urbain, l'éclairage et la mise en lumière, la gestion des arbres, les aires de stationnement… Le guide se conclut sur une synthèse de démarche générale d'aménagement des espaces publics et le rappel des principaux partenaires.
Édité en 2007, cet ouvrage a vu le jour avec le soutien du conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Guide de l'embellissement des villes et villages des Pyrénées-Atlantiques*, 24 pages couleur format A4, coédition CAUE 64 et comité départemental du tourisme Béarn-Pays basque.*



CAUE (59) / Carte des entités paysagères

La connaissance et la reconnaissance des richesses offertes par les éléments constituant le paysage local participent au développement durable !

En effet, ces thèmes rendant compte de l'unicité de la société humaine en un lieu particulier s'inscrivent dans la sphère sociale, l'un des trois piliers du développement durable.

Il a semblé opportun pour le CAUE du Nord de proposer une approche qui permette d'aller au-delà des paramètres techniques tels que la gestion différenciée des espaces, la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, le recours aux techniques visant à réduire l'utilisation de l'eau ainsi que la participation et la sensibilisation des publics, à partir desquels on évalue communément la prise en compte du développement durable. Ainsi, un « éclairage » de dimension culturelle sur l'expression des spécificités paysagères et les éléments porteurs de l'identité locale est à même de conforter la réflexion des maîtres d'ouvrage et de leurs techniciens dans leur démarche d'embellissement durable.

La démarche proposée s'appuie sur le partage de la connaissance issue de l'*Atlas des paysages du département du Nord* et des 37 entités de paysages. Chaque entité possède des spécificités dont il s'agit de tenir compte pour que chaque territoire puisse cultiver sa différence et pour que chacune des communes puisse valoriser son originalité. Le CAUE du Nord s'attache à mettre en évidence auprès de ses partenaires communaux ou intercommunaux des éléments dénommés « clés de lecture » du territoire. Ces dernières sont porteuses de l'identité locale et sont autant de potentialité à exploiter. Trois composantes sont plus particulièrement observées :

– le végétal : qu'il soit vu en tant qu'élément ou sous forme de structure pouvant être traditionnelle dans certains secteurs ;

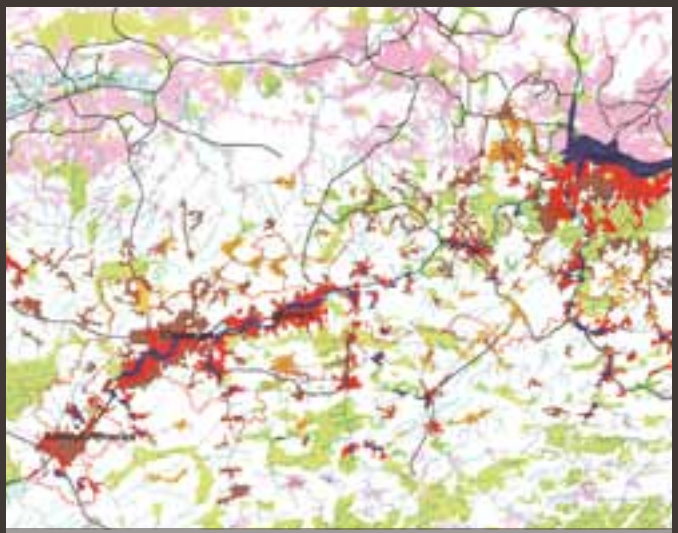
– les particularités du bâti : cela peut concerner des spécificités des espaces publics, le site d'implantation du bâti, les ambiances urbaines en fonction des périodes d'urbanisation…

– les matériaux traditionnels de construction, comme expression du sous-sol et vecteur de nuances colorées.

Cette démarche est partagée avec le CDT Nord et le CRT Nord-Pas-de-Calais lors de journées de sensibilisation des élus et techniciens.

Un document interactif montrant ces éléments spécifiques à chaque paysage a été réalisé à la faveur de l'exposition « Ville-Nature, interpréter les territoires du Nord », réalisée pour les 30 ans du CAUE. Bientôt accessible sur notre site internet (http://www.caue-nord.com), il s'avérera une source d'inspiration féconde permettant de battre en brèche la banalisation trop souvent induite par les solutions techniques standardisées et les modèles exogènes.

(CAUE 59)



CAUE (59) / Carte des ensembles bâtis

BLAZIERT (32) Le végétal fonde une identité villageoise

Village de 151 habitants installé en promontoire sur les coteaux du Gers, Blaziert a construit son identité sur son appartenance aux paysages gersois, sans artifice avec un patient travail de remise en état de ses maisons, de ses ruelles, de son paysage environnant par la replantation d'essences locales mais aussi grâce à l'implication de sa population dans cette reconquête d'identité.





Jean-Claude PEYRECAVE
Maire, conseiller régional,
Président de la communauté de communes de la Ténarèze



Blaziert (32) / Une identité préservée…

Votre village est au cœur des paysages typiques du Gers ; de quelle manière avez-vous valorisé cette identité dans votre projet d'aménagement paysager ?

L'identité des paysages a été valorisée en respectant scrupuleusement leur nature locale. Les plantations s'inspirent des essences locales, respectent la nature des sols, le relief, les différentes zones (sèches, humides). Nous avons écrit un livre sur l'histoire de notre village : *Cent ans à Blaziert en Gascogne*. À l'occasion de ce livre, nous avons fait faire une recherche sur l'étymologie du nom du village, Blaziert, recherche en patois gascon et en occitan. Cette étude nous a montré que le nom du village est issu de la déclinaison de trois noms d'arbres : l'érable, l'aulne, l'arbre de Judée. Ces trois arbres ont été plantés sur le parcours de découverte du village et constituent une sorte de parcours initiatique sur l'origine du nom. Nous avons dans cette « promenade » de notre village plusieurs niveaux de découverte. Celui-là en est un. Il y a aussi celui des noms des arbustes et plantes, celui des senteurs (le chemin des senteurs), celui des cadrans solaires, la géographie du lieu, son histoire… autant de facettes d'une identité, d'une typicité gersoise où des paysages marquent une tradition.

Cette identité ne constitue-t-elle pas votre meilleure carte de visite ?

Cette identité constitue en effet notre meilleure carte de visite. Elle est aussi faite de l'attachement des habitants à organiser un lieu de vie agréable, accueillant, qui accepte l'interprétation et la favorise. L'office de tourisme de notre communauté de communes de la Ténarèze valorise ce lieu original où les enfants de notre école ont toujours été associés aux évolutions : plantations, désignation des noms des lieux (rues, places, manifestations artistiques…).


Blaziert (32) / … dans ses paysages…


Blaziert (32) / … et ses rues


Blaziert (32)

Votre village compte parmi les plus petites communes labellisées « Quatre fleurs » par le Conseil national des villes et villages fleuris; n'est-ce pas la démonstration que c'est d'abord une démarche bien conduite qui mène à ce résultat ?

Nous sommes labellisés « Quatre fleurs » depuis 2001. Ne serait-ce que pour s'y maintenir, il faut en effet une démarche cohérente, une stratégie, une volonté forte. Cela n'est possible que dans la solidarité et le partage. Cela n'est possible que par la création d'un lien très fort avec les habitants dans l'objectif de réfléchir ensemble à construire une démarche originale de respect de l'environnement, de mise en valeur du site, de désir de faire connaître un lieu encore protégé. Et qu'année après année (je suis maire depuis 2001), nous protégeons. Ce désir de dialogue avec autrui, avec le visiteur, est réel et trouve son sens à travers des choses simples comme la sublimation de la nature, de la pierre, de la promenade du soleil sur nos quatre cadrans solaires.

Cette « démarche bien conduite » puise sa source dans le respect ; d'abord de respect de l'existant mais aussi dans l'amour de la terre. Nos fleuristes sont tous des bénévoles et d'abord des paysans, c'est-à-dire des gens qui connaissent la terre. Ils ont d'abord commencé par la terre et ensuite ils ont ouvert des livres. Leur parcours lié au concept de village fleuri est aussi celui d'un apprentissage patient, organisé et contagieux. Ayant envie encore d'apprendre et de partager, nos bénévoles continuent ce dialogue engagé entre eux, leur village et nos visiteurs il y a (pour le tout début) 20 ans !

2 | L'identité naturelle

Sans entrer dans un débat et une démonstration complexe sur ce que pourrait recouvrir la notion de « nature », nous nous en tiendrons plus modestement à évoquer, sous le terme d'identité naturelle, les espaces peu anthropisés ou dits encore plus simplement espaces dont l'évolution est moins soumise à l'action de l'homme. À l'exception de quelques rares milieux quasi exempts de toute influence humaine (milieux de très haute montagne, forêts équatoriales…), la plupart des espaces que nous fréquentons quotidiennement sont plus ou moins modelés par l'action de l'homme : les forêts par les modes de gestion, les espaces agraires par les pratiques culturales, les bords de rivière par les modes d'entretien… Mais chacun de ces espaces compte des interstices dans lesquels la nature reprend spontanément sa place et recrée des mécanismes naturels d'installation, de colonisation. Bien que le terme et le concept même fasse débat dans la communauté scientifique, ces milieux constituent des espaces témoins en état d'équilibre d'un milieu naturel.

Pour le sujet qui nous intéresse, aménager avec le végétal, ces espaces constituent des indicateurs particulièrement intéressants de ce qui est susceptible de pousser spontanément. Une bonne connaissance de ces milieux peu anthropisés constitue une source d'information essentielle dans une stratégie d'aménagement.

Cette question de la présence et de la connaissance des espaces naturels revêt un intérêt particulier selon le contexte de chaque commune. Dans les territoires ruraux où ces espaces sont plus présents et potentiellement plus préservés, ils constituent un capital végétal remarquable dans lequel les communes ont tout intérêt à puiser leur inspiration pour le choix d'une palette végétale. Au-delà de l'identité géographique que nous avons évoquée précédemment, ces espaces peuvent en ce sens conforter une identité écologique par la simple valorisation d'un patrimoine naturel déjà présent.

Dans les territoires plus urbanisés, ces espaces posent également la question de l'identité mais renvoient à des problématiques plus globales d'aménagement et de préservation de la biodiversité. Nous évoquerons plus loin ce sujet dans le cadre de l'intégration de l'aménagement et de la gestion de ces espaces dans les documents de planification urbaine.

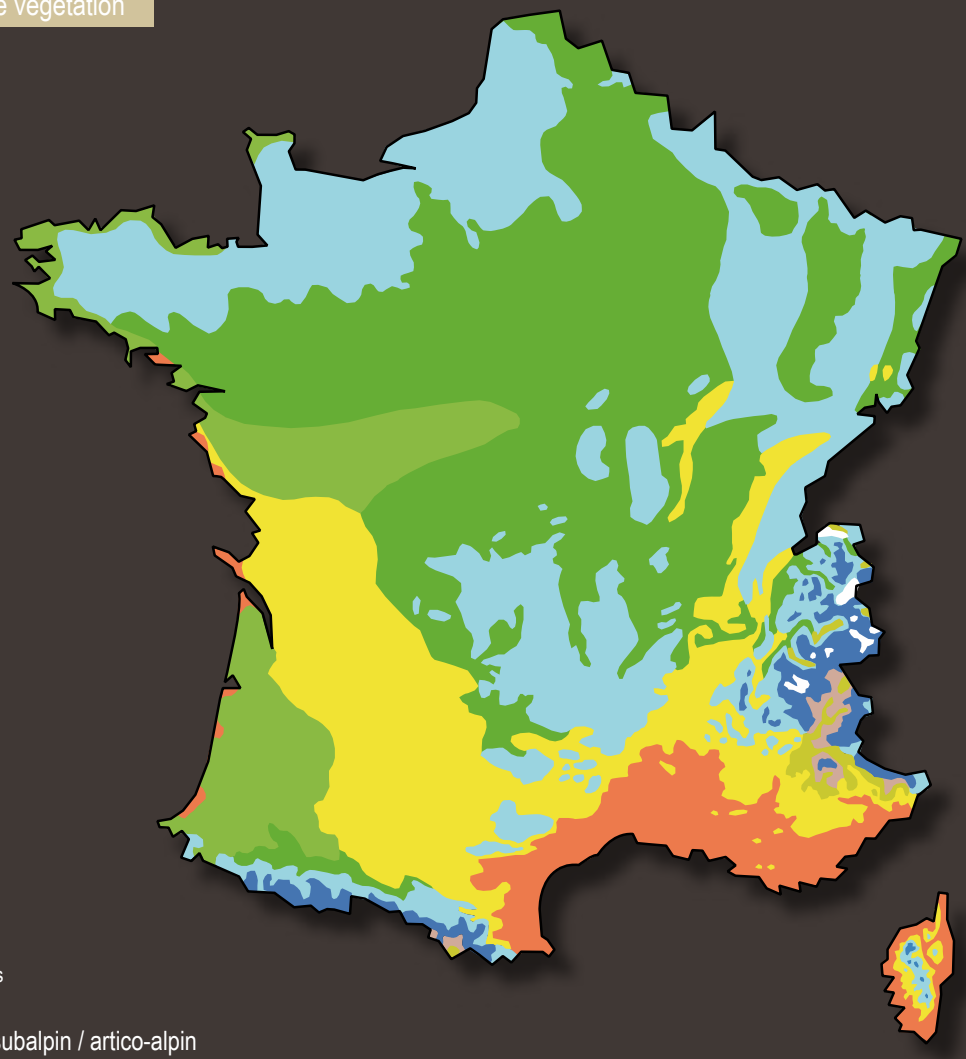
Connaître les éléments naturels existants

Comme pour les éléments précédemment évoqués, la mise en perspective de ces espaces passe par un questionnement préalable : notre territoire compte-t-il des espaces naturels ? De quelle nature ? Ont-ils fait l'objet d'un inventaire botanique, faunistique ? Comment et par qui sont-ils gérés ? Font-ils l'objet d'une protection particulière ?

Les dispositifs de connaissance et de protection de la nature en France permettent d'accéder aisément à ces informations. Lors de la réalisation des documents d'urbanisme, les services de l'État, dans le cadre du « porté-à-connaissance » transmettent aux communes toutes les données disponibles dans ce domaine : périmètres de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique), de zones Natura 2000, inventaire des zones humides… Mais au-delà de cette transmission réglementaire, les connaissances dans ce domaine peuvent être sollicitées auprès d'un large réseau de partenaires (Parc nationaux, Parcs naturels régionaux, Conservatoire du littoral, Conservatoires d'espaces naturels, Office national des forêts, Conseils cynégétiques, Conseils supérieurs de la pêche…) et d'associations intervenant dans le domaine de l'environnement (Centre Permanent d'Intiatives pour l'Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux…).

Après la recherche de données déjà existantes, les démarches d'inventaire constituent la première étape de connaissance écologique du territoire. Des bureaux d'études compétents en écologie mais aussi des établissements d'enseignement, des associations de bénévoles peuvent être sollicités selon le contexte pour réaliser ces inventaires. Des démarches plus participatives peuvent être également initiées sous la forme de randonnées botaniques ; celles-ci allient la recherche de données de terrain et la sensibilisation à la flore locale. Ces deux éléments constituent un préalable à la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts que nous évoquerons plus loin.

Focus Carte des étages de végétation



Légende

N : Etage nival
- glaciers et rocailles

BS / AA Boréo-subalpin / artico-alpin
- "toundras" alpines avec dominance de graminées, cypéracées et lichens ; arbrisseaux nains et rampants
- forêts de résineux (pinèdes à crochets, cembraies, mélézins, sapinères) et landes arborées

BM : Boréo montagnard
- hêtraies et hêtraies-sapinières (sapins, mélèzes)
- au sommet de l'étage, conifères et sycomores

Cc : Collinéen
- sous-étage : médio-européen
- chênes caducifoliés

Cb : Collinéen
- sous-étage : thermo-atlantique
- hêtraies-chênaies sessiles et chênaies pédonculées (Sud-Ouest)
- hêtraies-chênaies sessiles et frênaies (Ouest et Nord-Ouest)
- tauzaies sur sols acides (façades atlantique, Sologne, Berry, Nivernais)

SX 3 : Subxérique tempéré / subméditerranéen ou supraméditerranéen
- chênaies pubescentes

SX 4 : Subxérique frais / montagnard méridional ou oroméditerranéen
- hêtraies-sapinières à buis et pinèdes sylvestres

SX 5 : Subxérique froid / subalpin
- pinèdes à crochets

SH 3 : Xérique subhumide / euméditerranéen ou mésoméditerranéen
- chênaies sclérophylles (chêne liège, chêne vert)
- stations à chênaies caducifoliées

(D'après B. DEFAUT)

SAINT-GERVAIS (74) La montagne comme écrin

À Saint-Gervais-les-Bains, ville de 5 742 habitants, la prise en compte du contexte local prend un sens particulièrement aigu avec un territoire communal étagé de 580 à 4 810 mètres d'altitude au sommet du mont Blanc. Cette situation constitue bien évidemment un facteur d'identité avec lequel il convient de composer compte tenu des contraintes climatiques et topographiques, mais aussi des enjeux touristiques auxquels la commune doit répondre. Quand la géographie commande la stratégie…



Saint-Gervais (74) / Un contexte montagnard valorisé





Jean-Marc PEILLEX
Maire

Le contexte montagnard de votre commune constitue-t-il un atout ou une contrainte dans votre démarche de valorisation paysagère ?

La situation géographique de la commune de Saint-Gervais est très particulière de par son important dénivelé. L'altitude varie entre 580 mètres au plus bas jusqu'à 4 810 mètres puisque le sommet du mont Blanc est situé sur notre territoire. Dans ces conditions, la mise en œuvre d'une politique de valorisation paysagère pourrait apparaître comme une contrainte au regard de la disparité des contextes à traiter. En réalité, cette contrainte s'est révélée positive.

Les conditions très spécifiques de votre territoire ne participent-elles pas à renforcer votre identité ?

La valorisation de chacune des identités géographiques a précisément été notre axe de travail. À chaque niveau d'altitude correspond des structures d'habitats très spécifiques qui se sont construites en cohérence avec les activités locales.
À 580 mètres, le bourg du Fayet s'est développé autour des axes de communication de la vallée. Sa situation en fait le cœur des principales activités économiques. L'aménagement paysager correspond à ceux des espaces urbains. Un peu plus haut, à 850 mètres, le bourg de Saint-Gervais, chef-lieu de la commune, se caractérise par un riche patrimoine culturel et architectural de l'époque thermale. Les aménagements ont été réalisés pour inviter les visiteurs à déambuler dans les rues. Le fleurissement est présent et soigné. Entre 850 et 1 400 mètres, l'habitat traditionnel s'est constitué en hameaux dispersés autour d'activités à l'origine agricoles. Aujourd'hui, l'intervention paysagère dans ces espaces résidentiels reste légère et consiste à valoriser l'écrin naturel. Enfin, le dernier


Saint-Gervais (74) / Le carrefour du Terminus au Fayet


Saint-Gervais (74) / La foire agricole du mois d'octobre

visage de Saint-Gervais est le village très authentique de Saint-Nicolas-de-Véroce. Situé à 1 200 mètres d'altitude, il s'est développé autour d'une activité ancestrale de pastoralisme. Son nom vient des aulnes verts très envahissants qui étaient alors défrichés par les éleveurs pour faire paître leur bétail. Aujourd'hui, la commune doit entretenir une partie de ces alpages pour pérenniser l'activité. L'aménagement paysager de ce petit village reste discret et le mobilier est ici choisi en fonction du caractère montagnard du lieu.

Comment cette valorisation identitaire se met-elle en œuvre concrètement dans votre commune ?

La personne en charge du service des espaces verts, M. Nicollelo, est un enfant du pays qui connaît bien le milieu et qui est très attaché à la valorisation de son territoire. Pour des raisons à la fois économiques, esthétiques, environnementales ou tout simplement de bon sens, il a à cœur d'utiliser la bonne plante au bon endroit. Le végétal, tout comme l'ensemble des matériaux qui composent l'espace public, sont choisis en fonction des caractéristiques de chaque lieu.
En montagne, les ressources minérales à l'origine des constructions sont très contrastées d'un versant à l'autre. Nous essayons donc de respecter ces spécificités très locales pour ne pas choquer la perception que l'on peut avoir des espaces. Toute notre politique de valorisation du territoire est basée sur le principe du respect de l'histoire et du contexte environnemental. C'est ainsi que, dans la mesure du possible, nous essayons de privilégier l'origine locale des matériaux et des végétaux.

3 | L'identité paysagère

La convention européenne du paysage définit le mot paysage comme « une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations ». Le paysage est donc extrêmement diversifié selon les territoires. Les hommes adaptent leur environnement et façonnent ainsi des paysages : agraires, forestiers, urbanisés...

Cette mosaïque se décline à plusieurs échelles de territoire. À l'échelle de la commune, l'analyse paysagère permet d'identifier les différentes entités du territoire, de comprendre leur évolution, de définir et de hiérarchiser des enjeux. Elle permet au final de mener des actions concrètes d'aménagement et de préciser quelle place occupe le végétal dans le projet d'aménagement.

L'enjeu de l'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire consiste en premier lieu à identifier ces paysages, à les décrire, à comprendre leur évolution pour agir pertinemment.

Comprendre les éléments du paysage

Comme pour l'identité géographique, de nombreux outils de connaissance existent et apportent des éléments d'information : les rapports de présentation des documents d'urbanisme mais aussi les guides touristiques, atlas, monographies de communes ou de pays et tout un fond documentaire constitué par les mémoires de recherche menés par les établissements universitaires. Certains territoires ont pu également réaliser des études dans ce domaine à travers la réalisation de chartes ou de plans de paysages, documents d'état des lieux mais aussi de regard prospectif sur l'évolution de ceux-ci. Dans le même esprit, des observatoires du paysage ont pu être établis au niveau national. La mise en oeuvre par la commune d'un observatoire photographique de ses paysages est un outil simple de suivi et d'analyse de l'évolution du territoire.

La connaissance et la compréhension des paysages actuels passent également par un travail de recherche historique auprès des services de l'inventaire ou des archives départementales utilisant l'étude de documents anciens : carte de Cassini, cadastre napoléonien, vieilles cartes postales…



Paysage de restangues dans les Cévennes au nord de Sumène (30)

S'appuyer sur une expertise

En amont de toute démarche de planification urbaine, la révision ou l'élaboration des documents d'urbanisme constitue un moment opportun pour engager une étude plus approfondie sur le paysage de la commune. La présence d'un paysagiste permet d'optimiser cette phase d'étude, d'apporter une expertise dans ce domaine et d'orienter en conséquence le projet d'aménagement et de développement durable du territoire. En aval, la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée induit un travail de qualification des espaces. La définition des entités



paysagères tant dans leur contenu que par leurs limites géographiques et spatiales suppose de procéder à une description des espaces tant du point de vue écologique que paysager.

Sous la forme de guides, d'ouvrages, d'expositions, la connaissance et la compréhension des paysages permettent de poser les bases d'une réflexion préalable à l'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire.

Quelques références utiles

Quelques exemples d'ouvrages réalisés par les CAUE témoignent de cette impérative nécessité de connaissance des territoires.

– *L'ouvrage intitulé* Paysages de Saône-et-Loire *guide le lecteur dans une réflexion sur le devenir des espaces ruraux et urbains d'un département ;*



– *En Haute-Savoie,* Vallée verte, des hommes, une terre *pose la question de l'identité et de l'avenir de la vallée de l'Arve, pour susciter une réflexion débouchant sur un projet de territoire ;*



– Chemins de Guyane *invite le lecteur, sous la forme d'un récit épistolaire, à redécouvrir les sites du littoral nord-amazonien.*



AUBIGNÉ-SUR-LAYON (49) La vitrine d'un terroir

Aubigné-sur-Layon, village de 369 habitants au cœur des terroirs viticoles des coteaux du Layon, a construit son identité sur le thème de la vigne, implantant au cœur même du bourg les treilles du cépage chenin, vignoble et village ne faisant plus qu'un dans une connivence paysagère sans artifices ni accessoires. Une identité portée par un village tout entier, inscrite dans sa terre, ses murs, mais aussi ses consciences. Un village et un terroir à découvrir et déguster…





Jean-Luc CHOUTEAU
Maire



Aubigné-sur-Layon (49) / Signalétique viticole

Votre village est inscrit dans un terroir viticole : comment cette identité a-t-elle conduit votre démarche d'embellissement du bourg ?

Aubigné-sur-Layon, Village de Charme et Terre de Cœur, est situé dans les vignobles du Layon. Le village en général, les maisons en particulier, tout respire la vie en harmonie avec ses traditions et le bonheur de traverser les siècles en préservant un patrimoine architectural commun ou exceptionnel. C'est en 1989 que la petite commune décide de se consacrer au fleurissement. La volonté est de mettre en valeur le village de manière originale et insolite afin qu'Aubigné devienne une curiosité. Ainsi, chaque étape du fleurissement va faire référence aux éléments de l'histoire, au terroir, aux valeurs du village, à ce qui constitue son identité. Un jour, un habitant plus curieux que les autres découvre à la décharge publique un vieux dictionnaire de l'Anjou datant de 1850. En parcourant le vénérable ouvrage, on apprend qu'Aubigné était au début du XIXe siècle une étonnante terre d'accueil pour les plantes vivaces, pour la plupart disparues ou oubliées. La commune décide alors de disséminer quelques dix mille plantes vivaces dans le bourg et en propose une collection dans le « jardin bouquetier ». Ce fut la première étape du fleurissement.

Cette identité a-t-elle été votre fil conducteur dès le début de votre démarche ?

Aubigné-sur-Layon est un village viticole. La commune a souhaité mettre en valeur cet élément à travers le fleurissement et ceci toujours de façon originale. Ce fut la deuxième étape de la démarche d'embellissement. L'objectif est de mettre en valeur les différents éléments tels que les vieilles pierres, les vignes, les fleurs. Ainsi les murs de moellons sont-ils habillés par trois strates végétales. Au pied se trouvent les vivaces, au centre la vigne et en haut les rosiers retombants. L'identité viticole s'est développée dans les rues du village à partir d'un projet d'implantation de cépage chenin en treilles. Ainsi, en janvier 1994, à l'occasion de la fête de la Saint-Vincent (patron des vignerons), une quarantaine de plants de vigne ont-ils été plantés. Et afin de remercier l'ensemble des partenaires, mécènes engagés dans la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager, la commune a invité ces personnes à venir planter leur pied de vigne et à devenir parrain et marraine de celui-ci. Afin d'aider les vignerons à animer ces pieds de vignes et à tenir en éveil les parrains et marraines, l'association LEA (Les Enracinés d'Aubigné) a été créée. Ses objectifs sont de développer des événements techniques, pédagogiques ou festifs sur les thèmes du vin, de la gastronomie et autour des treilles implantées dans le village. L'originalité de la plantation des treilles et surtout leur parrainage sont un atout supplémentaire pour sensibiliser et élargir la grande famille des « d'Aubigné ». Ces treilles s'insèrent parfaitement dans le fleurissement de notre village, vitrine insolite du végétal.

Comment cette image est-elle perçue par vos concitoyens et par les visiteurs ?

À travers les différents témoignages des visiteurs, des jurys… nous pouvons constater que la démarche d'embellissement est bien perçue : « Un travail intéressant de recherche sur l'identité du village a permis de mettre en place une riche trame végétale structurante, en relation avec le paysage environnant et l'activité dominante de la commune, la vigne. L'ensemble du village est séduisant, tant par son architecture que par la qualité de sa trame paysagère. Le fleurissement y est omniprésent, sans opulence, et s'accorde parfaitement à son histoire rurale. Situé dans la région de l'Anjou, au cœur des vignobles du Layon, Aubigné-sur-Layon propose aux visiteurs la découverte d'un patrimoine architectural authentique mis en valeur par une ambiance végétale conviviale et festive ».



Aubigné-sur-Layon (49) / Treille de vignes

4 | L'identité végétale

Le cas du géranium alsacien

S'il existe une région plus particulièrement associée à une identité végétale, l'Alsace et ses géraniums est bien celle-là. Véritable image de marque de la région et élément d'identité touristique, le géranium constitue la plante symbolique de l'Alsace. Au-delà du regard admiratif ou parfois amusé porté sur le fleurissement alsacien, celui-ci témoigne d'une véritable culture et d'une histoire locale écrite depuis plusieurs siècles, inscrivant le géranium dans le patrimoine commun des Alsaciens.

Éviter la standardisation

Le thème de l'identité végétale a volontairement été ouvert par l'exemple de l'Alsace avec sa plante symbole qu'est le géranium. Le modèle alsacien a joué un rôle moteur au plan national dans le développement du fleurissement des communes.

Focus Tout un symbole, le Pelargonium

Découvert en Afrique du Sud au XVII[e] siècle, le pélargonium (famille des Geraniaceae), improprement appelé géranium, fut introduit à cette époque par les jardins botaniques français. D'abord acclimaté à l'île de la Réunion, le géranium rosat (*Pelargonium graveolens*) fut mis en culture pour ses vertus médicinales et la production d'huile essentielle. Cultivé en Chine et sur tout le pourtour méditerranéen, le pélargonium est devenu une plante particulièrement répandue dans le fleurissement des parcs et jardins.



Présent en Alsace depuis plus de cinq siècles, il constitue la plante symbolique de cette région. En plus du pélargonium, la famille des Geraniaceae comprend le géranium, appelé « géranium vivace ». Il s'agit d'une plante sauvage, commune en Europe et utilisée pour ses vertus curatives.
Bien adapté aux conditions climatiques contrastées de la région, le pélargonium devient dès le XIX[e] siècle une plante d'ornement en fleurissant les rebords des fenêtres des maisons alsaciennes. Il sert également de répulsif contre les moustiques.
Ce fleurissement se généralise et, dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les conseillers généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin envisagent de donner au fleurissement des localités alsaciennes un caractère officiel. C'est de la découverte de ce fleurissement que naîtra l'idée du concours national des Villes et villages fleuris porté par Robert Buron alors ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme.
La production française de pélargoniums atteint les 30 millions de pots, dont 16 % sont assurés par l'Alsace qui compte environ 160 horticulteurs produisant diverses variétés spécifiques au fleurissement. La production annuelle alsacienne de géranium s'élève à 4 millions de plantes correspondant à environ 50 % en valeur de la production.

Alors que les professionnels du végétal, pépiniéristes, horticulteurs, n'ont jamais autant créé de variétés végétales, le fleurissement reste parfois un simple collage de compositions livrées clés en main, reproduisant dans toutes les communes les mêmes contenants et les mêmes contenus. Le paradoxe est parfois atteint lorsqu'un fleurissement hors sol livré par camions est déposé au mois de mai sur des espaces de pleine terre inoccupés 6 mois de l'année. Peut-on dans ce cas véritablement parler d'identité locale ?

La quête du végétal

Comme nous l'avons évoqué dans le paragraphe relatif à l'identité « naturelle », le travail sur l'identité végétale repose sur la connaissance des milieux. Au-delà de l'inventaire des milieux naturels existants qui constituent d'une certaine façon la pépinière naturelle du territoire, les études floristiques doivent également intégrer les espaces créés et aménagés par l'homme qui peuvent être aussi, dans un registre complémentaire, porteurs d'une identité ou d'une culture locale. Les parcs et jardins publics peuvent être les témoins d'une histoire et d'une volonté d'introduction, d'acclimatation de nouveaux végétaux, souvent liées à des événements locaux ou des modes de mise en scène. L'évocation de l'histoire des jardins permet de comprendre comment ces espaces, selon leur période de création, ont contribué à inscrire dans nos paysages urbains de nouvelles réalisations d'espaces publics. Mais cette recherche historique ne s'arrête pas aux seuls parcs et jardins publics. Les jardins privés, des plus remarquables aux plus modestes, y compris en milieu rural et jusqu'au jardin potager, restent des lieux essentiels de sources d'inspirations dans la définition d'une palette végétale identitaire. C'est ainsi que telle espèce ou telle variété oubliée est remise au goût du jour et retrouve sa juste place dans le paysage communal : telle variété d'arbres fruitiers dans une commune de la région parisienne, une collection d'hydrangeas dans une commune du Maine-et-Loire, le bleuet dans une commune du Nord, les plantes de terre de bruyères dans une commune de l'Ouest, une collection des plantes de montagne dans une commune des Alpes, des plantes tinctoriales dans une commune du Sud…

C'est dans cette même quête d'identité que le département de la Marne a remis en avant la rose « Marne », rose créée en 1915 par un rosiériste orléanais en hommage aux soldats victorieux de la première bataille de la Marne le 6 septembre 1914, et qui devint en 1997 le symbole du département.

Focus La rose de Marne

Le comité départemental du tourisme de la Marne a toujours cru que les fleurs étaient le moyen de transmettre un message. La rose « Marne » est devenue un outil de communication entre villages fleuris et département de la Marne. Un emblème d'autant plus fort que cette rose fait partie de l'histoire du département.

Créée en 1915 par un rosiériste d'Orléans, Barbier, en hommage aux combats de 1914 et aux deux victoires de la Marne, cette rose a disparu des catalogues vers 1960. Elle a été retrouvée par hasard par Édith Brochet Lanvin, une pépiniériste de la montagne de Reims passionnée de roses anciennes, et le CDT a décidé d'en faire l'emblème de la Marne, trophée du Département Fleuri depuis 1997.

Elle a été ainsi offerte avec fierté aux 156 communes labellisées de 1 à 4 fleurs qui relaient l'image de la Champagne. Plus encore cette rose, désormais disponible en pépinière, est plantée en signe d'amitié entre communes fleuries et jardins de France et d'Europe. Au pied d'un monument aux morts, au cœur d'une roseraie, en tête de vigne, chaque lieu d'accueil est prétexte pour le Club des Ambassadeurs, qui regroupe villes et villages et particuliers qui ouvrent leurs jardins, à la promotion d'un département où il fait bon vivre.

(CDT 51)



La Rose « Marne »

Horticole, champêtre ou sauvage ?

Évoquer l'histoire des pratiques actuelles de la végétalisation dans les villes et les villages, sans aborder les influences des styles de jardins et des compositions paysagères passées serait une lacune inexcusable. Deux courants de pensée dans l'art de produire des jardins et des espaces verts se partagent les faveurs des commanditaires publics ou privés : le formel et le naturel.

Le choix entre une conception maîtrisée ou libre de la nature a toujours alimenté les desseins des metteurs en scène du végétal (jardiniers, architectes, paysagistes). Un antagonisme entre « le jardin formel », montrant une nature domestiquée, ordonnée et régulière, et à l'inverse, « le jardin naturel », présentant une nature libre, désordonnée et irrégulière, parcourt l'histoire depuis que l'humanité est en mesure d'agir sur les éléments naturels que sont le végétal, la pierre, l'eau, la terre. Cette confrontation entre l'ordre et le désordre, le sauvage et le régulier, irrigue la création jardiniste et paysagiste française tout au long du XX^{e} siècle. Trois palettes végétales plus ou moins distinctes sont au service des collectivités pour végétaliser un espace public : horticole, champêtre, sauvage. L'art de les mettre en scène dans un lieu spécifique traduit une certaine philosophie du rapport que l'on noue entre la nature et la culture.

– Jardin à tracé régulier : géométrie dominante. Cette catégorie de jardins intègre de nombreuses configurations végétales dont le formalisme des motifs géométriques d'agencement obéit à la volonté de leur concepteur de forcer la nature, et au plaisir du jardinier de contenir, sans relâche, les fantaisies de celle-ci. Voici quelques clés de lecture pour identifier un jardin formel. Le plan masse s'articule souvent autour d'une allée d'honneur, alignée sur la façade principale d'une mairie, d'un château ou d'un édifice public. Les larges allées, droites et sécantes, agrandissent les perspectives et procurent des points de vues remarquables sur le bâtiment. Au centre du jardin trônent généralement une statue, un bassin circulaire ou une fontaine. Héritier des jardins de cloître et des jardins italiens de la Renaissance, le jardin de tracé régulier fait de la symétrie et de l'alignement une marque de prestige et de bon goût. Placés à égale distance de part et d'autre de l'axe principal, les éléments décoratifs (pots, jardinières, sculptures, statues) et les surfaces engazonnées compartimentent et structurent l'espace : buis topiaires, miroirs d'eau, tapis verts et boulingrins rectifiés au dresse-bordure, canaux rectilignes, arbres d'ornement taillés mécaniquement. Les motifs floraux et la strate herbacée se déploient en carrés, rectangles, losanges. Ils peuvent être complétés par des mails et des bosquets dans lesquels des gloriettes, fabriques, pergolas apportent un peu de « folies ». La richesse décorative et le raffinement des plantations sont organisés de façon crois-



Nantes (44) / Jardin des Plantes

sante au fur et à mesure que le visiteur s'approche du bâtiment. Les végétaux et les mobiliers rythment l'espace. Le végétal atteint sa plus haute expression aux abords de la construction grâce à l'introduction de plates-bandes plantées d'une seule espèce faisant appel à l'ornementation et à la mosaïculture ou agrémentées de fleurs annuelles. Le jardin régulier mobilise une gestion horticole de prestige, intensive, soignée, sophistiquée, pour laquelle le vocabulaire végétal sert de faire-valoir à l'édifice qu'il magnifie.



– Jardin à tracé irrégulier : idyllique nature. En réaction à la régularité des artifices géométriques et à la monotonie de la mosaïculture, les jardiniers et paysagistes anglais critiquèrent les excès du jardin régulier à la française dont Versailles et Vaux-le-Vicomte sont des exemples emblématiques qui ont inspiré des générations de concepteurs-jardiniers d'espaces verts.

Le rejet du jardin à tracé régulier donne naissance au jardin paysager à l'anglaise qui développe des principes de mise en scène inverses de ceux prônés par les partisans du jardin à la française : vallonnements de pelouses, petites rivières ondulantes, ponts rustiques en bois, arbres exotiques mis en valeur sur des éminences de terre, allées et promenades courbes, *mixed borders* le long des édifices. Les arrondis, les sinuosités, que certains paysagistes décrivent comme des formes molles, sont les traits caractéristiques du plan-masse du jardin paysager. Ce style de jardin puise son vocabulaire dans les sites champêtres et la campagne environnante. Il intègre, au cas par cas, des champs cultivés, prairies, haies, bosquets, bocages, vergers, étangs, grottes, rochers, voire des fermes pédagogiques. Les compositions végétales revisitent et réinterprètent les paysages ancestraux de la France rurale. La présence d'une nature champêtre se combine souvent avec la nature horticole évoquée par des plantes vivaces, des bulbes, des graminées, de grands arbres exotiques (tulipiers, cèdres, séquoias), sans oublier de convoquer les roses qui sont l'emblème obligé du jardin d'agrément. Le produit fini oscille entre ces deux visions. Tantôt les concepteurs donnent la préférence à la nature horticole (jardin de cactées, jardin d'amaranthes, jardin de simples) ou privilégient la nature champêtre (chemins creux, clairières, vignes, plantes rustiques des prés et des champs), tantôt ils cherchent un compromis entre eux, au gré des disponibilités foncières, des vœux des commanditaires et des goûts personnels des concepteurs. Les formes végétales peuvent alors rappeler la géométrie des mails, les carrés potagers médiévaux, la rectitude des canaux d'irrigation andalous, l'alignement au cordeau des arbres d'ornement le long d'un boulevard ou, au contraire, la structure paysagère peut évoquer la finesse d'une lisière de forêt, la souplesse du méandre d'un cours d'eau, l'exubérance d'une haie libre.

D'autres sources d'inspirations influencent les concepteurs-jardiniers : il s'agit de la nature sauvage dont la friche, la prairie fleurie, la mare, la noue sont les éléments représentatifs. Réhabilités depuis peu, ces modèles de nature sauvage ont acquis un droit de cité. Un créateur retient l'attention pour avoir apporté des innovations fécondes à l'art des jardins : Gilles Clément. Dans le jardin en mouvement qu'il a patiemment développé et théorisé dans son jardin personnel, en Creuse, puis à Paris (parc André-Citroën, et à Lyon (jardin de l'École normale supérieure), Gilles Clément souligne que « c'est la pratique qui est à l'origine de l'idée ; je ne voulais pas tondre, éviter de trop couper, privilégier l'observation sur l'intervention. Mes interventions sont toujours effectuées en fonction des mouvements naturels ». Il démontre avec conviction que, laissé à lui-même ou conduit de manière extensive, un espace végétalisé, par ensemencement naturel, génère de la complexité botanique qui est souvent plus intéressante en termes de biodiversité et d'esthétique qu'une intervention horticole délibérée. Certaines mauvaises herbes à détruire sont ainsi devenues de bonnes herbes respectables. La sensibilité environnementale et la propension à la baisse des coûts questionnent les pratiques et les techniques d'entretien des espaces verts (gestion différenciée, zéro-phyto, biodiversité, eau pluviale). Dans un contexte socio-économique de verdissement de la commande publique et privée, les projets de végétalisation tirent vers le naturel, c'est-à-dire vers des aménagements « éco-conçus et éco-responsables », plus à même de fédérer les acteurs locaux, et qui empruntent leur imaginaire à la nature ensauvagée des espaces protégés.

Quelques références utiles

Trois exemples montrent que le choix des végétaux doit se faire en adéquation avec le territoire.



– Dans le département de la Somme, un ouvrage réalisé par le CAUE et intitulé Arbres et haies de Picardie : observer, projeter, gérer et protéger le patrimoine boisé *identifie les végétaux selon cinq entités paysagères de Picardie (plaines agricoles, vallées, espaces forestiers, bocage, littoral) ;*



– Dans l'Hérault, le CAUE a réalisé un mini-guide, Quels végétaux pour l'Hérault ? 60 valeurs sûres, *ouvrage présentant une sélection d'essences particulièrement bien adaptées aux conditions écologiques contrastées et difficiles de ce département.*

– En Vendée, le CAUE propose 5 publications intitulées Planter dans la plaine, le bocage, le littoral, les marais *prenant en compte 5 entités paysagères du département.*



Un bon nombre de parcs ou de jardins publics sont protégés, soit au titre des monuments historiques, soit au titre des sites, par un classement ou par une inscription. Cette protection atteste de la reconnaissance par l'État de leur valeur patrimoniale ou paysagère. Au-delà des contraintes qu'elle génère, elle doit être considérée comme un label de qualité. La gestion des espaces ainsi protégés et reconnus doit prendre en compte cette spécificité culturelle afin de préserver ce qui constitue leur identité en alliant principes contemporains du développement durable et connaissance de l'histoire du jardin. Une attention particulière doit être apportée à leur entretien comme à toute intervention. Si le parc ou le jardin est classé au titre des sites, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux ne peut intervenir sans autorisation spéciale du ministre chargé des sites. Tout projet de rénovation, abattage ou replantation d'arbres, implantation de constructions, etc., est assujetti à cette autorisation. Bien souvent, l'élaboration d'un schéma directeur d'ensemble sera préférable à des travaux au coup par coup. Au sein des DREAL, les inspecteurs des sites peuvent être consultés en amont pour conseiller les services afin d'élaborer des projets de qualité, fondés notamment sur des analyses historiques et paysagères réalisées par des prestataires compétents. Des subventions peuvent dans certains cas être attribuées pour aider à financer les études correspondantes.

(DREAL)



Boulogne-Billancourt (92) / Parc de Boulogne-Édmond-de-Rothschild

DINARD (35) L'exotisme pour identité

À Dinard (Ille-et-Vilaine), la ville a orienté son choix vers une palette végétale « exotique » qui aurait pu apparaître en contradiction avec cette idée même d'identité. Mais c'est oublier que ce territoire bénéficie d'un micro-climat exceptionnel ayant permis de longue date d'acclimater des essences exotiques et de créer des parcs et jardins à la végétation luxuriante. Des lantanas et grenadiers de Dinard au géranium d'Alsace en passant par la rose « Marne », tous ont au moins un point commun : celui de participer à une identité propre…





Sylvie MALLET
Maire



Dinard (35) / La promenade du Clair de Lune

En quoi le végétal peut-il participer à l'image d'une station balnéaire ?

Qu'il soit vernaculaire ou non, le patrimoine végétal singularise le territoire, lui donne une identité. L'image de Dinard, station balnéaire Belle Époque, s'est construite au fil des années autour d'une vision : celle d'une station huppée et exotique, animée d'une certaine douceur de vivre. Cette image est toujours véhiculée aujourd'hui, notamment par les célèbres palmiers de la promenade du Clair de Lune. L'implantation de toute une végétation méditerranéenne à Dinard a contribué à sa réputation de « Nice du Nord », à une époque où les villes du sud de la France gagnaient toutes les faveurs des premiers vacanciers. Cette image est toujours valable aujourd'hui. La végétation exotique est devenue le corollaire indissociable de l'urbanisme balnéaire, synonyme de qualité de vie. C'est aussi l'idée d'une évasion, hors d'un monde minéral et urbain.

De quelle manière votre stratégie de valorisation de la commune s'appuie-t-elle sur votre patrimoine végétal ?

Le choix des végétaux et leur entretien influent directement sur la qualité du cadre de vie. La qualité de vie, le dynamisme de la ville que nous souhaitons mettre en avant passe par la prise en compte, nécessaire, de notre patrimoine végétal.

En premier lieu, nous veillons à protéger cette végétation balnéaire : ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), espaces boisés classés, Code forestier, etc. sont là pour garantir une gestion correcte des espaces paysagers urbains, et contribuer à leur harmonisation.
La politique d'embellissement de la ville passe par le respect de l'histoire de la ville : respect de son statut de cité balnéaire, mais aussi de son cadre littoral préservé. La ville promeut aujourd'hui des techniques de jardinage écologiques, employées par les services municipaux.

L'image de Dinard, « ville jardin de bord de mer », découle directement de notre intérêt pour ce patrimoine et pour sa protection.

Quels regards portent les visiteurs sur votre ville ? La place du végétal représente-elle un atout ?

L'atout majeur de la ville est sans aucun doute la qualité de ses paysages contrastés, entre végétation littorale des bords de Rance et plantations exotiques et méditerranéennes. Les visiteurs apprécient particulièrement la dualité entre ces deux typologies littorales, qui offrent une variété de paysages urbains à découvrir au détour d'un sentier littoral.



Dinard (35) / La « Nice du Nord » ou l'exotisme breton

5 | L'identité culturelle

Les éléments identitaires d'un projet de végétalisation sont liés aux apports des sociétés humaines qui, au fil des siècles, ont dessiné sur ce milieu physique une géographie humaine, inscrivant dans nos paysages des formes diversifiées d'occupation des sols. Paysages agraires, forestiers, urbanisés, industrialisés constituent ainsi une extraordinaire mosaïque paysagère.

Cette identité historique est nourrie des formes bâties et végétales mais aussi de tout un patrimoine « immatériel » présent dans la mémoire et l'inconscient collectif.

Dans le domaine du végétal, les éléments d'identité culturelle passent par la « re »connaissance de savoir-faire, de pratiques culturales qui ont contribué à façonner nos paysages actuels. Cette identité nécessite également la préservation et la valorisation de traditions, d'événements liés au végétal et offrant autant de prétextes à mettre en valeur ou plus simplement redécouvrir tel quartier, tel parc ou jardin. Cette quête culturelle explique le succès des opérations d'ouverture de jardins privés au public, de visites et de fêtes axées sur le végétal. Comme nous l'avons vu précédemment à travers quelques témoignages, l'affirmation d'une nouvelle identité nécessite un travail de recherche historique, un retour aux sources.

La symbolique végétale se décline sur tout notre territoire à travers quelques références célèbres : la violette de Toulouse, le muguet de Nantes, le citron de Menton…

Focus Nantes, ville du muguet

Également surnommé le lys des vallées, le muguet apparaît comme plante symbolique dès la Renaissance, Charles IX l'ayant offert autour de lui en 1561 comme porte-bonheur. Malgré sa toxicité, il est utilisé dans la parfumerie dès le XVIe siècle et en médecine compte tenu de ses vertus pharmacologiques. Associé à la fête du Travail, il remplace définitivement sous Pétain l'églantine rouge associée à la gauche. Plante naturelle de sous-bois, il est récolté par les jardiniers des maisons bourgeoises de Nantes qui l'introduisent dans les parcs et jardins. Dès le XIXe siècle, les plants cultivés et améliorés sont transmis aux maraîchers qui les cultivent dans leur exploitation. En 1920, les maraîchers nantais produisent 1 200 colis de muguet dont la moitié est expédiée à Paris. Aujourd'hui, une trentaine de maraîchers nantais cultivent 80 % de la production nationale, soit environ 60 millions de brins. La variété grandiflora, la plus répandue en France, y est cultivée sous forme de cycle de 6 ans ; un jeune brin planté en 2010 ne produira ses fleurs qu'en 2013 et sera remplacé en 2015. Le muguet est la seule plante dont la production florale est attachée à une fête nationale. Depuis 1982, le muguet est la plante emblème de la Finlande.



Eguisheim (68) / Une tradition culturelle de fleurissement

Ces emblèmes ne doivent pas occulter toute la richesse botanique existante dans nos villages et nos campagnes. Quelques pépiniéristes et horticulteurs ont su valoriser ces productions locales et certaines sont paradoxalement plus connues nationalement qu'au plan local.

La traditionnelle fête du Citron de Menton est un événement festif dont la réputation dépasse aujourd'hui les frontières nationales. Cette célébration du citron est avant tout le symbole de l'attachement à une « culture » locale. Bien que sa production ait quasiment disparu, les citronniers et autres agrumiers font peu à peu leur retour dans les parcs et jardins de Menton, sous l'impulsion de la municipalité.

C'est aussi dans cette tradition du bouquet du 1er-Mai que se poursuit à Nantes la culture du muguet, plante symbolique du bonheur, associée à la fête du Travail depuis l'avènement en 1936 des congés payés.

Plus symbolique encore, les chrysanthèmes, associés en Europe aux fêtes de la Toussaint, portent différents sens symboliques selon les pays, et plus particulièrement au Japon où le chrysanthème constitue l'emblème national.



Focus Le chrysanthème, tout un symbole



Plante particulièrement symbolique en Europe où elle est consacrée quasi exclusivement au fleurissement des cimetières, le chrysanthème appartient à la famille des *Asteraceae* qui compte plus d'une vingtaine d'espèces. Annuelle ou vivace, elle est aujourd'hui utilisée en plante d'ornement. Les espèces annuelles viennent du bassin méditerranéen où elles poussent dans les champs et sur les friches de sols secs. Les vivaces viennent des régions arctiques, du Nord et du centre de la Russie, de Chine et du Japon. Elles sont introduites en Occident en 1753 par Carl von Linné, botaniste suédois, qui combina les mots grecs de « chrysos » signifiant or et « anthemon » signifiant fleur. Cultivé en Chine dès le XVe siècle avant J.-C., le chrysanthème apparaît au Japon vers le VIIIe siècle après J.-C. où il devient le symbole de la famille impériale et le sceau impérial du Japon. Fleur sacrée qui constitue la plus haute distinction dans ce pays, elle symbolise la paix, la noblesse et une longue vie. Cette fleur est un symbole positif au Japon mais aussi aux États-Unis et en Australie où elle consacre la fête des Mères. Les plus connues en France sont les variétés d'automne appelées « pomponettes », consacrées au fleurissement des tombes à la Toussaint.

Focus Menton, ville du citron

Fruit symbole de la ville, le citron fait partie du patrimoine culturel de Menton et une légende de l'origine de la ville y est attachée : « Ève, chassée du paradis terrestre avec Adam, en emporta un fruit d'or. Adam, redoutant la colère divine, lui demanda de jeter ce fruit. Après avoir franchi des montagnes, des vallées et des plaines, ils aperçurent la baie de Garavan. Le golfe, la douceur du climat, la végétation luxuriante... tout rappelait à Ève la douceur de l'Éden. Elle y enterra le citron. En ce lieu naquit un petit paradis, Menton... ».

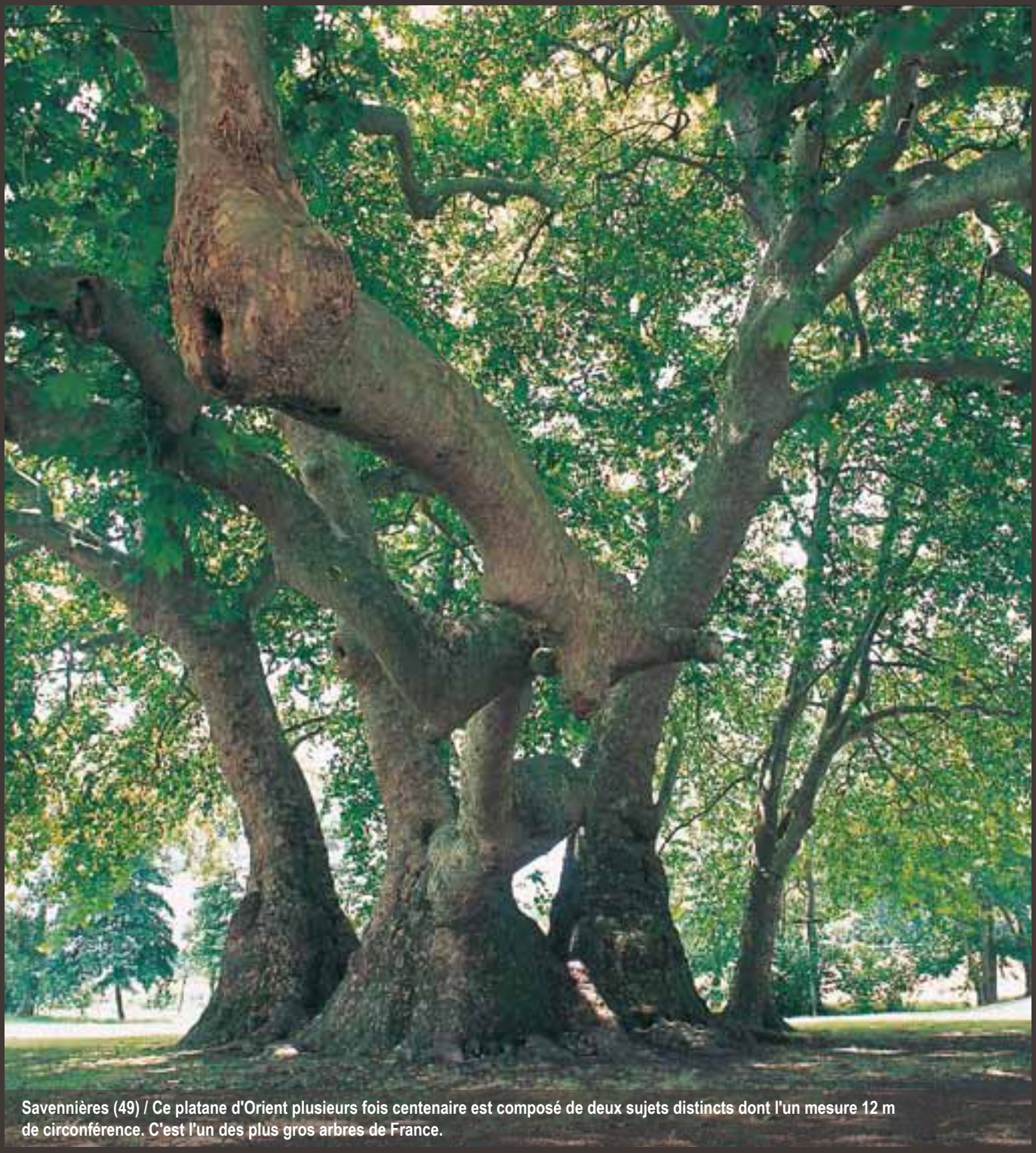
L'arrivée du citron se situe en Europe au milieu du XII^e siècle, où il est introduit par les navigateurs portugais et croisés à leur retour de Palestine. Au XV^e siècle, Menton produit une assez grande quantité de citrons pour en faire commerce et la première exportation eut lieu en 1495. Le 22 juin 1671, un édit institue le « Magistrat des Citrons », instance composée de 18 membres nommés chaque année par le prince de Monaco et chargée de veiller à la cueillette ainsi qu'au commerce des agrumes. Le Magistrat des Citrons restera en vigueur jusqu'à la Révolution. Cette organisation évitait les coalitions et les monopoles, et permettait de soustraire les petits propriétaires aux chantages et aux spéculations des négociants. Au XVIII^e, l'agrumiculture est la première activité économique de Menton. Quant à l'exportation, elle est surveillée par le Magistrat de Santé, notamment la mise en caisses, et ce afin de maintenir la qualité reconnue auprès des marchands étrangers. La culture du citronnier était primordiale pour les Mentonnais, à tel point qu'elle fut à l'origine d'une révolution. En 1848, Menton et Roquebrune s'érigèrent en « villes libres » pour défendre leur droit de négoce. En 1860, la production d'agrumes (citrons et oranges) était estimée à 2,8 millions de quintaux de fruits. Il était exporté 35 millions de citrons par an, principalement vers l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie et même l'Amérique du Nord. Aujourd'hui, la Ville incite les propriétaires à replanter citronniers, orangers, clémentiniers kumquats. Le « citron de Menton » est en cours de labellisation. Le jardin d'agrumes du palais Carnolès, collection végétale agréée par le conservatoire CCVS (Conservatoire Collections Végétales Specialisées) pour les agrumes, compte 337 arbres répartis en 93 variétés. Chaque année, en février, Menton rend hommage au fruit d'or symbole de la ville avec la fête du Citron®.

(*Office de tourisme de Menton*)

Focus Le platane

Arbre familier de nos routes, boulevards et places, le platane est sans doute, avec le chêne, un des arbres les plus présents dans nos paysages et dans notre imaginaire collectif : c'est l'arbre qui borde la route des vacances, c'est l'arbre qui accompagne le boulevard urbain ou le mail, c'est l'arbre qui fait ombrage sur la place du village.

Du grec « platanus » ou « platus » qui signifie large, le platane existe en Europe dès le Crétacé et disparaît il y a 10 000 ans au moment de l'ère glaciaire. Le platane d'Orient, planté vers 390 av. J.-C. par les Romains, et le platane d'Occident, peu courant en Europe, sont introduits et hybridés en Angleterre vers 1650 pour donner le platane commun ou platane à feuille d'érable, le plus répandu en France. Symbole de la régénération dans la mythologie grecque du fait de son écorce se renouvelant par plaque, il serait associé à la légende du cheval de Troie dont il aurait servi à la construction. C'est à partir du XIX^e siècle que sa diffusion s'opère largement en France sous le règne de Napoléon I^er qui en promeut l'usage en arbre d'alignement et de bords de route. Nouveau stratagème militaire : l'histoire raconte que c'est pour assurer l'approvisionnement en bois de ses troupes que l'empereur aurait incité à la plantation de l'arbre le long des axes stratégiques. C'est encore une histoire d'armée qui contribuera à menacer le platane en introduisant la maladie du chancre coloré : en débarquant en Provence en août 1944, les troupes alliées introduisirent dans leurs caisses en bois venu du New Jersey le champignon qui se répandit sur tout le territoire. La maladie, mortelle et sans traitement, nécessite l'abattage de l'arbre. Les chercheurs de l'INRA ont obtenu par croisement un hybride résistant à la maladie. Épargné par la maladie, le platane peut vivre de 500 ans et très exceptionnellement jusqu'à 2 000 ans ; c'est le cas du platane d'Hippocrate à Kos en Grèce, qui mesure plus de 14 m de circonférence et est composé de plusieurs troncs. Arbre pouvant atteindre plus de 40m de hauteur, il supporte bien les tailles d'où sont utilisation très répandue en ville. À Paris, il représente 40% des arbres de rue et constitue ainsi la plus haute canopée de la ville. Mais il est aussi souvent taillé en « têtard », technique consistant à élaguer régulièrement les jeunes branches, laissant les branches maîtresses en forme terminale en boule appelée également « tête de chat ». Ces formes sont courantes dans le Sud de la France où le platane est très répandu sur les places ; elles peuvent constituer de véritables tonnelles protégeant les places et les terrasses.



Savennières (49) / Ce platane d'Orient plusieurs fois centenaire est composé de deux sujets distincts dont l'un mesure 12 m de circonférence. C'est l'un des plus gros arbres de France.

EGUISHEIM (68) L'image de l'Alsace fleurie

Autant qu'une tradition « culturale », le géranium alsacien symbolise lui aussi une tradition culturelle, devenue aujourd'hui une des composantes de l'image touristique de cette région. Inscrit depuis plusieurs siècles dans les paysages des villes et villages alsaciens, ce fleurissement est indissociable d'une tradition et d'une volonté d'accueil. C'est ce qu'exprime Eguisheim (Haut-Rhin), village de 1 590 habitants au cœur du vignoble alsacien, qui nous rappelle comment une identité locale se cultive avec quelques ingrédients simples : patrimoine architectural, viticulture et fleurissement.





Bernard SPIESS
Ancien adjoint chargé
du fleurrissement

Le fleurissement est une longue tradition en Alsace. Quelle est son explication historique ?

L'Alsace et son fleurissement, une tradition séculaire ancrée dans les mœurs comme son vin et sa gastronomie. L'Alsace, terre d'accueil où l'hospitalité est légendaire. L'Alsace aussi, terre d'affrontement où plusieurs peuples se sont confrontés. De ce fait, cette région, avec son passé agité, est devenue un composite d'hommes d'origines et de cultures différentes qui ont su au fil du temps vivre en harmonie et garder le meilleur de chaque civilisation. L'Alsace aux multiples facettes a toujours été ouverte à toutes les formes de culture et d'expression artistiques.



Eguisheim (68) / Vieille rue fleurie

Un peuple aux différentes confessions aussi, avec son cortège de fêtes religieuses, entre autres la Fête-Dieu où l'on rivalisait d'astuces pour la décoration et le pavoisement des rues et des autels reposoirs. Des tapis de fleurs jonchaient le sol et de véritables créations artistiques ornaient le parcours. C'est aussi l'architecture de nos maisons à colombages qui appelle à fleurir. De tout temps, l'Alsacien a aimé soigner son environnement. C'est en 1678, au sommet du col de Saverne, en contemplant l'Alsace (province que la monarchie, à l'issue de la guerre de Trente Ans, venait d'ajouter à la France) que le roi Louis XIV s'écria : « Quel beau jardin ! » en contemplant ses vertes prairies, ses champs de blé, ses houblonniers, ses vergers et ses beaux villages avec leurs belles maisons à colombages noyées de verdures et de fleurs.
L'Alsace sans fleurs, comme le disent nos vignerons, serait comme une journée sans vin : une apologie ancrée dans nos mœurs.

Dans votre village, cette tradition fait-elle toujours partie de votre patrimoine culturel ?

Oui, dans notre village, cette tradition fait toujours partie de notre patrimoine culturel. Elle est plus vivante que jamais ! Archétype du village alsacien avec ses maisons traditionnelles


Eguisheim (68) / Place centrale


Eguisheim (68) / Façades fleuries

à colombages et multiples couleurs s'enroulant autour de son église, Eguisheim attire de nos jours des flots de visiteurs. Les géraniums aux balcons et aux fenêtres, les portes d'entrée massives, les cigognes perchées sur l'élégant clocher roman ont été immortalisés pendant plus d'un siècle par de nombreux peintres et photographes de renom. Aujourd'hui, le touriste fixe ces mêmes détails sur sa pellicule, emportant avec lui des images qui symbolisent l'Alsace profonde.

Pourtant, en fouillant l'histoire de notre commune, on est frappé par le fait que la coquetterie y cache bien des traumatismes, cinq générations d'individus ayant traversé de terribles épreuves avant de parvenir au résultat actuel. En effet, changer quatre fois de nationalité, connaître deux guerres consécutives avec leur cortège de destructions et de tueries, tout cela peut décourager. Mais l'adversité ne l'a pas emporté et aujourd'hui notre coquette petite ville peut s'enorgueillir d'attirer de plus en plus de gens, curieux de connaître davantage son riche passé, d'apprécier sa bonne gastronomie et ses vins de renom mondial.

Tout cela encourage la population à choyer jalousement son patrimoine et à le rendre de plus en plus attrayant.

Les habitants et « maisons de vignerons » n'y jouent-ils pas un rôle essentiel ?

Eguisheim abrite en son sein une vingtaine d'artisans de renom hautement qualifiés. De nombreuses et admirables enseignes en fer forgé décorent commerces, restaurants et maisons de vins. Les commerces de proximité (boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie) sont des maisons recommandées. Une quarantaine de vignerons et une grande cave viticole proposent leurs meilleurs crus et une quinzaine de restaurants leurs meilleurs plats. De nombreux peintres vous présentent leurs talents. Un grand et beau camping se trouve tout près du parc à Cigognes et le tout est entouré par nos belles vignes. Voilà un ensemble de qualité jouant un rôle essentiel dans l'attrait exercé par notre village sur nos touristes, qui restent volontiers sur place quelques jours pour profiter de ce que nous leur proposons, à leur plus grande satisfaction. Il y a aussi le soutien inconditionnel de la municipalité pour le fleurissement. Elle propose aux habitants une commande groupée annuelle pour l'achat des fleurs, engrais et terreaux, organise un concours et récompense largement les lauréats par des bons de géraniums et autres plants de fleurs gratuits. Elle conseille également, chaque année, le choix d'un thème et de couleurs afin d'obtenir une harmonie collective.

6 | L'identité architecturale

L'architecture et le patrimoine bâti forment une identité architecturale essentielle dans la définition d'un territoire. Un projet d'embellissement se développe en prenant en considération l'ensemble du patrimoine bâti – édifices ordinaires, vernaculaires ou remarquables, constructions anciennes ou contemporaines. Avant même de parler du rapport entre végétal et patrimoine bâti, le regard doit d'abord porter sur la qualité de ce dernier. La valorisation de ce patrimoine s'applique d'abord au traitement des façades, des voies, des places… qui constituent le décor quotidien et permanent de notre cadre de vie.

Dans un contexte rural ou urbain, l'ensemble des éléments bâtis compose l'espace public ; il constitue la face verticale au même titre que la place ou la rue horizontales. Par leur dimension, leur couleur, leur composition, leur texture, les façades animent et qualifient les lieux de vie. Leur qualité intrinsèque donne à l'espace public son identité. Dans ce sens, une attention doit être portée sur la pérennité des architectures traditionnelles (bâtis à colombages, en terre crue, en pierres de taille, en silex, granite ou tuffeau, enduits à la chaux…) à travers des campagnes de rénovation de façades, la préservation des éléments plus modestes constitués par les murets de clôtures et autres petits patrimoines (lavoirs, moulins, maisons de vigne…).

Il convient aussi de veiller à l'intégration du bâti contemporain dans les ensembles existants ; des chartes paysagères et architecturales peuvent orienter les projets tant sur le plan de la volumétrie que des couleurs ou des matériaux. Le souci d'intégration ne doit pas exclure toute création contemporaine dès lors qu'elle trouve sa place et participe de la définition d'un patrimoine bâti cohérent et en perpétuel enrichissement. C'est accepter des partis pris plus minéraux dans la conception des espaces publics.

Focus Patrimoine et végétal, quel dialogue ?



Fleurir une église romane peut sembler une excellente idée à certains, une proposition absurde pour d'autres, qui jugent que la beauté des pierres se suffit à elle-même ou qu'il s'agit tout simplement d'un contresens historique. Mais, pour autant, faut-il que nos bâtiments anciens, nos ensembles urbains, nos places, notre patrimoine rural restent à l'écart du mouvement de mise en valeur par le végétal, en dépit des vertus d'apaisement et d'esthétique qu'il véhicule ? La cohérence du projet paysager est le seul critère envisageable, une fois que l'on a mis de côté les contraintes administratives. Ces dernières, le plus souvent supportées par l'architecte des Bâtiments de France, découlent d'un principe de précaution édicté dès les années 1930 : un monument mérite un écrin à la mesure de sa beauté et de son intérêt patrimonial. Partant de là, en milieu protégé, divers modes d'intervention restent possibles, car protéger ne veut pas dire figer. Le prix spécial de la mise en valeur du patrimoine récompense les aménagements végétaux qui dialoguent intelligemment avec celui-ci, protégé ou non et pris dans son acceptation la plus large ; c'est-à-dire qui montrent une compréhension du contexte architectural, urbain, historique, en apportant un plus indéniable.

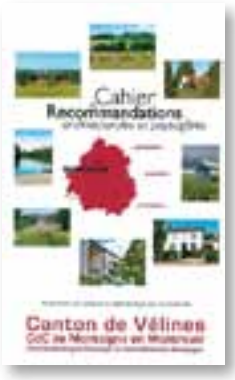
Pour éclairer les multiples questionnements que suscite ce thème, rien ne vaut une promenade parmi six communes ayant reçu le prix de la mise en valeur du patrimoine. La diversité des situations n'a d'égale que la qualité du résultat, apprécié de la population locale au point qu'on croirait que ces aménagements ont existé de tout temps, ce qui est un gage de réussite. On découvre au passage que l'intégration des monuments dans un cadre fleuri et verdoyant ajoute un attrait supplémentaire et participe à la satisfaction des touristes, enjeu d'importance de nombreuses régions. Par la magie de quelques plantes bien choisies, en créant un lien vivant entre les périodes historiques, le jardinier mérite alors pleinement son titre d'ambassadeur culturel.

Au-delà même de certaines incongruités végétales ou de contresens historique et culturel souvent involontaires liés au fleurissement des abords de telle église ou autre édifice, valoriser son patrimoine bâti, c'est accepter parfois de ne rien faire en termes de végétalisation au profit de l'intégrité et de la beauté d'une façade, d'une rue ou d'une place. Les lithographies anciennes témoignent en particulier du caractère minéral de la ville médiévale. Si les arbres apparaissent en ville dès la fin du XVI^e siècle, c'est surtout à partir du XVIII^e et XIX^e siècle qu'ils prennent une place significative dans le paysage urbain sous forme de mails ou d'alignements le long des boulevards. Mais jusqu'à la fin du XX^e siècle, le végétal reste principalement contenu dans les parcs et jardins. Il faut attendre la fin du XX^e siècle pour que se diffuse la notion d'espaces verts en ville. Le caractère urbain de nos paysages fait aussi partie de notre héritage historique et culturel.

Le végétal peut cependant prendre sa place et venir composer sa partition avec le bâti. Mais, là encore, le choix des végétaux doit être dicté par les dimensions du bâti, les textures, les couleurs et usages des différentes façades urbaines. Ainsi, la couleur de l'enduit sur lequel vient s'appuyer cette plantation de pied de mur entre en ligne de compte ; l'échelle de l'édifice, la couleur des menuiseries se répercutent sur le choix de la palette chromatique des balconnières. C'est concevoir et mettre en œuvre un fleurissement qui respecte également l'intégrité du bâtiment mais qui soit également adapté aux moyens d'entretien de la commune.

Quelques références utiles

– *En Dordogne, la question de l'adéquation entre l'acte de construire et la prise en compte des entités paysagères s'est traduite par l'édition, à l'initiative du CAUE, d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères à l'échelle de communautés de communes ;*



Focus Champeix (63)



Champeix (63) est un village du Puy-de-Dôme installé sur un promontoire au-dessus de la vallée de la Couze-Chambon. Ce village de 1 200 habitants veille à préserver son authenticité. Les ruelles ont ainsi été pavées avec des galets de la Couze. Un peu plus loin, un patient travail de restauration a permis de reconstituer des murets, pierre après pierre, et de sauver des terrasses de la déprise agricole. Transformées en jardins étagés, celles-ci présentent désormais aux promeneurs, au pied du château médiéval du Marchidial, des variétés de fleurs et de légumes oubliés.

– *En Vendée, une collection réalisée par le CAUE et intitulée* Bien construire en … *propose des guides réalisés à l'échelle des cantons. Ils ont pour vocation à analyser, recenser et commenter le patrimoine architectural et paysager de la Vendée pour mieux construire en respectant les spécificités locales ;*



– *L'ouvrage réalisé en 2005 par le CAUE de la Charente propose des réflexions sur le devenir d'un bourg avec* Mon village est entre mes mains.



CHÂTEAU-GONTIER (53) Valoriser son patrimoine architectural avec le végétal

À Château-Gontier, le travail de mise en valeur des espaces publics s'est d'abord attaché à retrouver les éléments participant de l'identité des lieux : patrimoine bâti, matériaux de sol. Les espaces publics contribuent ainsi à la mise en scène du patrimoine architectural de la ville où le végétal vient prendre sa place dans un projet global et cohérent de mise en valeur.





Philippe HENRY
Maire



Château-Gontier (53) / Jardin rue des Trois-Moulins

Votre ville ne témoigne-t-elle pas à travers son Label Villes et Villages Fleuris de la possible alliance du végétal et du patrimoine bâti ?

En effet, plusieurs exemples d'aménagements paysagers dans la ville de Château-Gontier Bazouges témoignent de l'alliance du végétal et du patrimoine bâti, en secteur sauvegardé et en zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager. Le patrimoine est bien un révélateur du cadre de vie. De façon générale, notre ville est une ville assez minérale. Cette minéralité fait partie de son caractère historique. La mise en valeur du patrimoine architectural par le végétal ne peut donc consister à installer quelque chose qui empêche de voir ou détourne la vue vers de l'accessoire, du secondaire. Elle ne peut consister qu'à servir l'objet que l'on veut promouvoir. L'alliance de ces deux atouts fut également pour beaucoup dans l'obtention de notre classement parmi les « 100 plus beaux détours de France », notre « jardin des Senteurs » ayant même été couronné par un « coup de cœur » dans le guide Michelin.

Vos projets d'aménagement des espaces publics ne s'attachent-ils pas systématiquement à valoriser d'abord ce patrimoine architectural ?

C'est exact, les projets d'aménagement des espaces publics de la ville de Château-Gontier Bazouges supposent d'abord la mise en valeur du patrimoine architectural, mais la réflexion menée à l'occasion de ces projets est beaucoup plus large. Il s'agit de tenter d'articuler valorisation et sauvegarde du patrimoine, connaissance et intervention sur la ville, du versant de l'architecture à ceux de l'urbanisme, de l'aménagement paysager, du logement, du cadre de vie et de la qualité urbaine. Cette valorisation suppose d'abord la conscience d'une valeur symbolique. Dans un second temps, il y a la valeur d'usage. On a conscience de celle-ci pour les jardins, autant que pour les espaces libres non construits dans la ville. On va alors pouvoir choisir une politique de mise en valeur qui n'est pas de la seule logique de la réhabilitation. Réunir l'ensemble des acteurs, élus et techniciens qui, dans la ville, œuvrent au

quotidien à la protection, à l'évolution, à la valorisation mais aussi à la revitalisation de nos milieux de vie. Ils inventent et expérimentent pour que le centre ancien, la ville et le patrimoine soient au cœur des débats d'aujourd'hui.

De quelle manière intégrez-vous cette identité architecturale dans votre projet d'aménagement paysager ?

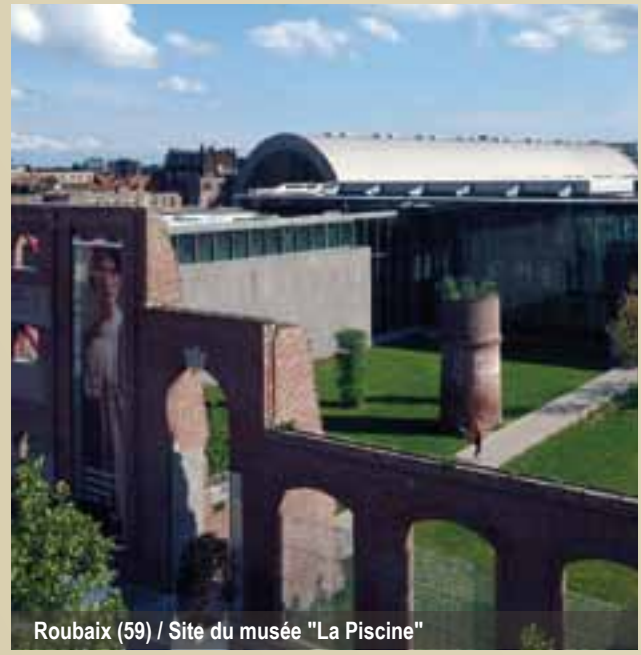
Pour répondre à cette question, citons deux exemples : l'aménagement des rues en secteur sauvegardé et l'aménagement du jardin de la rue des Trois-Moulins. Au préalable, il est important de rendre les habitants acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie par l'organisation de débats, ou encore de les sensibiliser à la réflexion des spécialistes sur le fait urbain. Le but de ces rencontres est de rapprocher les acteurs du développement de la ville (élus, architectes, techniciens) des habitants. Ces rencontres sont riches en échanges, tout en offrant un moment de concertation et de réflexion sur les espaces publics. Il est donc essentiel d'associer les habitants aux aménagements urbains qui les concernent, d'entendre et éventuellement de prendre en compte leurs observations.
Dans le cadre de l'aménagement des rues en secteur sauvegardé a été fait le choix de réutiliser les matériaux employés il y a une cinquantaine d'années : les pavés en grès pour les caniveaux, les galets (provenant de carrières de la région) pour les trottoirs. Association harmonieuse des couleurs entre les pavés noirs ou bruns et les galets aux différentes nuances d'ocre. Des réservations sont faites au niveau du revêtement en galets, permettant la végétalisation des rues quand les plantations d'arbres sont impossibles (rue étroite par exemple), sous forme de mâts, de treillages portant des plantes grimpantes ou encore de massifs, et en accord avec les riverains.
Le deuxième exemple concerne l'expérience conduite rue des Trois-Moulins. L'aménagement de la voirie du site reprend les codes décrits précédemment. Le service des espaces verts de la ville a travaillé ce projet de nouveau jardin dans le cadre d'un exercice pratique lors d'un stage de formation sur le fleurissement, encadré par son intervenant. Le projet est basé sur la couleur, la lumière, les volumes et les structures des végétaux : nuances des tons de feuillages, diversité des formes et des hauteurs des plantes, association de vivaces et d'arbustes fruitiers ; choix d'un paillis d'ardoises en harmonie avec le couronnement des murs et des toitures. Au centre du jardin a été placé un pot en résine d'environ un mètre de hauteur contenant des prèles. Peint en rouge, il reprend la couleur du pan de bois de la maison du XVe siècle qui domine le jardin. Ce mobilier apporte une esthétique contemporaine dans un environnement architectural médiéval. Une structure en acier a été spécialement créée pour le jardin, elle fait écho à la verrière d'une grande maison bourgeoise du XIXe siècle qui clôt le jardin sur sa partie septentrionale. La qualité de ces expériences vaut par la richesse des partenariats mis en place : l'architecte des Bâtiments de France (SDAP), les services urbanisme, voirie, espaces verts, patrimoine de la ville. D'ailleurs, rien n'aurait pu se faire sans la volonté des élus d'hier et d'aujourd'hui.



Château-Gontier (53) / Jardin des Senteurs

ROUBAIX (59) Verdir son image industrielle

À Roubaix, la ville se construit une image nouvelle, empreinte de modernité, mais sans renier son passé industriel lié au textile. La requalification de nouveaux quartiers et de friches industrielles s'appuie sur un travail de composition associant un patrimoine bâti « historique » et de nouveaux espaces publics répondant aux usages actuels : lieux de détente, récréatifs, ludiques… Et de rappeler à travers les parcs et jardins que le végétal n'est pas complètement étranger au passé industriel de la ville…



Roubaix (59) / Site du musée "La Piscine"



Stéphane VANGHELUWE
Directeur du service espaces verts

Le végétal prend une place importante dans le renouvellement de votre ville et de ses espaces publics. S'agit-il d'une volonté de faire évoluer l'image de la ville ?

Il est vrai que l'ensemble des services municipaux de Roubaix, dont la direction espaces verts, s'applique à valoriser une nouvelle image plus positive de la deuxième ville du Nord-Pas-de-Calais au passé industriel fort et encore présent. L'augmentation de la végétalisation apporte de l'aménité surtout dans les quartiers en rénovation qui portent encore les stigmates d'un déclin textile encore récent.

Le végétal apporte de la couleur et de la lumière qui dialoguent avec le minéral des espaces urbains. Dans cette ville à forte diversité culturelle, le fleurissement constitue l'affirmation du droit au beau pour tous les quartiers de Roubaix.

N'y a-t-il pas dans ce renouvellement une volonté d'équilibre entre la préservation du patrimoine historique de la ville et cette nouvelle image ?

Ville d'art et d'histoire, Roubaix a placé le tourisme et la culture au cœur de son développement. Née du textile, elle est fière de son visage façonné par l'industrie et met en valeur un paysage où s'imbriquent les belles demeures du patronat, les châteaux de l'industrie (usines textiles) mais aussi un habitat social qui n'a cessé d'innover.
La désindustrialisation du textile ouvre de nouvelles perspectives de trames vertes et bleues tandis que les friches industrielles se transforment en parcs.

De quelle manière intégrez-vous cette identité architecturale dans votre projet d'aménagement paysager ?

En rappelant, dans les différents aménagements, les éléments qui ont contribué à faire la richesse de notre ville :
– la collection de plantes tinctoriales du musée La Piscine rappelle le passé textile ;
– l'utilisation d'arbres fastigiés contribue à la mise en valeur des façades ;
– les jardins familiaux retrouvent leur place au sein des nouveaux parcs ;
– le canal est remis à la navigation et ses berges sont requalifiées.

D'une manière générale, le renouvellement du patrimoine arboré contribue à maintenir un cadre végétal durable.



Roubaix (59) / La Piscine et son jardin



Nancy (54) / Canal de la Marne au Rhin : le jardin d'eau

2 - La demande sociale

1 | Connaître et comprendre les usages

L'espace public s'est construit au cours des siècles sur la base d'objectifs singuliers, parfois contradictoires. Ces modalités d'aménagement se sont progressivement superposées pour produire des lieux de vie publics consécutifs à l'essor des villes pendant le XIXe siècle. Ce concept d'espace public émerge en réalité avec la réalisation des places et des rues qui ont favorisé l'apparition des espaces de déplacements, lieux de déambulation et de rassemblements à l'usage de tous. La sectorisation des usages par espace (quartier d'habitations, zones d'activités...) qui a dominé durant les années 60 et 70 a vécu ; le fonctionnalisme lié à la sectorisation des quatre fonctions urbaines (se loger, se déplacer, se divertir, travailler) a fait l'objet de nombreuses critiques mettant en avant des rigidités de conception entraînant des dysfonctionnements urbains. Sa conception s'inscrit désormais dans une logique différente qui est celle du partage de l'espace selon les échelles.

Considérer l'espace public comme un espace social

L'intégration d'une approche globale de l'espace public à l'échelle du territoire d'une commune ou d'une intercommunalité implique d'aborder les usages liés à cet espace comme un système complexe dont le fonctionnement dépend d'interactions physiques, temporelles et sociales qui en font des lieux uniques et évolutifs.

Chacun d'entre eux est un espace en relation avec un autre dans lequel il s'emboîte. De l'habitation à la rue, du quartier à la commune et à l'agglomération, le citoyen pratique ces différentes échelles avec une notion très relative des limites spatiales entre le domaine public et privé. Si les frontières sont marquées entre l'espace privé (ou perçues comme telles car clôturées) et l'espace public, son regard englobe une morphologie d'ensemble dont la réalité perçue dépend en grande partie des éléments géométriques structurants (réseau viaire, carrefours, perspectives, alignements) et des caractéristiques identitaires de chaque lieu.

Le temps est également un facteur important qui régit la pratique des espaces publics. Qu'il s'agisse du climat, des saisons ou du moment de l'année, de la semaine ou la journée, les pratiques ne sont pas les mêmes car l'espace n'est pas fréquenté par les mêmes personnes. La prise en



Ordan-Larroque (32) / Le marché aux plantes

compte de la temporalité dans l'aménagement de l'espace public est essentielle pour répondre au mieux aux attentes des publics lorsqu'il s'agit de composer avec le végétal.

Au-delà des aspects physiques et temporels, les individus sont eux-mêmes à l'origine de la complexité des pratiques de l'espace public. De par leurs activités, leur mobilité, leur choix résidentiel ou leurs envies de consommation, les habitants et les visiteurs produisent des vocations dominantes dans chacune des principales entités géographiques d'un territoire. Il est utopique de vouloir identifier l'ensemble de ces usages du fait de leur diversité et des circonstances qui les génèrent. Cela ne justifie pourtant pas de s'affranchir d'une analyse des usages qui permette de comprendre l'organisation sociale des espaces privés et publics d'une commune et des flux générés.

Il s'agit ici de traiter l'espace public comme un système social évolutif ayant des composants, des états et des modalités de régulation.

Comprendre le fonctionnement des espaces publics

Les pratiques de l'espace public sont en pleine mutation. Alors que celui-ci n'était principalement qu'un support de mobilité entre le domicile et le lieu du travail, ou un encore un lieu de négoce, l'espace public devient de plus en plus un lieu utilisé pour des déplacements ou des activités liées aux loisirs, à la déambulation et au rassemblement. Dans ce contexte, une approche qui tenterait de concilier l'ensemble des pratiques sur la base de leur recensement exhaustif risquerait de déboucher sur l'exacerbation des conflits d'usage.

Afin de faire cohabiter de la manière la plus apaisée possible la diversité des pratiques, il est essentiel d'aborder l'espace public comme un véritable système dont le fonctionnement complexe nécessite d'en comprendre les usages, les comportements et l'appropriation collective.

L'approche systémique permet d'aborder d'une façon globale l'espace public. Cette approche s'appuie sur une analyse croisée de différents paramètres : les modes de déplacement (piéton, vélo, automobile, bus, tram…), les caractéristiques de l'espace (place, parvis, rue…) ou des activités qui s'y pratiquent (terrasses, commerces, arrêts de bus, stations de tram, jeux d'enfants…), les ambiances perçues. Des interactions peuvent exister entre ces paramètres, générant parfois des conflits d'usage ou au contraire favorisant l'usage et l'appropriation du lieu.



Boulogne-sur-Mer (62) / Place de l'Hôtel-de-Ville, jardin éphémère XXL

Il s'agit en réalité d'établir le diagnostic d'un système dynamique et d'en analyser les dysfonctionnements. Cette analyse permet de construire une stratégie d'intervention adaptée à la spécificité de chaque lieu, qu'il s'agisse d'une place, d'une rue, d'un parc ou d'un square.

Identifier les usages

La principale difficulté dans une démarche d'identification des usages est d'appréhender les pratiques sous l'angle fonctionnel et non pas linéaire. Ce travail ne peut pas être le fruit d'une approche purement technique mais doit impérativement faire appel à une approche sociologique.

Parce que les usagers fréquentent tout espace à titre individuel, avec leur propre système de références et leur propre finalité, il est essentiel d'appréhender chacun de ces espaces comme un lieu vécu. Procéder par exemple à une analyse sensible des ambiances, à différents moments du jour et de la nuit, permet d'expliquer le choix spontané de certains lieux pour des rencontres informelles. On pourra ainsi se rendre compte que l'ensoleillement, l'éclairage ou l'ambiance sonore se combinent à la géographie de la circulation piétonne pour inciter les individus à développer une pratique particulière. L'objectif ici est bien de cerner les représentations et les pratiques des différents groupes d'usagers selon les enjeux communautaires, ethniques ou de classes d'âge ; d'analyser les conflits ou tensions pouvant surgir entre le désir de « privatisation » et d'ouverture de l'espace public par exemple, et les problématiques liées à la sécurité, la tranquillité et l'entretien des lieux.

La méthode la plus adaptée à la compréhension des pratiques et des représentations se base sur un travail d'observation des espaces à différents moments de la journée, voire de l'année. Cette observation doit par ailleurs être réalisée en utilisant différents moyens de déplacement. Un piéton, un cycliste ou un automobiliste n'appréhendent pas et n'utilisent pas l'espace de la même manière. La technique de comptage des fréquentations permet d'apporter une plus-value quantitative au diagnostic. Quant à l'interview, elle enrichit l'analyse d'une approche sensible difficilement identifiable par d'autres techniques.

Les connaissances issues de ce travail sociologique ne sont bien entendu pas supposées fournir les solutions aux problèmes repérés mais vont venir alimenter la définition du projet d'aménagement des espaces publics.

Focus La prévention situationnelle

Le rôle préventif et sécurisant de l'aménagement des espaces publics et des bâtiments s'appuie sur des principes qui sont testés depuis une trentaine d'années aux États-Unis et au Canada. Modulables en fonction du contexte, du lieu, de l'insécurité rencontrée, des acteurs en jeu, ces principes limitent les actes délictueux et améliorent l'ambiance urbaine en rassurant les usagers. Il est possible de dégager 8 principes élémentaires d'aménagement et de conception architecturale et urbaine susceptibles de renforcer la sécurité et la qualité d'usage des espaces publics.

La visibilité : en tout lieu, l'objectif à atteindre est de voir et d'être vu grâce à des dégagements visuels qui éliminent ainsi les endroits cachés et les lieux « pièges ».
La surveillance naturelle : la fréquentation de l'espace et sa composition rendent possible une surveillance naturelle, sorte de co-veillance qui doit dissuader les actes délictueux et rassurer l'usager.
La socialisation, les activités : l'interaction sociale favorisée par l'environnement urbain encourage l'utilisation de ces espaces, de même que le développement de multiples activités et la mixité des usages contribuent à l'animation urbaine et sont des facteurs dissuasifs et sécurisants.
La territorialité : les usagers développent un sentiment d'appartenance à l'espace et se l'approprient, ce qui facilite la surveillance naturelle.
La lisibilité : une définition claire et hiérarchisée des lieux permet une bonne orientation et réduit les zones de conflit.
Le contrôle naturel des accès : des techniques architecturales et paysagères évitent les accès non désirés.
Le paysagement : l'éclairage, le mobilier urbain, la végétalisation, la signalétique participent à la sécurisation de l'espace public.
Le garant de l'espace : les dégradations matérielles entraînent un sentiment d'insécurité et de permissivité face à la petite délinquance. Le « garant des lieux » doit être réactif aux caractères dépréciateurs de l'espace.

(Extrait du guide à l'usage des chefs de projet Prévention de la malveillance par l'urbanisme et la conception des bâtiments*, Ville de Lyon, 2002.)*

MEUDON (92) Valoriser avec les habitants

La ville de Meudon (44 873 habitants) a initié de nombreuses actions de participation de la population à la démarche d'embellissement, notamment à travers l'animation de groupes de travail associant habitants et jardiniers de la ville, l'organisation de journées portes ouvertes des serres municipales… Des initiatives ayant pour objectif de créer du lien social autant que d'embellir la ville.





Michèle COUTURIER
Maire adjoint, déléguée à l'hygiène et à la salubrité, aux parcs et jardins



Meudon (92) / La terrasse de l'Observatoire

La prise en compte des attentes des usagers est au cœur de votre démarche de valorisation du cadre de vie des habitants. Comment s'opère ce travail d'écoute ?

Ce travail s'articule dans le cadre d'un groupe de travail qui a été créé, regroupant des professionnels (les jardiniers de la ville) mais aussi des associations et des Meudonnais représentant différents quartiers, ainsi que le service communication de la ville.
De même, nous organisons des journées portes ouvertes aux serres municipales, diverses fêtes et animations (fête de l'Arbre, animations aux serres du Potager du Dauphin au cours desquelles nos jardiniers dispensent des conseils au public).

Les élus sont à l'écoute de la population, des directeurs d'écoles ou de maisons de retraite à travers les courriers, les appels téléphoniques. Ces derniers à leur tour transmettent l'information aux services techniques.

Ce travail en amont a-t-il fait évoluer les comportements ?

Peu à peu, la population a une meilleure compréhension :

– de l'utilité des actions écologiques et respectueuses de l'environnement (utilisation de composteurs, plantes résistantes à la sécheresse, désherbage non chimique, etc.) ;
– de la réglementation concernant les plantations et les distances à respecter ;
– des abattages sanitaires des arbres de la commune ;


Meudon (92) / Invitation aux jardins


Meudon (92) / Invitation aux jardins

– connaissance des actions menées par la ville (par exemple sur le choix du fleurissement des massifs…).

Quels sont les principaux éléments de réussite de ce travail d'écoute ?

Grâce à toutes ces actions et à des animations sur divers sites, les Meudonnais découvrent le patrimoine communal. De même, ils sont plus impliqués dans les actions menées par la ville (concours des balcons fleuris, portes ouvertes aux serres municipales et du Potager du Dauphin, animations diverses). Toutes ces actions favorisent également une meilleure entente intergénérationnelle.

COULAINES (72) Les espaces verts comme enjeu social

Inscrite dans la banlieue du Mans, la ville de Coulaines (7 500 habitants) a connu un très fort développement urbain dans un contexte social difficile. Des efforts importants ont été portés sur la valorisation de la ville, sur la qualité des espaces verts ; des actions qui, au-delà de l'embellissement de la ville et de son image, sont aussi des réponses à une attente sociale forte, clairement exprimée par la population, et qui confère aujourd'hui à la ville une nouvelle attractivité.



Christophe ROUILLON
Maire, conseiller général

Vos efforts pour améliorer la qualité de vie des habitants vous ont permis d'accéder au plus haut niveau du label Villes et Villages Fleuris ; quel en a été le principal enjeu ? Comment la demande sociale est-elle intégrée dans votre projet de valorisation du cadre de vie ?

Coulaines (72), ville de banlieue située au nord du Mans, est passée de 1 500 habitants en 1960 pour atteindre 7 500 depuis 1975. Dotée de plus de 50 % de logements sociaux, la partie urbanisée compte aujourd'hui 3 750 habitants au km^2. Ce petit territoire de 393 hectares est urbanisé à 5 % de sa superficie en 1960 ; il atteint 46 % en 2002, puis passe le cap des 50 % en 2009. L'architecture des années 1970 a encerclé le vieux bourg qui conserve toutefois son identité antérieure.



Coulaines (72) / Arboretum des Trois Vallées, espace naturel en gestion différenciée

Selon l'enquête santé réalisée auprès de 1 000 habitants représentatifs de la ville au début de l'année 2009, il ressort que 25,6 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté.
L'intérêt du fleurissement pour cette population enquêtée est incontestable. En effet, à la question n° 51 de l'enquête intitulée « Qu'est-ce qui vous plaît à Coulaines ? », sur 1 386 éléments positifs cités, la quatrième position est tenue par le fleurissement et la huitième par les parcs et jardins.
D'une part, il est constaté que de nombreux habitants ne partent pas en vacances ; il était nécessaire de rendre agréable les parcs et promenades à proximité immédiate de leur domicile, par des aménagements arborés, fleuris et équipés de jeux pour les enfants. D'autre part, le taux très élevé des logements occupés, les demandes d'acquisitions foncières sont autant de témoignages de l'attractivité générale de Coulaines, permettant ainsi de bénéficier au mieux des dotations pour maintenir les rentrées fiscales indispensables à cette ville pauvre.

De quelle manière identifiez-vous les usages des différents espaces de votre commune ?

Les parcs du centre-ville sont fréquentés par une population cherchant de préférence tranquillité, réflexion, au milieu de pelouses entretenues et d'espaces fleuris ; ailleurs, où les modes de gestion différenciée s'alternent avec ces derniers, les autres parcs sont davantage utilisés par les familles, les enfants des écoles ou des centres de loisirs.
De surcroît, 15 km de chemins creux permettent aux promeneurs, aux familles, aux randonneurs, aux joggeurs de bénéficier du calme dans la partie naturelle préservée au nord de l'agglomération et riche d'une topographie très marquée.
Enfin, il est possible de traverser l'ensemble du territoire de Coulaines sur 4 km, à savoir la zone urbaine au sud et la zone plus rurale au nord, par des cheminements continus aménagés en coulées vertes, tout en empruntant divers parcs.
Nombreux sont les Coulainais à se féliciter de la qualité et de la diversité de leurs parcs, reconnaissant ainsi la technicité de leurs agents. Le fleurissement et les aménagements arborés évoluent en s'adaptant aux enjeux du développement durable.



Coulaines (72) / Square des Pionniers

2 | La concertation, une étape indispensable

La concertation vise à produire un projet partagé facilitant l'appropriation collective des objectifs initialement définis par les élus. Elle doit s'opérer avec la population et les associations, mais pas seulement ! Elle doit impérativement réunir les différents services de la commune, techniques, culturels ou administratifs.

Partant du constat qu'une des principales causes d'échec de la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement provient d'une mauvaise compréhension du fonctionnement des territoires, la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) a renforcé le principe de concertation dans les projets d'aménagement du territoire. L'objectif est de « promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent, par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes ou de leurs craintes, l'échange et le débat » et d'y associer « dès l'origine, aux côtés du maître d'ouvrage, le plus grand nombre possible d'acteurs concernés ».

Se distinguant des processus de négociation, de consultation ou de médiation, la concertation entend associer un large public à la définition d'un projet. Il s'agit d'une construction collective d'objectifs et de projets qui peut aller jusqu'à de la co-construction entre le concepteur, le maître d'ouvrage et les usagers concernés.

Cette démarche interroge les modes classiques d'articulation entre la demande politique et le principe de conception technique en y intégrant un volet complémentaire, difficile à mettre en œuvre : le dialogue ! Le processus de décision bascule ainsi du volet technique au domaine sociologique, le technicien intervenant quant à lui pour éclairer les choix.

Quels sont les acteurs de la concertation ?

La concertation se fixe comme objectif d'associer le plus grand nombre d'acteurs dans le processus d'élaboration du projet et non pas à la décision. Il s'agit d'accompagner le décideur dans la construction de son projet dès la phase initiale, au stade de l'élaboration du programme.

– Les élus ont la responsabilité de la démarche qu'ils ont la charge de porter et d'animer depuis les premières expressions du projet jusqu'à sa mise en œuvre. L'objectif ne correspond pas toujours aux temporalités politiques liées aux échéances électorales mais il devra impérativement être pris en compte pour garantir l'efficacité du processus et sa compatibilité avec les enjeux du territoire.

– La population regroupe majoritairement l'ensemble des administrés mais peut également intégrer des touristes ou autres publics cibles. Elle est un acteur incontournable pour faire émerger la demande sociale, les besoins en infrastructures et les services à développer. Le traitement de l'espace public par le végétal constitue un séduisant sujet de dialogue et d'échanges.

– Les associations, en tant que représentantes de la société civile, sont souvent expertes dans certains domaines tels que l'environnement ou la défense des intérêts d'un groupe d'habitants. Elles constituent des acteurs précieux pour définir les éléments de cadrage du projet.

– Les services techniques, voire les prestataires externes, sont également des acteurs primordiaux de la concertation. Ils ont la charge de mettre en œuvre le projet et de gérer



Lyon (69) / Festival des Jardins de rues

l'espace concerné. Leurs expertises permettent de projeter des aménagements pérennes, dont la gestion est économe et respectueuse de l'environnement.

– Enfin, les acteurs économiques peuvent apporter une plus-value dans la définition du projet d'aménagement par l'affirmation des enjeux qui sont les leurs. Qu'ils soient commerçants, artisans ou industriels, la perception qu'ils ont du végétal peut impacter la construction du projet. La synergie entre les intérêts publics et privés est à rechercher, le plus en amont possible.

Les écueils à éviter

L'ouverture du processus de dialogue à un ensemble d'acteurs dont les réactions sont imprévisibles, tels que les usagers, les riverains ou les associations, inquiète très souvent les élus et les techniciens qui auront la charge de formaliser le projet. De ce fait, la démarche est souvent réduite à une simple consultation, lorsqu'il ne s'agit pas d'une information.

Elle débouche parfois sur des blocages ou des solutions de compromis décevantes pour tous les acteurs. Dans ce cas, le projet apparaît déjà ficelé dès sa présentation. En agissant de la sorte, les élus se privent à la fois des perceptions et du bon sens des populations locales mais également de l'opportunité d'une appropriation du projet par les parties prenantes.

Afin d'éviter les points de blocage, la concertation doit commencer le plus tôt possible.

Parce qu'elle est complexe à mettre en œuvre, la concertation doit impérativement éviter d'être confuse auprès des populations cibles. Pour cela, il faut élaborer les règles du jeu et préciser clairement quels sont ses objectifs, son sujet, les modalités du dialogue, son périmètre, les conditions d'élaboration de son bilan et sa place dans le processus de décision.

Les principales étapes d'une concertation

La première étape de la concertation peut consister à définir le projet non pas en terme de forme urbaine, mais comme un ensemble de services à rendre, de dysfonctionnements à résoudre, de vocations à préciser.

La seconde étape consiste à mettre en place le processus de décision entre les acteurs associés et la définition des modalités de dialogue et de décision.

La troisième étape doit permettre de favoriser l'appropriation collective du projet. Elle permet à la fois d'identifier et de collecter les connaissances nécessaires à la définition du projet et de mettre en place un diagnostic partagé et approprié par les acteurs, construit sur l'identification des dysfonctionnements connus par les différents protagonistes.

La dernière phase est celle de la conception et du dialogue, permettant de déboucher sur des propositions partagées et durables.

La charte de la concertation du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement publiée en 1996 constitue un support utile dont peuvent s'inspirer les collectivités locales.



Le Cannet (06) / La place Bellevue est un lieu convivial

« Qu'en est-il en pratique de cette participation proclamée comme nécessaire à l'accomplissement de l'action publique ? Pour s'en faire une idée, il convient d'observer les modalités de sa mise en œuvre dans une multiplicité de territoires et de disposer d'un instrument d'appréciation. Comment juger ce qui est tangible, fictif, effectif ou non, dans les pratiques rangées sous cette appellation bien vague de « participation » ? Il existe en fait une grille d'appréciation faisant consensus dans la plupart des pays, sauf en France, où elle est curieusement méconnue et d'ailleurs non traduite : c'est l'échelle élaborée par **Sherry Arnstein** en 1969 (Sherry R. Arnstein, « A ladder of citizen participation », *Journal of American Institute of Planners*, 1969). À cette époque, Sherry Arnstein occupait la fonction de « special assistant to the secretary of the Departement of Health, Education and Welfare » où elle fut chargée de planifier une stratégie fédérale en vue de mettre fin à la ségrégation dans les hôpitaux publics américains.

En quoi consiste donc cette fameuse échelle de la participation ? Pourquoi a-t-elle recueilli un tel succès en dehors des États-Unis ? Parce qu'à propos d'un concept au contenu aussi étendu que vague, elle fournit un principe très clair de hiérarchisation des pratiques associées à ce terme. Elle autorise à dire ce que recouvre le principe de participation, ce qui définit cette approche et ce qui ne le mérite pas. Pour obtenir cette clarification, Sherry Arnstein distingue trois niveaux correspondant à différents registres de pratiques, obtenant au total huit degrés possibles sur son échelle :

– Le premier niveau correspond aux deux premiers degrés, ceux de la manipulation et de la thérapie. À ce stade, le seul objectif est d'éduquer les participants, de traiter (therapy) leurs pathologies à l'origine des difficultés du territoire visé. Le plan qui leur est proposé est considéré comme le meilleur. Ce qui est qualifié de participation vise dès lors exclusivement à obtenir le soutien du public, au travers de techniques relevant de la sphère de la publicité et des relations publiques. Ce premier niveau est considéré par Sherry Arnstein comme celui de la non-participation.

– Le deuxième niveau comporte trois degrés. En premier, l'information, phase nécessaire pour légitimer le terme de participation. Celle-ci est insuffisante tant qu'elle privilégie un flux à sens unique, sans mise en place de canaux assurant l'effet retour (feed-back). En second vient la consultation également légitimante, mais qui est à peine plus conséquente car n'offrant aucune assurance que les attentes et les suggestions des personnes consultées seront prises en compte. Il s'agit alors d'un simple rituel. En troisième, arrive la réassurance (placation), qui consiste à autoriser ou même à inviter des citoyens à donner des conseils et à faire des propositions, tout en laissant ceux qui ont le pouvoir de décider seuls juges de la faisabilité ou de la légitimité d'intégrer ou non les modifications et les recommandations souhaitées. Ce second niveau est celui de la coopération symbolique (tokenism).

– La participation à proprement parler commence avec le troisième niveau qui comporte, lui aussi, trois degrés. Le premier consiste en la formation d'un partenariat, ce qui revient à une redistribution du pouvoir par une formule de négociation entre les citoyens et ceux qui le détiennent. Ces partenariats se concrétisent dans la formation de comités associant ces parties, qui deviennent responsables des décisions et de la planification des opérations. En second, on trouve la délégation de pouvoir, formule proche de la précédente, mais qui s'en distingue. Les citoyens occupent alors une position majoritaire (ou un droit de veto) qui leur confère l'autorité réelle sur la décision, ainsi que la responsabilité de rendre compte publiquement de tout ce qui concerne le programme. Enfin, troisième et dernier degré, le contrôle citoyen, où les tâches de conception, de planification et de direction du programme relèvent directement de ceux-ci, sans intermédiaire entre eux et les bailleurs de fonds du programme. Ce troisième niveau correspond au pouvoir effectif des citoyens ».

Extrait du rapport :
Donzelot Jacques et Epstein Renaud, *Rénovation urbaine et implication des habitants : notes pour un état des lieux et propositions pour une méthode future*, CEDOV, Centre d'Études, de Documentation et d'Observation sur les Villes, janvier 2006.

GRILLE DE SHERRY ARNSTEIN

- Contrôle citoyen
- Délégation de pouvoir
- Partenariat

→ POUVOIR EFFECTIF DES CITOYENS

- Réassurance
- Consultation
- Information

→ COOPÉRATION SYMBOLIQUE

- Thérapie
- Manipulation

→ NON PARTICIPATION



La Haye-Fouassière (44) / Rencontres et échanges sur la gestion des espaces verts

TOURS (37) Une concertation suivie

Avec 137 000 habitants, la ville de Tours est confrontée à d'importants projets d'aménagements pour lesquels le processus de concertation revêt un caractère important ; la consultation de la population, son association dans le processus de réflexion sur le projet, la prise en compte des attentes, des besoins et des propositions représente autant d'éléments et d'étapes à intégrer dans la démarche dont la finalité reste d'abord et avant tout l'appropriation des réalisations par la population.





Nadia HAMOUDI
Adjointe au maire
chargée des parcs et jardins
et de l'animation
du patrimoine naturel

Comment s'opère la concertation autour de la question des espaces verts dans votre ville ? Quels sont les acteurs concernés ?

L'émergence d'un besoin

– En matière d'aménagement urbain, la politique d'embellissement de la ville se traduit par un travail commun entre élus, concepteurs et techniciens issus des différents services techniques autour d'un projet commun, en lien avec les grands projets urbains. La question des espaces verts s'inscrit dans ce plan. L'émergence de besoins nouveaux peut être relayée de diverses façons.

Par leurs courriers, les habitants signalent les secteurs qui leur semblent devoir être réaménagés, suggèrent des améliorations ou font part de principes généraux au niveau de leur environnement proche. Les instances de démocratie locale, qui à Tours sont les Conseils de la Vie Locale (CVL) sont également des relais. Les techniciens des secteurs réalisent régulièrement des diagnostics sur leurs secteurs et font remonter les informations aux élus via les chefs de service. Enfin, les élus eux-mêmes sont des relais importants des demandes sociales.

De la réflexion globale à la conception

– Quelle que soit l'échelle des aménagements, les demandes « du terrain » sont analysées au vu des projets en cours, pour tenir compte de l'évolution des quartiers ou des infrastructures, voire d'une politique thématique globale au niveau de la ville. La conception est donc bien intégrée dans une notion d'aménagement urbain avec une vue géographique élargie. Cette phase de conception globale commence par une phase d'analyse préalable à la première concertation. Elle doit prendre en compte tous les aspects liés au caractère urbain : circulation, stationnement, propreté, usages, etc.

La mise en place d'une concertation avec les habitants

– Lorsqu'une opération nouvelle peut trouver sa place dans une programmation budgétaire, une première rencontre est proposée aux riverains via une invitation glissée dans les boîtes aux lettres. Dans le contexte des quartiers d'habitat social, cette première information peut se faire par l'intermédiaire du service politique de la ville et des conseils consultatifs de quartier et avec l'appui des bailleurs sociaux.

Au cours de la première réunion, un paysagiste, assisté par un représentant de la direction des services techniques, expose une première analyse de l'existant sous forme d'un diagnostic en mettant en avant des problématiques de tous ordres et en donnant les grandes lignes de ce que pourrait être un espace ou un quartier plus agréable pour tous... Parfois, un plan masse d'intention est présenté.

La libre expression de chacun concerne tous les thèmes classiques de la vie en collectivité : problèmes de stationnement, dangers, propreté, manque d'aires de jeux, etc. Le besoin de « végétal » est aussi régulièrement évoqué.

Le concepteur, ainsi que l'ensemble des services concernés, doit prendre en compte les besoins de la population dans l'élaboration du projet avec une volonté d'élargir et de globa-

liser les problématiques pour aller vers « l'intérêt général ». En d'autres termes, il s'agit de faire partager l'idée d'un réel « embellissement » de l'espace public. La gestion du stationnement fournit un exemple concret. Plutôt que de satisfaire de manière immédiate quelques riverains, le concepteur introduit par exemple l'idée d'une continuité piétonne qui apporte un plus au quartier à l'aide d'une végétalisation associée au réseau des chemins. Les services répondent ainsi à des besoins « techniques » de manière qualitative.

Quels seraient les principaux points à ne pas oublier dans une concertation réussie ?

La vie des comités de pilotage ou des groupes de travail
– À l'issue de la première réunion publique est proposée la création d'un comité de pilotage qui repose sur le volontariat. Le « groupe de travail » est réservé à des opérations de petite envergure. Une série de réunions est alors programmée, auxquelles sont associés les techniciens qui seront chargés de mettre en œuvre le projet et le personnel préposé à l'entretien. Dans ce cadre, des plans projets sont proposés au groupe et amendés si besoin en fonction des contributions de chacun des membres du groupe. De manière générale, on constate que les préoccupations des habitants évoluent au fil des réunions et que beaucoup se passionnent « au fil de l'eau » pour le projet, en acquérant au fur et à mesure une vision plus large de l'aménagement urbain.
La phase de réalisation
– Le groupe de travail ou comité de pilotage est invité, si besoin, à désigner des correspondants qui pourront être associés, de manière bien cadrée, à la phase « chantier » afin de mieux prendre en compte les spécificités locales (stationnement, sorties véhicules). Cela permet de faire remonter les « nuisances » qui sont engendrées par le chantier et de procéder à des ajustements de terrain. La fin de la concertation coïncide avec le jour de l'inauguration, ou, dans les cas les moins formels, par une visite de fin de travaux. Par exemple, des jeux pour enfants sont ouverts aux heures de sortie de l'école.

Les limites de la concertation
– Nous sommes bien conscients que ce mode de concertation peut créer un décalage entre les « initiés », qui ont beaucoup participé à l'action, et les habitants qui sont restés « en retrait ». Le cas concret de projets nécessitant l'abattage d'arbres peut être cité. En effet, lorsque le groupe de travail en est arrivé à la conclusion logique d'un remplacement d'arbres, voire à le suggérer, des personnes extérieures à la concertation peuvent ne pas comprendre ce choix. Aussi, la communication par différents médias doit rendre compte des différentes étapes du projet. Elle revêt une grande importance pour leur bonne acceptation sociale.
La ville de Tours a mis en place depuis près de quinze ans une véritable politique d'embellissement de l'espace public, en cherchant à concilier au mieux les ambiances urbaines et paysagères. Tous les quartiers sont considérés avec le même intérêt. Nous constatons que cette méthode de concertation assure une bonne appropriation des espaces réaménagés et leur procure une meilleure pérennité.


Tours (37) / Liaison douce de quartier



Saint-Fraimbault (61) / Le bassin des poissons rouges, l'espace public « Point information touristique » et le four fermier



III - LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Loin de constituer une démarche anecdotique et improvisée, la valorisation de la qualité du cadre de vie repose sur la connaissance du territoire. Elle induit une exigence de méthode et la définition d'une stratégie d'intervention. Quatre temps forts rythment cette stratégie : l'élaboration et la mise en œuvre du projet par les élus et les techniciens, l'animation et la concertation avec la population, la gestion et enfin la valorisation à travers les actions de communication et de promotion. En fonction de la taille de la commune, de ses moyens humains, techniques et financiers, cette stratégie doit être évidemment adaptée mais doit aboutir dans tous les cas à la définition d'un projet global, cohérent, clair, partagé, planifiable et communicable.

1 - Le projet communal	85
2 - L'animation	99
3 - La gestion	113
4 - La communication	173



Lyon (69) / Le parc des berges du Rhône

1 - Le projet communal

1 | Élaborer un projet politique

La connaissance du contexte, la recherche ou l'affirmation d'une identité doivent amorcer la réflexion sur le projet. Avant d'aller plus loin dans sa définition, les questions à se poser sont les suivantes : l'ensemble du territoire a-t-il été bien appréhendé ? Dispose-t-on d'éléments de connaissance suffisants ? Le diagnostic territorial est-il pertinent et satisfaisant pour passer à l'élaboration d'un projet ?

Ces éléments étant posés, la question « comment y allons-nous ? » renvoie à l'organisation et au rôle de l'équipe municipale.

Ce rôle essentiel de maître d'ouvrage nécessite pour la collectivité la mise en place d'une organisation interne dédiée à la définition du projet, sa mise en œuvre, son animation, son suivi et son évaluation. Quelles que soient la taille de la commune et l'échelle de son territoire, deux maîtres mots doivent être au cœur de cette organisation : transversalité et communication.

Inscrire le projet dans une logique d'ensemble

Le projet de végétalisation ne peut être conduit indépendamment d'un projet global d'aménagement du territoire communal, voire d'embellissement. En ce sens, les commissions municipales et les missions qui leur sont assignées doivent veiller à la réelle transversalité du projet et écarter le risque que les espaces verts en général, et la prise en compte du végétal en particulier, restent un sujet accessoire par rapport à d'autres domaines qui pourraient être réputés plus sérieux comme la voirie, l'urbanisme… Ce risque est réel et explique les difficultés de certaines communes à progresser dans leur démarche d'embellissement et d'aménagement.

Ainsi, les problématiques liées au développement durable, à la qualité d'aménagement des espaces et à l'embellissement ne devraient pas faire l'objet d'une commission ad hoc mais s'inscrire au cœur même des commissions chargées des questions d'aménagement, d'urbanisme, de voirie, de bâtiments…

La création d'un nouveau quartier, l'aménagement d'un espace public, la requalification d'une rue ne peuvent s'engager sans qu'une réflexion n'ait été menée sur les exigences environnementales attendues, sur la qualité d'usage, sur celle des matériaux et du mobilier mis en œuvre... Mais ils ne sauraient s'engager non plus sans que la réflexion ait été menée sur le parti des aménagements paysagers, celui des végétaux, leur association et, surtout, la capacité pour la collectivité d'entretenir l'aménagement mis en œuvre.

Quels que soient la taille de la commune et son contexte, cette exigence de qualité et de transversalité doit conduire la collectivité à réfléchir à la meilleure organisation de son équipe municipale et des commissions chargées de l'aménagement du territoire communal.

Manager le projet avec l'ensemble des services

Le pilotage du projet dépasse le périmètre de l'équipe municipale et doit s'étendre jusqu'aux différents services de la collectivité. Le succès repose sur l'implication des services et mobilise plus particulièrement celui des « es-

paces verts » dans la définition du projet d'embellissement. Selon la taille des communes, et notamment pour les plus petites, cette implication se résume à l'employé communal en charge des espaces verts et de tout le reste… Premier acteur à la mise en œuvre du projet et surtout à sa gestion, il contribue directement et presque exclusivement à sa pérennité et à sa réussite. Il suffit pour s'en convaincre de voir le nombre de prix attribués dans les différents palmarès des concours départementaux, régionaux et nationaux de Villes et Villages Fleuris décernés au seul et unique jardinier de la commune.

Dans les collectivités plus importantes, cette exigence de transversalité conduit à rapprocher les différents services intervenant sur un même objet, en l'occurrence les espaces publics : espaces verts, voirie, propreté… Certaines collectivités se sont dotées d'un bureau d'études en régie assurant une cohérence d'approche et de conception sur l'ensemble des projets portés par la municipalité.

Loin d'être en capacité de disposer d'une telle ingénierie interne, la majeure partie des collectivités territoriales doit pour autant veiller à ce que :

– le projet d'embellissement et d'aménagement de leur territoire soit cohérent avec leur identité propre ;
– le projet soit réellement porté et partagé par l'ensemble de l'équipe municipale, quelle que soit l'organisation des commissions mise en œuvre ;
– le projet soit défini avec le ou les services techniques chargés de sa mise en œuvre ou de sa gestion ;
– la question du végétal ne soit traitée de manière accessoire ;



Pellouailles-les-Vignes (49) / L'équipe des espaces verts

– la place du végétal dans la ville soit abordée d'une manière globale et intégrée à tous les projets.

Communiquer

L'animation, la gestion, la valorisation du projet, la communication font partie de la stratégie d'intervention et nécessitent la mobilisation d'un minimum de moyens et d'organisation. Dès la phase d'élaboration du projet, l'obligation de transversalité induit une nécessaire communication qui doit s'instaurer à plusieurs niveaux :



La Haye-Fouassière (44) / Plaquette d'information

Au sein de l'équipe municipale :

– diffuser et communiquer en interne sur le projet jusqu'au cœur de chaque commission (voirie, urbanisme, bâtiments…) ;
– pour éviter les contradictions dans les choix effectués par une commission voirie et une ligne directrice fixée par une commission aménagement…

Entre l'équipe municipale et les services :

– échanger sur la faisabilité et l'opportunité technique du projet ;
– s'approprier le projet, le soutenir et assurer sa pérennité ;
– être un facilitateur impliqué auprès de la population.

Entre services :

– rechercher une cohérence et un appui des services dans la mise en œuvre du projet.

Avec la population :

– expliquer et hiérarchiser les enjeux locaux et proposer une stratégie à entreprendre ;
– l'associer à la réflexion sur le projet, argumenter les choix effectués, justifier les aménagements mis en œuvre et faciliter leur appropriation ;
– améliorer le contenu du projet et faciliter sa réalisation en y associant, dès l'origine, aux côtés du maître d'ouvrage, le plus grand nombre d'acteurs concernés.

ALBI (81) Pour un équilibre entre ville, nature et patrimoine

Ville de près de 50 000 habitants, Albi a su concilier dans son développement urbain la préservation du patrimoine historique et naturel, une certaine image du cadre de vie et des atouts de développement touristique. L'intégration du végétal au projet urbain est aujourd'hui un des objectifs d'aménagement de la municipalité qui s'est engagée dès 2007 dans l'élaboration d'un Agenda 21. Le récent classement de la cité historique au Patrimoine mondial de l'humanité témoigne sans doute de la pertinence d'une telle politique.





Geneviève PARMENTIER
Adjointe au maire,
déléguée à l'environnement et
au développement durable

De quelle manière prenez-vous en compte les enjeux liés au végétal dans votre projet de ville ?

Les outils utilisés lors de la révision du POS de 1997 (devenu PLU en 2003) ne permettaient pas d'identifier précisément les enjeux spécifiques du végétal, si ce n'est le classement de terrains en zone naturelle ou agricole, l'instauration d'espaces boisés classés ou encore d'emplacements réservés dédiés aux espaces verts.
La place du végétal dans notre projet de ville a été redéfinie à partir de l'élaboration de notre Agenda 21 local, labellisé en 2007, qui a montré que nous devions améliorer notre connaissance et notre appropriation des paysages, des espaces naturels et agricoles.

Une première étude des espaces et exploitations agricoles (1 223 hectares soit 28 % de la superficie totale de la commune) nous a permis de recenser les exploitations agricoles, de connaître à l'échelle des parcelles les pratiques culturales et d'élevage ainsi que les caractéristiques des quelques 27 exploitations agricoles encore actives à Albi.
Une deuxième étude sera engagée dans les prochains jours. Elle sera l'occasion d'identifier le patrimoine paysager, les perspectives urbaines, les corridors biologiques à préserver ou encore les ensembles urbains remarquables.
Nous exploitons enfin les études réalisées par d'autres collectivités sur ces thèmes, à l'exemple de celles réalisées par le syndicat mixte de rivière sur les berges du Tarn et sur les ruisseaux.

Comment traduisez-vous ces orientations au sein des documents d'urbanisme ?

Dans le rapport de présentation et le PADD, outre l'analyse de l'état initial de l'environnement, une grande place a été consacrée à :
– la recherche d'un meilleur équilibre entre développement urbain (idée de densification) et protection des espaces naturels (244 ha anciennement zone NB ont été reclassés en zone naturelle et agricole, soit une diminution de 31 % des zones constructibles) ;
– la mise en évidence de l'importance des boisements et autres formations naturelles avec le classement de 180 ha d'espaces boisés classés soumis à leurs propres règles ;
– la reconnaissance et la prise en compte de l'enjeu paysager des coteaux ;
– l'intégration du Tarn et de ses affluents valorisés par leur végétation associée dans le développement et les orientations d'aménagement de la ville.

Quelles sont les méthodes mises en œuvre pour appliquer ces recommandations ?

Outre l'application de nos orientations dans le PLU, la ville agit dans plusieurs directions opérationnelles :

– concevoir des aménagements urbains à partir du végétal lui même (réalisation de parcs ou de jardins dans les quartiers, réaménagement d'anciennes carrières, création d'une ZAD pour acquérir des terrains inondables et favoriser la production maraîchère, réalisation de jardins familiaux en pied d'immeubles en ZUS...) ;
– véhiculer auprès des professionnels de la construction une pédagogie autour du végétal, notamment lors de l'examen des demandes d'autorisation de construire ou d'aménager ;
– inventorier et cartographier le patrimoine arboré (en cours) ;
– assurer la protection et la mise en valeur des berges du Tarn et des ruisseaux ;
– ouvrir des cônes de visibilité sur le patrimoine à l'occasion de projets urbains ;
– partager la connaissance du végétal entre les services de la ville et de l'agglomération et avec les Albigeois (concours des villes fleuries, concours des maisons fleuries, animations dans les écoles et centres de loisirs...).



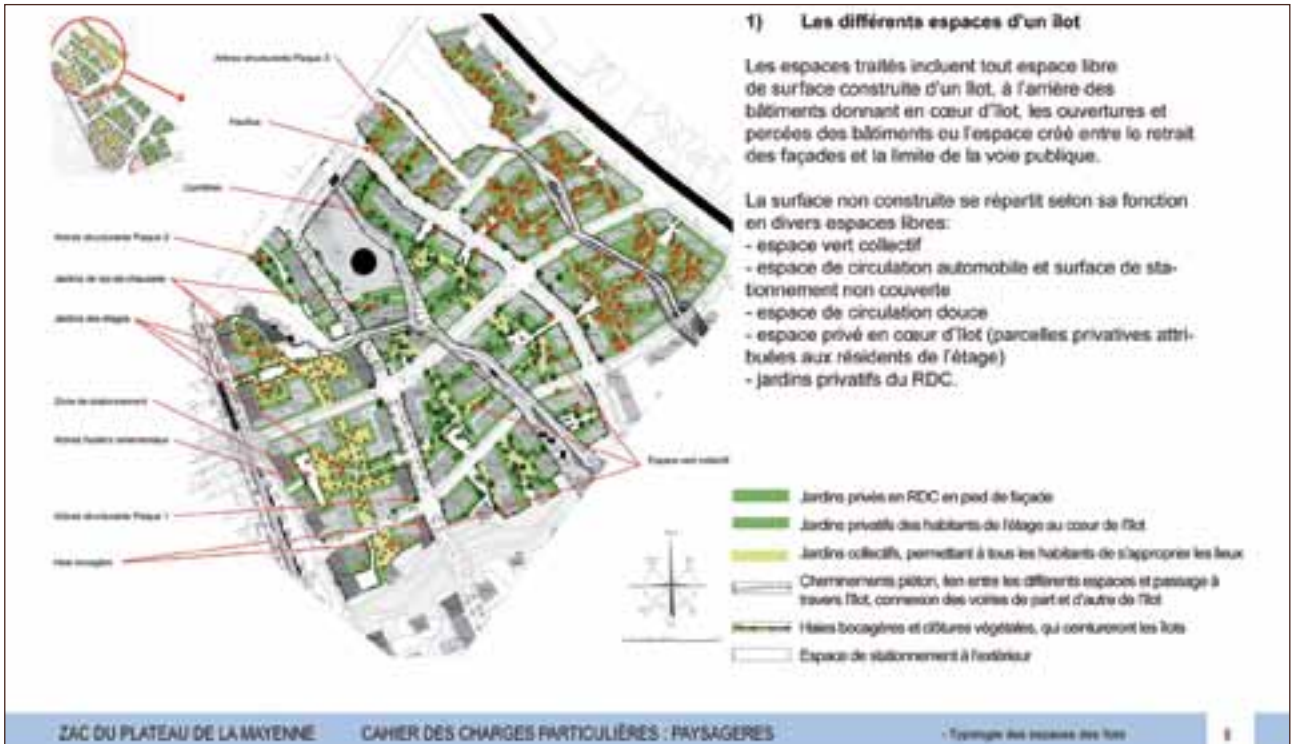
Albi (81) / Le cœur historique de la ville organisé autour de la cathédrale Sainte-Cécile et de la cité épiscopale

2 | Intégrer les projets dans les documents d'urbanisme

Même s'il s'inscrit dans un cadre communal, le projet d'aménagement et d'embellissement a tout intérêt à prendre en considération les réflexions en amont menées à des échelles territoriales plus larges. Les documents d'orientation et de planification méritent d'être regardés dans la mesure où ils peuvent comporter des préconisations ciblées sur le territoire concerné.

Trois grands types de documents peuvent avoir des incidences notables sur le territoire communal :
– les documents de planification ayant une vocation d'aménagement du territoire et une portée réglementaire (DTADD – Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable, SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale, Chartes de Parc naturel régional… pour ne citer que les principaux) ;
– les documents plus thématiques, ayant une portée réglementaire (SDAGE et SAGE – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, PDU – Plan de Déplacements Urbains) ou contractuelle (Schéma régional et départemental de développement touristique …) ;
– les documents d'orientation générale (Agendas 21, Schéma régional de cohérence écologique, Charte départementale pour l'environnement…).

Les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) méritent une attention plus particulière. Outils de planification urbaine, ils peuvent comprendre, au niveau du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et du DOO (Document d'Orientation et d'Objectif) des orientations en matière d'environnement, d'aménagement, de gestion de l'espace… qui s'imposent aux communes et à leur propre document d'urbanisme (POS – Plan d'Occupation des Sols et PLU – Plan Local d'Urbanisme) et donc à leur projet d'aménagement. Ces outils, élaborés par les élus du territoire, constituent ainsi le cadre général avec lequel le projet communal doit être conforme.



Angers (49) / ZAC du Plateau de la Mayenne, traitement paysager des îlots urbains - Concepteur : Thierry Huau

Focus Traduire les orientations d'aménagement dans le PLU

Un PLU constitue un moment privilégié pour mettre en œuvre une programmation des espaces verts sur le territoire communal. Parmi les outils opérationnels d'accompagnement d'un plan vert, le plan local d'urbanisme reste le meilleur moyen de traduire les orientations d'aménagement dans un règlement opposable aux tiers et de cartographier la trame verte dans un document graphique. Outre les dispositions applicables aux zones agricoles (A) et aux zones naturelles et forestières (N), qui correspondent à des coupures d'urbanisation, trois articles clés du Code de l'urbanisme permettent de renforcer la présence d'espaces verts en tissu urbain dense, là où la demande sociale est la plus forte.

L'article 13 du règlement d'un PLU a vocation à gérer les espaces libres existants, non encore consommés par le bâti, la voirie ou une aire de stationnement. Un square, un parc urbain, un mail, un espace vert intérieur privé, tel qu'un jardin en retrait d'une rue, une cour d'école agrémentée de tilleuls peuvent bénéficier d'une protection stricte en espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du Code de l'urbanisme. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection, la création de boisements. Les éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier peuvent également faire l'objet d'une réglementation plus souple en application de l'article L.123-1-7. Les prescriptions « paysagères », en précisant par exemple les essences spécifiques pour étendre un ensemble arboré, sont très appréciées des communes qui souhaitent valoriser leur patrimoine végétal, qu'il soit public ou privé.

L'article 13 peut édicter des obligations de réaliser un espace vert à l'occasion d'un aménagement de voirie, d'une opération immobilière, d'un lotissement, d'une zone d'activité. Cette disposition permet de délimiter des espaces libres à végétaliser aux abords d'une voie publique, d'une aire de stationnement, d'une construction nouvelle. Certaines communes vont jusqu'à fixer un pourcentage en pleine terre pour augmenter les continuités vertes et les surfaces perméables. Cette obligation est contrôlée à la parcelle près, dans le cadre de l'instruction des permis de construire ou autorisations, au vu d'un plan-masse indiquant les plantations maintenues, supprimées ou créées.

Les espaces libres à végétaliser ont le mérite d'inciter les maîtres d'ouvrage à requalifier les zones de couture entre le domaine public et privé, au besoin par des aménagements paysagers en pied d'immeubles.

La volonté de créer des espaces verts peut se traduire par l'inscription d'un emplacement réservé pour espace vert public en précisant la collectivité, service et organisme public bénéficiaire conformément à l'article L.123-1-8. L'emplacement réservé pour espace vert permet de verdir des délaissés fonciers, non sans difficulté, mais surtout de créer un jardin public dans des secteurs appelant des requalifications : des démolitions d'entrepôts vétustes, des recompositions de places, de parcs de stationnement… L'emplacement se doit de rechercher la meilleure localisation, notamment dans les quartiers déficitaires, au cœur des îlots denses. Un espace vert fonctionne d'autant mieux qu'il est facilement accessible, à 10 minutes de marche, en prise avec les besoins de détente des habitants. Un emplacement réservé peut aussi être destiné à un parc boisé attenant à une maison bourgeoise ou à une friche industrielle. Cette servitude rend les parcelles concernées inconstructibles pour tout autre opération que l'espace vert projeté : elle évite que les terrains fassent l'objet d'une utilisation incompatible avec leur destination finale.

(Certu)

La traduction du projet dans le plan local d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme est un document plus global, plus complet et plus opérationnel que ne l'étaient les plans d'occupation des sols.

Un document global

Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire de la commune (ou de plusieurs communes lorsque celles-ci ont fait le choix d'un PLU intercommunal), à la seule exception des secteurs de la commune couverts par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) dans les secteurs sauvegardés. Il définit ainsi un projet unique et cohérent, y compris à l'intérieur des zones d'aménagement concerté. La municipalité n'a plus à gérer différents outils de planification couvrant partiellement son territoire.

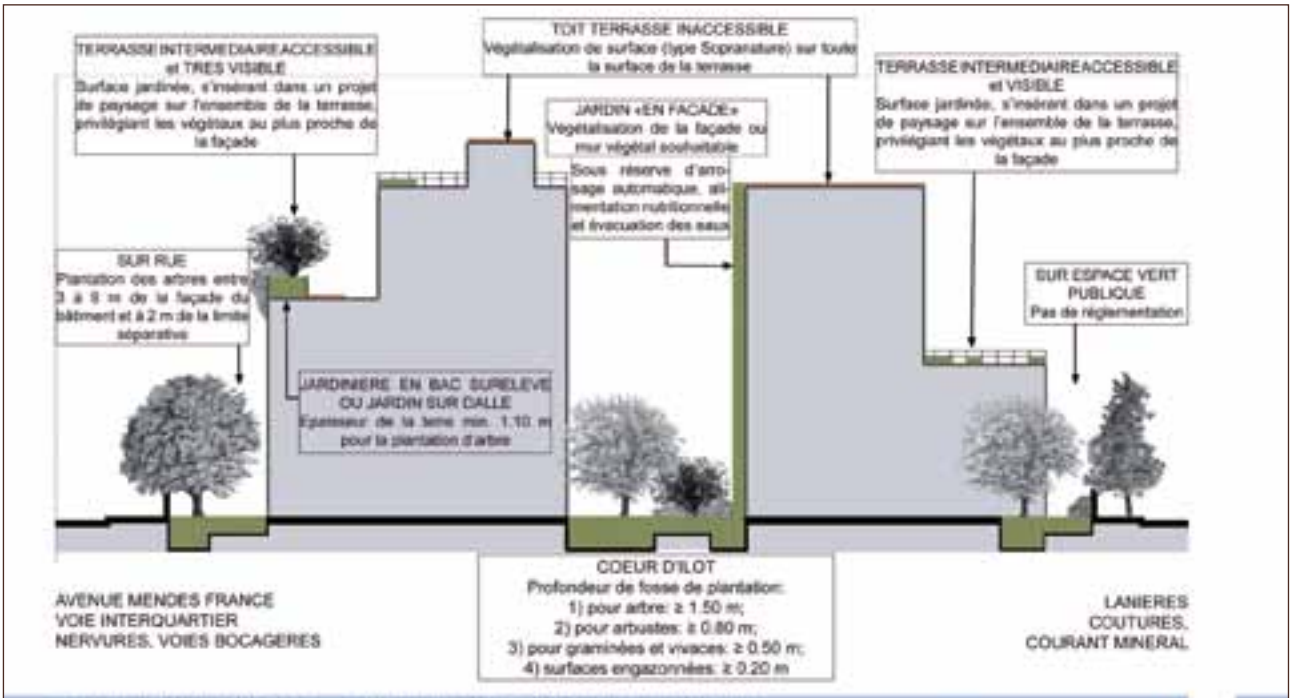
Un document projet

Le plan local d'urbanisme n'est plus limité, comme l'était le POS, à la définition d'un certain nombre de règles s'imposant aux constructeurs. Il comprend un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit la politique d'ensemble de la commune et précise, si la commune le souhaite, les différents projets d'aménagements. Le PADD constitue le cadre de cohérence fondamental du PLU et des différentes actions de la commune dans le domaine de l'aménagement, du traitement des espaces publics et de l'urbanisme.

Un document opérationnel

Le plan local d'urbanisme est le document de référence de toutes les actions et opérations d'aménagement engagées à l'intérieur de la commune. Le PLU comporte des règles adaptées aux besoins de l'urbanisme opérationnel.

Il précise la localisation et les caractéristiques des espaces publics à conserver, à modifier ou à créer ainsi que la localisation prévue pour les principaux ouvrages publics,



Angers (49) / ZAC du Plateau de la Mayenne - Concepteur : Thierry HUAU

les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements.

Il identifie les secteurs devant faire l'objet d'interventions de nature à favoriser le renouvellement urbain ; il peut délimiter des périmètres dans lesquels les constructions les plus importantes ne sont pas autorisées pendant cinq ans, dans l'attente de l'élaboration d'un projet global d'aménagement.

Il peut instaurer des servitudes protégeant les terrains concernés par de futurs équipements, de façon plus souple que ne le faisaient les emplacements réservés qui devaient indiquer de façon précise l'emplacement de ces équipements.

La structure du plan local d'urbanisme

En application de l'article R.123-2 du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme comprend :

– Un rapport de présentation. Celui-ci :
- expose le diagnostic établi par la commune ;
- analyse l'état initial de l'environnement ;
- explique les choix retenus pour établir le PADD et expose les motifs de délimitation des zones, des règles qui sont applicables et des orientations d'aménagement ;
- évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

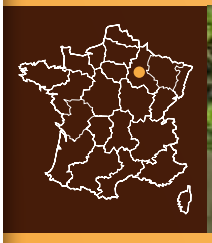
– Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Celui-ci :
- définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal (seule cette partie du PADD est obligatoire),
- peut, en outre, préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques. Les orientations et prescriptions peuvent concerner les sujets suivants : le développement ou la préservation des centres-villes, la restructuration ou la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, le traitement des rues et des espaces publics, la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers, l'aménagement des entrées de ville et la préservation des paysages. Cette partie est facultative. En revanche les orientations et les prescriptions de cette seconde partie sont opposables, de même que les orientations générales.

– Un règlement et ses documents graphiques. Ceux-ci :
- délimitent les zones urbaines (zones U), les zones à urbaniser (zones AU), les zones agricoles (zones A) et les zones naturelles (zones N), tout le territoire communal étant couvert par ces zones,
- définissent les règles qui s'imposent aux constructeurs,
- délimitent certains espaces faisant l'objet de réglementations spéciales : espaces boisés classés, éléments de paysage à protéger, emplacements réservés, secteurs à risques, secteurs faisant l'objet d'une exploitation des richesses du sous-sol, secteurs pouvant faire l'objet de transferts de COS.

Le plan local d'urbanisme est en outre accompagné d'annexes, fournissant, à titre d'information, les périmètres et dispositions particulières résultant d'autres législations, notamment les servitudes d'utilité publique.

HAUSSIMONT (51) Un plan de référence pour le village

Village de 179 habitants, Haussimont a mis au cœur de sa politique d'aménagement la valorisation de son cadre de vie, objectif traduit à travers l'élaboration d'un plan de référence établi à partir de 2002. Reprenant l'esprit du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la loi SRU, ce plan constitue désormais le document d'orientation de la politique d'aménagement de la commune où le végétal joue un rôle structurant et fédérateur.





Bruno ROULOT
Maire



Haussimont (51) / Des références historiques pour réaménager

Votre commune a privilégié le cadre de vie comme un enjeu important du développement de votre territoire, notamment dans les documents d'urbanisme. Pourquoi avez-vous initié cette démarche ?

L'équipe municipale réfléchit depuis quelques années à la mise en œuvre d'une stratégie de développement de son territoire à travers une démarche qui privilégie la valorisation de son cadre de vie. La labellisation « 4 Fleurs » depuis 1985 a naturellement porté la commune dans ce sens. Dans un contexte socio-économique local en déclin, caractérisé par un fort exode rural et un vieillissement de la population, nous avons souhaité améliorer l'attractivité de notre commune tout en respectant les orientations du schéma directeur du Pays de Châlons-en-Champagne. Il nous a donc paru essentiel d'établir un document stratégique qui définisse les orientations de développement et d'aménagement du territoire communal sur la base d'un diagnostic global. Nous avons donc commandé un plan de référence en 2002 qui nous a permis d'identifier trois axes stratégiques, qui sont l'amélioration du cadre de vie, l'accueil d'activités économiques et le développement de l'habitat résidentiel.

Ce travail en amont ne donne-t-il pas plus de lisibilité à l'équipe municipale dans les choix à opérer ?

Le document que nous avons réalisé correspond en réalité au PADD d'un PLU et est accompagné de propositions d'actions

que pour certaines d'entre elles nous avons déjà engagées. La mise en œuvre du POS en 2000 a permis de constituer un zonage qui respecte l'équilibre entre les espaces naturels, les zones agricoles, les zones à urbaniser et les futures zones d'activités. Il ne nous a donc pas paru opportun de réviser ce document pour le transformer en PLU, mais nous avions besoin d'un document complémentaire au POS qui oriente le développement du territoire. Aujourd'hui, ces deux outils structurent l'ensemble des opérations menées dans la commune, qu'il s'agisse de la future zone d'activité de 7 hectares, des lotissements ou de la plantation de trames végétales. Chacune des décisions prises par le conseil municipal en matière d'aménagement et de développement du territoire se fait sur la base du plan d'action établi à la suite de cette démarche stratégique.

Le fleurissement ne procède-t-il pas d'une démarche d'aménagement ?

Si le fleurissement s'est trouvé à l'origine de la démarche il y a maintenant plus de trente ans, il est aujourd'hui un des éléments structurants de la stratégie d'aménagement de la commune. D'une part, le végétal et les fleurs en particulier symbolisent fortement les notions de bien-être et d'accueil. Ces éléments naturels agissent sur les aménités du territoire et sur les ambiances perçues par les administrés ou les visiteurs. D'autre part, le fleurissement est pour nous un formidable outil qui permet à la fois de sensibiliser le public au respect de la nature et de l'espace public. Il permet en outre de l'impliquer dans la vie locale et de créer une synergie entre les habitants.



Haussimont (51) / Le végétal au service de la qualité des espaces publics

3 | Les axes d'intervention

Lorsqu'un document d'urbanisme existe, les grands axes d'intervention sont décrits au niveau du PLU à travers le PADD. Ils constituent ainsi le premier socle du plan d'action. Ces axes peuvent être formalisés sous différentes façons en fonction des ressources de la commune, de ses habitudes, de ses moyens de communiquer avec la population. Un simple plan communal localisant les priorités envisagées à court, moyen et long termes constitue déjà un plan d'action.

Mais quel que soit le contenu de ce plan d'action, la spatialisation constitue un élément essentiel à la compréhension du projet global. Comme évoqué précédemment à travers l'utilisation du PLU, et plus particulièrement sa transcription cartographique, la localisation des actions permet d'expliquer la stratégie générale, d'argumenter de la pertinence de telle orientation pour tel lieu, de la préservation de tel élément motivé par telle raison, du déplacement de tel équipement ou aménagement compte tenu de tel impact possible…

Quelle que soit la taille de la commune et son contexte, les axes d'intervention doivent :
– s'inscrire dans une stratégie globale d'embellissement ;
– être adaptés à la commune, en fonction de ses capacités financières, techniques et humaines ;
– être spatialisés et adaptés à chaque lieu en fonction de son échelle et de son usage ;
– préciser ce qui est préservé, modifié, créé ;
– prendre en compte un mode de gestion, voire le définir dans le cas d'une gestion différenciée.



Neuville-sur-Seine (10) / L'élaboration d'un plan d'action pluri-annuel


Avant


Après




Avant


Après













Bordeaux (33) / Le miroir d'eau des quais de la Garonne

2 - L'animation

1 | La sensibilisation des acteurs

Il s'agit de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs autour d'un projet en vue d'impliquer les services et les usagers. Après un diagnostic, l'enjeu du projet consistera à réduire les disparités et à améliorer une situation. Une analyse des forces et des faiblesses en termes de ressources et d'organisation ainsi que des opportunités et des menaces permet d'évaluer la faisabilité du projet. La conduite de ce dernier exige une planification précise. Les étapes doivent être bien identifiées et hiérarchisées afin que tout le monde s'accorde sur le déroulement du processus. La première condition de la réussite d'un projet est donc sa préparation !

Mobiliser acteurs et partenaires

La formalisation d'un projet de qualification des espaces publics par le végétal ne saurait mobiliser que le seul service des espaces verts. Il concerne à la fois les services en charge du développement économique, de l'attractivité touristique, de l'animation culturelle ou encore de la cohésion sociale. Il est donc impératif que tous ces acteurs soient associés à chaque étape de sa mise en œuvre, de la conception à la valorisation, en passant par sa réalisation.

Une implication de tous les services municipaux garantit la cohérence du projet aux yeux des usagers. Un message partagé, relayé par les différents services de la commune, est plus efficace.

Lorsque le projet de végétalisation fait l'objet d'une concertation avec les différents services, il est plus facilement relayé pas les associations, l'office de tourisme, les bibliothèques et les médiathèques, ainsi que les classes d'écoles. Les publics reçoivent ainsi différents messages (couleurs, plantes comestibles, odorantes ou médicinales) qui trouvent une cohérence d'ensemble à travers un fil conducteur.

Qu'il s'agisse de bailleurs sociaux ou de syndicats de copropriétés, d'espaces verts appartenant au conseil général, à la SNCF ou encore à Voies Navigables de France, une cohérence de traitement de l'espace doit être engagée tant au moment de l'aménagement que de la gestion du patrimoine végétal. Les conventions sont en ce domaine courantes dans les communes et permettent au public de ne pas être confronté à des disparités dans les partis d'aménagement.

Animer

L'animation s'inscrit dans une dynamique d'évolution de l'espace et de changement des pratiques. Pour espérer atteindre l'impact souhaité, il importe donc de nouer des relations avec de multiples partenaires dont les intérêts et la vision peuvent se révéler différents. Pour que les transformations proposées par l'équipe municipale soient durables, la fonction d'animation prend alors la dimension d'une médiation au service de la formalisation du projet.

À Belfort, cette animation vise ainsi à stimuler une conception concertée de projets ambitieux et réalistes qui font le lien entre les différents volets de la stratégie de développement durable du territoire. Ainsi, son maire explique que « la ville a très tôt adopté une charte d'aménagement des espaces publics ». Cet outil représente un document pratique au service de la médiation sociale.

Le travail d'animation du projet ne peut se satisfaire d'une méthode d'organisation hasardeuse. Il doit au contraire être structuré, planifié et toujours se mettre au service de la qualité du projet. Afin d'appréhender au mieux la diversité des cultures des partenaires et leurs divergences d'intérêts, il est important d'établir un dialogue ouvert et constructif avec chacun d'entre eux autour d'un noyau fort constitué des principaux acteurs.

Ce dialogue ne doit bien entendu pas écarter le personnel en charge de la gestion des espaces. Les communes doivent à tout prix intégrer le plus en amont possible la question de l'entretien et de la gestion dans leurs projets d'aménagement.



Amiens (80) / Animation sur le thème des plantations



Bron (69) / Rencontre dans un jardin familial



La Haye-Fouassière (44) / Formation sur l'entretien des vivaces

MOURMELON-LE-GRAND (51) La cité militaire à l'esprit floral

Soucieuse de faire évoluer son image, la ville de Mourmelon-Le-Grand (5 139 habitants) a engagé un important travail de mobilisation de sa population sur l'amélioration de son cadre de vie à travers une démarche de fleurissement. Tous les acteurs, y compris militaires, participent désormais à l'action quotidienne de la municipalité afin de faire de la ville un lieu attractif et de développement pour l'ensemble de ses citoyens.





Fabrice LONCOL
Maire



Mourmelon-le-Grand (51) / Fleurissement des particuliers

Lorsque vous êtes arrivé à la mairie de Mourmelon-le-Grand en 2001, vous avez souhaité mobiliser la population autour d'un projet de fleurissement de la commune. Quelles en étaient les raisons ?

Principalement axée sur son identité militaire, la commune souffrait d'un déficit d'image. De nombreux Français se souviennent de Mourmelon pour y avoir séjourné durant leur service national. Nous avons donc décidé d'impulser une dynamique pour transformer la perception à l'extérieur mais surtout celle des habitants. Il s'agissait en réalité d'intervenir sur leur cadre de vie afin de leur faire prendre conscience de sa diversité. Mais ce travail s'est fait avec eux. Nous avons souhaité sensibiliser très tôt les habitants dans la démarche de valorisation des espaces publics pour qu'ils puissent s'approprier leur qualité.

De quelle manière avez-vous procédé pour obtenir l'adhésion des habitants ?

Nous avons toujours eu le souci de conduire une démarche interactive. Le fleurissement ne saurait se résumer à la seule mise en valeur des bâtiments publics ; c'est l'affaire de tous. Nous cherchons l'effet de levier. La municipalité s'est appuyée pour cela sur l'ensemble du tissu associatif, commercial, pédagogique, social et même militaire. Nous distribuons chaque année des sachets de graines aux habitants et animons un concours communal qui regroupe une grande majorité de la population. Notre stratégie repose sur un état d'esprit que nous avons souhaité développer dans la commune, celui de l'esprit floral. Cette démarche est soutenue par une politique culturelle très active qui permet d'entretenir ce mouvement. Des animations sur la thématique du végétal se succèdent ainsi quasiment toute l'année.

Aujourd'hui, quel bilan faites-vous de cette démarche ?

Après dix ans d'exercice à la tête de l'exécutif municipal, il me semble pouvoir dire que le bilan de cette stratégie est très

positif. Nous avons réussi à redonner aux Mourmelonnais une estime de leur territoire. Les habitants sont fiers d'avoir participé à l'acquisition de la quatrième fleur, d'autant plus que nous avons obtenu les quatre niveaux du label en seulement sept ans. Cette démarche a permis de créer du lien social entre les habitants en les faisant participer à l'amélioration de leur qualité de vie. Ils s'en sentent acteurs, impliqués et responsables. Ce travail a profondément transformé la relation citoyen-décideur local.



Mourmelon-le-Grand (51) / Square Jean Jaurès

BELFORT (90) Les espaces publics, un projet partagé

À l'échelle de la ville de Belfort (50 863 habitants), la concertation entre les différents acteurs du projet urbain apparaît comme une condition préalable à la mise en œuvre des réalisations. Que ce soit au sein de l'équipe municipale, entre l'équipe municipale et les services, entre services et vers la population, la concertation et la communication sont indissociables et s'inscrivent clairement dans le rôle et la responsabilité des différents acteurs. L'idée sous-jacente est que le succès d'un projet tient à la capacité de le faire partager.


Belfort (90) / Quartier des Glacis du Château



Étienne BUTZBACH
Maire, président de la communauté de l'agglomération Belfortaine

L'aménagement des espaces publics fait l'objet d'une démarche globale basée sur une concertation entre les services municipaux. Quel processus avez-vous mis en place ?

Le projet d'aménagement des espaces publics de Belfort s'inscrit dans une approche globale, où la conception est concertée entre les services municipaux et les différents acteurs de la cité. Ainsi, conseils de quartier, associations, services parapublics, société civile, collectivités territoriales, organismes financeurs sont autant d'acteurs avec lesquels nous sommes amenés à travailler et à décider.
Nous avons la préoccupation permanente d'expliquer, d'informer et d'associer les personnes directement concernées. C'est ce que nous appelons l'implication citoyenne qui fait partie de la délégation de ma deuxième adjointe, Samia Jaber. Une fiche de mission, débattue et adoptée en municipalité, fixe l'agenda et les différentes étapes de cette concertation en veillant à ce que chacun des partenaires de la démarche puisse réellement s'impliquer.
Cette méthodologie s'appuie sur des techniques de conception durables qui font le lien entre les volets sociaux, économiques et environnementaux de notre projet de ville, tout en respectant au plus près les réglementations de construction en vigueur, qu'elles soient liées à l'accessibilité, à notre charte de qualité – la ville a très tôt adopté une charte d'aménagement des espaces publics (2005) – ou au contrôle des énergies.
Lorsqu'une compétence particulière est requise, ou quand le degré d'expertise nécessaire à l'élaboration d'un projet va au-delà de notre capacité à traiter, nous avons toujours la possibilité de dialoguer avec une maîtrise d'œuvre privée, ou une assistance à la maîtrise d'ouvrage, que nous intégrons dans le même processus méthodologique.
Le projet est mené par un référent-chef de projet. Il est responsable globalement vis-à-vis des élus de la concertation initiale jusqu'à sa réalisation et son achèvement. Ce n'est pas nécessairement un cadre des services techniques mais, le plus souvent, un cadre d'une direction qui est au moins partiellement compétente.

Cette latitude et cette culture du groupe de travail permettent d'avoir une progression mesurée et très sûre dans la conception et l'avancement d'un projet, avec des effets de levier importants. Ainsi, si cette démarche très qualitative et participative est plus lente à mettre en œuvre, elle met le projet d'aménagement des espaces publics à l'abri des principaux écueils obligeant à des retours en arrière encore plus « coûteux ».

De quelle manière sensibilisez-vous les acteurs au projet d'aménagement et de développement durable de votre territoire ?

La sensibilisation des acteurs au projet d'aménagement des espaces publics est conduite à Belfort et sur le territoire intercommunal par deux idées fortes qui sont : la concertation et la communication.
– la communication constante et suivie autour de notre projet d'aménagement de l'espace public est vitale. Elle est le fil rouge dans la construction de notre projet urbain et est étroitement liée à sa réalisation. Elle nous permet de valoriser à la fois l'action municipale mais aussi celle du service public aux yeux des citoyens et usagers ;
– la communication externe sensibilise les acteurs au travers d'articles ou de points travaux, dans les outils de communication institutionnelle, par voie de presse, ou sur notre nouveau site internet ;
– la communication interne est fédératrice. Ainsi, en 2009, une journée du personnel a été organisée en trois ateliers. Ceux-ci nous ont permis de confronter et d'échanger nos idées et nos points de vue sur des thèmes importants liés à l'aménagement et au développement durable que nous souhaitons mettre en place. Cette journée d'échanges nous a permis de réaffirmer notre envie collective de partager des champs de connaissances, des approches et des représentations souvent très diversifiées, mais aussi de construire des modes opératoires communs.
La labellisation permet enfin d'accéder à un cadre vivant d'évaluation de nos politiques d'aménagement de l'espace public. Le passage du jury du Conseil national des Villes et Villages Fleuris pour poursuivre sur ce même exemple, mené par des experts indépendants et pluridisciplinaires, nous permet d'avoir un regard extérieur sur notre projet qui reste perfectible.

Quelles sont les contraintes et les avantages d'une telle approche ?

Cette méthodologie rigoureuse et concertée, liée à un plan de communication maîtrisé, permet de partager la même information à chaque moment important du projet et avec tous les acteurs du cadre de vie.
La labellisation et l'évaluation de notre programme d'actions d'aménagement de l'espace public deviennent des conditions du succès, en termes de respect des délais, des contraintes environnementales, des cadres financiers et donc des engagements pris avec tous les partenaires. Elles sont un levier important pour la reconstruction du territoire et d'un paysage urbain belfortain durable et responsable.


Belfort (90) / Avenue Jean-Jaurès

2 | La participation des habitants

L'animation et la participation des habitants se sont fortement développées dans les petites communes à travers le concours des villes et villages fleuris. La participation à cette campagne nationale de valorisation des communes implique souvent les bénévoles.

L'engouement et la mobilisation des habitants se font à l'initiative des élus ou d'un groupe d'habitants, dans un processus très spontané. Chacun se mobilise en fonction des objectifs selon un mode opératoire partagé qui perdure au fil des années, comme en témoigne le village de Baconnes. Très souvent, les intérêts privés et publics se fédèrent au sein d'une association dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie. Cette démarche participative procure aux habitants une certaine fierté vis-à-vis de leur territoire.

En milieu urbain, la participation des habitants prend une toute autre forme. Ils n'interviennent que très rarement directement dans l'espace public, si ce n'est à travers des actions « coups de poings » comme par exemple les micro-plantations florales le long des pieds de murs, les trottoirs... Leurs actions en milieu urbain répondent à des objectifs sociaux, économiques ou à un désir de pratiques de jardinage. C'est notamment le cas des jardins familiaux et partagés.

Dans tous les cas, les habitants représentent une opportunité pour valoriser un projet de qualification des espaces publics par le végétal. Considérant la forte demande sociale en la matière, les actions de sensibilisation menées directement auprès des citoyens constituent un levier d'adhésion au projet.

Encourager les habitants

Les actions de valorisation des espaces publics ont pendant longtemps bénéficié de l'appui de très nombreux bénévoles.

Les modes de vie convergent de plus en plus vers des pratiques plus individualisées qui laissent peu de place au bénévolat et aux actions de végétalisation des espaces publics urbains. Il est essentiel de se poser aujourd'hui la question de l'avenir de cette participation et des formes qu'elle pourrait prendre.

Le témoignage de la ville de Pornichet constitue une piste de réflexion très intéressante en la matière. La volonté communale de gérer différemment les espaces verts et de ne plus utiliser de désherbant est à l'origine d'une démarche originale. Il s'agit de faire participer la population à la végétalisation volontaire des surfaces stabilisées situées devant leurs logements par des incitations, des participations et des mesures réglementaires. Par voie de convention, l'habitant s'engage à entretenir écologiquement un espace dont l'entretien lui incombe, la ville lui fournissant une boite à outils composée de végétaux, de conseils et de supports de communication.

Accompagner les habitants

Sensibilisés aux enjeux environnementaux, les habitants sont prêts à investir et à entretenir les espaces publics situés au pied de leurs habitations. Toutefois, pour que cette démarche puisse trouver une cohérence avec le projet global, il importe de l'intégrer à un processus d'animation construit, à l'image du travail mené avec les acteurs.

La croissance de la demande sociale en espaces végétalisés ne s'accompagne pas toujours d'une volonté de participer à leur entretien. Bien au contraire, le public souhaite des espaces dédiés à la détente. La pratique du jardinage reste confinée essentiellement dans un milieu privé ou perçu comme tel. En revanche, leur curiosité et leur besoin en conseils techniques sont de plus en plus évidents face aux évolutions des pratiques.

C'est ainsi que les actions de sensibilisation, qu'elles soient pédagogiques ou événementielles, se développent de façon très importante actuellement. On ne compte plus le nombre de fêtes des plantes et de journées portes ouvertes des serres municipales qui chaque année accueillent de plus en plus de monde. De la même manière, les animations scolaires trouvent un écho généralement positif chez les enseignants. Les cours de jardinage proposés par les services ne désemplissent pas. La ville de Tourcoing a même transformé ses anciennes serres en espace pédagogique ouvert toute l'année.



Pour accompagner les communes dans leur politique d'embellissement, le CAUE du Val-d'Oise propose une opération originale, « Je jardine ma ville », elle a pour objectif d'associer les habitants au fleurissement des espaces publics.

Après un diagnostic approfondi, qui permet d'établir en partenariat avec la ville, un programme pluriannuel de plantations, le CAUE organise des ateliers pour les habitants désireux de contribuer à l'amélioration du paysage urbain. En échange de la fourniture des plantes et du compost, les riverains s'engagent à créer et à entretenir des massifs sur les trottoirs, les talus ou les bandes de terre situées au pied des clôtures.

Ces ateliers, animés par la paysagiste et l'écoconseillère du CAUE, ont pour objectif de conseiller et d'accompagner les habitants dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets de végétalisation. Le choix des plantes et la composition des massifs sont élaborés selon une méthode basée sur l'observation, l'analyse du paysage, les contraintes d'usage et des pratiques environnementales respectueuses. L'ambiance conviviale des ateliers facilite les échanges et permet de concevoir des continuités végétales.

Initiée en 2000, à Auvers-sur-Oise, cette opération a été reconduite pendant cinq ans et a été reproduite dans de nombreux villes et villages

Quel bilan tirer ? Au-delà de l'objectif d'amélioration de la qualité des espaces publics, cette opération qui associe les habitants au projet d'aménager la commune avec le végétal permet de favoriser la convivialité et de renforcer le lien social. La mise en œuvre d'un projet partagé qui prend en compte la demande sociale, l'intérêt économique et la préservation de l'environnement permet d'inscrire cette action dans une démarche de développement durable.



Lyon (69) / Le jardin d'Amaranthes

PORNICHET (44) La participation des habitants

Dans un contexte de station balnéaire et touristique, Pornichet (10 423 habitants) a pris le parti d'engager une démarche participative associant les particuliers à la démarche d'aménager avec le végétal : pratiques écologiques dans les jardins, fleurissement des pas de portes… Un pari réussi qui offre ainsi aux 55 000 résidants estivaux une véritable image de ville de bord de mer jardinée.





Anne-Catherine ROUDEIX
Subdéléguée développement durable, environnement et espaces verts

Quelles sont les raisons qui ont poussé votre commune à engager une démarche participative ?

Le végétal participe pleinement à la mise en valeur du cadre de vie et du bâti. Les jardins privés, privatifs ou collectifs, représentent la plus grande partie des espaces verts de Pornichet. Impliquer les propriétaires de ces espaces privés, c'est assurer la continuité de notre gestion des espaces verts publics et l'harmonie du paysage.
Notre démarche globale et raisonnée de gestion respectueuse de l'environnement, enclenchée en 2006 avec l'adoption du zéro phyto en espaces verts notamment, n'a de sens que si elle est suivie par les habitants dans leurs pratiques quotidiennes.
Nos actions de sensibilisation, de transmission de connaissances ou de savoir-faire, tous publics confondus, de l'écolier de maternelle à l'adulte jardinier confirmé, ont également pour objectif de rendre les Pornichétins acteurs et responsables de leur environnement, de les inciter à s'approprier leur cadre de vie, à le respecter et à le faire respecter par tous.



Pornichet (44) / Pas de porte, panneau de rue

Comment cette démarche s'organise-t-elle concrètement sur le terrain ?

Trois axes de communication sont développés en parallèle sur les actions qui peuvent être menées par les habitants, avec le soutien du service des espaces verts, ou être intégralement prises en charge par la commune :

- axe 1 - mon jardin : la charte de l'éco-jardinier, les fiches et visites techniques de jardins publics ou privés, avec l'opération « Jardin des voisins » et la journée « Rentrée des plantes » qui intègre une bourse aux plantes, des ateliers et des animations à thème ;
- axe 2 - mon quartier : fleurir les pas de porte, planter arbres et haies (jardins coups de cœur primés pour leur intégration paysagère), ensemencer les rues, retenir l'eau de pluie et filtrer les eaux de ruissellement ;
- axe 3 - ma ville : désherber sans polluer, l'entretien des sentiers et des bords de routes (respect des zones humides, fauchage tardif…), les techniques respectueuses de l'environnement (broyage, mulching, paillage…).

La communication s'appuie sur le site internet de la ville, le bulletin municipal, la presse locale, la diffusion de documents, et des rendez-vous réguliers avec la population.
Les actions de terrain sont menées ponctuellement dans des rues « pilotes », mais aussi par la mise à disposition d'une animatrice à temps plein. Celle-ci intervient pendant l'année scolaire dans les classes de maternelle et primaire (un jardin pédagogique a été créé dans chaque école), et à la demande des particuliers sur rendez-vous. Elle assure aussi le suivi de terrain de différentes actions (pas de porte, ensemencement…), l'animation de visites et la mise en place de projets à vocation pédagogique.

Quelle perception avez-vous aujourd'hui de cette démarche ?

Il s'agit d'un travail de longue haleine, dont les effets ne sont perceptibles que plusieurs années après sa mise en place. Un suivi régulier et rigoureux des actions engagées est indispensable.

D'autre part, beaucoup d'actions engagées l'ont été à titre expérimental, sans recul ni véritable maîtrise technique au départ, nécessitant une part de risque assumée et des adaptations en fonction des résultats observés.
Le fait que chaque action entreprise s'inscrive dans une démarche globale, soutenue par une volonté politique clairement affichée et soit accompagnée d'une communication appropriée conditionne aussi le résultat.
Bien qu'il n'y ait pas eu d'enquête réalisée* sur l'impact réel et la perception de nos actions par les Pornichétins, les retours sont globalement très positifs. Nous sommes conscients à ce jour de n'avoir entraîné activement dans notre démarche qu'une petite partie des publics concernés, mais certaines de ces actions, comme les pas de porte plantés par les riverains, ont déjà un impact visible dans le paysage.

** Les pas de porte plantés « déclarés » sont cependant recensés, et ont fait l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative 2 ans après leur mise en place.*


Pornichet (44) / Jardin d'essai


Pornichet (44) / Recherche de l'œillet des dunes

BACONNES (51) Planter pour créer du lien social

À Baconnes (278 habitants), la population s'implique dans l'aménagement avec le végétal. Assurant le relais entre la municipalité et les riverains, une association bénévole anime et coordonne les actions d'achats de végétaux, de plantations, d'entretien… Mais au-delà de l'image d'un village-jardin, Baconnes illustre surtout la capacité à créer du lien social à travers un projet « partagé » de valorisation du bourg.





Francis GIRARDIN
Maire

Les habitants de Baconnes sont trés impliqués dans le fleurissement de leur commune. Comment animez-vous cette participation ?

Le village de Baconnes s'est inscrit au concours des villes et villages fleuris en 1968. Ce fleurissement induit une évolution significative de sa vie et de l'urbanisme.
Sur le plan de l'urbanisme, la démolition d'anciens bâtiments a laissé la place à des espaces verts, Baconnes village jardin est aujourd'hui notre axe de communication et de notoriété.
Le fleurissement de Baconnes est basé sur le bénévolat. Sur le plan social, c'est un levier essentiel pour :
– la vie et l'entente de la population ;
– l'accueil de nouveaux habitants et des visiteurs, la plupart des jardins n'ayant pas de clôture.



Baconnes (51) / Journée de bénévoles

Comment cela fonctionne-t-il ? La municipalité n'est pas le maître d'ouvrage des plantations. Elle accompagne l'association Fleurir Animer Baconnes, créée depuis le début du fleurissement. Celle-ci oriente le type d'aménagement, le choix des espèces, organise, gère des actions collectives.
Nous pensons que le bénévolat ne peut fonctionner qu'avec le relais de cette association et la participation active de son responsable, soutenu par un comité de quelques membres, en s'assurant ensuite l'appui des habitants dans des opérations programmées (nettoyage, préparation des sols) ou ponctuelles (taille, élagage).

Sur le plan pratique, cela se traduit par :

– des achats groupés, afin de réaliser des économies sur les produits ;
– une production de végétaux par les particuliers ;
– des travaux de plantation sur la base du bénévolat.

À l'automne vient le temps des arrachages, de la préparation hivernale et de son fleurissement ainsi que le ramassage des feuilles.
Il est à noter que toutes ces séances de travail entre bénévoles se terminent dans la convivialité autour du verre de l'amitié, ce qui maintient et renforce l'esprit dans ce village : tous pour le même objectif, planter et améliorer son cadre de vie.
La commune consacre dans son budget la rémunération d'un employé sur la base de 500 heures annuelles consacrées principalement à l'entretien.


Baconnes (51) / Espace vert de centre-bourg

Mais la fleur est aussi un véritable catalyseur dans l'animation. En témoignent « Baconnes village en fête » début juillet, la journée des peintres dans la rue, le 15 août, et la route des crèches à Noël.
L'association gère aussi une crêperie de juin à septembre pour recevoir dans les meilleures conditions le visiteur.
Enfin « Baconnes village en lumière » se découvre l'été, et l'hiver par la mise en valeur avec la lumière artificielle (lampes basse consommation) du patrimoine végétatif.

Comment associez-vous les jeunes générations à ce projet ?

Baconnes est en regroupement pédagogique, il n'existe donc plus d'école communale, aussi les actions pédagogiques peuvent difficilement s'organiser.
Pour nous, c'est avant tout le respect par les enfants du travail accompli par les adultes : jouer sans abîmer les fleurs. Ce qu'ils font sans difficultés, étant tous nés dans cet environnement. Des aires de jeux ont été aménagées à leur attention. Nous les associons aux différents travaux : réalisation des massifs floraux, entretien… Auprès des adultes, ils apprennent et apprécient leur environnement.

De quelle manière la commune initie-t-elle une évolution dans la pratique de jardinage ?

Évoquée précédemment, l'association est le moteur essentiel des initiatives dans l'évolution des pratiques de plantation, des économies d'eau (arrosage à l'aide de tuyaux poreux et paillage des massifs) et de l'utilisation raisonnée des produits de traitement. À ce jour, pour le fleurissement communal, nous n'utilisons plus d'herbicides et l'usage des insecticides demeure exceptionnel.
Travailler ensemble, c'est partager, échanger ses connaissances, apprendre : c'est la pédagogie du bénévolat.



Amiens (80) / Les outils de gestion...

3 - La gestion

1 | Gérer durablement les espaces verts

Envisager un aménagement pérenne des espaces publics suppose d'associer dès la conception du projet une réflexion sur leur gestion. La prise en compte des modes d'entretien et des coûts dans le processus de construction du projet impacte fortement le choix des aménagements. Cette démarche est celle mise en avant par le label Haute Qualité Environnementale® dans le domaine du bâtiment. L'objectif est de rééquilibrer l'investissement lors de la construction par une meilleure maîtrise des coûts de gestion, d'exploitation, de maintenance et plus précisément des dépenses liées à la consommation d'énergie.

Cette approche peut tout à fait être appliquée au végétal dans les espaces publics à travers la mise en place d'un plan de gestion qui prenne en compte à la fois les objectifs politiques généraux, le contexte identitaire des espaces et la demande sociale. Leur conception doit ainsi faire écho au projet d'aménagement.

1.a - Le plan de gestion différenciée

La mise en œuvre du développement durable dans les stratégies de gestion des territoires communaux passe avant tout par une adaptation des techniques aux contextes de chaque site de la commune. La gestion différenciée est souvent critiquée par les tenants d'un mode plus classique d'entretien des espaces verts communaux. Pouvant paraître complexe, parfois associée à une démarche écologique trop radicale, générant un traitement inégal de l'espace public et très souvent assimilée aux seules économies budgétaires, la gestion différenciée produit des réactions très contrastées au sein des services.

L'intérêt de la gestion différenciée des espaces publics

La démarche offre des intérêts multiples. La mission gestion différenciée de la Région Nord-Pas-de-Calais la définit tout simplement comme « une gestion qui s'adapte à la vie citadine et qui diffère selon l'usage du lieu ».

Son apparition correspond à la préoccupation écologique de préserver les ressources naturelles en adoptant des modes de gestion plus respectueux de la nature. A-t-on réellement le choix aujourd'hui ? Tous les indicateurs environnementaux démontrent l'urgence de faire évoluer les pratiques d'aménagement et de gestion.

En portant une attention particulière aux identités paysagères, la gestion différenciée représente un outil de valorisation culturelle des territoires.

Basée sur le principe d'une meilleure adaptation des aménagements aux usages, elle tend à améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une offre d'espaces qui répond au mieux à leurs attentes.

Enfin, elle permet de faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes en optimisant les moyens humains, matériels et financiers par une meilleure maîtrise du temps de travail et de l'énergie, et une adaptation des matériels au contexte des sites.

Focus

Un jeu coopératif sur la gestion différenciée espaces verts

La mission gestion différenciée Nord-Pas-de-Calais a conçu « Un, peu, beaucoup, passionnément… », un jeu coopératif à la découverte de la gestion différenciée et de la nature en ville. Accompagné par un animateur, le groupe de joueurs est amené à faire des choix de gestion ou d'aménagement en respectant l'environnement tout en tenant compte des usages par les habitants, sur des thèmes comme la haie, la prairie, les pieds d'immeubles...

Le paysage de la ville se constitue ainsi petit à petit sur un plateau évolutif. Les choix des joueurs ont des conséquences sur le paysage mais aussi sur la biodiversité, le social et l'économie de la ville.

L'idée est de créer un débat constructif et instructif, sur la base des 9 situations présentées sur le plateau et des aléas intervenants au fil de la partie (comme l'arrivée d'une espèce invasive, des dégradations ou le retour des papillons dans les jardins…). Le rôle de l'animateur est de stimuler la coopération entre les joueurs autour d'un projet commun et de fournir un complément d'information, sans influencer la partie.

Ce jeu offre ainsi la possibilité de sensibiliser à plusieurs niveaux selon le contexte d'usage et le public « joueur ». En effet, il peut être utilisé avec le grand public lors d'animations, d'étapes de concertation, mais aussi dans le cadre de formations professionnelles par exemple.



Pour plus d'infos :
http://www.gestiondifferenciee.org

En répondant aux principes fondateurs du développement durable, la gestion différenciée est une solution adaptée aux enjeux présents et à venir.

Une étude menée par la mission gestion différenciée auprès des collectivités du Nord-Pas-de-Calais, en 2007, révèle que l'objectif environnemental est privilégié par rapport à celui de l'optimisation des moyens lors de la mise en place de ce mode de gestion. 35 % des communes de la région ont engagé sa mise en œuvre. Ce chiffre est à comparer aux 65 % de communes qui ont répondu ne pas avoir mis en place un plan de gestion des espaces verts. Autre conclusion intéressante de cette étude, la majorité des communes précise que le choix de la gestion s'opère à l'échelle des élus, donc au niveau de la définition de la stratégie. Les espaces verts deviennent ainsi un élément incontournable du projet urbain et non plus seulement des surfaces à entretenir.

Quels en sont les tenants et les aboutissants ?

La gestion différenciée repose sur un diagnostic de territoire qui permet d'identifier une typologie des espaces de la commune selon leurs fonctionnalités et leurs usages. Un inventaire quantitatif et qualitatif permet d'identifier les besoins réels de chacun de ces espaces au regard de la demande sociale et des choix stratégiques de la municipalité. Les interventions seront ainsi programmées en tenant compte de facteurs politiques, sociaux, environnementaux et économiques.

Dans son guide méthodologique sur la gestion différenciée, le CAUE de la Vendée présente de manière claire cette typologie. « Le classement n'entend pas définir des espaces de mauvaise qualité mais simplement une répartition des espaces verts suivant un entretien basé sur des critères différents ».

Les objectifs de cette méthode résident dans la complémentarité de trois orientations : rationaliser la gestion des espaces par une affectation la plus judicieuse possible des ressources nécessaires, satisfaire une demande sociale par une démarche de concertation et valoriser l'environnement par un équilibre écologique du territoire. En associant des méthodes écologiques à un objectif de rationalisation, la ville de Grande-Synthe explique dans son témoignage qu'elle a pu augmenter largement les surfaces mises à disposition du public avec un budget constant.

Les étapes de la mise en œuvre

Si l'objectif d'un tel mode de gestion est d'être appliqué à l'ensemble d'un territoire, il est préférable d'initier sa mise en œuvre de manière progressive pour éviter les changements radicaux de pratiques qui pourraient effrayer, voire rebuter certains.

Une première étape consiste à inventorier la richesse naturelle de certains sites et à expérimenter de nouveaux modes de gestion. Cette démarche doit être accompagnée dès le départ d'une évaluation sur la base de quelques critères environnementaux (quantité de produits chimiques, litres de carburants, nombre de tontes…), économiques (coût de gestion) et sociaux (appropriation, perception…).

Pour que la démarche soit comprise, il ne faut surtout pas oublier de communiquer. En tout premier lieu, les élus doivent s'approprier les arguments afin de répondre aux interrogations des citoyens. C'est également le cas des services qui sont chargés de la mettre en œuvre ou la promouvoir. Enfin, le public a souvent besoin qu'on lui explique les raisons d'un changement des pratiques par une signalétique sur le site, un article dans le bulletin municipal, une exposition dans le hall de la mairie. Tous les événements organisés sur la thématique de l'environnement ou du jardinage sont autant d'occasions qui permettent d'expliquer ce choix.

Le passage d'une phase expérimentale à une échelle plus large nécessite la formalisation d'un plan de gestion adapté aux spécificités de la commune. Pour cela, un état initial du patrimoine existant doit être réalisé. Cet inventaire permet à la fois de quantifier les surfaces à entretenir, mais également de les qualifier d'après leurs caractéristiques écologiques et fonctionnelles. La définition des objectifs à atteindre par espace fournit une ligne de conduite que les différents acteurs peuvent plus facilement s'approprier. Enfin, le plan d'action consiste à construire une codification spécifique à chaque commune selon les objectifs fixés. À chaque code ou typologie d'espace correspond des prescriptions détaillées des actions à mener en termes d'entretien, voire d'aménagement.

Cette démarche doit être accompagnée d'un suivi régulier afin d'ajuster et de faire évoluer la stratégie. La prise en compte de l'écologie dans la gestion ne peut se satisfaire d'une approche déterministe. Elle doit au contraire accepter la complexité des écosystèmes et du monde vivant.

Quelques références utiles

– www.gestiondifferenciee.org
La référence en matière de gestion différenciée. Le site créé par l'association Nord Nature Chico Mendès propose un centre de ressource complet sur la question : définitions, expériences, enquêtes…
– www.caue85.com : *Guide méthodologique de la gestion différenciée*, CAUE de la Vendée, avril 2006

1.b - Préserver la biodiversité

La gestion différenciée est considérée comme l'un des outils nécessaires à la prise en compte du vivant dans les stratégies territoriales. En appliquant des modes de gestion écologique, les collectivités œuvrent à la préservation de la biodiversité par l'attention qu'elles portent à la dynamique des espèces et à l'équilibre des milieux.

Les actions en faveur de la protection des espèces ou des espaces sont un premier pas qu'il faut saluer. La recherche d'une politique efficace en matière de diversité biologique doit être associée à une démarche susceptible de garantir la libre circulation des organismes.

Les enjeux de la biodiversité

Si deux millions d'espèces sont à ce jour répertoriées, on estime entre 5 et 100 millions les espèces vivantes sur la planète. Les nouvelles découvertes ne font que confirmer la méconnaissance que nous avons de la diversité des éléments qui y cohabitent et des interactions qui les font vivre.

De par sa situation géographique, le rôle de la France est essentiel dans ce domaine. Carrefour biologique européen, 25 % de son territoire est identifié comme d'intérêt écologique, dont 1,2 % est réglementairement protégé. Or les pressions exercées sur les milieux sont continues et d'origines variées. Pratiques agricoles, surexploitation des ressources biologiques, pollution diffuse, mondialisation des échanges, diffusion d'espèces envahissantes et



Albi (81) / Base de loisirs de Pratgraussais : hôtel à insectes

changement climatique représentent les principales menaces pour les espèces et leurs milieux.

L'aménagement du territoire constitue quant à lui un facteur qui impacte largement le fonctionnement des interactions écologiques. Les ruptures qu'il génère fragmentent les espaces, font obstacle au déplacement des espèces et perturbent les équilibres écologiques. En zone urbaine, la mauvaise qualité des sols, la pollution de l'air et de l'eau et les dérangements occasionés par la pression humaine représentent une sérieuse menace sur les conditions de développement de nombreuses entités.

Le caractère « ordinaire » de la biodiversité souligne localement l'importance de rétablir une synergie entre l'homme et la nature. Or la géographie de la diversité des organismes vivants est d'une telle complexité qu'une approche protectionniste ne suffit plus. La cohabitation des espèces et de leurs habitats ne peut être envisagée que par une prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les territoires, à l'échelle du projet d'aménagement et de la stratégie de gestion.

La complexité du vivant

Ce bouleversement majeur de perception auquel sont confrontés les services techniques des communes ne peut s'opérer sans accepter la complexité qui régit le monde du vivant et sans une humilité devant les processus biologiques.

Les acquis de la recherche ont conduit à une profonde évolution de la perception de la biodiversité de par son ampleur insoupçonnée et la méconnaissance que l'on peut en avoir. Le défi biologique remet progressivement en cause les stratégies de protection classique du type « sanctuaire » ou « réservoir » pour privilégier une action en faveur de la dynamique des écosystèmes.

Au sein d'un territoire, la gestion de la diversité biologique nécessite donc la prise en compte des notions d'interdépendances et des dynamiques des écosystèmes. Ces évolutions ont été intégrée au Code de l'urbanisme sous le vocable « Trame verte et bleue » dans les lois Grenelle I et II.

Les incertitudes scientifiques et la complexité liée à la compréhension du fonctionnement des systèmes vivants représentent toutefois des freins majeurs à l'appropriation de cette démarche par les élus et les techniciens des collectivités. Si certaines d'entre elles commencent à intégrer au sein de leur équipe technique des écologues, comme en témoignent les expériences des villes de Lille et de Nantes, une très grande majorité du personnel chargé de la gestion des espaces verts n'a qu'une connaissance superficielle de ces approches. Qui plus est, leurs pratiques peuvent être incompatibles avec la dynamique du vivant et de la biodiversité.



Pontoise (95) / Coccinelle contre pucerons

Bien entendu, les risques liés à une mauvaise gestion de la diversité biologique sont réels. La multiplication des espèces végétales et animales en ville a un effet inverse susceptible d'engendrer une réaction de rejet de la part de la population, voire de la nature elle-même. Si l'habitant est généralement favorable à la présence d'espèces emblématiques, certaines sont perçues comme dangereuses ou indésirables.

Agir localement pour la biodiversité

Quelques éléments incontournables pour mettre en œuvre une stratégie de préservation de la biodiversité à l'échelle locale sont repérables :

– une première étape incontournable est de bien identifier ce qu'est la biodiversité en établissant des éléments de langage commun aux différents acteurs. Il s'agit ensuite d'en accepter les principes et la complexité, c'est-à-dire de s'affranchir de toute approche normative ;
– une seconde étape consiste à repérer et qualifier le patrimoine écologique. Ce travail d'observation peut être mené avec la participation d'entomologues et de naturalistes, ainsi qu'avec la collaboration d'associations locales du type Ligue pour la Protection des Oiseaux, comme c'est le cas à Sablé-sur-Sarthe.

Ces premiers rudiments permettent de construire un projet de schéma fonctionnel basé sur la complémentarité entre des matrices (tissu urbain), des taches d'habitat (espaces naturels, parcs, jardins…) et des corridors (alignements, haies…). Cette étape doit impérativement faire appel à des outils de représentation cartographiques. Dans la mesure du possible, le patrimoine écologique fera l'objet d'une intégration au SIG pour anticiper sa traduction dans les outils de planification.

À ce stade de la démarche, la collectivité doit sensibiliser les différents acteurs et partenaires ainsi que la population. Une fois le projet identifié et illustré, il s'agit de l'expliquer afin d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre.

En parallèle, les fonctionnements écologiques doivent être analysés et validés sur le terrain par un suivi régulier des observations menées dans chaque espace, mais également à une échelle plus large qui est celle du territoire communal et des relations avec les échelles supra communales (SCoT, Schéma régional de cohérence écologique, Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère).

Enfin, le fruit de ces différentes étapes permet d'atteindre l'objectif initial qui est celui de l'intégration des connexions écologiques au projet communal à travers les documents stratégiques et réglementaires du plan local d'urbanisme.

La prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales bouleverse ainsi en profondeur les modes classiques d'aménagement et de gestion des territoires. Le poids des habitudes représente un obstacle que les collectivités devront surmonter si elles souhaitent valoriser une relation durable entre l'homme et son environnement naturel.

Référence utile

– Clergeau Philippe, 2007, *L'écologie du paysage urbain*, Édition Apogée, Rennes, 137 p.



Levallois (92) / Le rucher du parc de la Grande Île de la Jatte

GRANDE-SYNTHE (59) Une pionnière de la gestion différenciée

Ville littorale, Grande-Synthe (21 400 habitants) est l'une des toutes premières villes a avoir engagé une démarche de gestion différenciée sur ses espaces verts. Son témoignage montre combien ces principes sont aujourd'hui d'actualité pour toutes les collectivités locales confrontées aux mêmes problématiques : extension des surfaces à entretenir, exigences environnementales accrues, préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, nouveaux usages et attentes de la population sur les espaces publics…





Patrick GARNIER
Conseiller municipal chargé de l'environnement et du développement durable

Votre commune est souvent citée en exemple dans la maîtrise de la gestion différenciée. Quels sont pour vous les principaux enjeux liés à cette démarche ?

Depuis une quinzaine d'années, le service municipal Espaces publics et Nature de Grande-Synthe pratique la gestion différenciée. Comme son nom l'indique, c'est une gestion différente selon l'espace vert, sa localisation, son utilisation par les habitants et la fonction que nous voulons lui donner.
Nous pouvons également dire que l'horticole et le naturel s'y côtoient de façon harmonieuse.
Le principal enjeu de cette gestion est donc le respect de la nature.
Les écosystèmes, c'est-à-dire les relations entre les êtres vivants, sont très fragiles et méritent l'attention de tous.
On y associe également une meilleure planification des opérations, donc une meilleure organisation du travail des équipes de terrain, qui engendrent des économies de temps et de coûts permettant d'investir dans d'autres fonctions et de financer du matériel adéquat.
De la même façon, le paysage est amélioré, offrant aux usagers différents espaces verts aux fonctions variées : de l'espace récréatif ou de contemplation à la découverte de la nature…
Enfin, cela nous permet de sensibiliser le public au respect de ces espaces verts et à la découverte de la faune et de la flore sauvages.

Comment la gestion différenciée s'est-elle mise en œuvre dans votre commune ?

Grande-Synthe a vu une augmentation rapide d'espaces verts à entretenir avec un budget et des effectifs constants.
Progressivement, la gestion différenciée est apparue comme la solution la plus appropriée.
Avant de changer de méthode de gestion, il nous paraissait indispensable de connaître notre patrimoine vert. Les espaces ont été recensés par typologie adaptée au Dunkerquois.
Des emplois spécifiques ont été créés : techniciens de gestion espaces naturels et de gestion différenciée, concepteur paysager, animateurs nature.
Le changement de gestion a été progressif et régulier. Le plan de gestion de l'espace naturel du Puythouck nous a aidé à expérimenter la méthode et à l'étendre à des espaces verts tests en ville.
En parallèle, tous les jardiniers ont participé à des plans de formation spécifique dont la mise à jour est annuelle par le biais du CNFPT. Des formations innovantes ont été aussi réalisées avec la participation d'agents issus d'entreprises privées.
La conception des nouveaux espaces verts est ainsi modifiée en tenant compte de la gestion future (plantes régionales, paillage, haies diversifiées...).

L'entretien des espaces verts a également évolué à l'aide d'outils nouveaux comme les tondeuses avec plateau recycleur et les broyeurs. Ces derniers permettent de transformer sur place les déchets végétaux des coupes en paillage. Ce recyclage et le paillage systématique des massifs permettent d'économiser des déplacements et de diminuer l'emploi de traitements chimiques. Depuis une quinzaine d'années, la protection biologique intégrée s'est généralisée dans nos serres.
La gestion différenciée est une aventure extraordinaire. Elle doit s'accompagner d'une communication adaptée à chaque public.
Aux outils traditionnels (plaquettes, expositions, articles de presse) s'ajoutent des animations et des actions réalisées pour toucher un large public (habitants, maisons de quartiers, associations des résidences fleuries, office de tourisme...). Des week-ends nature et des sorties découvertes thématiques sont également proposés toute l'année.

Quels enseignements en tirez-vous aujourd'hui ?

La gestion différenciée nous enseigne que la nature s'exprime dans tous les endroits de la ville. Que l'on soit en plein cœur de la ville ou sur un espace naturel en périphérie, chaque espace vert regorge de vie. Cela apporte un enrichissement personnel indéniable, que l'on soit jardinier, technicien, élu ou habitant.
Le travail des jardiniers s'améliore et la qualité de vie de nos habitants est bien meilleure, tout en prenant compte la durabilité de ces espaces pour nos générations futures.



Grande-Synthe (59) / La nature en ville, un des objectifs de Grande-Synthe

NANTES (44) La nature en ville

Ville de plus de 280 000 habitants, Nantes a construit son développement urbain sur une démarche de valorisation et de préservation de son passé industriel et portuaire. Parallèlement, Nantes s'est engagée dans des actions exemplaires de nature en ville (bords de Loire, rives de l'Èvre, Petite Amazonie, plage verte).





Jean-Marc AYRAULT
Député-maire



Nantes (44) / Les bords de l'Erdre

Votre ville est citée en référence pour les actions de valorisation de la nature en ville. En quoi consiste cette démarche ?

La valorisation de la nature sur le territoire de la ville de Nantes suit une triple démarche.
Tout d'abord, la valorisation et la protection de notre patrimoine naturel sont deux paramètres pleinement intégrés à nos outils de planification urbaine. Ainsi, plus de 150 sites en espaces boisés sont classés.

Ensuite, lors de la conception puis de la réalisation des projets urbains, les exigences naturelles qui pourraient être considérées au premier abord comme des contraintes sont transformées en atouts. Par exemple, sur l'île de Nantes, l'un des plus grands chantiers de réaménagement urbain d'Europe, nous avons pris en compte la présence d'espèces uniques au monde telle que l'angélique des estuaires. Dans le quartier de Bottière-Chesnaie, nous avons aussi rouvert un ruisseau afin de gérer l'écoulement des eaux pluviales.


Nantes (44) / Parc des Dervallières


Nantes (44) / Parc de la Gaudinière

Enfin, à partir de diagnostics scientifiques, nous mettons en relation l'existant et les nouveaux espaces en tentant toujours d'augmenter la place de la faune et de la flore via la création de corridors écologiques dans la ville.
Cette triple démarche est facilitée par les capacités de diagnostic développées en interne, au niveau du jardin des Plantes, notamment dans le domaine de la phytosociologie.

Pourquoi cette idée de nature apparaît-elle incontournable dans le projet urbain d'aujourd'hui ?

L'idée de nature nous semble tellement évidente qu'elle n'impacte pas le projet au sens de contrainte supplémentaire. C'est le projet urbain lui-même qui est construit autour de l'idée de nature. Les questions de densification de l'habitat et la place de la nature en ville ne doivent jamais être dissociées. Ainsi, nous avons la volonté de réaliser un grand parcours de la biodiversité s'appuyant sur la Loire et traversant la ville d'ouest en est, tout en traversant le centre-ville. L'expérience montre que la création de corridors écologiques fédère des liaisons fonctionnelles efficaces sur le terrain, tant dans le domaine hydraulique que dans celui des circulations douces.

Traduit-elle un nouveau rapport aux espaces verts ?

Le rapport aux espaces verts a évolué selon deux axes qui peuvent et doivent se rejoindre.
Tout d'abord, l'aspect participatif est essentiel afin que les habitants s'approprient leur espace quotidien de vie. Cela conduit à la compréhension par chacun des spécificités écologiques et souvent à des changements ou à des évolutions dans les habitudes des usagers. C'est toute la réussite de l'événement « Les jardins à quai » qui combine à la fois l'aspect participatif, la notion d'usage et la réappropriation de nos univers quotidiens.
Toujours dans cette même logique, la ville de Nantes a créé le Conseil nantais de la biodiversité qui regroupe l'ensemble des acteurs nantais qui travaillent quotidiennement à la valorisation, à la protection et à la découverte de notre patrimoine environnemental, végétal et écologique.

1.c - Le plan de gestion du patrimoine arboré et arbustif

La trame arborée comme élément structurant

Trop longtemps considéré comme un élément de décor ou de mobilier urbain, l'arbre dispose d'atouts urbanistiques et sanitaires.

Le patrimoine arboré a toute sa place dans les projets d'aménagement, comme élément structurant, de signal, de confort et d'agrément. La strate arborée et arbustive influe considérablement sur l'ambiance d'un lieu et sur la perception de celui-ci.

Certaines communes utilisent la trame arborée et arbustive pour structurer l'espace urbain et créer un lien entre les différentes entités spatiales.

Le patrimoine végétal est introduit comme un élément fondamental de l'aménagement urbain au même titre que l'architecture et les réseaux.



Metz (57) / Jardin botanique

Connaître le fonctionnement de l'arbre

Avant d'envisager de mettre en place un plan de gestion du patrimoine arboré, il est essentiel d'acquérir les notions essentielles relatives au fonctionnement de l'arbre en milieu urbain.

Le sol est le support qui fournit les nutriments nécessaires à la croissance de l'arbre. Pour réunir ces conditions, le sol doit être poreux et aéré ; il est ainsi favorable au développement de la vie organique. Un sol compacté induit un dépérissement de l'arbre et une baisse de la présence des champignons à l'origine du processus de mycorhization. En surface, la qualité au sol est tout aussi importante.

En milieu urbain, les éléments organiques sont déficitaires et ne favorisent pas la vie des micro-organismes.

Dans sa partie aérienne, l'arbre est sensible aux nombreuses agressions du milieu urbain. Qu'il s'agisse du tronc ou des ramures, chaque organe a un rôle essentiel à jouer dans le développement et la survie de l'arbre. Ainsi, toute blessure affecte directement sa physiologie en favorisant les infections liées à la présence d'agents pathogènes tels que les bactéries ou les champignons. De la même manière, une taille raisonnée permet de prévenir les vieillissements prématurés en respectant la capacité naturelle de l'arbre à se régénérer.

Mesures clés pour la mise en œuvre d'un plan de gestion

La première action à mettre en place est un inventaire de son patrimoine. Cette liste exhaustive sera idéalement réalisée dans un fichier. Il importe à ce niveau de référencer les arbres, de préciser leurs essences, de les localiser, d'identifier la situation foncière et de décrire le contexte urbain. Ce travail permet de connaître son patrimoine et de repérer certains sujets qui méritent de faire l'objet de mesures de protection.

La seconde phase consiste à qualifier son patrimoine afin de mieux apprécier son état sanitaire. Ce diagnostic consiste à ajouter des éléments descriptifs relatifs à chaque arbre ou groupes d'arbres et à leur environnement. Il s'agit d'identifier leur âge, leur dimension, la qualité du sol, leur état de santé, ainsi que le type de taille qu'ils ont connu.

C'est en s'appuyant sur de tels outils que les communes sont en mesure d'effectuer les choix d'aménagement et de gestion. La diversification du patrimoine arboré permet de faire face aux agressions des parasites en limitant l'étendue des dégâts et en favorisant un équilibre écologique propice à une défense naturelle.

En parallèle, une réflexion est à mener sur les modes de taille et d'entretien. Les pratiques ont fortement évolué.

Les techniques d'élagage conditionnent fortement l'état sanitaire des arbres. La taille raisonnée consiste à éclaircir la ramure sans perturber l'équilibre du sujet.

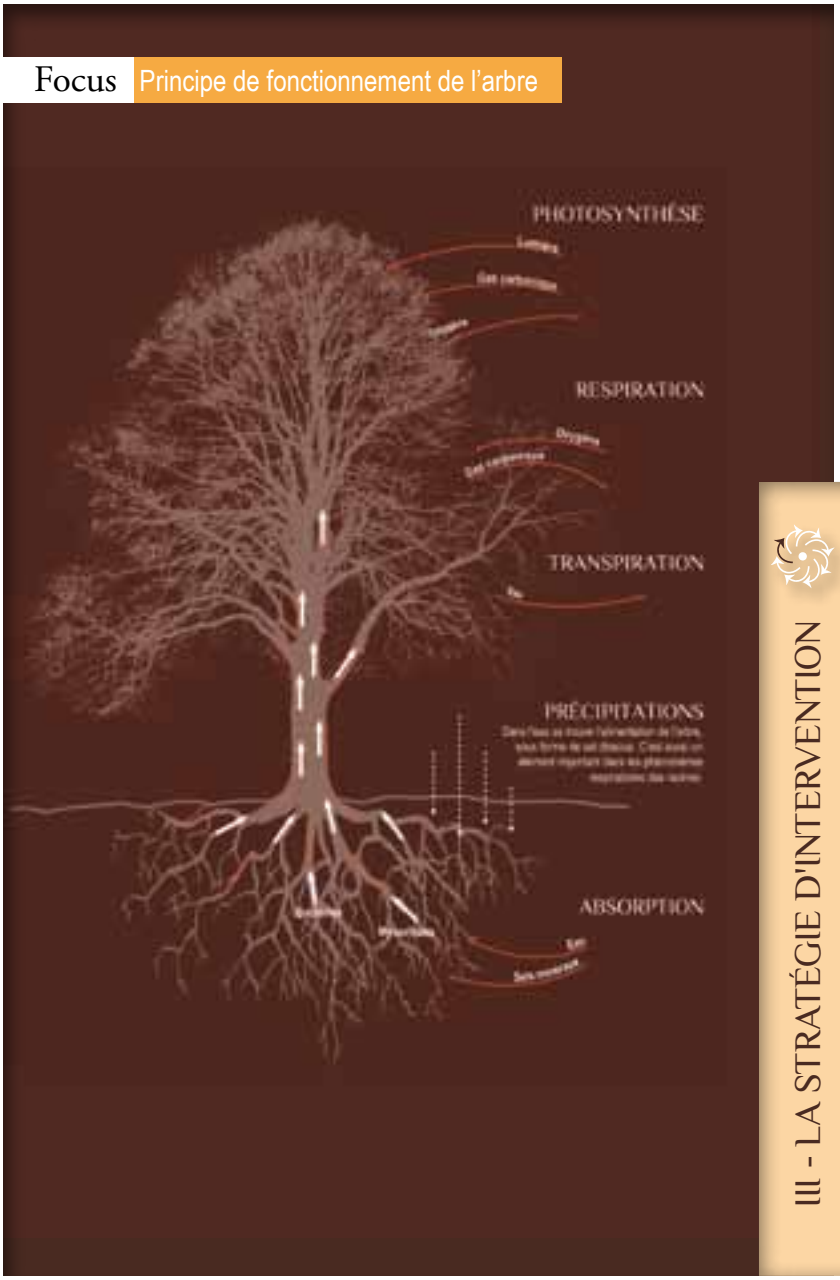
Enfin, pour parfaire son plan de gestion et fédérer les acteurs et la population autour de ce projet, il est essentiel de communiquer et de mettre en œuvre des actions pédagogiques adaptées aux différentes cibles. Le public est très sensible à la question de l'arbre en ville et prêt à accepter les évolutions des modes de gestion, voire à se les approprier, mais à condition d'en comprendre les raisons.

Les plantations d'arbres en ville ne sont pas des opérations réalisées, au coup par coup, pour verdir des projets d'aménagement de voirie indigents ou pour apporter un « plus » paysager en fin de partie. Planter un arbre est un acte d'aménagement fort ; les objectifs doivent être clairement définis et raisonnés à partir d'une approche globale intégrant les évolutions urbaines propres aux différents projets d'aménagement. Cela implique que les interventions devant répondre à des objectifs de court terme, comme les réfections de voirie, doivent respecter les plantations existantes ou en devenir. Cela exige de coordonner l'ensemble des opérations qui sont indispensables à l'entretien et à la rénovation de l'espace public, au quotidien et sur le long terme. Le maître mot est d'anticiper les chantiers et travaux qui sont nécessaires au plein épanouissement des arbres plantés, sans perdre de vue le moment où il faudra penser à renouveler les arbres vieillissants.

Quelques références utiles

– Mollie Caroline, *Des arbres dans la ville* – L'urbanisme végétal, Coéd Actes Sud/Cité Verte, réédition augmentée, 2009.
– Maillet L., Bourgery C., *L'arboriculture urbaine,* Éditions IDF, 1993.
– *Guide de gestion contractuelle de l'arbre des Hauts-de-Seine*, conseil général des Hauts-de-Seine, 2004.
– *Charte de l'arbre du Grand Lyon*, www.grandlyon.com

Focus Principe de fonctionnement de l'arbre





Berlin / Gestion extensive des pieds d'immeubles et des pieds d'arbres



Grenoble (38) / Espace tampon arboré entre le bâti et la voirie

NANCY (54) Arbres, un patrimoine à gérer

La ville de Nancy (105 468 habitants) entretient un lien étroit et historique avec « l'arbre ». C'est dans la perspective de poursuivre cette tradition et cet héritage que la ville porte une attention particulière à son patrimoine arboré, à travers un plan de gestion veillant à la pérennité du capital arboré de la ville et d'une démarche de pédagogie et de communication à destination de la population. Un patrimoine que la ville continue de développer par un programme annuel de plantations.





André ROSSINOT
Maire

La gestion du patrimoine arboré est au cœur des compétences des services espaces verts. Pourquoi attachez-vous une attention particulière à l'arbre en ville ?

C'est une tradition séculaire qui lie Nancy au végétal. Au XVIIIe siècle, la ville accueille l'une des premières pépinières royales de France. Le parc de la Pépinière – soit 22 hectares au cœur de la ville – est toujours très apprécié des habitants. Et n'oublions pas qu'au début du XXe siècle, Nancy est un haut lieu de l'expérimentation horticole. Les botanistes Victor et Émile Lemoine, Félix Crousse, Louis Simon travaillent à l'obtention de nouveaux hybrides. Un intérêt pour le végétal qui a largement inspiré les artistes de l'École de Nancy et influencé la conception des jardins créés à cette époque.

Il faut également savoir que la ville de Nancy est située au cœur d'une région très boisée. Un des bureaux les plus importants de l'Office national des forêts y est installé et l'Institut national de la recherche agronomique possède un centre d'études sur l'arbre.
Malgré un centre historique très dense, nous veillons à intégrer une présence végétale dès que cela est possible, comme dans les anciennes zones industrielles aujourd'hui en plein réaménagement. À titre d'exemple, citons le projet exemplaire du jardin d'Eau, dessiné par Alexandre Chemetoff sur la ZAC Stanislas-Meurthe. Actuellement, Nancy compte plus de 19 000 arbres et la superficie d'espaces verts par habitant a plus que doublé en 20 ans (de 6,5 m² en 1989 à 15 m² en 2009).

Quelles sont les principales actions menées dans le cadre de votre plan de gestion ?

Les plans de gestion sont un passage obligé pour garantir la sécurité du public, assurer la pérennité des structures arborées pour les générations futures et maintenir un paysage en rapport avec l'historique du site.
Les plans sont basés sur des inventaires du patrimoine arboré réalisés d'une part, arbre par arbre pour identifier les atouts et les faiblesses mécaniques, physiologiques et paysagères et, d'autre part, par grands ensembles pour en définir l'impact visuel.
Chaque plan est rédigé pour une durée de dix ans. Il comprend un diagnostic de l'existant et les préconisations de gestion. Ce document peut bien sûr être modifié en fonction des pathologies et des contraintes évolutives du milieu, constatées lors des visites annuelles des arbres et des études ponctuelles.
Les plans de gestion permettent ainsi de conserver le plus longtemps possible les arbres remarquables individuels et de présenter des ensembles réguliers et magistraux. Notre objectif est de planter 1 200 arbres par an, tout en étant très attentifs aux exigences du développement durable – notamment la réduction des consommations en eau et la protection de la biodiversité – et à l'harmonisation des essences et des classes d'âge sur l'ensemble du territoire.

Comment valorisez-vous ce patrimoine auprès de la population ?

Nous avons créé, dès 1991, la Maison de la nature, une structure dédiée à la valorisation de la biodiversité dans notre quotidien – rappelons que l'ONU a déclaré 2010 année internationale de la biodiversité. Animée par la direction des parcs et jardins de la ville, elle accueille 15 000 visiteurs par an. Des ateliers et des expositions thématiques y sont organisés autour par exemple du jardin éco-responsable ou de la diversité des arbres présents dans la ville.

Et, tout au long de l'année, un programme d'animations est proposé aux Nancéiens : rendez-vous à la découverte de la faune et de la flore au jardin botanique du Montet et au Muséum-Aquarium, visites commentées des serres municipales et des parcs, mise en place de navettes vers la forêt de Haye, aménagement de jardins partagés dans certains quartiers, plantations d'arbres avec les enfants des écoles primaires… Les habitants peuvent également se procurer les dépliants « Les Sentiers de l'Arbre » qui proposent plusieurs promenades à travers la ville pour reconnaître les différentes essences présentes. Le patrimoine arboré est également mis à l'honneur lors de manifestations telles que La Nature en Fête en mai et Les Rendez-vous d'Automne en septembre.



Nancy (54) / Allée centrale du parc de la Pépinière

1.d - La stratégie de fleurissement

La notion de fleurissement, très récente, apparaît avec la création du concours des villes et villages fleuris, à partir des années 60. Adopté par les collectivités et aujourd'hui intégré dans les dictionnaires, le terme couvre essentiellement la compétence horticole des communes. S'il tend à prendre en compte une dimension plus large qui est liée aux critères du label, nous le définirons dans l'ouvrage comme l'acte strict de fleurir les espaces publics.

Pourquoi fleurir les espaces publics ?

Depuis les origines de l'homme, les usages de la fleur sont profondément enracinés dans les systèmes culturels. Comme l'explique l'anthropologue Jack Goudy, les fleurs assument un rôle important dans la sphère religieuse, comme offrandes aux dieux et aux morts, ainsi que dans les relations de pouvoir. Par ailleurs, les sociétés, quelle que soit leur origine géographique, ont largement puisé dans le monde floral pour orner leur cadre de vie.

Cette forte valeur symbolique est encore très persistante aujourd'hui, qu'il s'agisse de son utilisation en bouquet, dans les jardins ou à travers les motifs des vêtements, d'objets ou de supports de communication. De manière générale, les personnes qui l'utilisent souhaitent faire passer un message de bonheur, de gaieté, de don ou encore d'accueil.

La puissante valeur symbolique de la fleur ne doit donc pas être négligée par les gestionnaires de l'espace public. Sa principale qualité est d'égayer et d'animer les espaces publics en impactant sur leur atmosphère, en les rendant plus accueillant et en donnant envie aux usagers de les fréquenter, d'y rester ou d'y revenir. Un bel environnement en termes de nature et de paysage peut engendrer l'affection et la fierté des riverains.

Cette action a par ailleurs l'avantage majeur d'être relativement consensuelle et fédératrice. Outre sa capacité à stimuler une équipe technique de la commune, elle permet de mobiliser des énergies variées à travers le bénévolat, l'implication d'associations locales ou la participation de commerçants par exemple.

Enfin, si la mise en œuvre du fleurissement doit faire appel à quelques règles (jouer sur les trois strates herbacées, arbustives, arborées, tant en volume qu'en surface), sa réalisation reste techniquement et financièrement très abordable au regard de son effet positif.


Marans (17) / Jardin de la mairie

Concevoir efficacement et durablement le fleurissement

Végétaliser un espace constitue une action d'embellissement accessible pour les communes de toute taille et représente un investissement qui doit trouver sa justification auprès des citoyens. En effet, la forte visibilité des compositions florales peut avoir un effet à double tranchant. D'un côté, elles peuvent satisfaire une grande partie du public, d'un autre côté, cette exposition suscite souvent des interrogations quand à ses coûts d'investissement et de fonctionnement. Il est donc essentiel d'expliquer ce que représente ce poste dans un budget municipal, mais aussi et surtout d'optimiser l'impact du fleurissement par une répartition spatiale et temporelle qui soit la plus judicieuse possible.



Albi (81) / Jardin du parc de Rochegude



Ordan-Larroque (32) / Fleurissement champêtre

La question essentielle à se poser lorsque l'on désire qualifier un espace pourrait finalement se résumer de la manière suivante : quelle ambiance souhaitez-vous apporter à ce lieu ? À chaque espace de la commune correspond des ambiances, des usages, des échelles. Les individus perçoivent leur environnement à travers les volumes, la lumière, les couleurs, ainsi que les sons, les odeurs, les mouvements ou encore la température qui mobilisent les cinq sens. Le végétal et le fleurissement, tout comme la lumière, sont des éléments très efficaces pour faire évoluer ces ambiances. Une intervention permet de corriger une atmosphère en la rendant plus harmonieuse, plus sereine, ou plus agressive et froide selon l'objectif fixé.

La recherche de l'efficacité dans le domaine du fleurissement doit impérativement passer par une analyse et une bonne compréhension du contexte. Il s'agit en réalité d'apprécier l'identité du lieu ainsi que ses usages afin de définir un objectif de qualification de l'espace public.

Cette approche nécessite de travailler le fleurissement à partir de l'espace et non pas d'apporter des compositions conçues ex nihilo. Une visite des villes et villages fleuris témoigne d'une grande diversité des pratiques. Le plus souvent, non seulement les compositions ne sont pas intégrées au lieu, mais elles ajoutent à la cacophonie chromatique sans recherche de cohérence.

Un fleurissement efficace est un fleurissement qui dure. Dans un objectif d'attractivité à long terme et de permanence de l'espace public, il est inconcevable d'imaginer qualifier les espaces uniquement pendant quelques mois de l'année. La notion de pérennité est donc essentielle dans une démarche de qualité. Cette continuité du fleurissement est essentiellement assurée par le choix et la combinaison des variétés végétales.

Ce point soulève la question du fleurissement saisonnier et des rotations des massifs. Ce décor floral annuel, lorsqu'il est souhaité, doit trouver sa place dans le projet de paysage et de plantations défini pour le lieu concerné. Il suppose d'assurer une cohérence d'ensemble dans le choix des couleurs et des textures, des volumes, des associations végétales.

Paradoxalement, la meilleure saison pour réfléchir à un projet de plantations, et de fleurissement en particulier, est

l'hiver. En effet, la trame végétale est réduite à cette saison à sa plus simple expression, ce qui permet d'identifier les éléments végétaux qui structurent l'espace de manière pérenne (arbres et arbustes persistants, vivaces...).

La bonne plante au bon endroit

La pertinence du choix des plantes et de la composition au regard de l'implantation est fondamentale pour espérer réaliser un fleurissement durable. Cette approche peut être analysée sous quatre angles principaux :

– Le sol : Tout comme pour l'arbre, la question du sol est essentielle, surtout lorsqu'il s'agit de plantations permanentes. En milieu urbanisé, les sols présentent une forte hétérogénéité de matériaux selon l'histoire des lieux. Souvent pollués, ils représentent malgré tout un réservoir de micro-organismes qui peut être valorisé par la présence du végétal. L'association d'une activité microbienne autour des racines végétales permet de recycler les éléments nutritifs et de placer les sols dans une dynamique de fonctionnement qui leur redonne vie. Qu'il soit drainant ou compact, argileux ou calcaire, le sol est un support potentiel de culture. Une bonne connaissance de ses caractéristiques évite de perdre trop de temps et d'énergie à l'entretien des compositions végétales. Cette réflexion doit donc s'exprimer dès la phase de conception afin d'adapter la palette végétale au contexte pédologique ou, inversement, de reconstituer un sol qui réponde au projet paysagé projeté.

– Le climat et l'exposition : S'il paraît évident de prendre en compte cet élément lors de la conception des massifs, certaines réalisations vont à l'encontre des principes élémentaires de jardinage. Le développement des végétaux dépend en grande partie des conditions climatiques du site. Ces caractéristiques peuvent varier d'un espace à l'autre au sein même d'un territoire, selon l'altitude, l'exposition au vent, à la pluie, au soleil… Une bonne connaissance de la situation climatique d'un espace permet de choisir les plantes les mieux adaptées. Tout comme pour la trame arborée et arbustive, il est intéressant de s'appuyer sur des variétés issues de la gamme végétale locale plutôt que de vouloir à tout prix planter des espèces exotiques dont on connaît mal les potentialités.

– La vocation des lieux : Outre les facteurs physiques, la vocation des espaces est un élément déterminant du choix de la composition végétale. Il s'agit d'apprécier au mieux le type d'activité, d'animation ou d'usage que l'on souhaite valoriser dans un lieu donné. Un quartier d'habitation, une rue commerçante, un site touristique ou un abord d'équipement public ne feront pas l'objet des mêmes aménagements paysagers. Le nombre d'individus, leur disparité, leur comportement sont des éléments qui déterminent le type de composition à réaliser. Par exemple, des massifs de plantes annuelles peuvent participer à l'accueil des visiteurs devant un office de tourisme ; ils sont moins appropriés que des massifs de plantes arbustives ou vivaces au sein d'un lotissement.

– La fréquentation du public : Si la vocation influence essentiellement le choix du mode cultural (arbustes, vivaces, annuelles, hors-sol, mosaïculture…), le mode de circulation des individus dans l'espace va plutôt impacter le travail de composition chromatique et de mise en scène végétale. Un usager qui se déplace en voiture, en vélo ou à pied, n'a pas du tout la même perception d'un lieu. La prise en compte de cette notion de vitesse permettra de réaliser des compositions lisibles. À des vitesses élevées doivent correspondre des dominantes chromatiques facilement décelables et des massifs de grande taille. À l'inverse, à faible vitesse, les compositions peuvent être travaillées dans le détail et à de petites échelles.

Quelques références utiles

– *Les classeurs du fleurissement,* Horticulture et Paysage éditions.
– *Les cahiers du fleurissement*, mensuel, Horticulture et Paysage éditions.
– Goudy Jack, *La culture des fleurs,* Seuil, 1994.

Le fleurissement présente l'avantage de pouvoir agrémenter l'espace public de notes colorées. Par ailleurs, ces touches de couleurs peuvent évoluer aisément au gré du temps et des désirs des gestionnaires. Ce serait dommage de s'en priver !

Mais attention toutefois à leur utilisation. Si personne ne peut prétendre détenir le monopole du bon goût, l'observation de quelques règles permet de réaliser des compositions plus pertinentes au regard du public. Tout d'abord, l'espace public est déjà constitué de dominantes chromatiques qu'il faut intégrer dans l'étude de ses compositions (trame végétale, bâti, mobilier urbain, voirie…). Par ailleurs, la perception des couleurs varie beaucoup en fonction de la lumière. Alors que le blanc, le jaune et l'orange restent visibles par faible luminosité, le violet et le bleu ont au contraire besoin de beaucoup de lumière pour être visibles. Ces dernières rafraîchissent l'atmosphère des chaudes journées estivales.

Utiliser un cercle chromatique, une étoile de couleurs ou tout simplement d'un nuancier permet d'apprécier le résultat de certaines combinaisons. Ces associations vont susciter des réactions très variées auprès du public. Ainsi, des massifs monochromes valorisent les formes et la variété des teintes et invitent le regard à s'aventurer dans la subtilité de la composition, alors que les couleurs complémentaires attirent le regard et seront plus adaptées à des lectures rapides. Dans tous les cas, il convient de ne pas utiliser trop de couleurs différentes qui parasitent la lisibilité de l'espace.



L'étoile des couleurs – Johannes Itten



Château-Gontier (53) / Camaïeu de mauves



Albi (81) / Jardin blanc



Albi (81) / « De brique et d'or »

Classes et types d'espaces	Définition et objectifs d'entretien	Coût moyen (€/m²)	Total m²	Agents/ha
CLASSE 1 **Espaces verts à gestion très soignée** Exemples : carrefours principaux, squares et jardins de prestige, entrées de ville…	- Espaces verts de composition architecturale et paysagère à vocation horticole affirmée et fleurissement important (lieux à forte fréquentation). - Le fleurissement est de très haute qualité tant au niveau des espèces utilisées que de la conception des massifs, il est renouvelé 4 fois par an. - Les massifs sont désherbés à la vapeur en début de saison puis manuellement. - Les fleurs fanées sont enlevées fréquemment. - Ces sites font souvent l'objet de décorations particulières pour les fêtes de Noël. - Les gazons sont fins et très fréquemment arrosés, fertilisés, tondus, scarifiés, traités au sélectif… - Les massifs d'arbustes et de rosiers sont régulièrement arrosés, bêchés, taillés, désherbés… - Une attention particulière est apportée au nettoyage et ramassage des papiers et des feuilles mortes. - La maintenance est assurée au jour le jour dans le respect du parti pris de conception.	15,27	74 809	2,31
CLASSE 2 **Espaces verts à gestion soignée** Exemples : carrefours secondaires, squares, rues principales, bâtiments publics, églises, cimetière…	- Espaces verts de composition paysagère affirmée à vocation horticole simple. - Le fleurissement est de haute qualité tant au niveau des espèces utilisées que de la conception des massifs, il est renouvelé 3 fois par an. - Les fleurs fanées sont enlevées régulièrement. - Le désherbage des massifs est manuel. - Les gazons sont fréquemment arrosés, fertilisés, tondus, scarifiés, traités au sélectif… - Les massifs d'arbustes et de rosiers sont régulièrement arrosés, bêchés, taillés, désherbés… - Une attention particulière est apportée au nettoyage et ramassage des papiers et des feuilles mortes.	8,76	64 456	1,21

Classes et types d'espaces	Définition et objectifs d'entretien	Coût moyen (€/m²)	Total m²	Agents/ha
CLASSE 3 **Espaces verts à gestion régulière** Exemples : rues secondaires, écoles, jardins familiaux, squares de proximité…	- Espaces verts de conception paysagère, régulièrement entretenus. - Le fleurissement est principalement assuré par des vivaces, arbustes à fleurs, rosiers, narcisses… - Les pelouses sont tondues régulièrement. - Un ramassage des papiers et des feuilles mortes est régulièrement effectué. - Les massifs d'arbustes et de rosiers sont entretenus régulièrement tout au long des saisons : arrosage, bêchage, taille, désherbage…	3,76	150 298	0,82
CLASSE 4 **Espaces verts à gestion extensive** Exemples : rues, routes, avenues à passage rapide, squares en dehors des zones touristiques, grands parcs, espaces naturels contrôlés…	- Espaces verts paysagés dont l'entretien est réduit à un aspect de propreté des surfaces et une maîtrise de la végétation. - Le fleurissement est principalement assuré par des arbres et arbustes à fleurs. - Les surfaces herbacées sont de type pelouse « rustique » à hauteur maîtrisée. - Un ramassage des papiers est régulièrement effectué. - Les massifs d'arbustes et de rosiers sont entretenus et taillés afin de contrôler le développement de la végétation.	1,40	238 521	0,29
CLASSE 5 **Espaces verts à gestion réduite** **Réserves foncières** Exemples : accotements, espaces verts à faible fréquentation…	- Espaces verts bénéficiant d'interventions d'entretien occasionnelles. - L'entretien est limité à des opérations d'interventions courantes de taille des haies en formes naturelles et de travaux réguliers de fauche des prairies et de nettoyage des surfaces. - Ramassage des détritus de toutes sortes.	0,48	439 177	0,09
CLASSE 6 **Espaces verts de type forestier ou champêtre** Exemples : forêts, zones naturelles…	- Espaces naturels bénéficiant d'interventions d'entretien occasionnelles. - L'entretien des taillis, bosquets et prairies est limité à des interventions de taille, de fauche et de débroussaillage annuels. L'entretien des forêts est réalisé en partenariat avec l'Office National des Forêts.	0,26	393 492	0,05
CLASSE 7 **Espaces verts de type agricole** Exemples : terrains agricoles	- Surfaces communales concédées et exploitées par des agriculteurs. - Travaux de labours, cultures, récoltes (conventions annuelles renouvelables par tacite reconduction).	0,05	91 872	0,013

(Bernard Delorme, Services espaces verts, Thonon-les-Bains (74) / Extrait de Inventer les villes-natures de demain*)*

LA HAYE-FOUASSIÈRE (44) Un embellissement durable

Située à quelques kilomètres au sud-est de Nantes dans l'aire du vignoble du Muscadet, La Haye-Fouassière (4 000 habitants) a su cultiver depuis plus de vingt ans sa propre image à partir d'une stratégie d'embellissement basée sur une palette végétale adaptée au contexte local et sur une gestion durable et économe des espaces plantés.



De gauche à droite :

Pascal MALLARD
Jardinier

Jean-Pierre BOUILLANT
Maire

Marcel COUSIN
Adjoint à l'environnement



La Haye-Fouassière (44) / Jardin de la Cure avec sa vieille treille, ses plantes potagères, aromatiques et vivaces.

Quelles sont les principales raisons qui vous motivent à fleurir vos espaces publics ?

La Haye-Fouassière est une petite commune située au cœur du vignoble nantais. La moitié de sa superficie est recouverte de vignes. Pour garder son identité et son caractère rural, le fleurissement doit être à son image : simple, champêtre et s'intégrer au mieux dans l'environnement. D'ailleurs, plutôt que de fleurissement, nous préférons parler d'embellissement, terme plus approprié, à notre sens, pour prendre en compte à la fois le paysage, l'architecture et le fleurissement.

Cet embellissement permet d'offrir aux Hayonnais un cadre de vie privilégié à deux pas de la métropole nantaise.
Certains aménagements paysagers rendent possibles les échanges entre différents sites et privilégient ainsi la notion de lien social, à laquelle nous sommes très attachés. Le square de la Paix, par exemple, situé entre les écoles, le village-retraite, les commerces et la salle de sport, est un véritable carrefour intergénérationnel. Enfin, le label « Villes et Villages fleuris », ajouté à la renommée de notre muscadet, suscite l'intérêt de nombreux passionnés de jardins qui viennent découvrir notre commune et son terroir.

Comment s'opèrent vos choix de fleurissement à l'échelle du territoire communal ?

Nous traitons nos espaces différemment selon leur situation géographique. Ainsi, les aménagements du centre-bourg sont essentiellement composés de plantes annuelles, tandis que les arbustes et vivaces occupent les espaces extérieurs, soit 80 % des massifs.
Les plantes vivaces, utilisées depuis quelques années par les villes, notamment par rapport à une prise de conscience environnementale, embellissent La Haye-Fouassière depuis près de vingt ans. En les associant à des bulbes pour le printemps et l'été, elles permettent d'obtenir un fleurissement permanent sur toute l'année. Elles sont aussi beaucoup mieux adaptées, car mieux intégrées dans certains sites. Elles nécessitent un entretien régulier, mais à une période différente des annuelles, ce qui nous permet de traiter une surface plus importante, avantage non négligeable pour les petites communes comme la nôtre. D'ailleurs, choisir des vivaces qui demandent le moins d'entretien possible fait partie de nos critères de sélection. La réussite d'une plate-bande nécessite une bonne connaissance des plantes et de leurs milieux, mais aussi une recherche constante de nouveauté. Précurseur dans l'utilisation des plantes vivaces, la commune jouit donc maintenant d'une réelle expérience et connaissance de ce type de plantes.
Pour conclure, il nous semble important de préciser que chacun doit trouver son style dans le fleurissement, afin d'éviter de tomber dans une certaine uniformisation. Le plus important est, à notre avis, « d'apprendre à regarder » avant toute intervention, pour que la création s'intègre au mieux dans le paysage. C'est aussi pour cela que nous ne traitons pas de thèmes particuliers. Dans tous les cas, les couleurs voyantes sont bannies. Il ne s'agit pas d'épater, mais d'accompagner et d'intégrer.

Comment souhaitez-vous faire évoluer la trame florale dans les années à venir ?

L'idée est de poursuivre notre gestion écologique (favoriser la biodiversité, gérer l'herbe en centre-bourg…), et de développer les espaces, tout en maîtrisant les coûts.
Pour cela, nos pratiques sont en constante évolution.
Ainsi, un arrosage intégré, opportun il y a vingt ans, ne l'est plus forcément de nos jours. Désormais, nous limitons la consommation en eau en concevant nos massifs sans arrosage et en choisissant, entre autres, des plantes vivaces adaptées aux milieux secs.
D'une manière générale, dès la conception de l'aménagement, nos choix sont systématiquement soumis aux exigences écologiques et économiques.

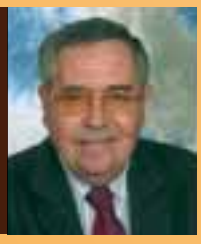


La Haye-Fouassière (44) / Jardin Los Corrales et ses trois jardins à thèmes composés de vivaces, roses anglaises et plantes aromatiques

BEAUVAIS (60) La campagne à la ville

Avec le slogan de faire une « ville à la campagne », la ville de Beauvais (55 481 habitants) a initié une nouvelle stratégie d'aménagement avec le végétal. Pour cela, la ville s'est engagée dans de profondes évolutions de son image avec la réorganisation du service des espaces verts et une gestion durable et écologique de ses espaces.





Jean-Luc BOURGEOIS
Adjoint au maire



Beauvais (60) / Détail des massifs…

Votre ville a fortement fait évoluer la qualité de ses espaces publics par une action menée en grande partie dans le domaine des espaces verts. Pourquoi cette stratégie ?

Lorsque la municipalité est arrivée en 2001, elle a immédiatement pris conscience de la valeur des espaces verts du territoire beauvaisien. Leur importance et leur diversité ont été considérés comme un atout qui n'était pas suffisamment exploité. Nous souhaitions alors modifier l'image de la commune afin de la rendre plus attractive. Nous avons axé notre stratégie sur la qualité du cadre de vie en améliorant les équipements et en intervenant sur les espaces publics. Étant donné la richesse du contexte paysager, notre politique est orientée vers la thématique de la ville à la campagne. Toute notre identité est fondée sur un équilibre entre modernité et tradition. Le fleurissement est au service de cette conception.

Quels sont les principaux axes d'intervention de votre politique ?

Les premières actions ont concerné le service des espaces verts. Il s'agissait essentiellement de valoriser la régie qui a toujours été importante à Beauvais. Nous avons donc maintenu ses 120 agents mais l'avons dotée d'un équipement moderne et adapté. En quelques années, nous sommes arrivés à homogénéiser les compétences du service. Cette démarche n'a été possible que par le recrutement d'une direction qui s'est concentrée sur la valorisation des agents. Nous avons donc décidé ensemble de développer l'esprit d'initiative des équipes en demandant à chaque secteur de nous présenter un projet de fleurissement. Cette approche a eu un effet très positif sur la motivation du service.
Par ailleurs, le service des espaces verts a été pilote dans l'élaboration de l'Agenda 21. Il s'est fortement impliqué dans ce projet et a mis en œuvre les premières actions. L'évolution du fleurissement s'est opérée sur des objectifs de réduction



Beauvais (60) / Détails des massifs...



Beauvais (60)

des intrants et de préservation de la ressource en eau. Le choix de travailler avec des plantes vivaces, des graminées et des arbustes a permis de réduire les impacts négatifs sur l'environnement et de multiplier par dix les surfaces végétalisées.
Enfin, la population est régulièrement associée au projet en développant les actions de communication et de sensibilisation à destination des publics prescripteurs tels que les écoles, les associations, les jardins familiaux ou les retraités.

Comment cette évolution est-elle perçue ?

Très rapidement, les changements opérés sur le terrain ont eu un effet bénéfique auprès de la population. Qu'il s'agisse de la réduction des pesticides ou du renouvellement du patrimoine arboré, les conséquences ne laissent pas indifférent. Les habitants se sont spontanément rapprochés des jardiniers pour avoir des explications au sujet de ces évolutions. Les agents de terrain sont devenus les meilleurs médiateurs pour expliquer les nouvelles orientations du service en termes de gestion. Aujourd'hui, nous constatons que ces évolutions prennent forme au sein des jardins privés, ce qui constitue pour nous un gage de réussite de notre projet. Il faut dire que le service a développé une compétence dans le domaine de la communication et de l'événementiel. Il ne se passe pas un mois sans qu'il soit à l'origine ou qu'il s'associe à un événement. L'un des plus emblématiques est la journée portes ouvertes aux serres municipales qui accueille plus de 6 000 personnes.
Située à une période phare de son développement, avec la création entre autres de l'aéroport international, Beauvais a réussi à se constituer une identité propre grâce au travail réalisé sur ses espaces verts.

2 | Agir sur l'environnement

La mise en œuvre d'un plan de gestion des espaces publics s'opère à travers la recherche d'aménagements paysagers adaptés au contexte de chaque espace. Le choix des différentes techniques d'entretien mises à disposition des services ou des prestataires est également essentiel.

Qu'il s'agisse de la gestion de l'eau, des intrants, de l'énergie ou des déchets, les innovations mises au point ne sauraient constituer une solution universelle applicable à l'ensemble du territoire. La gestion durable d'un territoire consiste à identifier la solution la plus pertinente au regard du contexte de l'espace.

2.a - Maîtriser la gestion de l'eau

La gestion de la ressource en eau est devenue une problématique majeure dans la gouvernance des territoires.

La pression démographique et les évolutions climatiques en font une des ressources les plus convoitées du millénaire. Entre développement et protection de l'environnement, l'eau est au cœur du débat sur le devenir de nos sociétés.

En France, la loi de 1964 a posé les bases d'une gestion décentralisée de l'eau en confiant aux communes l'alimentation en eau potable et l'assainissement. Bien que les ressources soient globalement satisfaisantes pour répondre aux différents usages, il n'en reste pas moins que des périodes de sécheresse viennent régulièrement remettre en question les utilisations non prioritaires. Certaines zones, dites de répartition, sont en déficit structurel (déséquilibre entre la ressource en eau disponible et les prélèvements). En outre, malgré de nombreuses initiatives, la question de la pollution de la ressource en eau est très préoccupante. Les communes ont dans ce domaine un rôle majeur à jouer.

L'eau, un enjeu prioritaire

Il y a quelques années encore, la ressource en eau n'était pas perçue comme un problème d'ordre quantitatif ou qualitatif pour les collectivités. Les agences de l'eau ont été créées en 1964 pour inciter et aider, à l'échelle des bassins versants à une utilisation rationnelle des ressources en eau, à la lutte contre leur pollution et à la protection des milieux aquatiques.

La canicule de 2003 et les périodes de sécheresse qui ont suivi ont fait prendre conscience de la fragilité de la ressource. Depuis, les préfets, sur recommandation des missions interservices de l'eau, ont pris des mesures de limitation de la consommation. Jusqu'à cette période, le nombre de préfets ayant pris des arrêtés de restriction au cours de l'été dépassait rarement la vingtaine de départements. En 2003, 74 départements sont concernés. Depuis, plus de la moitié d'entre eux sont régulièrement touchés par des réductions d'utilisation.

Le public est directement affecté par de telles mesures. Selon les départements, la consommation d'eau potable est interdite pour des usages non prioritaires en période de restriction. Il s'agit de l'arrosage des jardins et des pelouses, du lavage des véhicules, des façades des habitations et du remplissage des piscines et plans d'eau privés. Dans une telle situation, la collectivité se doit d'être exemplaire. Elle ne peut pas se permettre de solliciter des dérogations pour des utilisations qui pourraient être perçues comme contradictoires avec celles de ses administrés. Toutefois, certaines exceptions peuvent être justifiées dans le cas de plantations d'arbres récentes.

Par ailleurs, l'augmentation du coût de l'eau n'échappe à personne. Celle-ci est principalement liée à la mise aux normes des infrastructures d'assainissement et d'adduction d'eau potable dans le cadre des directives européennes. Les disparités sont très fortes selon les territoires. Si le mètre cube d'eau coûte un peu plus de 3 € en moyenne, il varie de quelques centimes d'euros à 6 € selon les collectivités. Ce prix intègre l'ensemble des services qui garantissent l'approvisionnement et la qualité de l'eau. Il varie donc considérablement selon les communes, en fonction de distance du point de captage, de la dispersion de l'habitat, des charges financières liées à l'investissement, et des pollutions à traiter.

Enfin, la qualité de l'eau est un des enjeux majeurs dans les années à venir. Cette problématique concerne essentiellement la présence de micropolluants (métaux, hydrocarbures et pesticides). Malgré l'évolution de la réglementation et les nombreuses actions engagées pour améliorer la qualité de l'eau, la situation reste préoccupante. Des solutions existent et de nombreuses collectivités ont adopté des modes de gestion plus respectueux de la ressource en eau.

L'eau, la plante et le sol

Pour mettre en œuvre des solutions techniques permettant de maîtriser au mieux la consommation d'eau, il faut avant tout connaître le rôle de la plante dans le cycle de l'eau et apprécier au mieux ses besoins.

Le sol est à la fois un support issu du monde minéral et un produit vivant. Sur environ trente centimètres d'épaisseur, il concentre l'essentiel de la biomasse nécessaire au développement des végétaux. La matière organique en décomposition (humus) peut représenter jusqu'à 30 % du sol. Elle est valorisée par des organismes vivants (bactéries, champignons, algues, vers, insectes…) qui la transforment en nutriments pour les végétaux. Ils jouent également un rôle essentiel en aérant le sol, ce qui facilite la porosité et la pénétration de l'eau.

Ainsi, la fertilité d'un sol dépend en grande partie de sa capacité d'absorption. Or, très souvent rendus imperméables en milieu urbanisé, les sols, tassés et imperméabilisés, ne jouent plus leur rôle. La matière organique n'est plus recyclée. L'eau a également tendance à ruisseler vers les réseaux d'écoulement de surface au détriment d'une évapo-transpiration naturelle.

Selon la qualité du sol, la même plante n'a pas les mêmes besoins en eau. Il est donc important de s'interroger sur la capacité du sol à fournir à la fois la matière organique et l'eau nécessaire à sa croissance. Trop souvent, les services en charge de l'entretien effectuent un arrosage systématique des plantations sans estimer leur besoin. Or un excès d'eau a tendance à asphyxier les plantes et favorise le développement des maladies. De plus, un arrosage trop régulier favorise un développement racinaire de surface qui reste fragile en cas de stress hydrique prolongé.

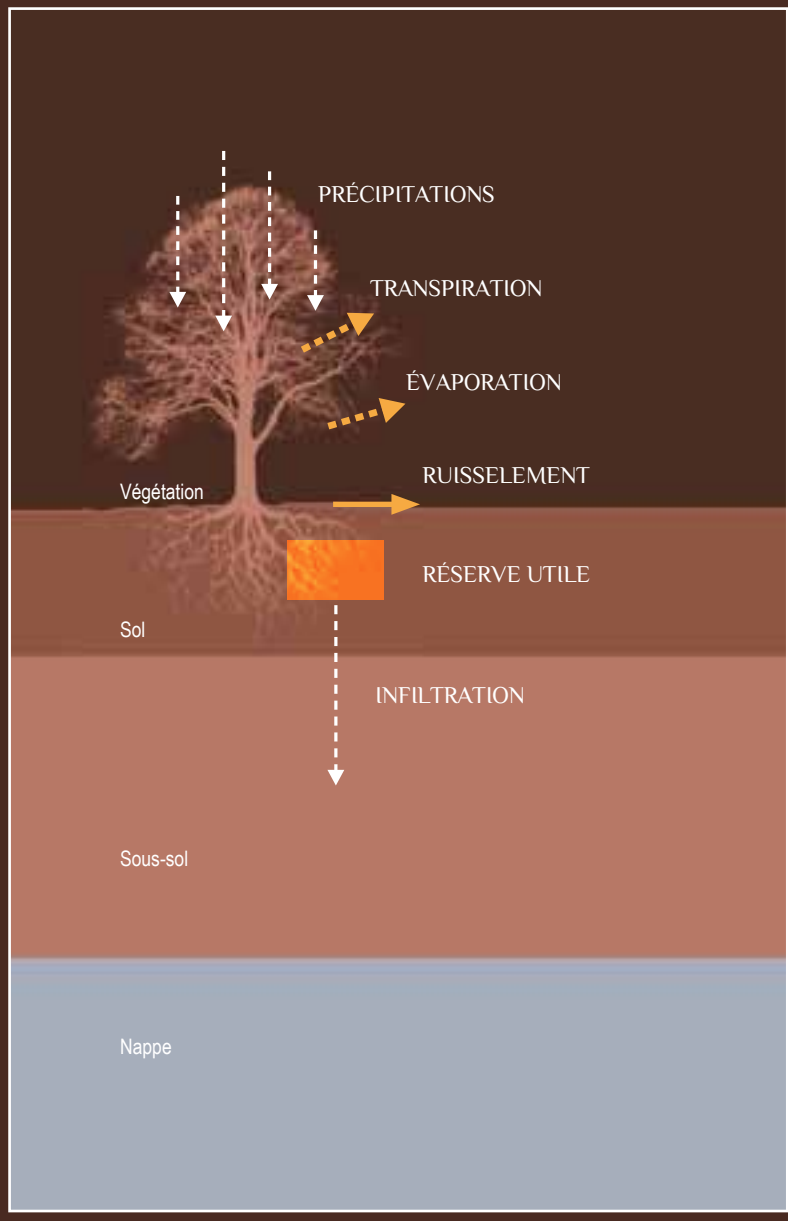
Les apports d'eau doivent donc tenir compte des caractéristiques du sol, de la profondeur d'enracinement, du stade végétatif de la plante et bien entendu des conditions climatiques. L'irrigation optimale d'un massif doit donc être le fruit d'une appréciation de ses besoins hydriques en fonction du contexte dans lequel il est implanté. Prendre en compte des qualités du sol dans sa globalité dès la conception des massifs est un gage de leur pérennité.

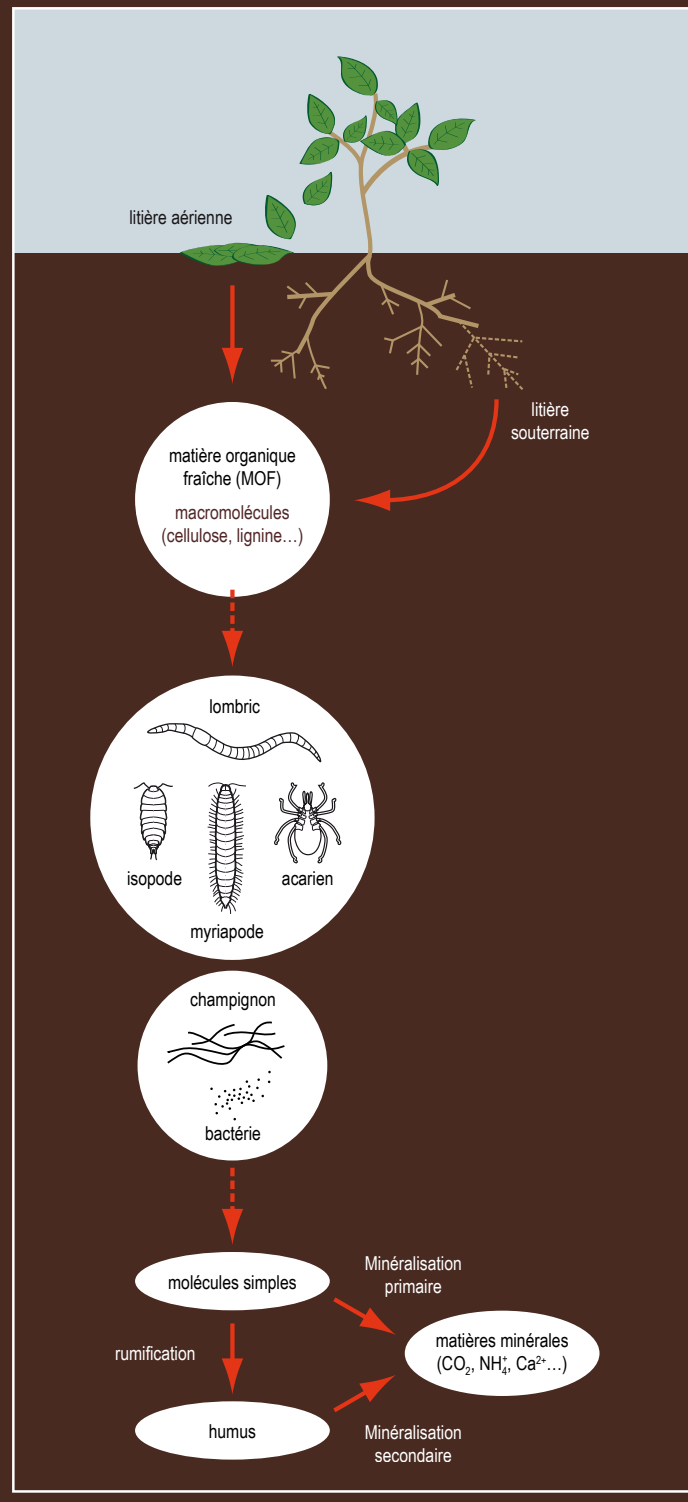


Limiter la consommation d'eau



Nantes (44) / Le cours des Cinquante-Otages





(D'après Angélina Blais du Centre de Vulgarisation de la Connaissance université Paris-Sud XI)

Quelles solutions techniques pour quels espaces ?

Les solutions techniques développées par les collectivités et les entreprises sont nombreuses. Un large éventail s'offre aujourd'hui aux communes qui souhaitent maîtriser leur consommation en eau. La solution parfaite et universelle n'existe pas : à chaque problématique correspond une réponse spécifique.

– La première et la plus en vogue concerne le mode cultural. Il s'agit d'adapter sa gamme végétale au sol, à l'exposition et aux conditions climatiques de l'espace. Le choix d'espèces adaptées, d'arbustes, de vivaces ou encore de bulbes naturalisés permet de végétaliser et de fleurir de nombreux espaces en minimisant les arrosages ;

– le paillage est une technique qui a fortement évolué ces dernières années. Utilisées depuis plusieurs siècles pour la production potagère, son utilisation s'est fortement accrue dans les collectivités pour protéger la ressource en eau. Son principe est simple et ses avantages nombreux. Il consiste à apporter un matériau organique ou minéral en surface du sol afin de le nourrir et de le protéger (pouzzolane, argile expansée, bois raméal fragmenté (BRF), coque de cacao, paillette de lin ou de chanvre). En empêchant les rayons solaires d'atteindre la surface, le paillage permet de limiter l'évaporation du sol et le développement des adventices. La protection qu'il offre et la décomposition de la matière organique favorisent par ailleurs le développement des organismes vivants qui vont régénérer le sol. La gamme des paillis est large et chacun d'entre eux correspond à des usages différents. Une attention particulière doit donc être portée au moment de leur choix ;

– certaines collectivités ont la possibilité de mettre en place des forages qui évitent d'utiliser l'eau du réseau potable. Cette solution ne doit toutefois pas laisser perdre de vue qu'en cas de restriction, l'administré ne fait pas la différence et perçoit l'arrosage d'un rond-point comme une inégalité de traitement s'il n'a lui-même pas le droit d'arroser sa pelouse ! La substitution de ressource ne constitue pas une véritable mesure d'économie ;

– il en va de même pour les techniques de recyclage des eaux usées traitées et de récupération des eaux de pluie. Elles sont à développer dans certains espaces comme pour l'arrosage des serres municipales ou des jardins potagers. Toutefois, l'installation de tels équipements représente parfois des investissements lourds qui ne sont pas toujours justifiés aux regards d'autres solutions moins onéreuses ;

– enfin, les systèmes d'irrigation ont fait l'objet de nombreuses innovations pour optimiser les consommations. Qu'il s'agisse de micro-irrigation, d'aspersion ou d'immersion, chacune de ces techniques correspond à des utilisations précises qui correspondent pour la plupart d'entre elles à des compositions végétales saisonnières ainsi qu'aux surfaces engazonnées. Leur couplage à des programmateurs et à des sondes permet de calculer les consommations. Considérant la technicité que demande de tels matériels et le suivi régulier pour détecter et éviter les fuites, ces solutions sont à privilégier dans les espaces à vocation sportives, les jardins à caractère horticole et les massifs hors sol.

Quelques références utiles

– Le portail de l'eau en France : point d'entrée du Système d'information sur l'eau (SIE), il a pour but de faciliter l'accès à l'information publique dans le domaine de l'eau en France. Vous y trouverez en particulier un bulletin national de situation hydrologique détaillé par mois : http://www.eaufrance.fr

Initiés par les anglo-saxons, les jardins de pluie offrent de nombreux avantages. Ils recouvrent une grande diversité d'aménagements et de formes paysagères alliant la gestion des eaux pluviales et le végétal. Leur conception, leur réalisation et leur entretien nécessitent de respecter quelques principes élémentaires.

« Raingarden »

Un jardin de pluie désigne *« une dépression plantée, créée pour récupérer, autant que possible, l'excès de ruissellement d'une maison ou d'un autre bâtiment et de son environnement paysager »*. C'est ainsi que le définissent les britanniques Nigel Dunnett et Andy Clayden qui ont consacré un ouvrage très illustré à cette approche paysagère et écologique de gestion des eaux pluviales. Apparu à la fin des années 1980 aux États-Unis, ce concept s'est depuis développé dans les pays anglo-saxons, notamment en Australie et en Grande-Bretagne.
De nombreuses actions de sensibilisation et d'accompagnement ont été menées par les collectivités, à l'exemple des programmes *« 10 000 jardins de pluie »* coordonnés par Kansas City aux États-Unis ou par Melbourne Water en Australie. Aujourd'hui, les jardins de pluie commencent à apparaître timidement en France où la gestion des eaux pluviales s'invite de plus en plus à la parcelle, dans les écoquartiers, les cœurs d'îlot urbain, les nouveaux lotissements.

Des bénéfices multiples

Du point de vue de l'hydrologue, la fonction première du jardin de pluie est la maîtrise locale du ruissellement par la rétention temporaire des eaux pluviales, leur infiltration et leur évapotranspiration. Par les phénomènes de décantation, de filtration et de phytoremédiation, le jardin de pluie contribue également à la décontamination des polluants urbains. Cette gestion des eaux pluviales est plus écologique et plus proche du cycle naturel de l'eau. Mais ce n'est là qu'un des multiples services que rendent les jardins de pluie. Ils favorisent également le développement de la biodiversité, l'humidification des sols urbains et le rafraîchissement de l'air ambiant, notamment en période de canicules. Ils satisfont par ailleurs la demande sociale de nature en ville, d'espaces de proximité de qualité, conviviaux et économes en eau potable. Enfin, leur réalisation a des vertus pédagogiques et récréatives. L'habitant peut devenir un acteur de la gestion locale du cycle de l'eau et de la protection de la ressource.

Une grande adaptabilité

L'analyse des expériences étrangères et françaises souligne la très grande créativité que les jardins de pluie permettent d'exprimer, selon la topographie des lieux, la nature des sols, le climat, les plantations sélectionnées, les matériaux éventuellement utilisés. De formes géométriques ou libres, ils peuvent être mis en œuvre à différentes échelles – maison individuelle, habitat collectif, bâtiment public–, mais aussi en bordure des voiries. Ils donnent généralement lieu à une conception inventive des pratiques et des techniques de gestion des eaux pluviales. Contrairement à la logique du « tout tuyau » qui occulte la présence de l'eau dans la ville, les jardins de pluies la rendent visible et palpable aux yeux des habitants.

Pour aller plus loin

- Nigel Dunnet et Andy Clayden, *« Les jardins et la pluie »*, Éditions du Rouergue (traduit de l'anglais par Dominique Brochet), 2007.
- *« L'assainissement pluvial intégré dans l'aménagement - Éléments clés pour le recours aux techniques alternatives. »*, Éditions Certu, 2008.
- *« La gestion durable des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis. »*, Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, 2006.
- *« Aménagement et eaux pluviales sur le territoire du Grand Lyon. Guide pratique. »*, Communauté urbaine de Lyon, 2008.









Dans le quartier de Kronsberg à Hanovre en Allemagne, les eaux pluviales des toitures des bâtiments sont gérées dans les cœurs d'îlot. Les eaux pluviales sont acheminées depuis des chéneaux, des gouttières et des rigoles en surface, tracées de manière visible et lisible. Les eaux pluviales des voies de desserte sont gérées par un système de noues et de tranchées végétalisées.

(Certu, Nathalie Lenouveau).

ORDAN-LARROQUE (32) L'eau, mieux gérer pour embellir

Village gersois de 874 habitants, Ordan-Larroque a fait de la préservation de l'eau un axe majeur de son Agenda 21. Soumis à de longues périodes de restriction, le village a initié une démarche d'embellissement principalement commandée par la gestion de la ressource en eau, une préoccupation aujourd'hui partagée par l'ensemble de la population, avec quelques actions simples et concrètes.



Ordan-Larroque (32) / Citerne de récupération des eaux de pluie



Marie-Line EVERLET
Maire

La question de l'eau n'est-elle pas particulièrement sensible dans votre village soumis à de longues périodes de sécheresse ?

Le village d'Ordan-Larroque est situé sur un éperon rocheux avec affleurement calcaire de faible profondeur de sol et bénéficie d'un fort ensoleillement. Subissant régulièrement une longue période sans pluie entre les mois de juin et d'octobre, le bon développement des plantes demandait une grande quantité d'eau. Dans le cadre de l'Agenda 21, la commune a décidé de mettre en place un programme cohérent permettant d'économiser l'eau dans un souci de respect de l'environnement et de maîtrise des charges directes.

Quelles sont les actions principales pour économiser l'eau ?

Différentes techniques ont été mises en œuvre pour limiter la consommation d'eau :

La récupération des eaux pluviales :
– réhabilitation d'une ancienne citerne enterrée existante sous la place du village avec mise en place d'un système de pompage ;
– achat d'une cuve de récupération des eaux de pluie pour le jardin potager et pédagogique de l'école.

Le choix des espèces :
– choix d'espèces adaptées aux types de sol et moins exigeantes en eau ;
– préservation des espèces spontanées, issues de semis naturels, bien adaptées au milieu particulier du village.

La limitation de l'évaporation :
– utilisation de paillage en bois raméal fragmenté (BRF).

L'utilisation raisonnée des fertilisants :
– emploi d'engrais biologiques.

– apport raisonné afin de limiter le développement trop important de la végétation et ainsi contrôler la consommation en eau des plantes.

Comment s'est faite la sensibilisation des habitants à cette question ?

La sensibilisation se fait auprès de deux publics :

L'école :
– dans le cadre du label « Eco Ecole », le thème 2010 concerne l'eau (origine, utilisation, gestion).

La population :
– incitation par l'intermédiaire du Plan Local d'Urbanisme à la mise en place de récupérateurs d'eau pour les constructions neuves ;
– démarche conjointe avec l'ADASEA, pour une préservation des milieux humides favorisant ainsi des espèces en voie de disparition telles que la tortue des marais ou cistude d'Europe.



Ordan-Larroque (32) / L'intimité du square public

MARTIGUES (13) L'enjeu de l'eau en climat méditerranéen

La ville de Martigues (46 318 habitants) adapte la gestion des espaces verts en fonction de contraintes climatiques fortes. En climat sec, la question de l'eau fait évoluer la conception et la gestion des espaces verts de la ville.





Gaby CHARROUX
Maire, conseillller général des Boûches-du-Rhône, président de la communauté d'agglomération du Pays de Martigues

La question de l'eau est un point sensible de la gestion des espaces verts. Comment ce sujet est-il traité à Martigues ?

Je précise tout d'abord qu'à Martigues, la gestion de l'eau est organisée au sein d'un service public. Ce mode de gestion nous permet d'en maîtriser toutes les étapes, du traitement à la distribution. Il en résulte une tarification sur le principe de « l'eau finance l'eau », c'est-à-dire que l'usager paie cette prestation à un prix figurant parmi les plus bas du département, voire de la Région.
En ce qui concerne la question de l'eau dans la gestion des espaces verts, il faut reconnaître que le climat de Martigues est relativement difficile pour les plantes, avec de faibles précipitations, une sécheresse estivale de quatre mois, des gelées hivernales et, en moyenne, 90 jours de vent à plus de 70 km/h.

Toutefois, la Ville de Martigues s'est engagée dans une politique de développement durable, qui passe notamment par une limitation de la consommation d'eau utilisée pour l'arrosage des espaces publics. Ainsi, les végétaux plantés en massifs sont des plantes méditerranéennes. Peu gourmandes en eau, elles remplacent avantageusement les pelouses.

Des évolutions majeures ont eu lieu au cours des dernières années dans ce domaine. Où en est-on aujourd'hui à Martigues ?

Opter pour le développement durable, c'est forcément prendre en compte toutes les évolutions favorables à la qualité de l'environnement. À Martigues, nous y sommes sensibles depuis longtemps déjà, avant même l'utilisation de ce terme. Pour preuve, je rappellerai l'obtention en 2008 de la double distinction Martigues « Station Balnéaire » et « Station de Tourisme », récompensant entre autres les politiques de défense de l'environnement reconnues de longue date. En effet, nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas d'embellir à n'importe quel prix. Le principal problème réside dans les pelouses arrosées. Entretenir un gazon anglais dans une région méditerranéenne est une aberration !

Cependant, le « vert » estival des pelouses est une demande forte des habitants de tous les quartiers. Elles offrent un aspect reposant et frais. Ainsi, depuis une dizaine d'années, même si le recours aux pelouses arrosées a été limité, certaines ont été créées au cœur des quartiers périphériques de Martigues. D'autres pelouses ont en revanche été supprimées au centre-ville et remplacées par des massifs d'arbustes et de vivaces, par des prairies fleuries ou encore par des couvre-sols, comme le Lippia nodiflora. À terme, la tendance est de réserver les pelouses arrosées aux espaces où elles peuvent être foulées sans application de désherbant sélectif. Sur ce dernier point, je tiens à souligner notre souci d'utiliser des traitements phytosanitaires les moins polluants.

La conception des espaces verts n'est-elle pas en train d'évoluer sur ce sujet ?

La conception des espaces verts est effectivement en train d'évoluer et je crois que c'est même un changement de culture qu'il nous faut progressivement imposer. Le fleurissement à base d'annuelles, plantes qui apportent de la couleur en été, consomme également beaucoup d'eau dans les massifs mais aussi lors de leur production en serres. Il conviendrait de proposer un fleurissement plus léger en été, à base d'arbustes et de vivaces adaptés à notre climat.



Martigues (13) / Enherbement naturel sans arrosage maintenu aux pieds des oliviers et fauché tardivement

2.b - Maîtriser la gestion des intrants

Les intrants regroupent l'ensemble des produits externes que l'on apporte pour favoriser la culture végétale. Ce terme réunit à la fois les engrais, les amendements, les activateurs de croissance et les produits phytosanitaires utilisés pour la lutte contre les organismes considérés comme nuisibles (insectes, parasites, champignons destructeurs, plantes adventices).

Après de nombreuses années d'utilisation non raisonnée de produits apportés aux sols et aux cultures, la question des intrants constitue aujourd'hui un enjeu majeur de la gestion des territoires. De multiples travaux ont démontré l'impact négatif de l'emploi incontrôlé d'intrants. Une prise de conscience collective de la dégradation des milieux aquatiques et des zones humides a incité certains États et l'Union européenne à adopter un cadre réglementaire de plus en plus contraignant. Parallèlement, les gestionnaires des collectivités, conscients des risques sur la santé humaine, se sont orientés vers de nouvelles démarches de gestion limitant voire supprimant les substances chimiques.

Pourquoi les intrants ?

Le développement des intrants accompagne la croissance de l'agriculture intensive dès la fin des années 50. Il s'agissait alors d'augmenter la productivité des surfaces en apportant les compléments nécessaires aux cultures. Ces techniques se sont diffusées aux espaces verts et ont favorisé le développement du végétal dans l'espace public.

La mise au point de traitements chimiques pouvant prétendre à l'éradication des organismes nuisibles et à la croissance des plantes en milieu peu favorable a facilité la multiplication des pratiques intensives en espaces verts. Qu'il s'agisse des plantations d'arbres ou de massifs d'annuelles, les techniques sont appliquées de manière similaire à l'ensemble du territoire national, sans déclinaison locale.

Quels sont les risques ?

Les effets sanitaires liés à l'utilisation de certains intrants chimiques sont aujourd'hui avérés. Les plus dangereux sont les produits phytosanitaires et en particulier les pesticides du fait des quantités utilisées et de leurs modes d'application. Conçus pour détruire des organismes vivants, ils peuvent avoir des impacts néfastes sur l'homme et l'environnement. Les conséquences possibles à long terme peuvent se dévoiler à travers le développement de cancers, des problèmes de reproduction, des déficits immunitaires, des malformations du fœtus ou des troubles neurologiques, cognitifs et comportementaux.

Les personnes les plus exposées sont les agents des services, en prise directe avec ces produits. Les contacts par la peau ou les voies respiratoires les exposent à des pathologies diffuses. Les habitants peuvent être également touchés par l'absorption de micropolluants non dégradés dans la nourriture ou l'eau de boisson, ainsi que par l'inhalation directe au moment des traitements.

Outre les impacts sur l'homme, les pesticides ont un effet négatif sur les espèces utiles, comme les pollinisateurs, les parasites des nuisibles, les prédateurs des ravageurs ou toute espèce jouant un rôle dans la chaîne alimentaire.

Quelle utilisation par les communes ?

En zones non agricoles, les communes sont les principaux utilisateurs professionnels d'intrants (engrais et désherbants). En effet, les administrés ont longtemps exigé des espaces publics désherbés et nettoyés.

La notion de propreté, très subjective, laisse peu de place à la flore spontanée. Ce sont les cimetières, les terrains de sport, les trottoirs ou la voirie qui suscitent les réactions les plus vives de la part du public. Le développement d'herbes dites sauvages est alors perçu comme un manque d'entretien et un délaissement des espaces publics.

Utiliser moins d'intrants

L'histoire de la production agricole, forestière et horticole témoigne d'une réduction de la diversité des plantes cultivées. Dans le même temps, les producteurs et gestionnaires ont observé un accroissement notable des organismes nuisibles. Des études scientifiques ont pu établir que plus on diversifie les cultures ornementales et moins on subit d'attaques d'insectes et de maladies.

En effet, la diversité végétale favorise le maintien d'une plus grande variété de prédateurs des populations parasites dont il s'agit d'établir l'équilibre. Il est toutefois nécessaire de rester vigilant sur le choix des variétés et des mélanges à associer, et d'adopter des modes de culture sous un angle écologique. Enfin, la diversité biologique doit être abordée à différentes échelles afin de prendre en compte les habitats, les circulations et les modes de vie des proies et de leurs prédateurs.

Choisir les solutions techniques adaptées

Des solutions techniques mises à disposition des communes existent pour favoriser la croissance des végétaux ou pour lutter contre certaines conséquences indésirables. Ces techniques doivent toutefois être utilisées à bon escient, au regard du contexte et de l'usage des espaces.

– **Nourrir les plantes :** pour répondre à la forte demande du public et des collectivités, les fabricants d'engrais mettent en place de nouvelles gammes de produits organiques. Réalisés à partir de matières premières végétales ou animales, parfois associées à des produits d'origine minérale, ces engrais organiques offrent une alternative aux engrais chimiques.

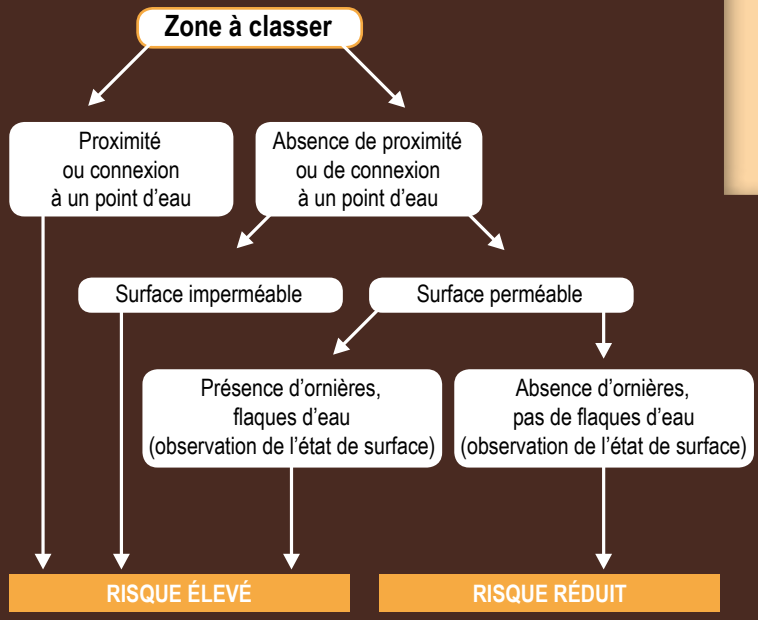
– **Amender le sol :** dédiés à l'amélioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol, les amendements organiques ou minéraux peuvent être utilisés sous de multiples formes en fonction de la qualité du sol et des besoins des végétaux. Le binage, le bêchage léger et le paillage améliorent progressivement les propriétés physiques d'un sol, préservant son activité biologique et réduisant les risques d'érosion et de compactage.

Focus Le plan de gestion du désherbage

Les plans de gestion de désherbage sont recommandés par les FREDON (Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles). Ceux-ci sont établis afin de limiter les risques de pollution des milieux aquatiques, notamment des rivières et des nappes phréatiques. Cette démarche aboutit progressivement à la substitution des produits phytosanitaires par des méthodes alternatives.

Concrètement, il s'agit d'identifier, puis de hiérarchiser les zones à désherber en fonction des risques de pollution. Le plan identifie différentes zones et les classe en fonction des risques de pollution. Sur chaque zone, le plan définit les actions suivantes :

– effectuer l'inventaire des pratiques (repérage des surfaces entretenues, matériel utilisé, identification des utilisateurs et de leur niveau de formation…) ;
– définir les objectifs d'entretien (définir ses exigences d'entretien, les zones à désherber, le niveau d'acceptation de la flore spontanée…) ;
– classer les zones à désherber (établir un niveau de risque de transfert selon les zones à désherber) ;
– choisir les méthodes de désherbage appropriées à chaque zone ;
– valider les pratiques d'entretien (rédiger le programme d'intervention, mettre en place un suivi et établir une cartographie des zones à risque).



– **Désherber :** la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires est une priorité pour reconquérir la qualité de l'eau. Trois solutions existent :

1. Empêcher les végétaux de pousser (techniques préventives).
2. Détruire les végétaux par des moyens non chimiques (techniques curatives).
3. Laisser les plantes spontanées dans l'espace urbain en veillant à leur bonne intégration environnementale et paysagère et à leur acceptation sociale.

Par des pratiques préventives, on cherche à réduire la pousse des adventices pour limiter les interventions toujours coûteuses. Les massifs sont les premiers concernés par la mise en place de nouvelles techniques. On les protège par des plantes couvre-sol ou par des paillages. Le grand choix de plantes et de matériaux permet de créer des massifs ne nécessitant qu'un minimum d'entretien. Le gain de temps pour le désherbage des massifs permet d'en consacrer davantage aux techniques curatives.

Pour une commune, la première technique alternative curative est le balayage très régulier. En effet, le fait de retirer fréquemment des dépôts de matière organique et de graines de la voirie, en même temps que la poussière, les feuilles mortes et les détritus, permet de réduire la possibilité d'installation de plantes spontanées. En complément, on utilise d'autres techniques de désherbage mécanique ou thermique.

Enfin et surtout, c'est le regard collectif sur notre cadre de vie qui doit évoluer : la présence d'herbes spontanées en ville ou en centre-bourg est trop souvent perçue comme un défaut d'entretien. À nous tous de modifier cette perception, comme l'ont déjà fait d'autres pays en Europe ou Amérique du Nord en acceptant la végétation spontanée intégrée à l'espace urbain.

– **Appliquer les principes de la lutte intégrée.**

Au niveau de la conception et de la gestion des espaces publics avec :

- l'utilisation de techniques d'entretien appropriées (taille sanitaire des végétaux ligneux, ramassage des déchets de tonte contaminants...) ;
- la plantation d'espèces, de cultivars et variétés résitants ou de jeunes plants certifiés ;
- des pratiques équilibrées de fertilisation, d'amendement, d'irrigation et de drainage afin de favoriser la vitalité des végétaux et une meilleure tolérance aux stress parasitaires ;
- des techniques de prévention de la propagation des organismes nuisibles par des mesures d'hygiène (nettoyage et désinfection des outils de taille, des machines de soubassement, désinfection des plaies des tailles) ;
- la protection et le renforcement des organismes utiles en favorisant leurs habitats et leurs circulations ;
- le maintien d'une diversité végétale.

Au niveau du suivi des espaces publics en :

- fixant des seuils d'intervention pour déterminer les traitements ;
- privilégiant les méthodes biologiques et physiques au traitement chimique.

Vers le « zéro-phyto »

L'expérience de collectivités locales déjà engagées dans la démarche constitue le meilleur argument à la promotion du « zéro-phyto ». En 2005, le service espaces verts de la ville de Versailles a été amené à diminuer certains postes d'entretien : les arbres d'alignement et le fleurissement. La première étape a été la mise en œuvre d'un plan de formation des agents sur les thèmes du fleurissement durable, de l'économie d'eau et des méthodes alternatives au tout phytosanitaire. La politique de « zéro-phyto » s'est ainsi engagée en 2009 sur l'ensemble du territoire y compris dans ses jardins historiques et ses cimetières, accompagnée d'une communication à destination des habitants.

Concernant le traitement des arbres, des techniques alternatives ont été mises en œuvre : comptage des insectes auxiliaires, traitement préventif à base d'huile de colza contre les cochenilles, pièges à phéromone, mise en place de mulch de vivaces, bulbes ou gazons fleuris aux pieds des arbres. Pour les arbustes, le choix des essences a été revu en fonction des contraintes climatiques. Les massifs arbustifs ont été paillés à base de broyats (feuilles). Les bêchages ont été arrêtés ainsi que les traitements insecticides et fongicides. Les feuilles mortes sont laissées dans les massifs et la taille au sécateur a remplacé la taille mécanique.

Pour les massifs fleuris, les mêmes techniques ont été déployées : choix de plantes mieux adaptées, paillages des massifs, introduction de vivaces.

Enfin, les allées et pelouses ne sont plus traitées ; l'enherbement est privilégié et le désherbage limité à des interventions thermiques ou mécaniques.



Le Syndicat mixte des étangs littoraux (SIEL) situés entre Montpellier et Sète a réalisé, avec le soutien de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Languedoc-Roussillon, un livret et une exposition particulièrement pédagogique concernant les impacts des pesticides sur le milieu naturel et la santé et des techniques alternatives adaptées.

La gestion raisonnée des espaces verts entraîne immanquablement l'apparition d'une flore spontanée au pied des arbres, dans les massifs...

1-2-3 - *En pied d'arbre, des arbustes, des vivaces ou des couvre-sol permettent d'agrémenter ces surfaces, d'améliorer la qualité du sol et d'empêcher l'apparition d'herbes non désirées.*

4 - *Sur les cheminements secondaires et naturels, le simple passage des usagers suffit amplement à entretenir les sentiers et chemins.*

5-6 - *En pied de mur, la préparation d'une bande de terre de quelques dizaines de centimètres permettra d'inciter les habitants à planter et à entretenir plantes vivaces et gramminées.*

7 - *Semis de prairies fleuries ou simples vivaces couvre-sol remplacent avantageusement les surfaces imperméables dans les espaces interstitiels des voieries.*


2


1


3


4


6


5


7

MASEVEAUX (68) L'eau comme ressource

La ville de Masevaux (3 400 habitants), nichée sur les contreforts vallonnés et boisés du parc naturel des Ballons des Vosges est traversée par la rivière Doller qui prend sa source au pied du ballon d'Alsace et approvisionne la nappe alimentant l'agglomération mulhousienne.





Laurent LERCH
Maire

Comment la problématique de la qualité de l'eau potable est-elle intégrée dans la gestion de vos espaces publics ?

Depuis sa création en 1990, le Service Espaces Verts Environnement (SEVE), dédié au développement et à la gestion des espaces verts et du fleurissement, est totalement impliqué dans la démarche du Service Eau Potable, notamment pour les tâches d'entretien des périmètres de protection des captages d'eau.
Le périmètre de protection des forages se situe pour sa part en milieu périurbain, dans lequel figurent le stade, le camping, la piscine… obligeant à une attention particulière et à une autre approche méthodologique des interventions, avec en particulier l'interdiction de toute utilisation de substance chimique.

Forte de cette expérience et de cet engagement, notre démarche s'est naturellement étendue à l'ensemble des espaces communaux afin de préserver le milieu naturel nous accueillant.
L'embellissement étant également une priorité, il nous faut continuellement réfléchir à adapter nos pratiques de désherbage, de traitement et d'arrosage des espaces plantés.

Quelles réponses techniques avez-vous pu apporter ?

La mise en œuvre efficace des choix techniques nécessite une interaction forte entre les services, mais passe aussi par la sensibilité, l'implication et la méthode des différentes équipes, qu'elles travaillent en espaces verts, eau potable, propreté ville, voirie, assainissement… La préservation de la ressource étant notre impératif, l'entretien et le suivi des périmètres de protection sont essentiels :

– entretien régulier par le SEVE des périmètres immédiats par débroussaillage, réhabilitation des sites d'intervention forestière par semis d'herbacées locales pour pallier le ravinement ;
– utilisation d'huile bio pour les chaînes de tronçonneuses comme pour l'hydraulique des engins intervenant à proximité des captages. Celle-ci est désormais généralisée à l'ensemble des interventions sur le territoire de la commune ;
– interdiction de traitements phytosanitaires du bois stocké, même si le produit est homologué (évolution annuelle des déclassements de matières actives).

Le désherbage chimique étant proscrit dans notre zone de loisirs (station de pompage d'eau potable), il n'est également plus utilisé en espaces urbains (balayage mécanique des caniveaux, arrachage régulier des herbes indésirables…). Dans le domaine des espaces verts, la propreté des sites et des outils de production, du matériel, des contenants… est essentielle. Un suivi sanitaire quotidien des végétaux permet de réduire significativement l'utilisation de substances d'origine non naturelle. Dès l'apparition de ravageurs, l'élimination des feuillages atteints, voire d'un végétal complet peut être

nécessaire avant propagation. Des pièges chromatiques sont utilisés pour évaluer la population des insectes. Les plantes choisies sont en adéquation avec le milieu (sol, exposition), les interventions sont régulières, les plantations en pleine terre sont privilégiées. En période de sécheresse, l'arrosage doit être limité pour la gestion de la ressource. Le choix des végétaux s'avère primordial au stade de la création des compositions. Un gros travail de mise au point a été fait sur les contenants, systématiquement avec réserve d'eau et matériaux hydro-rétenteurs, permettant un espacement de l'arrosage. Le paillage est généralisé ; massifs, bacs, jardinières, suspensions limitent l'évaporation.
Afin de soulager notre ressource en période d'étiage, nous avons poussé la réflexion sur un apport alternatif, l'eau de pluie, en créant des réserves disséminées en ville : deux anciennes cuves à fuel, inutiles depuis le passage au gaz naturel, ont été recyclées (dégazage, nettoyage et revêtement époxy nous permettant de stocker 35 000 litres sur deux sites). Une ancienne fosse septique de 60 000 litres complète le dispositif. Ces réserves se remplissent par les gouttières des bâtiments et approvisionnent les deux véhicules électriques destinés à l'arrosage, ainsi que la balayeuse. Ces installations, nécessitant filtres et pompes, sont suivies et entretenues par le Service Eau Potable, au même titre que les sites équipés d'arrosages automatiques, afin d'optimiser au mieux les volumes.
La problématique d'ensemble et les multiples réponses envisagées nécessitent réflexion et dialogue, mais également une politique volontariste se donnant les moyens d'assumer ses choix.

La population est-elle sensibilisée à cette question ?

Chaque année, le service espaces verts, avec les professeurs des écoles de la ville, met au point des projets pédagogiques : semis, repiquage, visite des tunnels, démonstration de plantations, cours sur le cycle d'une plante et sensibilisation au travail que demande la production avec un côté ludique de questions-réponses en groupes.

Un jardin pédagogique est situé à côté des salles de classes. Des variétés de légumes, plantes aromatiques, annuelles, bisannuelles, bulbes y sont plantées. Chaque élève creuse, plante, arrose de façon la plus naturelle. Ainsi, les enfants suivent les différents cycles de culture, de la graine à la fructification, et participent aux soins nécessaires. Le verger conservatoire, dans son site naturel, nous a permis depuis sa création (1992) de communiquer sur sa conduite exemplaire, sans le moindre intrant.
Les collégiens participent à la journée du bois et de la nature en partenariat avec l'Office national des forêts et les propriétaires des forêts privées : information sous forme de jeux, en collaboration avec les Brigades Vertes et les services espaces verts et eau potable de la ville.
Une journée portes ouvertes des services techniques avec visite guidée des serres et empotage des jardinières des particuliers permet d'expliquer les gestes nécessaires à cet acte fondateur, ainsi qu'une approche professionnelle de la notion de développement durable, à savoir :

– adaptation simple d'une réserve d'eau dans toute sorte de contenant ;
– démonstration des différents matériaux de paillage (calibres, couleurs, matières, propriétés) ;
– explication du suivi sanitaire quotidien des végétaux ;
– présentation de divers types de compositions intégrant des vivaces, arbustes, rosiers… en association avec des annuelles afin d'inciter à un fleurissement plus diversifié et demandant moins d'entretien ;
– information sur l'intérêt et l'utilisation possible des « mauvaises herbes » (salades, infusions…) pour faire prendre conscience de leur rôle et de leur place dans leur milieu ;
– éliminer les herbes indésirables régulièrement, avant qu'elles n'essaiment, permet d'éviter les traitements ;
– rendre attentif au choix des produits et à leur utilisation en cas de traitement : homologation, lecture et respect des dosages, périodes et conditions d'utilisation, et surtout respect des milieux récepteurs (cours d'eau, nappe…).

PARAY-LE-MONIAL (71) Une méthode douce d'entretien

Haut lieu touristique et de pèlerinage, la ville de Paray-le-Monial (9 042 habitants) a mis au cœur de son image la dimension environnementale. La suppression des produits chimiques, l'introduction de la lutte biologique, l'expérimentation de nouvelles techniques de désherbage sont aujourd'hui inscrites dans les modes d'intervention du service espaces verts. Mais au-delà du savoir-faire technique, la communication et la pédagogie restent dans ce domaine les meilleurs outils du jardinier.





Jean-Marc NESME
Député-maire

À quels objectifs correspondent cette démarche de gestion écologique ?

Les effets néfastes des pesticides sur l'environnement et sur notre santé étant largement démontrés, gérer les intrants est à la fois une évidence économique, une nécessité environnementale et un problème de santé publique.
Point important, Paray-le-Monial recevant un million de touristes par an, il était primordial d'engager une réflexion sur les pratiques phytosanitaires sans nuire à l'image de la ville.
Par ailleurs, la ville est traversée par une rivière, la Bourbince, que nous entendons préserver.

Quelle a été la stratégie d'intervention mise en œuvre sur votre ville ?

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour aboutir à une situation satisfaisante pour les gestionnaires techniques et politiques de l'espace public et les usagers.
La première étape a consisté à utiliser uniquement les produits présentant le meilleur profil écotoxicologique
La suppression totale des insecticides et fongicides, remplacés par la lutte biologique, a été facilement mise en place dans les parcs et espaces verts d'accompagnement.
Seule ombre au tableau dans ce domaine : les terrains de sports engazonnés, pour lesquels il est parfois nécessaire d'utiliser des fongicides en curatif.
La mise en place de la gestion différenciée dans un premier temps, puis de la gestion évolutive durable, dans un second temps, a permis une réduction de 70 % des pesticides utilisés malgré une augmentation significative des surfaces à entretenir.
Le problème de l'herbe dans les massifs a été réglé avec la mise en place de différents paillages assortie d'un rapide désherbage manuel, si nécessaire.
L'objectif n'étant pas d'éradiquer totalement les herbes jugées indésirables mais bien de gérer leur présence en fonction des sites. Pour y parvenir, plusieurs méthodes sont utilisées: désherbeur mécanique, thermique, par balayage ou manuel.
Pour autant, ces méthodes alternatives de désherbage ne constituent pas toujours, du point de vue environnemental, la réponse idéale à l'entretien des zones non traitées.
Réalisé par application ponctuelle de produit après apparition de la plante, le désherbage chimique est effectué seulement s'il est justifié.
Même si l'ojectif « zéro-phyto » n'est pas encore atteint aujourd'hui, nos efforts portent sur le respect des conditions d'application, à savoir faible quantité d'utilisation de désherbants, avec le produit le moins toxique possible, en respectant scrupuleusement les indications portées sur l'étiquette.
Sur certains sites, la végétation spontanée est tolérée. On la laisse pousser, tout en la maîtrisant à la tondeuse ou à la débroussailleuse.

D'ailleurs, chacun sait que la nature a horreur du vide et il nous arrive maintenant de planter certains espaces pour ne pas avoir à les désherber. On y gagne, à la fois en esthétique et en respect de l'environnement.
Après avoir inventorié les pratiques et défini les objectifs généraux d'entretien, notre action porte maintenant sur l'établissement d'un plan définissant précisément la pratique à adopter sur chaque mètre carré d'espace public à entretenir.
Il est tout à fait envisageable d'avoir recours à 3 ou 4 méthodes différentes sur les trottoirs d'une rue de 500 mètres de long, par exemple.
Pour parvenir à un résultat optimal, des plans détaillés sont édités à l'intention de chaque équipe avec un suivi précis à l'aide de fiches sur lesquelles les jardiniers donnent un avis sur l'évolution de chaque site et les améliorations possibles.
Le premier critère de réussite est bien la conviction personnelle des jardiniers, acteurs au quotidien de ces changements.
Pour aller dans le même sens, il convient d'intégrer, dès la conception des projets d'aménagement, ces critères d'entretien par le choix des revêtements, des largeurs d'entretien, des végétaux ...

Quelles ont été les réactions de la population face à ces nouvelles pratiques ?

Bien qu'il soit parfois difficile de faire admettre la présence d'herbes aux abords des monuments classés notamment, on constate une meilleure acceptation de celles-ci.
Il y a quelques années, certains habitants se plaignaient de la présence d'herbes indésirables sur des trottoirs qu'ils avaient toujours connus « propres », ce n'est plus le cas aujourd'hui.
On note une réelle prise de conscience collective des effets néfastes des pesticides sur l'environnement et la santé de chacun et, par conséquent, une meilleure acceptation de la végétation spontanée.



Paray-le-Monial (71) / Basilique du Sacré-Coeur et jardin des bords de la Bourbince

2.c - Maîtriser la gestion de l'énergie

Bien que la question de l'énergie soit un enjeu majeur, elle est encore peu prise en compte dans les espaces verts. Si l'on voit apparaître des mesures de réduction ou la mise en place de certaines alternatives, celles-ci font souvent l'objet d'opérations ponctuelles et dispersées.

La mise en place d'une gestion maîtrisée des énergies consommées au sein d'une collectivité doit répondre à une stratégie globale qui prenne en compte l'ensemble des besoins et anticipe l'impact des aménagements sur les consommations à venir. Cette approche permet d'utiliser les ressources les plus adaptées à chaque situation et de concevoir des projets en fonction des futures contraintes de gestion.

Des espaces verts énergivores

Il est difficile de distinguer les consommations d'énergie par grands types de postes et d'identifier les leviers sur lesquels la commune peut agir.

Les postes les plus importants de la dépense énergétique des collectivités sont le chauffage et la climatisation des bâtiments des services administratifs. Ils représentent en moyenne plus de la moitié des consommations, toutes ressources confondues. Le travail des agents du service des espaces verts n'engendre pas de consommation excessive puisque le personnel évolue principalement en extérieur. Les bâtiments des services techniques sont souvent constitués d'ateliers ou d'espaces collectifs dont les besoins en consommation sont inférieurs à ceux des services administratifs. Toutefois, le chauffage nécessaire à la production des végétaux en serre représente des volumes importants lorsque ces consommations ne sont pas accompagnées de mesures efficaces pour les maîtriser.

Le carburant pour les véhicules et le matériel d'entretien constitue un poste de consommation énergétique conséquent. Les besoins des services en charge de la gestion des espaces publics (espaces verts, voirie, propreté…) sont beaucoup plus importants que ceux des services administratifs. Il s'agit essentiellement des déplacements du personnel, du matériel et des matériaux, et de l'utilisation des outils thermiques.

Les enjeux d'une consommation maîtrisée

Outre les grands enjeux internationaux liés au changement climatique, à l'épuisement des ressources et à l'impact sur la santé des êtres vivants, quelques enjeux plus spécifiques aux communes peuvent être mis en avant.

Communiquer sur la maîtrise des consommations d'énergie est aujourd'hui un atout politique auprès des administrés qui sont de plus en plus sensibles à la question. Or, à ce jour, très peu de communes communiquent au public la répartition précise des consommations ou leurs objectifs en la matière.

Le second enjeu est d'ordre économique. La mise en place d'une stratégie de maîtrise de ses consommations énergétiques permet d'effectuer d'importantes économies budgétaires. Toutefois, ce résultat ne peut pas être envisagé à court terme. Un tel objectif nécessite un investissement généralement conséquent au départ, mais qui permettra à terme de réduire fortement la facture énergétique.

Enfin, la question de l'énergie est liée aux stratégies des politiques de développement durable. L'ensemble des ressources consommées constitue un indicateur pertinent et simple à mettre en œuvre dans le cadre de l'évaluation des objectifs fixés.

Quelques pistes pour moins consommer

– Mettre en œuvre un plan de maîtrise énergétique : Pour s'engager dans une politique durable de maîtrise de l'énergie, il est indispensable de définir des objectifs à l'échelle de toutes les activités de la commune. Ensuite, chaque service recevra des objectifs spécifiques établis en fonction de ses missions. Ces orientations permettent d'établir une ligne directrice qui devra être explicite et compréhensible par tous les agents afin qu'ils se l'approprient.

– Maîtriser les énergies dans les bâtiments : Qu'il s'agisse de bâtiments administratifs, d'ateliers ou de serres de production, chacune de ces constructions doivent faire l'objet d'une réflexion quant à l'optimisation de leurs besoins énergétiques. Un diagnostic de performance énergétique (DPE) permet d'identifier les consommations. Les principales mesures à prendre concernent l'isolation,

le mode de chauffage, l'éclairage ou le choix des matériels. Dans le cadre des nouvelles constructions, nombreuses sont les techniques qui permettent aujourd'hui de limiter les consommations énergétiques.

– Rationnaliser les consommations : L'intervention sur les modes de consommation est un peu plus complexe à mettre en œuvre car elle interfère sur le comportement des agents. Leur adhésion est donc nécessaire pour appliquer au mieux les mesures de réduction. Il s'agira par exemple de mutualiser du matériel ou des déplacements pour limiter les consommations de carburant (Plan de Déplacement d'Entreprise), de développer de nouveaux modes de transport (vélo, cheval…), de privilégier parfois le travail de l'homme à celui de la machine…



Tarbes (65) / Ramassage des déchets accompagné d'un nouvel agent

– Introduire les énergies renouvelables : Les modes alternatifs ou complémentaires à l'énergie fossile se développent activement (méthanisation, biocarburants, éolien, solaire, cogénération…). De nombreuses solutions s'offrent aux collectivités pour diversifier leurs ressources énergétiques. Cependant, le choix d'une ressource doit s'opérer en fonction de l'identification des besoins et du contexte dans lequel cette énergie sera consommée.

– Anticiper les coûts de gestion au moment de l'aménagement : Bien que ce principe soit une évidence, l'organisation des collectivités tend à dissocier les coûts d'investissement de ceux liés au fonctionnement. Les choix des aménagements ne sont souvent pas opérés en concertation avec les personnes chargées de leur gestion. Or leur avis est indispensable pour s'assurer par exemple que le matériel est adapté ou que le parti du concepteur ne va pas générer un entretien ou des déplacements démesurés. Il en va de même pour la sélection des végétaux et l'éventail des techniques culturales qui doivent prendre en compte la distance d'un espace vert par rapport au premier point d'eau ou à son accessibilité.

Dans tous les cas, une démarche de consommation maîtrisée doit être accompagnée d'outils d'évaluation (tableaux de bord et de suivi) et d'actions de sensibilisation des agents et du public.

Quelques références utiles

– ADEME, *Réussir un projet d'urbanisme durable* : méthode en 100 fiches pour une approche environnementale de l'urbanisme, AEU, Paris, Éditions Le Moniteur, 2006.
– Cit'ergie, le label d'énergie des communes et des intercommunalités, ADEME, www.citergie.ademe.fr

2.d - Maîtriser la gestion des déchets

Les collectivités sont dans l'obligation de recycler leurs déchets verts. La diversité des déchets et les techniques de traitement sont multiples. Dans ce contexte, les moyens à mettre en œuvre apparaissent toujours plus complexes. Les solutions sont généralement à trouver dans la mise en œuvre d'organisations adaptées aux situations locales (milieu urbain, contexte rural, modes de gouvernance locale…)

Des espaces verts producteurs de déchets

Les espaces verts produisent des déchets de deux sortes.

– Les déchets produits par le public : la présence des déchets, papiers, bouteilles vides, sacs plastiques, reliefs de repas, pique-niques dans les espaces verts est liée à leur fréquentation mais également à leur qualité. Les aménagements en bordure de voierie sont notamment les plus gros producteurs de déchets. Les systèmes de tris volontaires se développent de plus en plus dans les lieux publics et les jardins. Ils nécessitent de mettre en œuvre une collecte dédiée au recyclage. Le ramassage des déjections canines représentent une difficulté pour toutes les communes.



Tarbes (65) / Ramassage hippomobile des déchets des parcs

Malgré les différentes solutions proposées, aucun remède ne peut être privilégié si ce n'est un savant mélange d'interventions réactives de ramassage sur les sites, de communication pour sensibiliser le public et d'opérations de verbalisation pour dissuader les plus réfractaires.

– Les déchets issus de l'entretien : l'entretien des espaces verts est source de nombreux déchets. Tout d'abord, ceux liés au matériel utilisé (emballages, huiles, produits périmés, piles…) peuvent être dirigés vers les réseaux spécialisés ou les déchetteries. Ils proviennent ensuite des végétaux eux-mêmes et constituent une source de matière organique potentiellement utilisable pour le sol. Toutefois, pour être valorisés, ces déchets verts ne doivent pas être souillés par la présence de produits chimiques polluants. Ils ont par ailleurs besoin d'être transformés en fonction de l'utilisation que l'on souhaite en faire. La mise en place de sites de broyage et de compostage à l'échelle communale ou intercommunale permet ainsi d'utiliser de la matière première locale pour amender les sols ou pour pailler les massifs.

Réduire les volumes des déchets verts

Certaines démarches permettent de réduire les volumes de déchets :

– choisir des espèces et des essences en fonction de leur capacité de développement maximum et du lieu d'implantation ;
– utiliser les déchets de tonte en tant que fertilisants naturels par la technique du mulching. Le mulching, qui signifie paillage en anglais, consiste à hacher les brins d'herbe en fines particules qui sont épandues sur place ;
– le compostage en interne permet, outre la valorisation des déchets végétaux à la source, la réduction des déchets à collecter et à transporter.

Valoriser les déchets verts

La première étape de la valorisation consiste à trier les déchets. Il s'agit de séparer ceux dédiés au compost (gazon, feuilles mortes) des autres déchets plus volumineux (branches).

La filière d'élimination la plus appropriée aux déchets verts est la valorisation par traitement biologique. Le compostage consiste à transformer des matières végétales en matière organique stabilisée par un processus de fermentation. L'amendement organique ainsi produit peut être introduit dans le sol pour le fertiliser.

Une fermentation plus légère de rameaux broyés permet d'obtenir un paillage appelé également bois raméal fragmenté (BRF) efficace pour favoriser la formation d'humus.

Ces processus nécessitent la mise en place d'une plate-forme de tri et de compostage et l'acquisition d'un broyeur.

Les déchets plus volumineux tels que les branches d'élagage et les tailles de haies peuvent faire l'objet d'une valorisation énergétique. Après avoir été broyés en copeaux, ces résidus peuvent être utilisés comme combustibles dans les chaufferies bois à alimentation automatique sans séchage préalable ou après stockage d'une demi-année sous abri aéré. Cette solution est particulièrement intéressante dans les régions fortement boisées car elle favorise l'utilisation de ressources locales et limite le transport des matériaux.

Enfin, la matière organique issue des déchets végétaux peut constituer une source énergétique directe par production de biogaz. Le processus naturel de méthanisation représente une opportunité intéressante de production de chaleur, de carburant ou d'électricité. Le reliquat issu du processus peut être utilisé comme amendement organique.

Référence utile

– ADEME, *La gestion des déchets verts*, 2002.

Focus Gérer les incivilités

Les dégradations liées aux incivilités constituent une difficulté parfois contraignante pour les gestionnaires. Qu'il s'agisse des déchets canins, des tags ou des vols de végétaux, il n'existe aucune solution unique. En revanche, ces problématiques doivent être réglées de manière globale en agissant à plusieurs niveaux :

– intervenir rapidement pour nettoyer les déchets, éliminer les tags et remplacer les végétaux. Le phénomène de dégradation est exponentiel et se multiplie si le site n'est pas traité ;
– établir un plan de communication pour sensibiliser et responsabiliser la population au respect de l'espace public. Ce travail doit s'opérer vers différentes cibles en fonction de la problématique ;
– exercer son pouvoir de police à l'égard des contrevenants.

Focus Les composteurs

Ainsi, la communauté d'Angoulême (ComAGA) a-t-elle décidé de lancer une opération de compostage individuel sur l'ensemble de l'agglomération en partenariat avec l'ADEME afin d'équiper 30 % des foyers résidant en habitat pavillonnaire, soit environ 5 700 foyers d'ici la fin de l'année 2010. Elle met à disposition des habitants des composteurs individuels de jardin pour les inciter à fabriquer leur propre compost. Les particuliers peuvent ainsi acquérir un composteur et un seau de cuisine pour 20 €. La promotion des composteurs de jardin a pour objectif de valoriser les déchets de cuisine in situ afin de ne pas générer de transport. Elle sensibilise par ailleurs la population au recyclage de ses déchets. Cette opération soulage la collecte des ordures ménagères ainsi que le four d'incinération. En outre, les 4 000 m^3 de compost produits sur la plate-forme intercommunale sont vendus aux agriculteurs, paysagistes et services des espaces verts, ainsi qu'aux particuliers.

2. e - Maîtriser la gestion du bruit

Le bruit est considéré par les administrés comme la principale nuisance venant perturber leur vie quotidienne. Son origine est en grande partie liée aux infrastructures de transports mais également aux activités industrielles et économiques ainsi qu'à la vie locale. Les choix effectués lors de l'aménagement d'un territoire façonnent donc durablement son environnement sonore.

Si le niveau d'acceptation du bruit présente un caractère subjectif lié au vécu de chacun, son impact physique sur la santé correspond à une réalité objective et avérée.

Dans une démarche d'aménagement des espaces publics, la prise en compte en amont du bruit dans le diagnostic, puis dans le projet, permet de mieux apprécier le comportement et les attentes des usagers et d'intégrer la recherche de solutions pour atténuer la gêne.

Bruit et qualité de vie

Si le bruit occasionné par les activités humaines se situe généralement en dessous des seuils de danger pour le système auditif, il n'en demeure pas moins qu'il peut à long terme provoquer des problèmes de santé liés aux troubles du sommeil ou aviver le stress. Lorsque des lésions plus graves affectent le système auditif, celles-ci sont irréversibles.

Par ailleurs, la sensibilité d'un individu au bruit est liée à l'intensité et à la durée de l'exposition, à l'émergence soudaine d'un niveau sonore (bruit nocturne) mais également à des références personnelles qui font écho à une histoire et à une situation. Ainsi, la qualité de l'environnement sonore devient-elle un critère de choix résidentiel et d'attractivité d'un espace.

La prise en compte du bruit dans les espaces verts

Les décideurs territoriaux ont un rôle privilégié pour agir sur les impacts de la nuisance sonore. La prise en compte du bruit au moment de la conception du projet permet ainsi de limiter les risques et les désagréments.

La réalisation d'un espace vert, l'implantation d'un square, d'une aire de jeux ou de bancs ne peuvent se subordonner uniquement à des critères esthétiques ou fonctionnels. Ils doivent faire l'objet d'un diagnostic qui prenne en compte les cinq sens. Bien souvent, un espace se caractérise autant par son environnement sonore que par son aspect visuel. Les réalisations qui n'ont pas pris en compte une approche sensorielle globale des espaces sont hélas fort nombreuses et généralement peu fréquentées.

Bien entendu, tous les espaces verts ne nécessitent pas nécessairement le même niveau sonore. Toutefois, on estime que le niveau idéal de la zone calme d'un jardin se situe entre 40 et 50 dB(A) alors qu'un espace de jeu peut en générer 70. Au moment de la conception d'un jardin,

Focus Échelle du bruit perçu

Tronçonneuse	110 dB
Tondeuse	95 dB
Klaxon	95 dB
Train (10 m)	90 dB
Souffleuse	90 dB
Tracteur	90 dB
Aboiement d'un chien	90 dB
Train (30 m)	80 dB
Autoroute (50 m)	70 dB
Axe urbain	70 dB
Aire de jeux	70 dB
Marché	60 dB
Rue résidentielle	60 dB
Autoroute (100 m)	60 dB
Conversation	50 dB
Autoroute (500 m)	50 dB
Vent dans les arbres	10 dB



il est donc important de bien étudier les différentes sources de nuisances sonores externes afin de choisir l'emplacement des espaces en fonction de leur vocation.

Des études exploratoires menées par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France ont abordé cette problématique. Les espaces naturels apparaissent généralement comme des « zones de calme » privilégiées. L'assimilation des zones de calme aux zones naturelles est-elle pertinente ou peut-elle recouvrir d'autres espaces ? Dans ce questionnement, le rôle psychologique du végétal doit être évoqué et interroge sur l'association systématique entre zones de calme et présence végétale.



Bischeim (67) / Travaux de tonte

Enfin, les agents en charge de l'entretien des espaces verts sont les personnes les plus exposées au bruit. L'utilisation répétée des matériels à moteur thermique peut porter atteinte à leur capacité auditive. Il est donc important de les protéger par l'utilisation de casques ou de bouchons.

Quelques pistes pour maîtriser la nuisance sonore

Le problème du bruit est complexe à traiter. La recherche d'une solution efficace et durable ne peut se faire qu'à l'échelle des territoires par la mise en place de plans de prévention du bruit dans l'environnement tels que décrits dans la directive européenne 2002/49/CE. Toutefois, cette démarche peut être appliquée localement dans le cadre de nouveaux aménagements ou pour compenser des carences antérieures.

– Identifier les objectifs : La première étape consiste à identifier les objectifs à atteindre. S'agit-il d'un parc existant que l'on souhaite améliorer en s'attaquant au problème du bruit ou la problématique est-elle associée en amont d'un projet de création ?

– Établir un diagnostic acoustique : Ce travail peut être fait à l'aide d'un appareillage spécifique, de mesures acoustiques ou par modélisation numérique. Il s'agit de bien identifier les sources sonores dans différents lieux, à différents moments de la journée. Le résultat de ce diagnostic peut prendre la forme d'une cartographie permettant de localiser les zones à enjeux.

– Diminuer le bruit à la source : Dans le cas des parcs et jardins, les nuisances proviennent essentiellement de l'extérieur de l'espace. Pour les voiries à proximité, la principale action consiste à réduire ou à limiter la vitesse de circulation des véhicules. La présence de végétal a un effet plus psychologique que physique sur la propagation du son. D'autres actions, telles que les revêtements acoustiques de chaussée ou la gestion du trafic, apportent des atténuations importantes des nuisances sonores. À l'intérieur des parcs et des jardins, les nuisances sont principalement liées à leur entretien. Le plus judicieux est de programmer les interventions pendant les périodes de fréquentation les plus creuses.

– Éloigner le récepteur de l'émetteur : L'intensité perçue d'un son varie en fonction de la distance de son lieu d'émission. De manière générale, le bruit a une distance de propagation qui est fonction du milieu dans lequel il se propage. Un traitement très local consistant à éloigner le récepteur peut se révéler pertinent. Il s'agira par exemple d'établir une certaine distance entre les espaces réservés à la détente et ceux dédiés aux loisirs ou aux jeux.

– Intercepter le bruit : Ce principe consiste à établir une barrière qui isole le récepteur de la source sonore, soit par des bâtiments, soit par des écrans acoustiques. L'utilisation de matériaux absorbants atténue la transmission du bruit.

Une autre technique qui se révèle souvent efficace dans le domaine de la perception consiste à couvrir un son perçu comme désagréable par un autre qui le serait moins : bruit de l'eau d'une fontaine par exemple.

Quelques références utiles :

– ADEME, *Réussir un projet d'urbanisme durable : méthode en 100 fiches pour une approche environnementale de l'urbanisme*, AEU, Paris, Éditions Le Moniteur, 2006.
– ADEME/MEEDDAT, *Guide pour l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement*, 2008.



Villeurbanne (69) / Carte du bruit dans le parc naturel urbain de la Feyssine (CETE de Lyon, 2004)

Focus Les zones de calme en Île-de-France

« Zones de calme » de l'habitat et des espaces ouverts

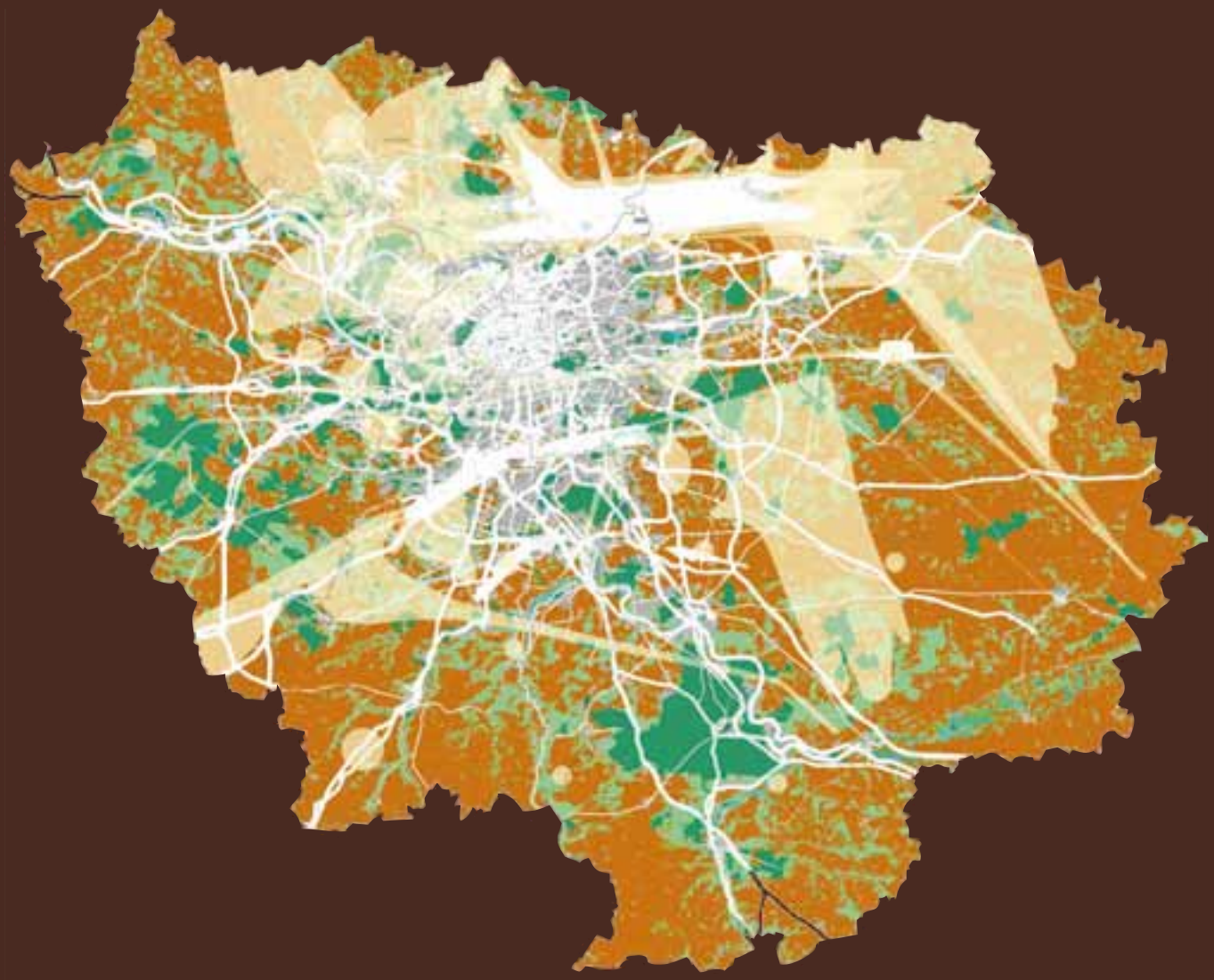
- Cours d'eau, plan d'eau
- Espaces verts ouverts au public (lieu de ressourcement)
- Espaces verts non ouverts au public
- Cultures (gisement de calme)
- Zones rurales
- Habitat et équipements
- Urbain ouvert

Zones de calme survolées

- Survol d'une zone de calme
- Aérodrome ou aéroport

Zones de bruit

- Secteur affecté par le bruit des infrastructures de transports terrestres ou aéroportuaires ou par des activités économiques et commerciales



(D'après IAURIF, Les zones de calme en Île-de-France*, carte de travail, juin 2006)*

2. f - Maîtriser la qualité de l'air

La pollution atmosphérique est définie dans la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie dite loi LAURE du 30 décembre 1996 comme étant :

« l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère ou les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives ».

Les effets de la pollution atmosphérique

Même à faible niveau de concentration des substances, la pollution atmosphérique a des répercussions néfastes sur l'environnement et la santé humaine.

- Sur la santé

L'air que nous respirons peut être contaminé par des micro-polluants organiques, gaz nocifs, fumées noires, particules en suspension, éléments traces métalliques dont les dilutions et les niveaux exprimés en doses maximales admissibles peuvent avoir des effets immédiats sur la santé humaine (augmentation des affections respiratoires, asthmes, troubles cardiovasculaires) ou des effets retardés (polluants mutagènes et cancérigènes).

Les effets varient selon la nature et la concentration des polluants, en fonction du temps et de la voie d'exposition (inhalation / ingestion) et également selon la sensibilité de chaque individu.

La pollution de l'air touche particulièrement les personnes dites « sensibles » : les enfants, les personnes âgées, les individus qui souffrent de maladies respiratoires ou cardiaques ainsi que les sportifs.

- Sur l'environnement

Certains polluants atmosphériques sont lessivés par les eaux de pluie et se déposent sur les sols, les surfaces bâties, les espaces naturels et agricoles périurbains. Les pluies contaminées et les particules en suspension altèrent les constructions et les immeubles : le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote (NOx) corrodent les matériaux (toitures et chéneaux en zinc, couvertures en tôle d'acier nervuré) ; les poussières noircissent et encroûtent les façades des bâtiments. Les principales sources sont les véhicules (près de 60 %) et les moteurs à combustion (centrales thermiques, chauffages urbains). Les pots catalytiques ont permis, depuis 1993, une diminution des émissions d'oxydes d'azote des véhicules à essence, mais l'effet reste encore peu perceptible compte tenu de l'augmentation du trafic, de la durée de renouvellement du parc automobile et de la part croissante des moteurs diesel.

- Sur le végétal

En cas de fortes concentrations de polluants, les végétaux sont également affectés et des nécroses apparaissent sur le feuillage. Les polluants limitent également la croissance des plantes. Ainsi, l'ozone et les oxydes d'azotes amoindrissent la résistance des plantes vis-à-vis de certains agents infectieux qui finissent par abaisser la production agricole (céréales).

Au niveau régional, les pluies acides combinées à d'autres facteurs climatiques (sécheresse estivale) et à des attaques de parasites (canicule) entraînent l'acidification des sols et le dépérissement des forêts. De même, l'ozone altère également la physiologie des arbres forestiers et diminue la production forestière.

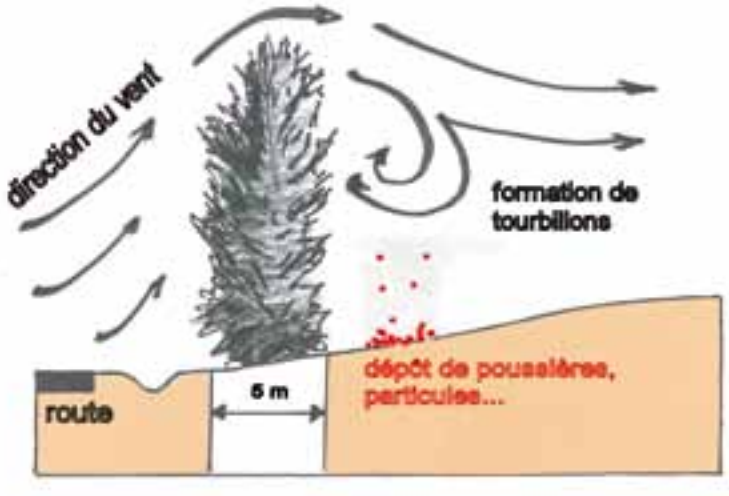
Végétal et qualité de l'air

La **biosurveillance végétale et fongique** permet d'étudier l'impact de la pollution atmosphérique sur le végétal. Elle consiste à mesurer les réactions du végétal face à des altérations de son environnement. Le végétal est donc utilisé pour mesurer la qualité de l'air (plants de tabac, ray-grass). D'après Jean-Pierre Garrec et Chantal Van Haluwyn (2002), la biosurveillance est *« l'utilisation des réponses à tous les niveaux d'organisation biologique (moléculaire, biochimique, cellulaire, physiologique, tissulaire, morphologique, écologique) d'un organisme ou d'un ensemble d'organismes pour prévoir et/ou révéler une altération de l'environnement et pour en suivre l'évolution ».*

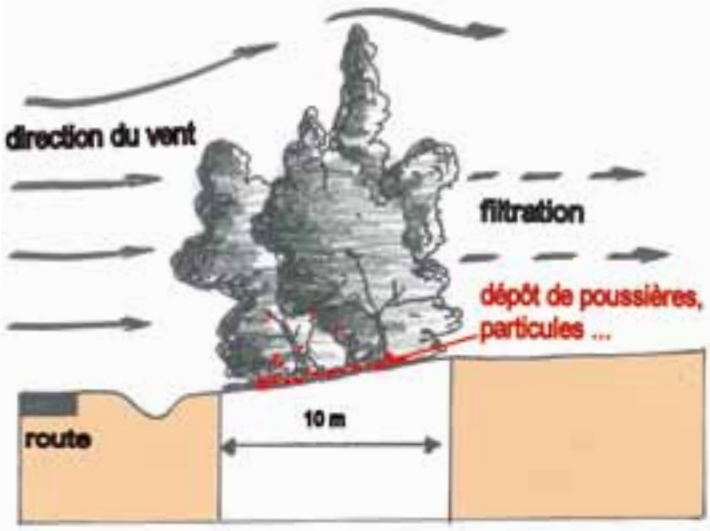
La biosurveillance végétale est aujourd'hui opérationnelle et a récemment été renforcée par la publication de normes AFNOR.

Pollution atmosphérique et impact sanitaire

La bioaccumulation dans les végétaux est à surveiller. En effet, la pollution atmosphérique peut avoir des effets via l'ingestion d'aliments contaminés par les dépôts de micro-polluants et par leurs accumulations dans les sols et les eaux stagnantes. Des phénomènes d'absorption et de concentration de polluants atmosphériques ont été relevés dans les légumes (feuilles, tiges, racines) et les fruits, cultivés en bordure des infrastructures de transport ou à proximité de sites industriels (pratiques d'autoconsommation).



Haie simple composée d'arbres à feuilles persistantes faisant office de brise-vent et favorisant les dépôts de poussières et de particules.



Large massif végétal composé d'arbres et d'arbustes à feuilles caduques faisant office de filtre à poussières et particules et favorisant leurs dépôts.

Des écrans végétaux le long des infrastructures de transport

Les plantations d'arbres et d'arbustes le long des voies de circulation sont un moyen de réduire les niveaux de pollution, notamment aux abords des infrastructures de transport à grand trafic, en aménageant des haies brise-vent pour ralentir et filtrer les vents dominants chargés de polluants. La pollution concernée est de deux types : gazeuse et particulaire.

Les caractéristiques de l'écran végétal sont sa profondeur, sa composition, sa capacité filtrante ou sa perméabilité au vent.

Concernant la pollution par les poussières et les éléments traces métalliques, la capacité filtrante de la bande végétale est un facteur important à prendre en compte. La réduction de la vitesse du vent favorise le dépôt des particules les plus lourdes et contribue à atténuer la pollution aux abords de la route. Cette atténuation est obtenue dans la bande de boisement et dans les zones abritées qui sont peu exposées aux vents dominants. Cette réduction s'accompagne également d'une accumulation des particules devant la bande boisée qui sont de ce fait piégées à proximité immédiate de la chaussée. Le meilleur résultat est généralement acquis avec des plantations d'arbres présentant une perméabilité moyenne au vent (combinaison de feuillus et de conifères). Pour obtenir simultanément des effets positifs sur les polluants gazeux et les particules, été comme hiver, il est recommandé d'installer des plantations de grande largeur (au moins 10 mètres).



Façade végétalisée

Des murs végétalisés

Depuis les années 2000, des murs végétalisés ont été mis en œuvre dans quelques villes pionnières (Paris, Lyon, Lille, Lausanne). Certains cumulent les qualités d'isolant thermique, phonique et possèdent une fonction de dépollution de l'air.

La taille d'un mur végétalisé varie selon le support d'accroche qui fait office de paroi verticale sur laquelle s'étage une structure portante, adhérente ou non au mur. Celle-ci est composée d'un assemblage de godets remplis d'un substrat réunissant un mélange de matières organiques et minérales. Les végétaux prennent racine dans un support de culture hors sol, savamment dosé, allant de 15 à 40 cm d'épaisseur afin d'optimiser l'enracinement et la stabilité des plantes, au vent et à l'arrachement. Ce substrat à fort pouvoir de rétention en eau ne nécessite pas d'arrosage ni de fertilisation permanente. Le choix des plantes et des espèces les mieux adaptées tient compte des conditions climatiques du site d'installation. Les particules et les poussières en suspension se fixent sur le substrat qui joue le rôle de filtre. La dépollution est effectuée par biofiltration grâce à l'action des micro-organismes présents dans le substrat et par celle des plantes et de leurs racines.

Effets indésirables des pollens

Les pollens de certains arbres (bouleau, châtaignier, olivier, cyprès), graminées, fleurs (ambroisie) sont à l'origine de réactions allergiques. Des études épidémiologiques récentes indiquent une augmentation de la fréquence des allergies polliniques. La pollinose se développerait par une augmentation de l'agressivité des pollens sous l'influence combinée des polluants atmosphériques. Certains pollens subissent une modification biochimique consécutive à la pollution ambiante ce qui les rendent plus allergènes. Les grains de pollen microscopiques (de 5 à 250 micromètres) pénètrent les voies respiratoires et provoquent une très vive réaction allergique chez une personne sensible.

L'intensité d'une pollinose dépend beaucoup de de la pollinisation qui est liée aux données climatiques. Ainsi les températures élevées, aussi bien qu'un vent fort, favorisent la dispersion des pollens dans l'air, alors que la pluie au contraire nettoie l'air des pollens. Les habitants des grandes villes souffrent de pollinose six fois plus souvent que les ruraux.

Quelques références utiles

– *Les études d'environnement dans les projets routiers « volet air ». Annexe technique à la note méthodologique sur les études d'environnement dans les projets routiers « volet air »*, CERTU / SETRA / ADEME, 2001.
– Chantal VAN HALUWYN, *Quelle place et quelles perspectives pour la biosurveillance végétale dans les études de la qualité de l'air en France ?* , Air Pur 77, 2009.
– AIRPARIF est une association de type loi 1901 à but non lucratif, agréée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Elle surveille la qualité de l'air en Ile-de-France depuis 1979.



Villeurbanne (69) / Mur végétalisé dans le quartier de Cusset



Beauvais (60) / Marier le théâtre et le jardin

4 - La communication

Les communes ont intérêt à valoriser leurs actions d'aménagement et d'embellissement à l'aide d'outils de communication (au sens large). La communication est un élément essentiel des démarches d'aménagement et de gestion du territoire. Elle intervient à chaque étape du projet, à des degrés variables, selon les sujets et les cibles.
Ses objectifs sont multiples. Elle doit permettre à la fois d'identifier les caractéristiques et les besoins de la collectivité, d'associer les cibles au projet et de promouvoir le territoire.
Aménager des espaces publics avec le végétal, impacte durablement les perceptions du public et l'image du territoire. Il est donc nécessaire de prendre en compte les processus de communication très en amont des projets. Ils recouvrent l'ensemble des personnes sollicitées par l'émission ou la réception d'un message. Il s'agit de construire une démarche globale et planifiée qui soit la plus pertinente possible. Un plan de communication doit préciser les objectifs à atteindre, les publics ciblés, et les outils adoptés pour y parvenir.

Pourquoi communiquer ?

La communication doit répondre aux objectifs initialement définis par l'équipe municipale. Ceux-ci serviront d'épine dorsale à la stratégie afin de fournir une cohérence tout au long du projet. Dans une démarche de développement durable, un équilibre doit être recherché entre la valorisation des objectifs sociaux, économiques et environnementaux, à chaque étape du processus.

Un plan de communication permet de :
– sensibiliser la population au projet. Il s'agit d'exposer les enjeux et les objectifs généraux et de faciliter la mobilisation autour d'orientations clairement identifiées ;
– identifier la demande, c'est-à-dire observer les usages et identifier les attentes de la population afin de comprendre ce qu'elle souhaite et de quelle manière elle peut s'impliquer ;
– associer la population et les acteurs. C'est établir un dialogue qui engage une partie de la population dans le processus de production, voire de gestion ;
– promouvoir le territoire. Il faut construire des outils efficaces au service de son attractivité.

Vers qui communiquer ?

– La population :
Elle est la principale cible. La communication prend ici différentes formes allant de l'information simple à la concertation, voire à la participation du public à la définition d'un projet.

– Les décideurs :
La mise en œuvre d'un projet fait très souvent l'objet d'une décision partagée. Qu'il s'agisse des différents élus du conseil municipal, d'une assemblée communautaire ou d'un jeu plus complexe d'acteurs publics et privés, le choix d'une opération se réalise sur la base de principes généraux qui correspondent à la vision de l'équipe municipale. Pour rester fidèle à sa philosophie originelle et obtenir l'adhésion du plus grand nombre de décideurs, un projet doit être explicite et illustré.

– Les acteurs :
La bonne réalisation d'un aménagement et surtout son acceptation dans le temps dépendent principalement de la manière dont les acteurs auront été associés à ses différentes phases, de la conception à sa mise en service. Des éléments de langage commun permettent de partager les objectifs et d'identifier leur rôle dans la démarche. Les personnes concernées peuvent être les services municipaux, les différents propriétaires du foncier, les acteurs privés et associatifs.

– Les nouveaux habitants :
Il s'agit d'attirer de nouveaux habitants dans les communes. Pour nombre de communes, cet enjeu est prioritaire et constitue le principal levier de développement. Le cadre de vie représente aujourd'hui un argument privilégié dans le choix résidentiel des ménages. Les références à la qualité de l'environnement extérieur des logements sont de plus en plus utilisées comme un argument commercial par les promoteurs immobiliers.



Nantes (44) / Les jardins flottants

– Les entreprises :
Réunir les conditions favorables au développement d'un tissu économique nécessite de promouvoir son territoire auprès des investisseurs et de mettre en place des stratégies marketing qui correspondent à des compétences très spécifiques peu répandues au sein des collectivités.

– Les touristes :
Les visiteurs extérieurs constituent une cible privilégiée des collectivités car ils représentent une source importante de revenus pour les activités locales et un facteur d'animation des territoires. Dans ce cas, la communication prend la forme d'outils de promotion et de marketing.

Comment communiquer ?

– Échanger et réfléchir :
Des rencontres sont montées pour élaborer le projet et le confronter aux avis des acteurs et du public. Elles sont organisées à toutes les étapes entre les décideurs et les acteurs, ainsi qu'avec la population. Elles représentent la meilleure façon d'établir un dialogue.

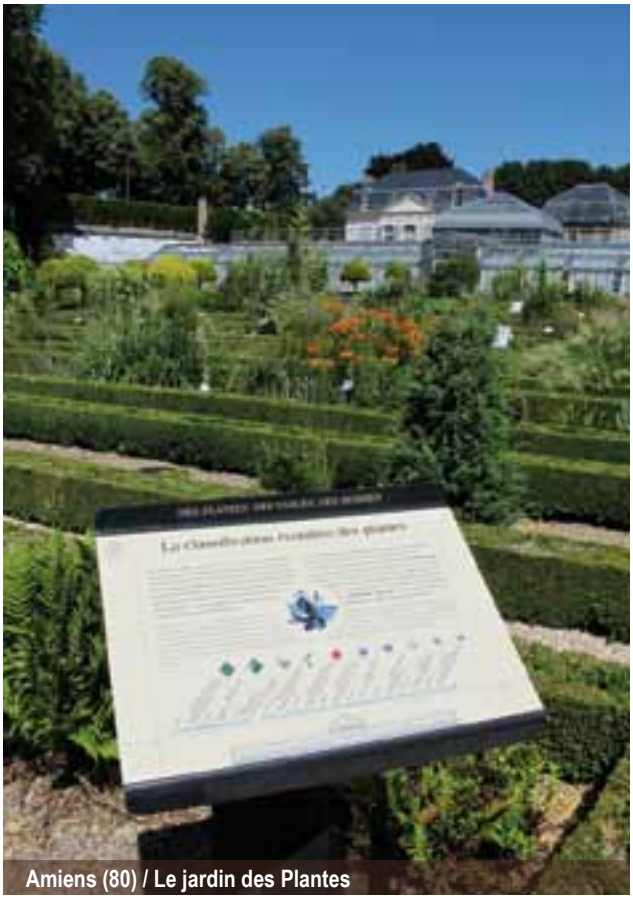
– Informer et promouvoir :
Des publications sont destinées à la population ou aux cibles externes (administrés, entreprises, touristes…). Les supports imprimés doivent traduire en langage clair et simple des objectifs, un projet. Ces dépliants sont non techniques, pédagogiques et ciblés tous publics.

– L'iconographie :
Elle constitue un élément majeur de la communication. Les supports visuels permettent d'apprécier très rapidement la nature d'un projet.

– Intégrer et réinvestir :
Internet présente de nombreux intérêts dans les démarches de communication. La souplesse de sa gestion permet de construire des contenus à destination de cibles variées,

qu'il s'agisse d'information, de promotion ou de dialogue. Il peut même être utilisé comme outil de gestion des projets.

– Expliquer et convaincre :
Des expositions, journées portes ouvertes, fêtes des plantes permettent d'expliquer un projet ou une démarche en abordant sa complexité. Les événements s'adressent aux personnes qui souhaitent approfondir la question. Ils constituent des opérations de communication qui peuvent avoir une portée plus large.


Amiens (80) / Le jardin des Plantes

– Diffuser et véhiculer :
La presse est un support et un véhicule de l'information. La communication presse sur des événements constitue un levier très intéressant pour diffuser un message.

Quelques références utiles

– « Tourisme urbain », *Les cahiers espaces*, n° 78, juillet 2003.
– *Le tourisme urbain*, Georges Cazes et Françoise Potier, Que sais-je ? PUF, 1996.
– *Améliorer la qualité d'usage touristique des espaces publics en ville*, ODIT France, 2008.
– *La valorisation touristique du patrimoine rural*, AFIT, 2001.
– *Le tourisme de jardins en France*, AFIT, 2002.
– *Valorisation touristique du patrimoine et du paysage dans les territoires de montagne*, ODIT France, 2007.
– *La concertation, cœur du développement durable. Bonnes pratiques à l'usage des collectivités territoriales*, Cédérom, Certu, 2009.

Focus Le végétal au service de la promotion touristique

Le végétal élément structurant : le maillage végétal, à l'échelle globale du territoire, constitue un élément de repérage majeur des espaces de la commune. La matérialisation des cheminements par des strates arborées et arbustives et le rythme donné par la diversification des aménagements paysagers et des compositions horticoles offrent la possibilité d'accompagner les visiteurs de manière intuitive.

Le végétal élément d'ambiance : l'ambiance d'un lieu est déterminée par une multitude de facteurs qui interagissent les uns avec les autres sur la perception des individus. Le végétal constitue un élément majeur de ce ressenti. Étudier l'ambiance d'un espace public, c'est anayser des interactions de facteurs multiples (visuels, climatiques, sonores, olfactifs, sensitifs).

Le végétal élément d'appropriation : aménager avec le végétal, c'est multiplier les possibilités d'appropriation des espaces, notamment les plus denses. Pour valoriser la mixité des usages et satisfaire ainsi à une demande de partage d'espaces conviviaux entre habitants et visiteurs, une attention particulière devra être portée pour favoriser l'appropriation des publics, aux différents moments de la journée.

Le végétal élément identitaire : la promotion d'un territoire peu s'établir par une identité végétale forte. Une gamme variétale spécifique, issue de l'histoire du lieu et des hommes constitue par exemple un élément local à valoriser.

Le végétal support d'événements et produits touristiques : les espaces publics deviennent le support d'événements et manifestations ponctuels ou saisonniers. Ils offrent la possibilité de proposer aux habitants et aux visiteurs de découvrir la commune sous un angle spécifique et ludique et de valoriser l'identité du territoire. Dans certains cas, les événements deviennent de véritables produits touristiques comme à Cahors ou à Pontrieux, où le végétal occupe une place centrale.

Les Jardins secrets de la ville de Cahors (Lot)

Partant du constat que les touristes de passage à Cahors ne se rendaient généralement qu'au pont Valentré et négligeaient le riche patrimoine du centre, la ville a mis en place à partir de 2002 un itinéraire touristique autour de la thématique des jardins dans le but de favoriser la déambulation des visiteurs. Installés dans différents points de la ville, à l'emplacement d'anciens espaces en friches ou peu entretenus, les Jardins secrets guident les visiteurs à la découverte du riche patrimoine cadurcien. Les ambiances végétales sont créées à partir de l'identité de chaque site et valorisent ainsi pleinement leur histoire. La transition entre chacun d'entre eux est matérialisée par un jalonnement constitué de clous en bronze poli, gravés d'une feuille d'acanthe. Un document diffusé par l'office de tourisme présente ce parcours et la particularité de chaque jardin.



Cahors (46) / Animation dans un Jardin secret

Les lavoirs fleuris de Pontrieux (Côtes-d'Armor)

Très active pendant la saison estivale, la commune de Pontrieux (1 273 habitants) propose de nombreuses manifestations aux visiteurs qui viennent et reviennent s'imprégner de l'ambiance très particulière que la municipalité de Pontrieux a su créer. Le circuit de visite des lavoirs fleuris est l'une des animations phares de la ville. Chaque été, de jour comme de nuit, le public se laisse charmer par une promenade en barque électrique à la découverte des cinquante lavoirs restaurés le long du Trieux. En 2006, la commune a comptabilisé 22 000 embarquements.

Le festival Cours, Eau, Jardins de Beaune (Côte-d'Or)

Organisé depuis cinq ans, entre les mois de juin et de septembre, ce festival a pour objectif de faire découvrir ou de faire redécouvrir le patrimoine architectural exceptionnel de Beaune, à la fois sous l'angle du divertissement mais aussi dans une démarche de sensibilisation du public aux questions de paysage et de nature en ville. Ainsi l'édition 2009, axée sur le thème des couvents et monastères, joyaux cachés de la ville, a proposé une déambulation au cœur de jardins extraordinaires et insolites. Imaginés par les élèves de différentes écoles de paysages, neuf mises en scènes éphémères sont installées au square des Lions sur la thématique des « jardins de monastère, histoire et modernité » pour faire écho au thème général du festival. Les visiteurs sont invités à élire leur jardin préféré, qui reçoit le prix de la Ville de Beaune.



Pontrieux (22) / Les lavoirs fleuris



Beaune (21) / Les jardins éphémères

CHOLET (49) Communication et actions pédagogiques autour des parcs et jardins

Dans un souci d'appropriation de ses parcs et jardins, la ville de Cholet (54 632 habitants) a développé un important travail de communication et de sensibilisation à destination de la population. Une initiative qui a conduit à une profonde évolution de l'organisation des services gestionnaires des espaces verts.



Gilles BOURDOULEIX
Député-maire



Votre ville, et plus particulièrement votre service des espaces verts, a développé des actions de communication à destination du public. Pourquoi cette démarche ?

La ville de Cholet dispose d'environ 547 hectares d'espaces verts et d'un très grand nombre d'espaces naturels se situant à sa périphérie. 25 568 arbres sont plantés dans les 15 parcs et jardins que les Choletais se sont particulièrement appropriés. Toutefois, il était impératif de communiquer sur cette richesse naturelle et sur le travail quotidien qu'elle nécessite. Aménager et entretenir des espaces verts ne se résume pas à la tonte des pelouses municipales… Il a fallu communiquer contre ce préjugé. C'est pourquoi, dès 2002, la direction des espaces verts réalise un plan de communication spécifique : « les espaces verts à Cholet », destiné à inscrire dans le « paysage municipal » une qualité reconnue de conception, réalisation et gestion des espaces verts avec l'ensemble des manifestations correspondantes. Depuis 2009, la direction des espaces verts a disparu au profit de la direction paysage et cadre de vie, marquant définitivement une nouvelle conception de l'aménagement urbain.

Ces actions ont-elles contribué à une meilleure appropriation des aménagements réalisés ou à la gestion mise en œuvre ?

Les différentes actions de communication (totem, plaquettes, stylos, autocollants, site internet, affichages, ateliers, jardins scolaires, presse municipale et locale, DVD) ont permis à chaque Choletais de mieux appréhender les différentes

natures mises en œuvre par la municipalité. La conception et la gestion différenciée des espaces verts ont concrétisé cette démarche.
Les courriers, les rencontres à l'accueil de la direction paysage et cadre de vie, les communications téléphoniques, les réunions de quartier, les rendez-vous avec les élus ont montré que le plan de communication fonctionnait. Aujourd'hui, les Choletais se sont appropriés et apprécient leurs jardins, qu'ils soient sophistiqués ou naturels.

Ces actions contribuent-elles également à une démarche de pédagogie vis-à-vis des particuliers ?

Les actions des jardiniers municipaux revêtent une grande importance sur l'aspect du cadre de vie général de la ville. Effectivement, les particuliers adoptent dans leurs propres jardins ce qu'ils découvrent dans les espaces libres et les jardins publics.



Les jardiniers qui ont reçu une formation spéciale, remise à jour chaque année, répondent avec beaucoup de plaisir aux nombreuses questions posées par le public, soit pendant leur travail, en atelier ou durant les fêtes. Ils ont d'ailleurs reçu le Trophée Comundi de l'emploi public en 2006.
Un technicien assure un soutien technique et logistique aux 11 groupes scolaires qui ont signés la convention. Elle a pour objet d'accompagner et de développer la pratique du jardinage dans les écoles maternelles et élémentaires.
D'ailleurs, le 18 novembre 2009, dans le cadre de ce partenariat avec l'Éducation nationale, l'école maternelle de la Girardière a été récompensée, au plan national, par le « Premier Prix Départemental d'École Fleurie ». Des particuliers aux écoliers, la sensibilisation s'adresse à tous les Choletais.

SAINT-FRAIMBAULT (61) Tisser du lien social par le végétal

Saint-Fraimbault (61) est un village de 630 habitants situé au cœur du parc régional Normandie-Maine. L'enthousiasme des habitants et des jardiniers pour planter, partager et donner vie au village permet de tisser un lien social fort. La réputation du village, primé pour son cadre de vie, a largement dépassé l'échelle régionale.



Christelle LECHERBONNIER
Jardinière espaces verts

Votre démarche d'embellissement du cadre de vie s'appuie largement sur la participation des habitants. Comment la communication s'effectue-t-elle ?

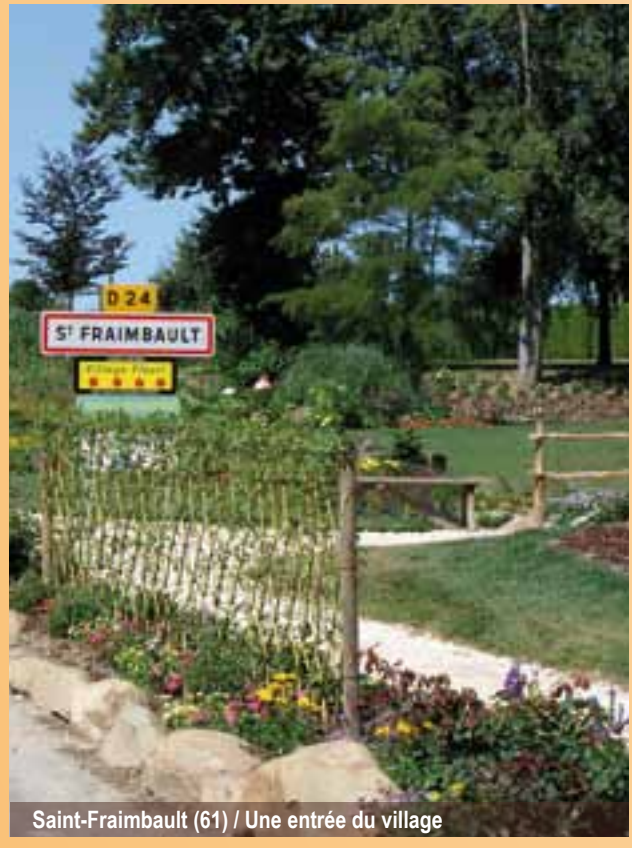
La participation des habitants est primordiale, chacun sait que la qualité du cadre de vie est liée au dynamisme et à la vie du village. Il est donc important pour la municipalité de communiquer avec les habitants à l'aide :

– d'un bulletin municipal ;
– d'annonces et d'affiches dans les commerces ;
– de soirées basées sur le fleurissement (remise des prix) où le thème de l'année suivante est annoncé,

Les jardiniers se doivent aussi de renseigner les gens. Moi, la jardinière, on me pose des questions, je me dois d'y répondre, mon rôle est de fleurir et d'agrémenter le village mais aussi de transmettre et recevoir la passion du végétal qui habite les Frambaldéens.

Il s'agit certainement d'un travail qui s'est effectué dans la durée ?

« Ce que tu sèmes bien aujourd'hui, tu le récolteras demain. » Voilà la devise de Saint-Fraimbault. L'embellissement du cadre de vie du village a commencé voilà plus de 40 ans. La communication sur les actions conduites alors a été immédiate, elle est le cordon ombilical qui relie les habitants à la municipalité et aux jardiniers.



Saint-Fraimbault (61) / Une entrée du village

Saint-Fraimbault est un village primé grâce à la participation de ses habitants, et on se doit donc de communiquer avec eux.

Communiquer et animer, ne serait-ce pas dans votre cas créer d'abord du lien social ?

La communication et l'animation sont deux facteurs importants pour la survie du village. La municipalité organise des journées à thème, des guinguettes, la manifestation « Les Flories d'antan », une collection de tomates anciennes, tout ceci demande beaucoup d'aide de la part des bénévoles. L'ensemble de la commune est concerné.

Nous avons aussi mis à disposition des parcelles de terrain pour des écoles, des CAT (Centre d'Aide par le Travail), des IME (Institut Médico Éducatif), des écoles primaires, des associations des environs, pour sensibiliser chacun à notre cadre de vie. Chaque année, un thème est annoncé et ces parcelles fleurissent d'idées du mois de mai au mois de septembre pour le plaisir de tous.
Cultiver est une passion qui doit toucher des personnes de tous milieux, aussi différentes soient-elles.



Saint-Fraimbault (61) / Espace public de repos

MIMIZAN (40) Offrir de nouveaux espaces

Sans renier sa situation de station balnéaire du littoral atlantique, Mimizan (6 605 habitants) a su valoriser et concilier ses multiples facettes (littoral dunaire, forêts de pins, lacs et zones humides) et proposer ainsi une image mais aussi de nouveaux supports de découverte à ses milliers de visiteurs estivaux. Une façon sans doute de diversifier une offre touristique en quête de nouveaux espaces.





Christian PLANTIER
Maire



Mimizan (40) / Aménagement en bordure d'océan : oyats, *Elymus*, *Hélichrysum*, armoise, centaurée, cinéraire maritime...

En quoi les actions de qualification de vos espaces publics correspondent-elles à votre stratégie touristique ?

Dans l'esprit des touristes, les Landes sont synonymes de forêts de pins omniprésentes, de grands espaces, de l'océan, des vagues, de la liberté.
C'est pourquoi nous utilisons des plantes vivaces et graminées à graphisme libre et que nous qualifions certains espaces notamment près du lac en zone humide, près de l'océan zone sableuse subissant les « embruns », avec si possible des plantes endémiques : arbousiers, genêts, bruyères, *Helichrysum*, oyats, *Elymus*.
Nous respectons donc au maximum le contraste entre océan , lacs, dunes et forêt afin de bien identifier nos paysages.

Le végétal est-il utilisé comme outil de valorisation de l'accueil touristique, voire comme produit touristique ?

Beaucoup de touristes visitent nos jardins et notamment la promenade fleurie toute l'année, et plus particulièrement pendant les périodes estivales.
Une visite commentée est organisée chaque semaine pendant l'été.

Les visiteurs font-ils référence dans le choix de la destination à la qualité de vos espaces verts ?

De nombreux témoignages de satisfaction et d'encouragement sont rapportés suite au questionnaire réalisé par l'office intercommunal de tourisme, ce qui tend à prouver que le cadre végétal est un des critères de choix pour les vacances estivales.
La promenade fleurie est un lieu fréquenté tout au long de l'année au niveau local et départemental.



Mimizan (40) / La promenade fleurie offre de multiples points de vues sur les zones humides des landes. Ici, l'osmonde royale (*Osmunda regalis*), grande fougère des milieux humides est omniprésente. Celle-ci est protégée dans de nombreuses régions françaises.

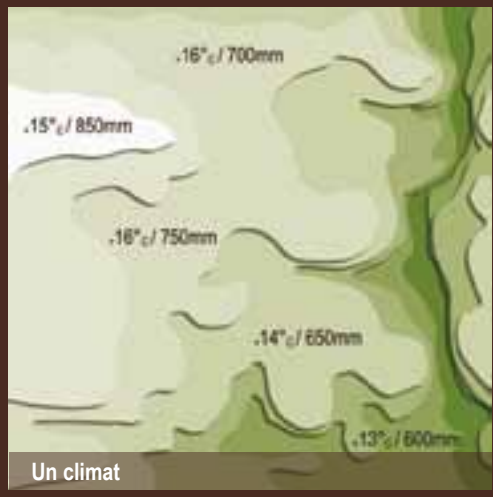
La synthèse cartographique reprend ci-après les différentes étapes d'élaboration du projet de valorisation paysagère et de développement durable du territoire communal. Elle propose une série de cartes illustrant les différents thèmes abordés, depuis la phase d'état des lieux jusqu'à l'élaboration du projet communal et sa gestion :

– l'analyse et la prise en compte du contexte à travers une lecture géographique du territoire (sols, climat, végétation...) ;
– la définition d'un projet d'aménagement à travers un plan de référence ;
– l'intégration du projet d'aménagement dans les documents d'urbanisme (PADD et zonage) ;
– l'élaboration d'un plan de gestion différenciée ;
– la déclinaison des axes d'intervention par espaces.

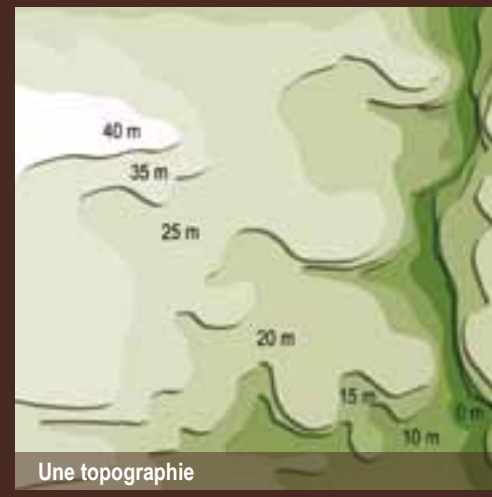

Un territoire



Des sols



Un climat



Une topographie



Des formes végétales



Une occupation des sols


Une trame bâtie


Une trame viaire



Des paysages



Des milieux naturels



Le plan de référence

Valoriser les entrées de bourg

Contenir la limite urbaine

Concevoir des lisières tampon entre l'urbain et le rural

Créer des liaisons douces

Assurer des continuités végétales entre ville et campagne

Conserver des vues vers la vallée

Renforcer le potentiel écologique de la vallée

Participer à la constitution de la trame verte et bleue

Définir une trame végétale adaptée au tissu urbain



Le PLU : le PADD

1 - Préserver les caractéristiques paysagères et écologiques de la vallée
2 - Préserver les caractéristiques paysagères et écologiques de la forêt
3 - Préserver les caractéristiques paysagères et écologiques du bocage
4 - Contenir la lisière urbaine
5 - Valoriser les entrées de bourg
6 - Assurer le renouvellement urbain dans le tissu existant
7 - Créer les nouveaux quartiers en continuité du tissu existant
8 - Créer des liaisons douces
9 - Maintenir la vocation agronomique des espaces agricoles



Le PLU : le zonage

UA : zone urbaine du centre historique
UB : zone urbaine récente
UY : zone urbaine d'activité économique
UE : zone urbaine d'équipement public
2AU : zone d'urbanisation à long terme
A : zone de protection du potentiel agronomique
N : zone naturelle de protection des espaces naturels sensibles
Nh : zone naturelle avec hameaux
Np : zone naturelle couvrant des ensembles patrimoniaux bâtis et paysagers remarquables


Le plan de gestion différenciée

Gestion extensive - Vallée

Gestion semi-extensive « Liaisons douces et parc de loisirs »

Gestion raisonnée « Voirie de quartier »

Gestion « horticole » des espaces publics

Gestion raisonnée des zones d'activité

Gestion semi-extensive du parc de loisirs

Gestion raisonnée du centre-bourg

Gestion ornementale des abords d'équipements

Gestion semi-extensive avec valorisation des entrées de bourg



Centre-bourg :

- Définir une palette végétale adaptée à l'identité et au contexte urbain du bourg
- Construire une stratégie de la place du végétal en ville
- Privilégier la place de l'arbre dans l'aménagement des espaces publics
- Concevoir des aménagements adaptés aux moyens humains et techniques de gestion



Extension urbaine – Quartiers d'habitations :

- Accompagner la voirie et les liaisons douces de plantations pérennes (arbres, arbustes, vivaces)
- Assurer la cohérence végétale entre espace public et espace privatif (clôtures végétales, arbres d'ornement…)
- Concevoir des lisières urbaines et paysagères
- Promouvoir une gestion écologique des jardins des particuliers



Extension urbaine – Zones d'activités :

- Accompagner la voirie et les espaces publics de plantations pérennes (arbres, arbustes)
- Assurer la cohérence paysagère entre les parcelles privées et l'espace public
- Concevoir la zone en intégrant l'impact paysager des espaces de stockage, stationnements…
- Assurer, avec le végétal, une image valorisante de la zone



Parc de loisirs :

- Maintenir une gestion extensive de l'espace de loisirs
- Organiser et adapter les usages au lieu
- Respecter l'identité naturelle du lieu avec des aménagements adéquats
- Valoriser la palette végétale naturelle et spontanée



Espace naturel :

- Maintenir une gestion extensive de la vallée
- Assurer le renouvellement du patrimoine végétal à partir des essences adaptées
- Assurer un suivi régulier de la biodiversité (inventaire floristique et faunistique)
- Promouvoir des actions pédagogiques



Entrées de bourg :

- Concevoir un projet paysager mettant en scène l'entrée du village
- Accompagner la séquence d'entrée par des plantations adaptées au lieu et à l'échelle (arbres, arbustes, vivaces…)
- Assurer la transition paysagère entre espace agricole et espace urbain
- Définir une palette végétale identitaire et adaptée au contexte paysager

(D'après une base cartographique du CAUE de Loire-Atlantique)



Menton (06) / Le jardin Maria Serena propose une importante collection de palmiers, cycas et autres plantes exotiques

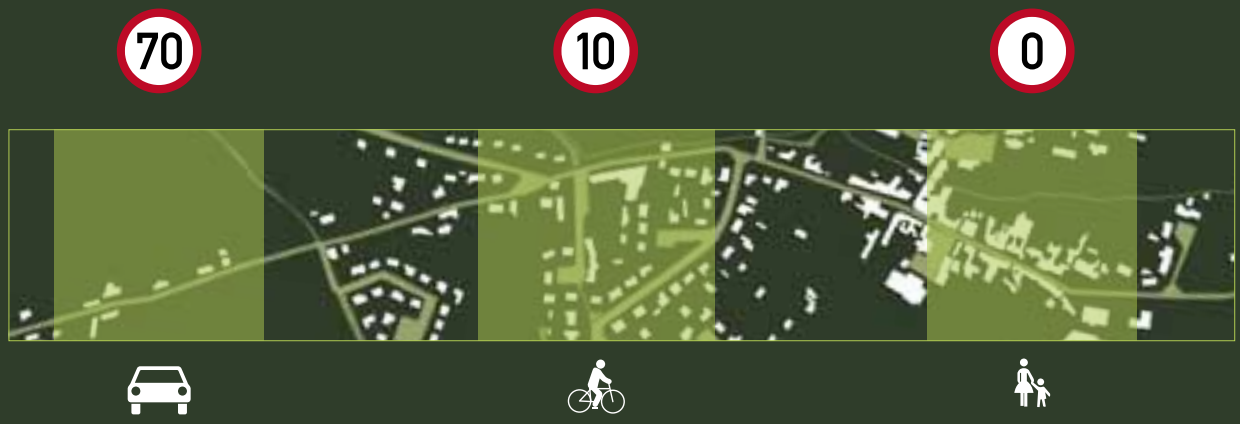


IV - LES ESPACES

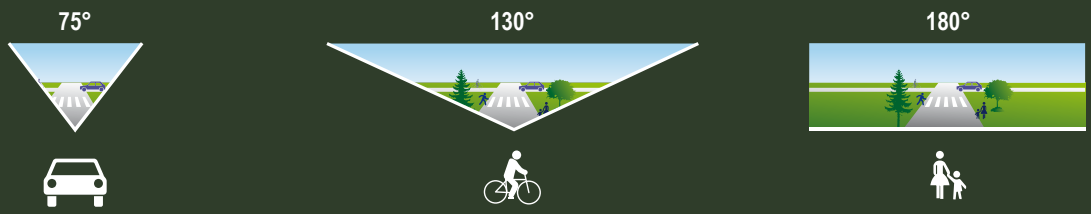
Déclinée au niveau de chaque espace du territoire communal, la stratégie d'intervention se traduit en plans d'actions et réalisations. Celles-ci intègrent les exigences de qualité définies par l'équipe municipale, maître d'ouvrage dans le choix des végétaux, des matériaux, de la couleur, du mobilier, de la signalétique…
Tant dans la conception que dans la mise en œuvre des réalisations ainsi que leur mode de gestion, l'exigence de qualité doit être actée par les élus, partagée avec les techniciens et communiquée à la population. Du centre-ville aux espaces naturels, des quartiers d'habitation aux zones d'activités, des équipements publics aux parcs et jardins, tous les espaces doivent être porteurs de cette qualité. Les espaces témoignent de cette exigence du maître d'ouvrage et du savoir-faire des techniciens. Ils apportent une réponse adaptée et pertinente aux usagers… en un mot, ils ambitionnent d'être exemplaires.

1 - Échelles, ambiances et usages	193
2 - Maillages et coulées vertes	197
3 - Les espaces naturels	207
4 - Les entrées de communes	215
5 - Les zones d'activités	225
6 - Les quartiers d'habitation	235
7 - Les jardins à vocation sociale	247
8 - Les cimetières et espaces sportifs	255
9 - Les abords d'établissements…	265
10 - Les parcs et jardins	271
11 - Les centres	281
12 - Les infrastructures de déplacements	287

VITESSE ET CONTEXTE URBAIN



VITESSE ET ANGLE DE VISION



VITESSE ET ÉCHELLE DES VÉGÉTAUX



La vision et la perception de notre environnement varient en fonction de la vitesse de déplacement : à l'arrêt notre champ de vision est de 180° et se réduit à 75° à 70 km/h. Les aménagements paysagés doivent prendre en compte cette particularité en adaptant le choix des végétaux en fonction de l'échelle et de l'usage des lieux.

1 - Échelles, ambiances et usages

Planter un arbre, changer une bordure de trottoir, requalifier une entrée de bourg, c'est agir sur le paysage. Le territoire n'est pas une page blanche : c'est un livre vivant, en perpétuel mouvement, un support qui laisse entrevoir les traces des écrits passés, un palimpseste sur lequel on peut graver de nouveaux textes, faire disparaître des inscriptions, insérer de nouvelles pages. Le paysage se construit par effacement et incrustation successive. Certains éléments peuvent être réutilisés ou remis en valeur, des créations contemporaines sont susceptibles de rappeler l'histoire d'un lieu en s'inspirant des formes retrouvées.

Un observateur peut reconnaître les logiques d'organisation de l'espace qui assurent sa lisibilité, sa reconnaissance, son identité. Les éléments identitaires d'une ville ou d'un village font que Paris ne ressemble pas à Lyon ou que Bordeaux se différencie de Nancy. Mais, progressivement, touche après touche, un paysage peut perdre son originalité par des surcharges de mobiliers disparates (jardinières, bornes à incendie, candélabres, panneaux publicitaires, abrisbus), des profusions de constructions inégales et disproportionnées, au point de devenir illisible. À l'exemple d'une page recouverte de lettres, sans liens entre elles, le décodage des signes est rendu impossible, faute de pouvoir associer ceux-ci à des mots et de déceler leur sens. De même qu'une feuille peut être gribouillée, un paysage peut être brouillon.

Comment agir sur un paysage-cadre de vie, quand celui-ci évolue sans cesse au gré des interventions publiques et privées, allant des plus nobles aux plus anonymes ? Comment donner du sens aux aménagements, quand les acteurs sont si nombreux ? Qu'ils agissent chacun dans leur domaine, pour faire le paysage ou le défaire, parfois même sans le savoir ? En revisitant les lignes de force d'un paysage et les relations qui lient les éléments identitaires les uns aux autres, un projet de végétalisation peut aider à donner du sens aux aménagements, en les inscrivant dans une histoire, une géographie, une volonté politique.

Tenir compte de l'échelle du lieu

Quel que soit le lieu de déambulation – une rue, une place, une salle de concert –, un passant a besoin de se repérer, de s'orienter à l'intérieur de l'espace dans lequel il marche. Pour ce faire, il interprète son environnement en l'analysant et en le déchiffrant. Les échelles de vision déterminent les pleins et les vides, les étendues et les limites à ne pas franchir, tous les obstacles auxquels il doit prêter attention. Les dimensions d'un lieu se détectent par un travail de va-et-vient du regard dans l'espace parcouru pour en estimer les hauteurs, les volumes, les longueurs.

L'échelle désigne communément un rapport de proportion ; elle permet d'évaluer et de calculer le gabarit d'un immeuble ou d'un lieu comparé à une unité de référence : le mètre ou l'un de ses multiples. Mais les dimensions d'un objet peuvent également être appréciées, au jugé, sans aucun appareillage physique, par rapport à d'autres références personnelles : la portée d'un pas, son propre gabarit, la hauteur d'un arbre pris à témoin. Quand un architecte, un paysagiste ou un plasticien décrivent les esquisses, les schémas ou les objets qu'ils ont conçus, sous la forme de plans, de maquettes ou d'images de synthèse, ils caractérisent généralement leurs projets par des repères visuels (passants), des perspectives (arrière-plan, premier

plan), des valeurs métriques (hauteur d'immeuble), en vue de répondre à un programme ou à des contraintes techniques. Or ces données objectives peuvent être perçues différemment. Certains volumes apparaîtront plus importants que d'autres, créant des impressions variées selon les individus. Un projet sera ainsi dessiné à l'échelle du lieu. En revanche, il peut être hors d'échelle, voire pour les plus atypiques en rupture d'échelle. Le passage de la mesure exacte (objective) d'un lieu ou d'une pièce d'habitation à la mesure perçue (subjective) donne un sens différent à la notion d'échelle. Ainsi, plus l'échelle d'un espace est réduite et intime, et plus l'œil s'attarde sur les moindres détails. A contrario, plus l'échelle d'un lieu est ample et l'horizon dégagé, et plus l'espace apparaît étendue et spacieux.

Le regard qui caractérise les dimensions d'un lieu et les éléments qui le composent dépend des référents culturels, historiques, géographiques que l'observateur mobilise. L'échelle est interprétée en fonction des proportions, correspondances, dissymétries, séquences ressenties. La partie inconsciente de notre esprit, celle qui s'exprime notamment dans les images mentales et les rêves, joue un rôle considérable dans notre appréhension du paysage. Et pour l'utilisateur, peu importe le travail du jardinier ou du paysagiste, et de toute l'équipe de conception, c'est le résultat qui compte. Un espace agréable est celui que nous investissons avec plaisir.

Créer des ambiances

De nouveaux métiers émergent et intègrent la notion d'ambiance dans leur projet : les concepteurs de lumière, les designers sonores, les artistes, les scénographes. L'ambiance émise par un lieu résulte de multiples facteurs liés à la composition du paysage et à sa perception par l'observateur. Selon le sociologue Olivier Chadoin : « L'ambiance serait l'ensemble des je-ne-sais-quoi et des presque-rien qui font que les uns et les autres vont associer à telle ou telle ville ou à un quartier, vécu à tel moment du jour ou de l'année, des sensations de confort, d'agrément, de liberté, de jouissance, de mouvement, ou de malaise, ou d'inconfort, d'insécurité, d'ennui. »

Depuis les travaux d'Alain Corbin, Norbert Elias, Pascal Amphoux et Alain Berthoz, on sait que les éléments de composition d'un espace infléchissent les conditions de perception d'un individu : les couleurs, les formes, les textures, les sons, les odeurs, les mouvements des piétons, ont un pouvoir évocateur sur les impressions ressenties. Notre cerveau ne se contente pas de recevoir les informations brutes en provenance de son environnement immédiat, il émet des hypothèses, impose des grilles d'interprétation, sélectionne les données en fonction d'a priori qui engagent la mémoire et les émotions. La perception est toujours une action simulée : « Percevoir un fauteuil, c'est percevoir le mouvement qu'il faut pour s'asseoir ». L'ambiance d'un lieu peut difficilement être généralisable même à un groupe réduit de personnes. L'ambiance ressentie est variable selon les individus. Elle est étroitement liée à notre vécu, à notre originalité, elle est donc strictement personnelle.

Nombre d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes s'appuient sur cette notion d'ambiance et utilisent de nouveaux outils pour leurs projets, permettant d'allier maîtrise environnementale, expérience sensible et attention aux usages. La notion d'ambiance est plus large que celle du cadre de vie ; elle englobe à la fois les représentations individuelles et collectives qui déterminent ce qui est plaisant, sain, confortable, beau, laid. L'ambiance d'un lieu résulte de notre capacité sensitive à percevoir les volumes, les jeux de lumière, l'importance des pleins et des vides, à prendre conscience des imperceptibles mouvements des passants, à goûter le calme d'un lieu. Le travail de composition de l'espace avec le végétal, notamment au regard de l'approche sensitive, est une étape importante dans la conception et l'aménagement de celui-ci. C'est un champ de recherche ouvert et poreux qui s'enrichit de nombreux travaux de modélisation et de caractérisation physique du sensible, des recherches en esthétiques, en sciences cognitives (en particulier l'approche écologique de la perception), ou encore de la sociologie et de l'anthropologie des espaces habités.

Prendre en compte les usages

Dans les projets de végétalisation, les concepteurs se trouvent souvent démunis pour comprendre la manière dont un site, existant ou en devenir, vit ou va pouvoir vivre, dans le temps et dans l'espace. Étudier les usages d'un lieu, c'est dire les fonctions des aménagements jusqu'à un niveau de détail très poussé (mouvements de terre, plan masse), prévoir les utilisations des mobiliers (bancs, poubelles, mats d'éclairage, toilettes), réfléchir aux emprises

végétales (répartition des sols stabilisés, chemins d'eau, plates-bandes, massifs floraux). Les diagnostics d'usage apportent des précisions utiles dès les études d'opportunité et de faisabilité sur les conséquences possibles des choix de localisation ou d'implantation.

Très souvent, la réflexion se limite à une analyse fonctionnelle incomplète dont la traduction en termes techniques dans le programme opérationnel est à l'origine de dysfonctionnements, de dégradations et de désordres (vandalisme). En effet, il ne suffit pas de noter les usages auxquels est censé répondre un aménagement, il convient aussi d'anticiper les détournements d'usages que les utilisateurs peuvent en faire. De quelle manière un espace vert existant est-il utilisé ? Quels usages et fonctions nouvelles, le projet de végétalisation va-t-il induire ?

La déclinaison des objectifs fonctionnels en termes de mobiliers à prévoir, d'espaces à végétaliser, de services à mettre en place, passe nécessairement par l'écoute des besoins et des attentes des publics, car les fonctions sont assurées en dernier ressort par des utilisateurs, des riverains, sans oublier les gestionnaires. Ainsi, les fonctions sont d'abord déclinées et organisées en activités à intégrer dans le programme fonctionnel de l'équipement. Ensuite, l'organisation des activités est étudiée par rapport à l'espace dans lequel les personnes évolueront. L'analyse de l'usage de l'espace suit et complète l'analyse fonctionnelle précédente. Ce n'est qu'à partir de l'établissement de ce lien avec l'espace physique, que celui-ci va pouvoir être conçu en toute connaissance de cause.

D'où la nécessité de connaître les différents usages, propres aux situations rencontrées pour décliner les conditions spatiales à offrir au déploiement des activités : accessibilité, confort, sécurité. Celles-ci seront autant de fonctions techniques à assurer par le projet de végétalisation. Le programme fonctionnel peut alors être précisé en dossier technique approprié (avant-projet sommaire, dossier de consultation des entreprises), et la réponse paysagère n'en sera que plus adaptée.

La loi de 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique confie au maître d'ouvrage la responsabilité de consulter les personnes concernées. En effet, qui mieux que l'usager peut parler des vocations d'un lieu et exprimer les difficultés rencontrées par rapport à son environnement immédiat qu'il connaît bien ! Le même article 2 de la loi rend également le maître d'ouvrage responsable de la création du cadre de vie à travers l'obligation d'établir un programme qui définit l'équipement en termes d'objectifs, de besoins, de contraintes et d'exigences à respecter.



Madrid (Espagne) / Promenade ombragée sur le Paseo Recoletos



Rome (Italie) / La campagne en ville

2 - Maillages et coulées vertes

UNE TRAME VERTE ET BLEUE EN VILLE : POURQUOI, COMMENT ?

Les espaces verts en position insulaire

Depuis les travaux de Robert H. MacArthur et Edward O. Wilson portant sur les oiseaux des îles Channel, éparpillées le long de la côte californienne, nous savons que la richesse spécifique d'une île dépend à la fois de sa taille et de la distance qui la sépare du continent[1]. Le nombre d'espèces croît de manière logarithmique avec la superficie de l'île. À surface égale, une île abrite moins d'espèces qu'un territoire continental. Par exemple, l'île de Port-Cros (700 hectares) ne compte que 17 espèces d'oiseaux nicheurs alors qu'une superficie équivalente du massif des Maures, situé à moins de dix kilomètres à vol d'oiseau, héberge 38 espèces, soit plus du double. Mais le phénomème joue à l'inverse : « Si la superficie d'un habitat donné tombe à moins de 10 % de sa superficie initiale, nous savons que nous avons détruit ou promis à une proche extinction la moitié des espèces présentes[2]. »

L'enclavement de « confettis de nature » perdus dans les tissus urbains ou isolés au sein des cultures intensives bouleverse les rythmes de vie des communautés animales et végétales : nourrissage altéré, déplacements entravés, population en situation d'équilibre démographique critique, compétition exacerbée vis-à-vis de certains biotopes résiduels (mares, bosquets). En France, l'équivalent d'un département disparaît tous les dix ans sous les effets de l'artificialisation des sols. La fragmentation et la réduction des milieux naturels, conjuguées à la banalisation des paysages ruraux, font partie des causes majeures de l'érosion de la biodiversité.

Vue du ciel, la structure du « grain de verdure » d'une ville est comparable à un nuage de points noyés dans une mer de construction. Sur le terrain, cet archipel de taches vertes est composé de milieux hétérogènes, jardinets, espaces verts intérieurs privés, terrains vagues, squares, parcs, qui sont plus ou moins isolés les uns des autres par des obstacles de toutes sortes, des immeubles et des routes, des clôtures et des murs. L'équilibre démographique d'une population animale recluse dans un square est très précaire : les effectifs oscillent entre des périodes d'expansion et des phases de déclin, voire de disparition complète. Une communauté en position insulaire est donc dépendante de l'arrivée de nouveaux immigrants pour compenser les pertes naturelles (métapopulation de Levins[3]). Ainsi, l'absence d'écureuil dans un parc intra-muros ne remet pas en cause la qualité des habitats présents, mais pointe plutôt l'absence d'une connexion fonctionnelle entre le parc et la campagne environnante[4].

L'impulsion du Grenelle de l'environnement

Pour limiter les effets de l'insularité et rétablir les échanges écologiques entre des réservoirs de biodiversité éloignés les uns des autres, la loi portant engagement du Grenelle de l'environnement prévoit d'instaurer une trame verte et bleue : « Il s'agit de renforcer le tissu vivant du territoire, à l'image du système sanguin pour le corps humain, des flux entre les organes vitaux[5]. » Si le terme de biodiversité est souvent associé à l'idée de protection

de la nature, en milieu urbain, il convient de privilégier les continuités vertes, conforter les rares espaces naturels existants, augmenter les formations végétales, linéaires ou ponctuelles, connecter les espaces verts entre eux par des parkways. Il s'agit, autant que possible, de créer des voies de communication biologique, sans discontinuité ni obstacle, au même titre que des infrastructures routières, en vue de favoriser la libre circulation des animaux et des plantes. Ces voies vertes, appelées corridors écologiques, visent à relier et à mailler les réservoirs de biodiversité identifiés au sein d'une ville ou d'un village, afin d'augmenter les circulations et les déplacements d'espèces. Ces voies de communication peuvent prendre la forme d'une avenue promenade, d'une allée arborée, d'un cheminement le long de la berge d'un cours d'eau, d'un chapelet d'espaces verts disposés en pas japonais.

Dès lors, la création d'une trame verte et bleue, à l'image d'un bocage urbain, est l'occasion de revisiter un plan de déplacements urbains (mode doux, piste cyclable, voie apaisée), d'intégrer les espaces verts dans un réseau de parcs et de squares (demande sociale de nature en ville), de repenser les usages de l'eau en ville (infiltration des eaux pluviales à la parcelle, jardins de pluie), d'atténuer les îlots de chaleur urbains, voire de rafraîchir l'air ambiant en période de canicule (changement climatique). La trame verte et bleue est un outil privilégié d'aménagement et de planification du terrritoire.

Une trame verte et bleue en ville

Faute de disposer des inventaires faune, flore nécessaires à la hiérarchisation des réservoirs biologiques en ville et de maîtriser la subtilité des échanges et des relations interspécifiques (compétition, prédation, parasitisme), le renforcement de la « nature ordinaire » est un préalable indispensable à la mise en œuvre d'une trame verte et bleue opérante. La connaissance des fonctionalités d'un corridor écologique au regard de la faune et de la flore associées est encore très fragmentaire. Les flux migratoires et les mobilités d'espèces au sein d'une ville correspondent à des phénomènes bien réels, discrets, voire fugaces. Mais on ne sait pas évaluer les effets d'un corridor écologique sur la biodiversité globale, comme on ne sait pas modéliser la biodiversité à attendre selon les évolutions d'un territoire urbain. Cinq fonctions biologiques sont convoquées pour édifier une trame verte et bleue en ville :

– une fonction de **source** rassemblant des espaces naturels et ruraux où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Néanmoins, certains espaces verts urbains constituent des réservoirs d'espèces qui exercent tout ou partie de leur cycle de vie à l'intérieur d'un lieu privilégié (reproduction, repos, nourrissage, décomposition). Un parc naturel urbain, une forêt périurbaine, un étang constituent de bons noyaux durs de biodiversité ;



Paris (75) / La promenade plantée, une trame verte aérienne

– une fonction d'**habitat support** qui permet à des espèces urbaines, opportunistes et généralistes, de tirer parti des avantages d'un site pour assouvir une fraction de leurs besoins vitaux (arbre isolé pour nicher, toiture terrasse végétalisée utilisée comme parcelle pionnière de colonisation, jardinet pour se nourrir) ;
– une fonction de **puits** pour quelques espaces verts emblématiques qui offrent des capacités suffisantes au maintien de certaines espèces. Ils peuvent être matérialisés par des îlots-refuges, stations botaniques, biotopes spécialisés (mare à batraciens, halte migratrice pour des oiseaux hivernants) ;
– un rôle de **conduit** qui permet aux espèces mobiles de pouvoir se déplacer en empruntant un cheminement vert, comme par exemple le long d'une haie pavillonnaire, la lisière d'un parc, l'allée arborée d'une grande propriété, un fond de ravin, ou en utilisant un cours d'eau, en flottant, nageant, dérivant au gré du courant.
– un effet de **filtre** qui assure une barrière à la dispersion de certaines espèces indésirables (graines disséminées par le vent), obstacles aux déplacements (escargots, batraciens).

Dix conseils pratiques pour établir une trame verte et bleue

1. Diversifier les paysages

Plus les continuités vertes ont une surface au sol importante et offrent une grande variété de milieux imbriqués les uns dans les autres (boisement, friche, prairie, haie bocagère, lande, marais), autrement dit plus le paysage est hétérogène dans les trois dimensions spatiales (hauteur, largeur, emprise) et plus la richesse en espèces est forte, mêlant à la fois des espèces des bois, des friches, des prairies, des zones humides.

2. Prévoir de larges corridors

La largeur des corridors écologiques est considérée comme un élément fondamental à prendre en compte pour bâtir un réseau maillé fonctionnel. Peu de résultats sont disponibles pour étayer cette hypothèse. Des corridors étroits comme des haies de jardin jouent le rôle de source-puits et de conduit pour de nombreuses espèces d'invertébrés (papillons, carabes, araignées). Les corridors de grande largeur sont favorables aux déplacements d'espèces ayant des capacités locomotrices élevées (renard, fouine, hérisson, blaireau). À la question de savoir quelle doit être la largeur minimale d'un corridor, la plupart des scientifiques répondent : plus il est large, mieux il fonctionnera.

3. Adopter une gestion différenciée des espaces verts

Les corridors écologiques ne sauraient être la seule alternative pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Une augmentation de la taille et de la qualité des espaces verts intérieurs, publics et privés, ainsi que la mise en place d'une gestion différenciée respectueuse de l'environnement doivent aller de pair.

4. Introduire plus de la naturalité

Les corridors écologiques peuvent se présenter sous différentes formes et styles paysagers où vivent des espèces sauvages, des échappées de jardins, des plantes marronnes : boisements linéaires associés à des cours d'eau, annexes vertes des routes, friches aux abords des voies ferrées, lisières de champs, alignements d'arbres sur voirie, parcelles jardinées, cimetières, anciens vergers. Si beaucoup de ces éléments paysagers sont des habitats potentiels pour une faune et une flore remarquables, il est important de renforcer la naturalité des espaces verts à toutes les échelles spatiales, en introduisant, par exemple, des zones à vocation de tiers sauvage (nourriture, quiétude, abri).

5. Construire une trame verte à partir du paysage existant

Le maintien des caractéristiques des paysages traditionnels doit être prioritaire lors de la création de nouveaux corridors écologiques.

6. Engager des aménagements stratégiques

Certains tissus urbains denses nécessitent d'être rendus plus perméables à la biodiversité en effaçant progressivement les obstacles et les points noirs entravant les déplacements d'espèces (création de passage de faune, démolition de seuil hydraulique barrant l'accès à des frayères[6]).

7. Structurer des continuités végétales

Certains espaces verts constituent des habitats favorables pour des espèces qui peuvent également servir de barrière ou de filtre à la dispersion d'espèces indésirables. En consé-

quence, une politique de mise en valeur des espaces verts ne doit pas être exclusive : il faut garder comme objectifs le maintien, la restauration et la création de séquences paysagères variées, continues et fonctionnelles, déployant plusieurs strates végétales (arborée, arbustive et herbacée).

8. Intégrer les zones agricoles dans la trame

Les terres agricoles, et en particulier les zones de cultures intensives, sont des cibles prioritaires pour le rétablissement des corridors écologiques. Il est suggéré que 5 à 10 % (selon les régions) des terres agricoles soient restaurées en faveur de la biodiversité, de telle sorte que ces zones renaturées gagnent en diversité d'habitats et fournissent des réservoirs de biodiversité pour de nombreuses espèces.

9. Associer l'ensemble des acteurs en jouant la complémentarité des usages et des services

Les actions de restauration et de mise en valeur des corridors nécessitent d'être soigneusement négociées avec les acteurs locaux qu'il convient d'impliquer dans leur conception, leur mise en œuvre et leur gestion. C'est aussi le moment de jouer sur la complémentarité des services et des usages des corridors écologiques qui peuvent être attendus par les citadins (modes doux de déplacements, récréation, qualité de l'environnement de proximité).

10. S'appuyer sur les outils de la planification

Les services techniques doivent être pleinement associés à la définition des corridors écologiques, à leur tracé et à leur gestion, ce qui suppose de mobiliser les services chargés de la planification (SCoT, PLU, PDU), de la voirie (voirie verte), des parcs et jardins (gestion différenciée), de la gestion des eaux pluviales. La trame verte et bleue nécessite une planification rigoureuse et un suivi des opérations d'aménagement, installations, équipements, mesures d'accompagnement propices à la faune et à la flore. La planification devient encore plus nécessaire lorsque l'unité de restauration est un paysage urbain complexe.

1. Robert H. MacArthur, Edward O.Wilson, *The Theory of Island Biogeography*, Princeton University Press, 1967.

2. Edward O. Wilson, « Une extinction », *Les dossiers de la recherche*, n° 28, pp. 6-9, 2007.

3. Richard Levins, *Evolution in Changing Environments : Some Theoretical Explorations*, Princeton University Press, 1968.

4. Philippe Clergeau, *Une écologie du paysage urbain*, éditions Apogée, 2007.

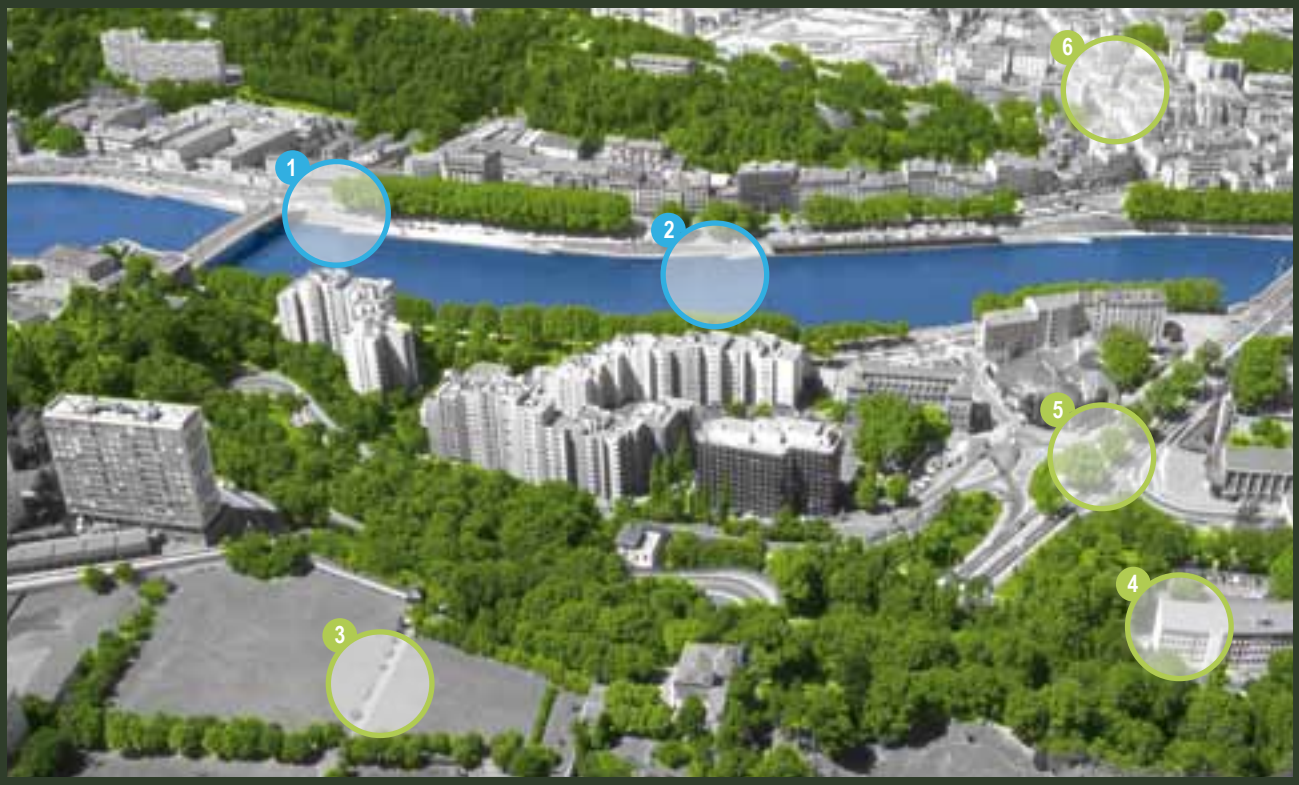
5. Robert Barbault, 2010, *Fonctions écologiques de la nature en ville et qualité de vie*, rapport de synthèse de l'atelier n° 1, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Paris, en ligne sur le site : http://www.legrenelle-environnement.fr

6. *Guide technique et mesures pour la petite faune*, ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer – Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA), 2005.



Lyon (69) / Parc des berges du Rhône

Focus Exemple d'actions pour renforcer une trame verte et bleue existante



Végétation existante

Trame bleue à développer

Trame verte à développer



1 - Réaménager les berges (création de promenades et de ripisylves)



2 - Supprimer les seuils dans le cours d'eau et créer des frayères à poissons



3 - Renforcer les haies bocagères existantes et créer des noues paysagères



4 - Favoriser les toitures végétalisées



5 - Requalifier les voies (favoriser les déplacements doux, renforcer les alignements, créer des passages pour la petite faune)



6 - Créer des continuités entre les espaces verts

(Illustrations : Jérôme Champres – Certu/ESI/ABN)

Maillages et coulées vertes

RÉALISER DES CONTINUITÉS VÉGÉTALES AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES

À l'échelle de la ville : le végétal pour relier les espaces naturels et ruraux à la ville-centre

– Relier entre eux les espaces naturels et les espaces verts en constituant un réseau de cheminements et de promenades en modes doux.
– Réaménager les berges de rivières et des fleuves en reconstituant les ripisylves pour maintenir une certaine biodiversité et en créant de nouvelles aménités pour promeneurs.
– Préserver et renforcer les espaces agricoles naturels et forestiers.

À l'échelle du quartier : le végétal pour un meilleur cadre de vie

– Profiter d'opportunités foncières afin de réaliser des squares ou des petits jardins d'agréments, des jardins partagés.

À l'échelle de la rue : les arbres d'alignement pour constituer un réseau vert en milieu urbain

– Renforcer ou créer des réseaux d'alignements d'arbres ou d'arbustes.
– Jouer avec l'évolution du végétal dans les aménagements (couleurs en fonction des saisons, lumière, et proportion en fonction de la taille dans le temps).
– Végétaliser les pieds d'arbres, les pas de portes.
– Favoriser l'implantation de toitures végétalisées.

À l'échelle du trottoir : la nature en ville

– Réaliser des micro-implantations de végétaux (graminées, annuelles...) contre les murs, les bâtiments.
– Accompagner les circulations et les espaces réservés aux piétons avec le végétal.



Cernay (68) / Parc des rives de la Thur, concilier urbanité et naturalité



Neuilly-sur-Seine (92) / Les bords de Seine



Courbevoie (92) / Promenade Saint-Nicolas



Lyon (69) / Parc de Gerland participant à la trame verte et bleue du Grand Lyon



Beauvais (60) / Cheminenent enherbé

LE RHEU (35) Des arbres pour les générations futures

La ville de Le Rheu (7 423 habitants) témoigne combien la réussite d'un projet urbain est à la fois une volonté politique, la prise en compte d'un contexte et une vision prospective. Depuis les années 1960, les municipalités successives se sont entourées de professionnels, souvent renommés, afin de développer la ville tout en prenant en compte un patrimoine arboré exceptionnel.





Jean-Luc CHENUT
Maire

Votre commune se caractérise par un maillage végétal dense qui relie les différents espaces de votre territoire. Quel a été le point de départ de cette démarche ?

Jusqu'au début des années 60, les communes de Le Rheu et Moigné (jumelées depuis) étaient tournées essentiellement vers l'agriculture avec des productions laitières, animales et végétales.
Les chênes constituaient l'essentiel des arbres plantés en limite de propriété et en bordure des nombreux chemins creux. Quelque 1 300 habitants peuplaient alors les deux communes, avec une centaine d'exploitations agricoles.
Tenant compte du développement de l'agglomération rennaise, le maire de la commune réalise en 1955 un premier lotissement dont il confie la conception et la réalisation à l'administration des Ponts et Chaussées. Toutefois, le tracé de la voirie, l'implantation des bâtiments et la faible place laissée au traitement de l'espace public le déçoivent. Il prend la décision d'aller à Paris à la rencontre de Gaston Bardet, urbaniste réputé pour la production de divers ouvrages développant des conceptions particulièrement innovantes dans l'aménagement de l'espace.
Séduit par ces idées nouvelles, il décide de lui confier un projet d'aménagement sur la commune et de charger un architecte de sa mise en œuvre.
C'est ainsi que cette équipe pluridisciplinaire ouvre la voie à une nouvelle conception du développement marquée par une volonté municipale forte et comportant notamment :
– une hiérarchisation des voies et liaisons ;
– des soins attentifs au traitement des espaces extérieurs ; avec une forte obligation du respect du bocage existant ;
– une sélection des clôtures et du mobilier urbain ;
– une harmonie architecturale des constructions.

Quelle procédure avez-vous mis en œuvre pour préserver et valoriser le patrimoine arboré, constitué essentiellement d'anciens chênes ?

C'est dans ce cadre que le patrimoine arboré de la commune est devenu un élément structurant de l'aménagement urbain.
Pour mettre en œuvre les principes généraux retenus par Gaston Bardet, les municipalités successives ont toujours associé des urbanistes, des paysagistes et des architectes avec la mission de valoriser le patrimoine arboré de la commune.
Les voies de liaison ont été généralement implantées sur les chemins creux afin de conserver la plupart des arbres existants. Le maillage des chemins piétons a été parfois utilisé pour garder des chênes sur le domaine public au lieu de les intégrer dans les propriétés voisines. De longues coulées vertes ont été aménagées.
Les acquéreurs de parcelles ont été sollicités afin qu'ils conservent les chênes qui pouvaient s'y trouver. Un bosquet de chênes intégré dans une exploitation agricole, en outre, a fait l'objet d'un classement.
Tous les chênes, qu'ils soient implantés sur le domaine public ou sur des propriétés privées, sur lesquelles il a été demandé aux propriétaires de les conserver lors de la délivrance des permis de construire, sont régulièrement surveillés par les responsables des services municipaux avec le concours d'un

expert extérieur. C'est ce groupe de travail qui décide, si besoin, de l'abattage des arbres malades. À noter que pour tout arbre abattu, la commune met en place deux nouveaux plants de même essence.
Parallèlement, la commune n'implante le long des voies de liaison ou sur les espaces publics que des végétaux existant déjà en Bretagne, adaptés à son climat, dont de nombreux chênes.

Y a-t-il eu une évolution dans la conception et la gestion des ces espaces au cours des dernières années ?

Actuellement, un tournant est pris pour accentuer encore non seulement la conservation des arbres existants mais aussi des zones humides ou plantées d'arbrisseaux et pour ne pas contrarier l'écoulement normal des eaux de ruissellement.
Nous avons confié à une équipe composée de M^me^ Nasrine Seraji, urbaniste, et de M. François Neveu, paysagiste, la réalisation d'un nouvel aménagement portant sur 62 hectares en vue d'y construire 1 200 logements.
La nouvelle équipe a commencé par dresser l'état précis de l'existant : arbres, zones vertes ou humides, arbrisseaux, fossés d'écoulement des eaux, bassin de régulation d'un ruisseau…
Puis, en associant des lignes directrices à retenir pour assurer les liaisons (voitures, piétons, cycles), les concepteurs ont défini des îlots constructibles dont l'aménagement ne sera arrêté qu'ultérieurement.
Au niveau actuel des études, il est prévu de réserver 22 hectares à la création d'une coulée verte à vocation essentiellement piétonne. Un pré-verdissement a été envisagé avant même la construction des bâtiments. Compte tenu du délai prévu de 10 ans de réalisation du quartier, cette méthode permettra aux futurs habitants de s'installer dans des espaces déjà végétalisés.
À noter que tous ces aménagements, dont la conception a su évoluer depuis 50 ans, ont toujours été marqués par le souci permanent de verdissement et de fleurissement, de bonne répartition des équipements publics sur le territoire communal et de qualité des bâtiments intégrant des architectures contemporaines.
Cette situation vaut à la commune de se voir attribuer, depuis 1989, le label quatre fleurs décerné par le Conseil national des Villes et Villages Fleuris de France. En 1995, elle a également reçu le prix européen du fleurissement.
De longue date, la commune met en œuvre une politique volontariste en matière de mixité sociale de l'habitat : plus de 20 % des logements relèvent aujourd'hui du parc locatif social, ce qui place la commune au second rang de l'agglomération, après Rennes. Offrir à tous un cadre de vie et des espaces publics de qualité reste une priorité centrale pour la municipalité.



Le Rheu (35) / Vieux chênes conservés aux abords d'un quartier récent



Briare-le-Canal (45) / Parc de Trousse-Bois, site naturel aménagé par le département du Loiret

3 - Les espaces naturels

Petits ou grands espaces, ordinaires ou remarquables, les espaces naturels participent à la qualité du paysage, à sa valeur écologique, à son identité, à son intérêt social à travers les usages de loisirs et de détente. Dans un contexte de vigilance environnementale renforcée, ces milieux font partie intégrante du projet de valorisation et de développement du territoire communal. Éléments constitutifs de la trame verte et bleue, cours d'eau, zones humides, marais, tourbières, prairies, bocages, bois et forêts constituent les réservoirs de biodiversité, les éléments de « l'armature » paysagère et écologique du territoire.

Dix conseils pratiques pour valoriser les espaces naturels

1. Identifier les espaces
Les espaces d'intérêt majeur sont essentiellement connus à travers les inventaires des ZNIEFF, les arrêtés de biotope, les sites Natura 2000 ou autres réglementations particulières. Pourtant des espaces naturels moins remarquables voire ordinaires participent également au maintien de la biodiversité. Par exemple des espaces boisés et une série de haies favorisent la connectivité des différents milieux. Les éléments participent ainsi au maintien d'une trame verte et bleue sur le territoire.

2. Inventorier les espaces ordinaires
Certains espaces font l'objet d'inventaires régulièrement actualisés par des associations ou des organismes compétents et accessibles auprès des services de l'État. D'autres espaces, plus ordinaires, ne font l'objet d'aucune démarche particulière. L'initiative revient à la municipalité qui peut mobiliser des compétences au sein d'universités, d'associations « environnementalistes ». L'intérêt de ces inventaires est de disposer d'une connaissance des milieux permettant d'orienter la gestion et la pérennité de ces espaces.

3. Associer les propriétaires à la démarche
Compte tenu du caractère privé de certains de ces espaces, la démarche suppose au préalable d'associer à la réflexion et au projet les propriétaires concernés, en particulier dans les aspects de gestion.

4. Maîtriser le foncier
Selon l'intérêt du site, des outils de maîtrise foncière peuvent être mobilisés : à travers les outils des documents d'urbanisme et la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles.

5. Définir le type d'usage
Selon l'intérêt et la qualité écologiques du site, les conditions d'accès et d'usage pourront être plus ou moins restrictives. Un espace naturel peut ainsi devenir un lieu voué aux loisirs à large fréquentation. Des milieux plus fragiles peuvent être réservés à des actions pédagogiques (parcours d'interprétation, organisation de visites à destination du grand public et des scolaires…). Enfin certaines zones sensibles peuvent être strictement protégées et interdites d'accès.

6. Renforcer la biodiversité...
... en valorisant le contexte paysager et écologique existant. Dans l'esprit de la constitution de la trame verte et bleue et de renforcement de la biodiversité, la démarche

doit d'abord consister à valoriser le contexte paysager et écologique existant par la remise en état des milieux (notamment des zones humides), la préservation de la flore existante, le cas échéant par la réintroduction d'espèces adaptées au milieu.

7. Intégrer l'aménagement

La réalisation d'aménagements permet la découverte et la fréquentation raisonnée du site. Le choix des matériaux, du mobilier et des infrastructures doit avoir un impact environnemental faible autant dans sa phase de mise en œuvre que dans sa maintenance et son exploitation (matériaux locaux ou naturels). Enfin, il faut penser à la réversibilité possible des aménagements (démontables, recyclables).

8. Mettre en place une gestion différenciée

La gestion du site doit viser le maintien de la plus grande biodiversité possible et la préservation de tous les milieux et habitats. Elle exclut toute intervention chimique, privilégie des produits biodégradables et adapte les interventions mécaniques à la dynamique naturelle du milieu.

9. Mettre en œuvre un suivi écologique

L'objectif est de maintenir la biodiversité. À cette fin, un suivi écologique doit permettre d'évaluer l'évolution effective du milieu. Les inventaires floristiques et faunistiques permettent d'apprécier le nombre et la diversité des espèces, leur répartition et leur évolution. Les résultats de ces inventaires permettront d'adapter les modes d'entretien selon les cas de figure. Ce suivi concerne les milieux terrestres et aquatiques (qualité chimique, hydrobiologique de l'eau…).

10. Communiquer

Les enjeux environnementaux d'un espace naturel et ses modes de gestion doivent être connus de la population ; ainsi le rôle d'une zone humide, d'une prairie, d'un boisement doivent-ils être précisés…. L'association de la population au projet, l'accès à la connaissance et à l'information sur l'intérêt du site facilitent l'appropriation et donc le respect du milieu concerné.



Saint-Clément-des-Levées (49) / Aménagement des bords de Loire



Vern-d'Anjou (49) / La forêt humide des Guerches

Les espaces naturels

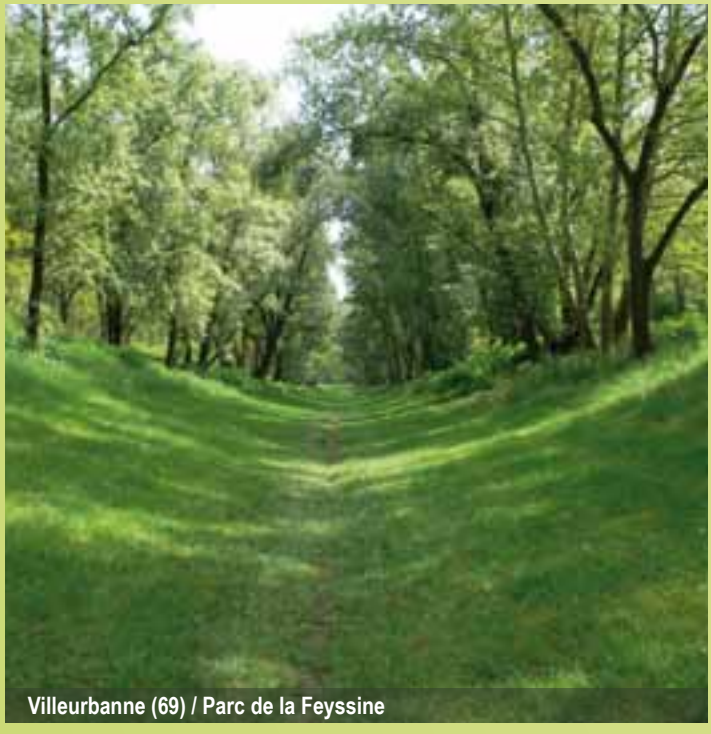
Arbres et arbustes

– *Observer pour connaître et comprendre le milieu, effectuer un inventaire écologique ;*
– *Valoriser le patrimoine végétal existant, veiller à sa pérennité, assurer, si nécessaire, son renouvellement en privilégiant les essences adaptées aux conditions locales ;*
– *Mettre en place un plan de gestion préservant la dynamique écologique du milieu ;*
– *Maîtriser les usages en fonction des sensibilités écologiques du milieu, adapter les aménagements à sa découverte.*

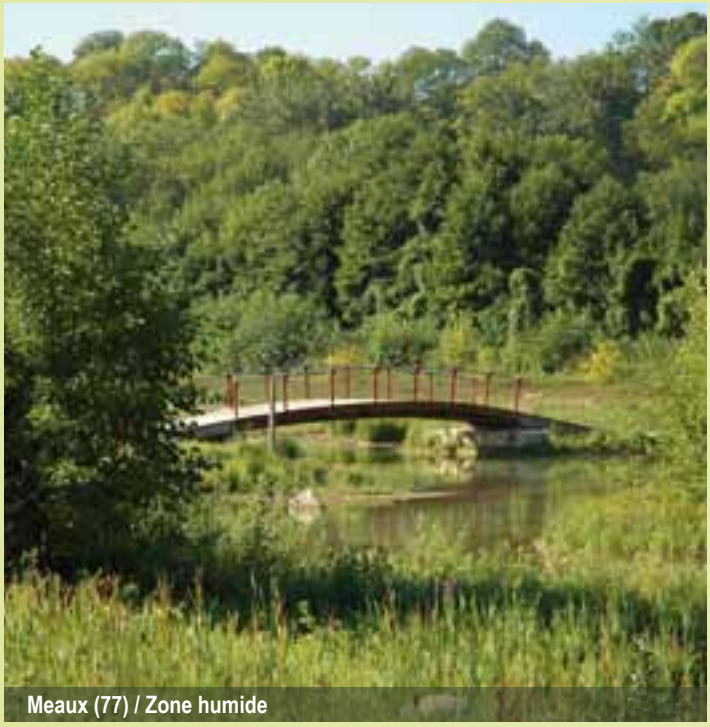
Vivaces, grimpantes, annuelles, couvre-sol…

– *Observer encore…*
– *Proscrire toute intervention ornementale…*
– *Accepter de ne rien faire… et expliquer pourquoi !*


Brissarthe (49) / Les bords de Sarthe


Villeurbanne (69) / Parc de la Feyssine


Pornichet (44) / Protection de la dune sur la plage de la Bonne Source



Meaux (77) / Zone humide



Briare-le-Canal (45) / Invitation à la découverte de Trousse-Bois



Pornichet (44) / Promenade en milieu naturel



Évian (74) / Des milieux humides fragiles à protéger

BRIARE-LE-CANAL (45) Valoriser ses espaces naturels

Installée sur les bords d'un des plus vieux canaux de France, reliant la Loire à la Seine, la commune de Briare-le-Canal a pu concilier préservation de l'environnement et loisirs. Cette commune a ainsi aménagé un espace naturel de plusieurs dizaines d'hectares, comprenant étang et boisements, ouvert au public et support à la fois d'activités de loisirs et de détente mais aussi de découverte et de pédagogie sur la qualité écologique de ces milieux.



Briare-le-Canal (45) / Le pont-canal



Marius COLLOT
Maire

Pouvez-vous donner des exemples d'espaces naturels sur lesquels vous engagez une démarche de valorisation paysagère ?

La commune de Briare-le-Canal porte une attention toute particulière à ses espaces naturels qu'elle aménage subtilement afin de les rendre accessibles au public et attractifs, sans leur ôter leur caractère sauvage.
Le parc de Trousse-Bois en est une illustration. Il s'agit d'un parc forestier de 57 ha aménagé en 1998 où l'on trouve un étang pour la pêche, un parcours sportif de 1 300 m avec onze exercices, un ponton de 200 m de long pour découvrir la zone humide riche en espèces végétales et animales, un sentier botanique avec des essences diverses (carya, orme, hêtre…), des sentiers de découverte, des aires de pique-nique aménagées.

De plus la commune, en accord avec l'ONF, a procédé au reboisement des espaces les plus dégarnis.
La ville a également aménagé un jardin d'eau totalement végétalisé de plantes pérennes et participe aussi à l'aménagement du circuit « Loire à vélo ».
Sur le territoire de la commune se trouvent également un très grand nombre de sentiers de randonnées en espaces naturels et boisés entretenus en régie, les bords de Loire et des canaux aménagés tout en préservant la faune et la flore au maximum.

Quels éléments ont motivé cette démarche : la demande sociale ? La préservation de la ressource en eau ? Une volonté de préservation de la biodiversité ?...

Plusieurs éléments ont motivé cette démarche. La ville de Briare souhaitait offrir à sa population un espace dédié à la promenade, aux activités sportives (parcours sportif) et ludiques (pêche, pique-nique), à la marche (environ 15 km de sentiers aménagés dans diverses zones de végétation), ainsi qu'à l'étude d'une végétation protégée.
L'étang de Trousse-Bois constitue une réserve d'eau naturelle pour la commune (étant alimenté par des sources).
Le parc de Trousse-Bois correspond aussi à une volonté de protection de la biodiversité qui sert de support aux enseignants (classe de l'école de la Mouillère à Orléans).

En ce qui concerne la préservation de la ressource en eau, la commune a opté depuis plusieurs années pour le paillage de massifs et de systèmes de goutte à goutte autorégulants. De plus, nous favorisons l'utilisation d'arbustes, de rosiers et de vivaces moins sensibles au manque d'eau comparativement aux massifs d'annuelles.

Comment ces espaces sont-ils aujourd'hui perçus ?

Trousse-Bois est un site remarquable et apprécié de la population Briaroise et des villes aux alentours pour son aspect écologique et ludique. Briare propose des surfaces d'espaces verts variées sur une surface de 37 ha gérée par une régie municipale.



Briare-le-Canal (45) / Parc de Trousse-Bois



Cayriech (82) / L'entrée du village

4 - Les entrées de communes

Les entrées de communes constituent des espaces sensibles ; elles sont à la fois des lieux de passage et de représentation et participent ainsi à l'image perçue de la commune toute entière. Elles sont un espace de transition entre la ville ou le village et son environnement. Elles sont également des lieux d'enjeux en matière de développement urbain, commercial, industriel… Mais quel que soit son contexte, sa taille, sa configuration, une entrée d'agglomération répond aux mêmes objectifs d'aménagement : annoncer et identifier le territoire, accueillir et sécuriser le visiteur

Annoncer et identifier le territoire

L'entrée d'agglomération donne au visiteur la première image de la commune. À travers elle, le visiteur doit comprendre qu'il aborde un nouveau territoire, celui de l'espace urbain : lieu de vie, d'habitation, d'activités, de services, de loisirs… où les usages sont multiples et doivent cohabiter. L'automobiliste n'est plus l'usager principal. Il partage un espace où se côtoient deux-roues, cyclistes, piétons, riverains et visiteurs de passage. L'entrée d'agglomération annonce la ville ou le village. L'architecture, les matériaux, les formes urbaines, le patrimoine végétal et le paysage font partie intégrante de l'identité du lieu. Elle ne doit pas être effacée par le vocabulaire routier ou des réponses purement techniques.

Accueillir et sécuriser

Accueillir, c'est mettre en confiance le visiteur en facilitant la lisibilité du lieu, en assurant confort et sécurité dans sa lecture de l'espace.

Les ports, les gares, les aéroports sont des portes d'entrée à soigner autant que les voies routières. Ces lieux de transit sont les premiers espaces que découvrent le visiteur ; leur fonction d'accueil, d'image, et de représentation est forte. Soumis à des règles strictes de sécurité des biens et des personnes, ces espaces sont des lieux d'enjeux forts en terme d'image sur lesquels la place du végétal mérite d'être réhabilitée.

Dix conseils pratiques pour réussir son entrée d'agglomération

1. Identifier la séquence d'entrée d'agglomération

Selon la configuration des lieux, une entrée d'agglomération peut prendre des formes variées : rupture immédiate du territoire rural au tissu bâti du village ou de la ville, transition douce par une densité croissante du bâti le long de la voie. Quel que soit le contexte, l'entrée de ville ou de village ne doit pas se résumer au simple lieu de positionnement du panneau d'agglomération mais à la séquence constituant l'espace de transition entre le territoire agricole et le tissu bâti. Le fleurissement du panneau d'entrée d'agglomération ne constitue pas en ce sens une réponse appropriée mais s'avère souvent une caricature de ce qu'il convient de ne pas faire. L'analyse de cet espace peut faire

apparaître des réponses diversifiées selon le contexte. Un traitement graduel, sur des séquences plus longues, ménage une transition de l'espace agricole géré de manière plus extensive vers des espaces plus urbains gérés de manière plus horticole.

2. Sécuriser les différents usages

Très fortement contraintes par l'usage de l'automobile, les entrées d'agglomération doivent d'abord intégrer comme objectif prioritaire la sécurité des riverains et des usagers quotidiens. L'enjeu est d'amener progressivement l'automobiliste à un changement de statut, passant de la route où il est prioritaire à la rue qu'il doit partager avec vélos et piétons. Le projet d'aménagement doit ainsi participer d'abord au ralentissement des véhicules, puis à la régulation de la vitesse de ces mêmes véhicules, jusqu'à un usage partagé des rues et espaces publics du centre-bourg. Cette sécurisation des usages passe par un travail de hiérarchisation des différentes voies, de leur mise en sécurité facilitant progressivement l'usage des liaisons douces. Elle passe également par une modification de l'environnement de l'automobiliste, gommant progressivement le vocabulaire routier induit par le mobilier, la signalétique horizontale et verticale au profit d'un vocabulaire plus urbain de rues, allées, places…

3. Valoriser le paysage existant

La valorisation et la mise en scène d'une entrée d'agglomération nécessitent d'appréhender, au-delà de l'analyse de la séquence routière, le contexte paysager dans lequel s'inscrit la route puis la rue. La prise en compte des vues et perspectives sur la lisière bâtie doit guider le parti pris de valorisation et d'aménagement de l'entrée de ville ou de village. Ainsi des éléments singuliers de la ville ou du village, des éléments bâtis ou naturels qui accompagnent la voie sont des éléments qui participent à l'identité du territoire et qui doivent être pris en compte dans la réflexion en amont du projet. C'est à partir de cette lecture paysagère qu'arbres, arbustes, vivaces, annuelles, couvre-sol et prairies trouveront ensuite leur juste place. Valoriser le paysage, c'est être vigilant sur l'organisation des espaces et les fonctions affectées à l'entrée de ville ou de village : revoir le positionnement de telle aire de stationnement, le point de collecte du tri sélectif, l'abri bus du transport scolaire, les toilettes, panneaux et enseignes publicitaires, lignes et réseaux aériens…

4. Adapter les plantations paysagères…

Le contexte paysager existant facilite la décision du parti pris paysager et du choix des plantations à mettre en œuvre. En situation rurale, le patrimoine végétal existant sur le territoire agricole (haies, bosquets, arbres isolés…) mais aussi dans les jardins privatifs bordant la voie participent à la personnalité du village. Le parti pris paysager



Vauchrétien (49) / L'entrée principale du village

pourra s'appuyer sur ce patrimoine existant, le conforter ou le faire évoluer dans le cadre d'une réflexion concertée sur l'image souhaitée du bourg. Dans des situations plus urbaines, la reconquête de ce patrimoine suppose de construire une image, une personnalité propre à la ville. Dans les deux cas, le parti pris paysager doit rester cohérent avec l'usage du lieu : une entrée de ville ou de village demeure un lieu de passage, souvent rapide et motorisé. Des réponses trop horticoles ou trop ornementales sont parfois en décalage profond par rapport à l'usage effectif du lieu : des rond-points, des accotements ou des terres pleins extrêmement élaborés mais inaccessibles aux piétons, des plantations hors sol alors que des espaces de pleine terre sont disponibles, une abondance de mobilier et des plantations horticoles dans des ambiances plutôt naturelles…



5. … à l'échelle du lieu…

Le choix des végétaux doit être adapté à l'usage effectif du lieu mais également à son échelle. Le gabarit des voies impacte fortement la perception des lieux : chemin, route ou boulevard induisent, par leur dimension, une échelle à l'intérieure de laquelle tous les végétaux n'ont pas la même place. Les éléments structurants sont d'abord les arbres qui, par leur hauteur et leur volume, vont pleinement occuper l'espace généré par les infrastructures routières. Ces masses boisées, composées en bosquets ou en alignements, structurent le paysage : fermeture de vues ou au contraire effet de cadrage sur une perspective, identification et mise en scène d'un itinéraire par un alignement, élément signal constitué par un arbre remarquable. Le choix des essences végétales peut participer au renouvellement des ambiances par les effets de couleur de feuillages, de textures, d'écorces… Au-delà de leur rôle de composition de l'espace, arbres et arbustes sont des éléments de confort d'usage des voies douces par leur effet d'ombrage et de protection (pluie, vent).

6. … et à une gestion durable

Dans des ambiances malgré tout plus routières, la gestion des entrées d'agglomération doit prendre en considération les contraintes d'accès et d'intervention sur ces lieux. Comme évoqué précédemment, le parti pris paysager doit d'abord être adapté à l'échelle et l'usage du lieu. Le mode de gestion qui en découle doit s'inscrire dans le cadre d'une approche plus globale de gestion différenciée. Par les surfaces qu'elles génèrent (rond-points, accotements, terre-pleins…) les entrées d'agglomération peuvent être très consommatrices en temps et en moyens de gestion. Concilier une qualité d'image et une gestion maîtrisée constitue un objectif délicat à atteindre. Aussi, une gestion durable doit être pensée et définie en amont des réalisations.

7. Adapter le mobilier urbain au contexte

Compte tenu de leur vocation d'accueil, les entrées d'agglomération concentrent une profusion d'éléments liés à diverses fonctions : mobilier inhérent à la sécurité routière, arrêt de bus, point de collecte du tri sélectif, point d'information touristique, aire d'arrêt ou de pique-nique… Cette multiplicité d'équipements et de mobiliers urbains encombre l'espace. Un toilettage et un remodelage s'imposent souvent afin d'assurer une cohérence dans le choix des mobiliers et matériaux utilisés. L'éclairage public doit participer à cette même volonté de cohérence et de mise en valeur de l'entrée de ville ou de village.



Vauchrétien (49) / Détail de l'entrée de bourg

8. Maîtriser la signalétique et l'affichage

Lieu d'accueil et de services, les entrées de communes peuvent également concentrer une profusion d'éléments de signalétique ou d'affichage : signalétique routière, communale, touristique, enseignes et affichage publicitaire… Cette question suppose au préalable de réfléchir à l'organisation des espaces et de maîtriser l'affichage et la signalétique, d'une part par l'application de la législation en vigueur, d'autre part par la possibilité laissée aux communes de mettre en place un règlement spécifique.

9. Anticiper et planifier les évolutions

Comme tous les espaces du territoire communal, les entrées d'agglomération ne sont pas des lieux immuables. Leur évolution est conditionnée par les choix opérés par la municipalité en termes de développement urbain, d'accueil de nouveaux quartiers, de nouvelles zones commerciales. La pérennité de la qualité de ces espaces est conditionnée par la prise en compte dans les documents d'urbanisme de leur évolution : prévoir les réserves foncières, préserver les lisères urbaines et les perspectives paysagères, anticiper le traitement paysager par une politique de préverdissement, ou de préservation du patrimoine végétal existant.

10. Communiquer

Une stratégie de communication doit être arrêtée par la municipalité afin d'expliquer les projets liés aux entrées de commune et d'échanger à leur sujet.

L'article L.111-1-4 du Code de l'urbanisme, issu de la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et modifiée par la loi du 23 février 2005, est entré en vigueur depuis le 1er janvier 1997. Également appelé « amendement Dupont », ce nouvel article réglemente l'urbanisation aux abords de certaines voiries. Son objectif est d'inciter les collectivités publiques et en particulier les communes à préciser leurs projets de développement et à éviter une extension non maîtrisée de l'urbanisation. L'urbanisation le long des voies recensées par l'amendement Dupont doit correspondre à un projet des collectivités publiques au regard d'une politique de développement et, à ce titre, faire l'objet d'une réflexion en amont et d'une mise en œuvre éventuelle assurant la qualité du cadre de vie.

En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière et de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Cette interdiction ne s'applique pas :
– aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
– aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
– aux bâtiments d'exploitation agricole ;
– aux réseaux d'intérêt public.

Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes.

Un document d'urbanisme peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude les justifiant, en fonction des spécificités locales. Par exemple, le règlement d'un plan local d'urbanisme peut prendre en compte une nuisance particulière ou la qualité architecturale, urbanistique ou paysagère du lieu. Dans les communes dotées d'une carte communale, le conseil municipal peut, avec l'accord du préfet et après avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L 111-1-4. Cette dérogation sera accordée au vu d'une étude motivée par des contraintes ou des particularismes locaux.



Entrée de ville

Les entrées de communes

Arbres et arbustes

– *Sur l'ensemble de la séquence constituant l'entrée d'agglomération, regarder d'abord comment s'organise le patrimoine végétal existant, en particulier le patrimoine pérenne (arbres et arbustes) qui structure l'espace, qu'il soit public ou privé : ce patrimoine est-il suffisant ? En bon état ? Faut-il éventuellement le compléter ? Le renouveler ?*
– *À partir de ce premier constat, définir les arbres et arbustes qu'il convient éventuellement d'introduire, en veillant à la cohérence d'ensemble par rapport à ce qui existe déjà, à la pertinence des essences choisies en fonction de l'identité de la commune, de leur développement (grands végétaux pour les grands axes…), à la cohérence de leur caractéristique par rapport à l'usage (caduques ou persistants, stériles ou à fruits…, à leurs qualités esthétiques (feuillage, écorce, port, floraison…) en fonction d'une composition d'ensemble.*
– *Dans le cas de la plantation de nouveaux végétaux, s'assurer de la bonne mise en œuvre des nouveaux sujets : préparation du sol, dimension des fosses de plantations, qualité du sol et de l'apport d'humus, arrosage, tuteurage ou haubanage, taille de forme…*

Vivaces, grimpantes, annuelles, couvre-sol…

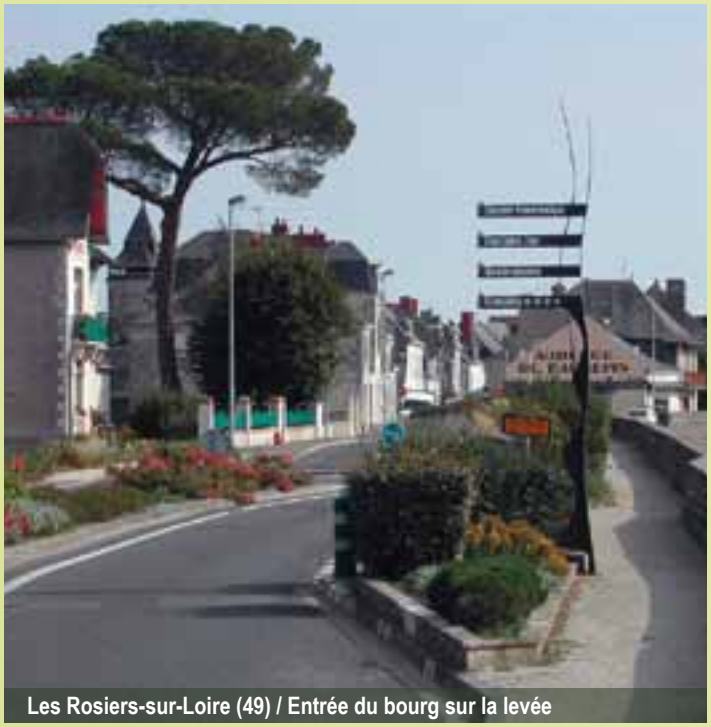
– *Ne pas limiter la réflexion d'embellissement au simple panneau d'entrée d'agglomération mais considérer la séquence constituant l'entrée de la ville ou du village ; et, en conséquence, ne pas « fleurir » uniquement le panneau…*
– *Après avoir pris en considération les strates arborées et arbustives, privilégier, chaque fois que possible, des plantations de pleine terre.*
– *Adapter la conception des massifs au contexte : essences « naturelles » et champêtres dans un contexte rural et plus « ornementales » à mesure que l'on aborde le centre-bourg.*
– *Substituer, lorsque le contexte s'y prête, un entretien « routier » à une gestion différenciée des berges et accotements permettant ainsi l'installation d'une flore spontanée.*
– *Composer un aménagement végétalisé prenant en compte couleurs, formes, textures, ports des arbres et des arbustes qui peuvent également apporter un fleurissement saisonnier.*
– *Choisir des essences adaptées aux contraintes d'usage (passage de véhicules) et d'entretien (difficulté d'accès des accotements, terres pleins…).*
– *Lorsqu'ils peuvent être remplacés au profit de plantations pérennes de pleine terre, éviter tous les éléments d'artificialisation de l'espace (pallox, bacs jardinières…).*
– *Pour le cas des rond-points, s'intéresser autant aux abords qu'à la galette centrale plus compliquée à aménager et à entretenir…*
– *Associer les particuliers au projet global en orientant leur réflexion sur la plantation des pieds de murs, les haies de clôtures, en assurant la cohérence d'ensemble dans le choix et l'harmonie des végétaux.*
– *Accepter de ne rien faire au profit d'une simple vue sur une rivière, un moulin ou la silhouette d'un village…*



Meudon (92) / Traitement végétal de l'entrée de ville



Saint-Georges-sur-Loire (49) / Entrée du bourg en direction d'Angers



Les Rosiers-sur-Loire (49) / Entrée du bourg sur la levée



La Haye-Fouassière (44) / Détail de la séquence d'entrée de ville

LA BAULE (44) Des entrées de ville accueillantes

Station balnéaire qui accueille en moyenne 39 000 personnes par jour, La Baule doit sa réputation de villégiature à la qualité de son patrimoine architectural de villas et de parcs boisés. Ville touristique, elle développe une politique d'accueil où chaque espace public répond à cet objectif de qualité ; les entrées de ville n'échappent pas à cette stratégie d'embellissement où le fleurissement propose annuellement un thème d'aménagement, un effort de renouvellement motivé par la volonté d'offrir à chaque saison une image réinventée de la ville.





Marc BREHAT
Directeur des espaces verts



La Baule (44) / Massif H_2O sur le thème de l'eau

Avez-vous mis en place une stratégie pour les entrées de ville ?

La Baule est une station balnéaire renommée, les espaces publics doivent donner une image valorisante en adéquation avec les attentes des visiteurs. Les principales entrées de ville doivent annoncer la couleur, une ville accueillante, fleurie, imaginative, moderne…
Il faut bien entendu veiller à ne pas décevoir une fois cette invitation franchie, l'entrée de ville fait partie d'un tout, d'autres sites doivent être également traités. D'une manière globale, il est indispensable d'identifier les principaux sites sur lesquels les efforts d'aménagement paysager doivent se concentrer.
Les entrées de villes sont souvent victimes d'une pollution visuelle importante, principalement publicitaire et commerciale. L'aménagement de ces sites est souvent difficile à mener et se réalise sur le long terme en incluant toutes les problématiques, dont le règlement de publicité fait partie ainsi que le mobilier urbain, le traitement du sol, l'éclairage public et bien entendu une présence indispensable du végétal.
À La Baule, plusieurs centaines de manifestations de tous ordres sont organisées chaque année. Cela participe au dynamisme de la ville et les espaces verts y prennent une part active en créant un fleurissement évènementiel.

Comment avez-vous valorisé le territoire ?

Afin de réaliser un fleurissement événementiel de qualité, depuis 5 ans, nous animons un groupe de fleurissement au sein des espaces verts. 8 à 10 agents du service conçoivent le décor floral sur des sites différents. Le thème de base choisi doit être très ouvert (la gourmandise en 2005, acrobaties florales en 2007, la magie de l'eau en 2008, diversité végétale en

2009, sous le vent en 2010). Ainsi, des sous-thèmes peuvent être déclinés sur chaque site traité. 8 sites sont traités en événementiel chaque année : ce sont les sites les plus vus de la commune. Entrées de villes, hôtel de ville, parc des Dryades, place de la Victoire…
Ce groupe de fleurissement permet de mettre en valeur nos savoir-faire, c'est un facteur fort de motivation des agents qui sont fiers de leur travail. D'autres services sont également associés dans la démarche, notamment la serrurerie et la menuiserie.

Quatre ronds-points servent de support à ce fleurissement événementiel. Les décors qui y sont installés doivent être relativement imposants, colorés et faciles à lire. Sur les autres sites accessibles à pied, les décors peuvent être plus fins et accompagnés de supports de communication (explication du thème, noms des végétaux, conseils divers…).
Le fleurissement événementiel nous permet de communiquer sur le jardinage biologique (un potager biologique orienté sur les économies d'eau en 2008, les associations bénéfiques de plantes en 2009). Nous utilisons également cet événement pour promouvoir la biodiversité (plantes mellifères en 2009).
L'utilisation des bulbes est également très intéressante pour ces sites. La plantation de narcisses ou de crocus sur les pelouses en naturalisation crée chaque printemps une magnifique floraison. En massif de bisannuelles, les narcisses et les tulipes intégrées en complément illuminent les compositions et annoncent les beaux jours du printemps.


La Baule (44) / Massif bulles d'eau sur le thème de l'eau

Comment renouvelez-vous le fleurissement ?

Les personnes qui passent tous les jours au même endroit finissent par ne plus le regarder.
Les municipalités s'attachent de plus en plus à traiter de manière qualitative les entrées de villes.
Cependant, le plus bel aménagement vu chaque jour finit par lasser et ne plus être vu. Il faut du mouvement, de la nouveauté, bannir la monotonie.
Le fleurissement événementiel est une très bonne réponse à cela : les habitants aiment être surpris, voir du changement. À cet effet, l'utilisation de bulbes, le travail sur des couleurs différentes à chaque saison, des massifs évolutifs, des thématiques simples valorisent efficacement et pour un coût raisonnable les lieux stratégiques.



Sausheim (68) / Entrée de la zone d'activités

5 - Les zones d'activités

Compte tenu de l'enjeu économique qu'elles représentent, les zones d'activités font l'objet d'ambitions fortes de la part des municipalités en matière de création et de dimensionnement. Mais ce développement s'opère parfois sans traitement qualitatif. Les zones d'activités marquent souvent durablement les lieux par l'importance des emprises et des infrastructures. Paradoxalement, ces espaces s'affichent comme des vitrines de développement économique du territoire en se positionnant sur des sites stratégiques (entrées d'agglomération, nœuds routiers) et sont dans le même temps marginalisés et banalisés dans le traitement paysager et urbain de leurs abords. Or, ces espaces constituent des lieux de vie et de passage pour les populations qui y sont employées et pour les visiteurs occasionnels ou réguliers (commerciaux, livreurs, clients…).

La banalisation voire la dégradation des paysages des zones d'activités est directement liée à l'absence d'un projet urbain et de paysage sur ces espaces. Un projet de qualité suppose une réflexion sur le positionnement et le dimensionnement de la zone par rapport aux entrées de ville, aux lisières urbaines et aux perspectives paysagères, et à la prise en compte du patrimoine végétal existant. Il nécessite également un travail sur l'organisation de l'accès et des dessertes, sur l'intégration des bâtiments (volumétrie, matériaux, couleurs…), le traitement des clôtures et des interfaces entre espace public et espace privé, la maîtrise des enseignes et de l'affichage, la prise en compte de l'impact environnemental de la zone (air, eau, bruit, déchets…).

Enfin, une démarche de préverdissement ainsi qu'un plan de gestion global intégrant espaces publics et privés constituent des éléments de réussite du projet.

Seule une réflexion en amont et une conception de qualité permettent de garantir une bonne image de la zone, une qualité d'usage pour ses utilisateurs et un impact environnemental minimal. Le végétal joue un rôle essentiel dans l'organisation et la structuration de ces espaces, mais aussi dans la perception générale de la zone.



Amiens (80) / Zone commerciale

Dix conseils pratiques pour réussir une zone d'activités

1. Concevoir la zone en relation avec l'environnement et le paysage existant

Le choix d'implantation du projet constitue l'étape préalable abordée au niveau du document d'urbanisme. Ce choix doit s'opérer en prenant en considération :

– le paysage de la commune, notamment lorsque le projet est situé en entrée d'agglomération ;
– l'impact de la zone sur l'environnement urbain et les quartiers d'habitation proches en termes de nuisances et d'usage ;
– les types de mesures à mettre en place en faveur de l'environnement. Est-ce que le projet a des incidences environnementales ? Quelles sont les mesures d'adaptation du projet afin d'atténuer ou de corriger ses effets sur l'environnement ? Enfin, si un espace naturel est impacté, quelles mesures de compensation peut-on envisager ?

2. Aménager avec le végétal

Le paysage et le traitement végétal contribuent, au même titre que le bâti, à créer l'ambiance et la qualité d'une zone. Les objectifs généraux consistent à construire une image végétale de la zone, d'y accroître la biodiversité, d'assurer une continuité écologique des différents espaces au cœur et autour de la zone. À l'échelle de la zone, la priorité sera donnée d'une part à la préservation du patrimoine végétal existant constituant « l'écrin » végétal du site, d'autre part à son confortement par des aménagements paysagers s'appuyant sur les essences locales. Le choix des végétaux doit être adapté aux différents usages (ombrage des aires de circulation et de stationnements, occultation, effet vitrine…). Dans le souci d'assurer une continuité paysagère au cœur de la zone, le projet d'aménagement doit s'attacher à investir tous les espaces publics disponibles : abords de voirie, cheminements, stationnements, bassins de rétention des eaux pluviales… Dans le même esprit, les espaces non commercialisés doivent faire l'objet d'un entretien, mieux encore, d'un préverdissement garantissant une continuité paysagère au sein de la zone. La gestion doit être adaptée à la fois aux contraintes d'usages, aux moyens dont dispose la collectivité pour entretenir des surfaces qui peuvent être très importantes. À l'échelle des parcelles, la continuité végétale peut être assurée par les préconisations faites dans le traitement des limites parcellaires et des clôtures, dans la végétalisation des abords des bâtiments mais aussi dans celui des parois verticales (murs végétalisés) et horizontales (toitures végétalisées).

3. Intégrer au projet de paysage la gestion des eaux de pluie et le ruissellement

La gestion des eaux de pluie répond à deux objectifs : réduire la quantité et la pollution des eaux pluviales rejetées au réseau. Le surdimensionnement des réseaux et des installations de traitement constitue une double charge pour les collectivités locales : lors de l'investissement et durant toute la durée de vie de la zone dans la cadre de sa



Angers (49) / Boulevard arboré dans la zone commerciale de Grand Maine

maintenance. Cette gestion hydraulique des eaux pluviales engendre également des risques et des perturbations pour le milieu naturel : augmentation des débits, accélération du ruissellement au point de rejet, concentration des matières polluantes… Le passage à une gestion écologique des eaux de pluie représente un enjeu économique non négligeable ainsi qu'un facteur important d'amélioration de la qualité des milieux et du paysage. Quelques principes de base méritent d'être rappelés dans ce domaine : connaître la situation hydrobiologique du site et du bassin versant concerné (étude hydrogéologique), selon la nature du sol et du sous-sol, privilégier l'infiltration directe des eaux de surface (chaussées, stationnements et bassins filtrants, puits d'infiltration…), stocker les eaux d'orage (bassin de rétention, noues permettant de réguler le débit de fuite), récupérer les eaux pluviales de toitures pour les besoins en eau de lavage, arrosage, toilettes, process industriels, prévoir des dispositifs de traitement des eaux de ruissellement des parkings et des aires de stockage…



4. Maîtriser les implantations et construire avec l'environnement

La qualité de la zone repose dans ce domaine sur trois éléments : le contrôle des implantations au sein de la zone à court, moyen et long terme, la recherche d'une cohérence environnementale et économique, la maîtrise de l'évolution du parc bâti. Le contrôle des implantations consiste à adopter une démarche globale des implantations successives des entreprises et des différents bâtiments sur la zone. Elle passe par la définition de critères de choix environnementaux et techniques. Il s'agit de s'assurer que l'évolution de l'activité de l'entreprise ne remette pas en cause les mesures initiales prises en faveur de l'environnement et du paysage. La prise en compte de l'environnement dans la conception et la construction des bâtiments relève de la compétence des maîtres d'œuvre. Mais cette exigence portée par la maîtrise d'ouvrage de la zone peut se traduire à travers des prescriptions et des cahiers des charges de cession des terrains. Les enjeux dans ce domaine concernent le confort et la santé des occupants et riverains, la réduction des consommations de ressources (énergie, eau, matières premières), la diminution des pollutions émises par le bâtiment ou induites par sa fabrication, son fonctionnement, sa maintenance et sa démolition. Le référentiel HQE peut constituer dans ce cadre un support méthodologique pertinent pour la conception des bâtiments.

5. Maîtriser les risques industriels

L'enjeu est de gérer et de minimiser les risques. Il se joue à deux niveaux : en amont du projet de création dans le choix du site et l'appréciation des risques d'exposition des populations, et au moment du développement de la zone dans le choix des activités susceptibles d'y être accueillies et dans le respect de la réglementation en vigueur.

6. Inciter les entreprises à gérer et limiter les rejets gazeux, liquides et déchets d'activité

Bien que non directement liée à l'activité de l'entreprise, la collectivité peut inciter à une meilleure gestion de ces rejets et déchets à travers l'établissement d'une charte environnementale.

7. Optimiser les déplacements et favoriser les transports les moins polluants

Le trafic automobile est une source de nuisances (bruit, encombrements) et de pollution ; il est responsable de 25 % des émissions des gaz à effet de serre. Une approche environnementale veillera à réduire les déplacements et à privilégier les modes de déplacement et de transport de personnes et de marchandises les plus favorables à l'environnement (piétons, vélos, transports collectifs, ferroutage…). Le déplacement des personnes à mobilité réduite est également un enjeu pour une approche durable. À l'échelle de l'agglomération urbaine, la cohérence doit être recherchée dans ce domaine avec le PDU (Plan de Déplacements Urbains).

8. Établir une charte environnementale

L'engagement dans une démarche de qualité environnementale sur une zone d'activités vise un double objectif : répondre aux besoins des entreprises désireuses de s'implanter dans des espaces de qualité et permettre aux collectivités de concilier développement économique et cadre de vie de leurs administrés. À travers une charte, collectivités et entreprises peuvent conjointement concourir à une amélioration de leur situation en termes d'image, de qualité de vie, d'environnement et d'économie.

9. Inciter les entreprises à la mise en œuvre d'un SME

La mise en place d'un système de management environnemental par les entreprises constitue le prolongement logique d'une démarche de qualité environnementale sur une zone d'activités. La certification ISO 14 001 et le règlement SMEA (Système de Management Environnemental et d'Audit) ou encore « éco-audit » sont utilisés dans ce type de démarche.

10. Communiquer avec la population

L'objectif est d'installer une relation de confiance entre les riverains, les usagers, les entreprises et la collectivité. La mise en œuvre d'un suivi environnemental et social, une information transparente sur les résultats, une concertation sur les évolutions souhaitables participent à ce climat de confiance.

Quelques référence utiles

– *La gestion environnementale – Levier de performance pour l'entreprise*, ADEME, octobre 2008.
– *Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités,* association Orée, 2008.
– *Nouvelle charte de qualité des parcs d'activités économiques de l'Hérault,* CAUE 34, novembre 2007.
– *Charte de qualité environnementale sur une zone d'activité économique*, Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies d'Île-de-France (ARENE), mars 2005.
– *Guide de management environnemental des zones d'activités*, association Orée, 2002.
– *Qualité environnementale sur une nouvelle zone d'activité – Guide de solutions techniques,* Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies d'Île-de-France (ARENE), septembre 2001.



Les Ponts-de-Cé (49) / Aménagement de la zone du Moulin de Marcillé

Les zones d'activités

Arbres et arbustes

– *Comme pour les entrées de communes..., regarder d'abord comment s'organise le patrimoine végétal existant, en particulier les arbres et arbustes qui structurent l'espace. Ce patrimoine public et privé est-il suffisant ? En bon état ? Faut-il éventuellement le compléter ? Le renouveler ?*
– *Envisager un plan de préverdissement dans la phase de conception.*
– *Utiliser les arbres pour accompagner, identifier et hiérarchiser les axes de circulation.*
– *Adapter le choix des arbres en fonction de leurs caractéristiques (développement, forme, sensibilité au froid, au vent…), du lieu d'implantation (bord de route, esplanade…) et de l'identité paysagère et végétale existante.*
– *Mettre en place un plan de gestion du patrimoine arboré.*
– *Associer les entreprises au plan de gestion.*



Amiens (80) / Entrée de la zone d'activités

Vivaces, grimpantes, annuelles, couvre-sol…

– *Adapter le choix des végétaux à une gestion « extensive » des espaces.*
– *Veiller à la cohérence et à la continuité du parti pris paysager entre les espaces publics (voirie, accotements, stationnements, liaisons douces…) et les espaces privés des entreprises.*
– *Prendre en compte dès la phase de conception de la zone, l'organisation et la desserte des espaces de stockage et de livraison afin d'éviter les plantations « cache misère ».*
– *Proposer aux entreprises de « construire » une image d'ensemble à travers une charte paysagère.*



Angers (49) / Centre d'activités de l'Hoirie



Rennes (35) / ZAC de Beauregard



Angers (49) / Centre d'activités de l'Hoirie



Les Ponts-de-Cé (49) / Zone du Moulin de Marcillé



Amiens (80) / Zone d'activités

LANNION (22) Valoriser les zones d'activités

Tournée vers les côtes bretonnes de granit rose, la ville de Lannion (Côtes-d'Armor) attache une importance particulière à l'image de son territoire. La notion de qualité de cadre de vie se décline sur l'ensemble des espaces dotés de richesses naturelles et patrimoniales. La prise en compte du paysage existant, la valorisation du patrimoine végétal, le confort d'usage, les déplacements et la maîtrise des nuisances sont mis en avant dans tout projet de création et de requalification. Les zones d'activités, en particulier, sont pensées en amont avec comme principe fondateur : la qualité des espaces.





Christian MARQUET
Maire, conseiller régional de Bretagne

La valorisation paysagère des zones d'activités de Lannion a constitué une action prioritaire de la municipalité. Pourquoi cette cible ?

La commune de Lannion a depuis les années 1960, date de l'ouverture du Centre national des télécommunications, créé des zones d'activités. Il s'agit pour les zones existantes d'améliorer leur intégration paysagère et pour les nouvelles de réaliser des zones en adéquation avec le développement durable.

Pour les zones existantes, les points d'amélioration sont nombreux. Ceux-ci doivent être soumis à réflexion en intégrant les nouveaux modes de déplacements (vélos, piétons), l'entretien des espaces publics, l'aspect visuel des enseignes et de la signalétique, le stationnement des véhicules, le stockage des matériaux et la gestion des eaux pluviales (noues et bassins de rétention).

Quelques exemples réalisés :
– la création d'itinéraires cyclables sur les trajets structurants souvent chargés en flux automobile ;
– l'enherbement des trottoirs sablés avec des mélanges de gazons adaptés à une faible épaisseur de terre végétale ;
– l'aménagement des entrées de zones et giratoires (paillage des massifs avec bâche biodégradable ou mulch de végétaux recyclés) ;
– la plantation d'arbres en alignement de forme fastigiée pour limiter les tailles et la plantation dans les massifs d'arbustes couvre-sol pour diminuer la maintenance tout en gardant une qualité paysagère de ces zones ;
– la création de bassins de régulation des eaux pluviales intégrés dans l'environnement (noues au niveau des fossés) ;
– la mise en place d'une gestion différenciée pour l'entretien de ces zones tant au niveau des espaces verts que des accotements de voiries.

Pour les zones à créer, il s'agit de concevoir bien en amont leur ouverture. Lorsque la commune définit dans le cadre du PLU les nouvelles zones, les premières démarches d'inventaire sont mises en place (maillage bocager, arbres remarquables, zones humides). Ensuite les voies de circulation et les modes doux de déplacements (vélos, piétons) sont précisés et définis.

Quels moyens avez-vous mis en œuvre ?

Lors des dépôts de permis de lotir, le maître d'ouvrage vérifie et prescrit ses exigences en matière d'aménagement, portant notamment sur les points suivants :
– les entrées de zone ;

– le maillage bocager à protéger, la reconstitution des talus plantés, avec des essences locales ;
– la continuité des chemins pour améliorer les déplacements doux afin de renforcer les liens entre quartiers ;
– la création d'espaces verts qui intégrera ces zones dans le paysage (plantations d'arbres d'alignement et de massifs végétalisés, intégration et restauration des zones humides, création de noues et de bassins paysagers).

Lors des dépôts des permis de construire, la mairie délivre des recommandations architecturales et paysagères aux futures propriétaires, indiquant les aspects suivants :
– l'architecture (couleurs, matériaux des bâtiments, éclairage, enseigne) ;
– la végétalisation des aires de stationnement et de stockage des matériaux ;
– l'intégration paysagère de certains espaces, notamment ceux situés en limite de zone ;
– la préservation et la protection de l'existant ;
– pour la signalétique, il faut éviter la surenchère des panneaux publicitaires qui apportent beaucoup de confusion et nuisent à l'image de la zone.

Quelles sont les retombées de cette démarche ?

Tous aménagements paysagers, recommandations ou prescriptions apportent de la valeur ajoutée au dynamisme d'une commune et contribuent à l'embellissement des zones d'activités qui sont souvent disqualifiées et dépréciées sur le plan paysager.



Lannion (22) / Entrée de zone commerciale



Le Plessis-Robinson (92) / La nouvelle cité-jardins

6 - Les quartiers d'habitation

Depuis les années 50, les villes françaises ont multiplié par trois leur surface urbanisée. Dans les aires urbaines, la consommation d'espace par habitant se traduisait en 1954 par une densité moyenne de 58 habitants à l'hectare et de 172 m^2 par habitant ; en 1990, elle atteignait le chiffre de 38 habitants à l'hectare, soit 263 m^2 par habitant. Ce phénomène d'étalement urbain, principalement lié à la production d'un habitat pavillonnaire et diffus, favorisé par l'automobile, s'effectue au détriment des territoires ruraux, des terres agricoles et surfaces forestières. Ceux-ci font l'objet d'un urbanisme non maîtrisé et d'une pression foncière et immobilière sans précédent. Les impacts environnementaux liés à l'étalement urbain sur les milieux et sur les ressources naturelles sont dommageables pour le cadre de vie des habitants. L'objectif est donc de concilier un développement urbain en intégrant les enjeux environnementaux dès l'amont des projets.

1 | Création de quartier

Dans un contexte réglementaire confortant la prise en compte de l'environnement et face à une demande sociale exigeante, la mise en œuvre des principes de développement durable par les collectivités locales dans leur projet d'urbanisme constitue un impératif incontournable. Il suppose, d'une part, une meilleure utilisation des outils de planification urbaine et de maîtrise du foncier et d'autre part une exigence qualitative dans la mise en œuvre du projet. Confortée par la loi (lois Solidarité et Renouvellement Urbain, Grenelle I et II), la prise en compte des incidences environnementales s'effectue d'abord au stade de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT et PLU) avec pour objectifs principaux : la maîtrise de l'étalement urbain par une utilisation économe et rationnelle de l'espace, l'organisation du foncier au moyen d'outils appropriés, la recherche d'une efficacité environnementale et de l'équilibre social à travers un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) volontariste et prospectif.

Quelle que soit l'échelle de la collectivité concernée, la réussite d'un projet d'urbanisme de qualité suppose au moins trois conditions préalables :

- une réflexion approfondie sur les enjeux du projet (coût global, préservation des ressources, conditions du vivre ensemble) ;
- une volonté politique forte et exigeante quant à la qualité environnementale du projet ;
- la mobilisation de moyens d'étude et d'investigation permettant au maître d'ouvrage de « porter » politiquement et techniquement son projet.

Dix conseils pratiques pour réussir ses nouveaux quartiers

1. Prendre en compte le contexte territorial
Préalablement à toutes décisions, c'est analyser le contexte territorial dans lequel s'inscrit le projet, c'est également identifier les problématiques auxquelles le projet doit répondre en matière d'habitats, de sociologie, de déplacements, d'économie, d'enjeux environnementaux. C'est enfin confronter une vision du territoire avec les autres perspectives d'aménagement exprimées à travers les documents d'orientations que constituent les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), les chartes de parc naturel régional…

2. Traduire le projet politique dans les documents d'urbanisme
C'est passer de l'intention au projet politique pour l'inscrire dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le traduire spatialement en zonage et en orientations d'aménagement dans le PLU.

3. Élaborer le programme de l'opération…
C'est d'abord apprécier l'opportunité et la faisabilité de l'opération. C'est ensuite traduire les exigences de la maîtrise d'ouvrage en matière de qualités urbaine, architecturale, paysagère et environnementale dans le programme de l'opération. C'est évaluer l'enveloppe financière de l'opération. C'est mobiliser les outils de maîtrise du foncier et préparer les procédures d'aménagement adaptées à la nature et à l'échelle de l'opération. C'est enfin animer le débat public et la concertation autour du projet.

4. … en préservant la biodiversité
C'est d'abord prendre en considération les éléments du patrimoine naturel et paysager existant : zones humides, cours d'eau, haies, boisements… C'est définir des orientations fortes dans la préservation du patrimoine végétal existant, les choix de plantations et le traitement végétal des espaces publics (voiries, stationnements, places, cheminements doux, domaines public et privé, limites mitoyennes…) mais aussi des espaces privatifs (clôtures végétales, jardins…). C'est donner la possibilité à l'architecture d'intégrer le végétal dans sa mise en œuvre (murs et toitures végétalisés). C'est, dans le parti pris paysager, prendre en compte la production et le traitement des déchets verts. (recyclage, paillage, compostage, méthanisation…).

5. … en économisant le sol
C'est réduire la taille des parcelles et implanter les maisons sur les limites de propriété. C'est utiliser les atouts du site dans la conception du projet (son orientation, les espaces naturels, le patrimoine végétal et le bâti existant, les liaisons existantes…). C'est optimiser l'espace disponible et saisir les opportunités de densification en favorisant la


Courbevoie (92) Allées des Pins et des Tilleuls

mitoyenneté. C'est veiller à la capacité d'évolution du projet à plus long terme. C'est enfin intégrer les apports énergétiques naturels (solaire) et préserver les vues et l'intimité des espaces privatifs.

6. … en économisant les ressources en eau et en énergie
C'est d'abord gérer parcimonieusement l'eau (récupération et stockage des eaux de pluie pour l'arrosage, infiltration à la parcelle par la création de surfaces filtrantes, conception d'espaces verts économes en eau…). C'est prendre en compte les pollutions potentielles et prévoir les dispositifs de traitement adaptés. C'est concevoir un quartier économe en énergie grâce à une organisation spatiale limitant les déplacements motorisés, les besoins en maintenance (voirie, réseaux, assainissement…), favorisant le recours aux énergies renouvelables (le solaire par le choix de l'orientation du projet et des parcelles) et locales (la géothermie selon les caractéristiques du sous-sol, la biomasse en fonction des capacités d'approvisionnement en bois de chauffage…).



7. … en réduisant les déplacements quotidiens
C'est concevoir une voirie apaisée qui garantisse une circulation sécurisée aux piétons et aux cyclistes. C'est assurer une continuité et un développement des liaisons douces au sein du quartier. C'est garantir l'accessibilité et la sécurisation des cheminements pour tous les publics (personnes à mobilité réduite). C'est organiser les espaces publics en fonction de leur usage.

8. … en s'assurant de la qualité du « vivre ensemble »
C'est promouvoir une mixité sociale à travers l'équilibre sociologique et intergénérationnel de la population. C'est créer des lieux d'échange, de rencontre et de convivialité, favoriser les relations de voisinage tout en préservant l'intimité. C'est prévoir les services adaptés aux différentes populations et anticiper leurs besoins.

9. … en diversifiant l'offre de logements
C'est répondre aux différentes attentes des populations en diversifiant l'offre de logements (individuels, groupés, collectifs) et le mode d'accession (directe, sociale, locative). C'est concevoir des logements efficaces sur le plan énergétique, sains pour leurs occupants et pour l'environnement. C'est produire une architecture de qualité, ouverte à l'innovation et à la modernité, adaptable aux usages et aux évolutions techniques.

10. Communiquer
C'est associer, dès la phase amont, la population à la réflexion dans le cadre d'une concertation sincère et transparente. C'est tirer parti des expériences antérieures pour expliquer les choix effectués. C'est construire une démarche de réflexion partagée pour aboutir à un projet taillé sur mesure.

Les quartiers d'habitation

Arbres et arbustes

– *Regarder d'abord comment s'organise le patrimoine végétal existant ; peut-il être conservé dans le projet de nouveau quartier ?*
– *Envisager un plan de préverdissement dès la phase de conception, utiliser les arbres pour accompagner, identifier et hiérarchiser les axes de circulation, notamment les liaisons douces.*
– *Intégrer la plantation des arbres dans la conception des espaces publics (places, squares, stationnements, aires de jeux…).*
– *Adapter le choix des essences à l'identité du lieu, aux usages prévisibles, aux capacités techniques d'entretien de la commune.*
– *Définir une charte paysagère orientant le choix des arbres dans les espaces privatifs.*
– *Selon le mode de réalisation (régie ou entreprises), veiller aux conditions de mise en œuvre : préparation du sol, dimension des fosses de plantations, qualité du sol et de l'apport d'humus, arrosage, tuteurage ou haubanage, taille de forme…*

Vivaces, grimpantes, annuelles, couvre-sol…

– *Privilégier un projet d'aménagement tendant vers une gestion extensive des espaces publics.*
– *Inciter promoteurs et particuliers à participer à une image cohérente du quartier à travers la définition d'une charte paysagère.*
– *Choisir les végétaux en fonction de l'identité globale souhaitée par la commune, adapter le choix des végétaux à une image pérenne du quartier.*
– *Veiller à la cohérence des plantations entre le domaine public et le domaine privé, notamment au niveau du traitement des clôtures végétales, adapter les plantations (composition, variétés, floraison…) en fonction des usages.*
– *Favoriser la biodiversité par un choix diversifié d'essences.*
– *Penser composition paysagère : en associant les différentes strates végétales, en jouant sur les effets de feuillages, de textures, d'écorces, de ports…*
– *Intégrer aux compositions fleuries les floraisons des arbustes et des vivaces.*
– *Veiller à l'harmonie des couleurs et des formes dans les massifs ornementaux… et les positionner à bon escient.*



Chambellay (49) / Nouveau lotissement au centre-bourg



Angers (49) / Restructuration urbaine de la caserne Desjardins



Angers (49) / Habitat social du parc de la Garenne



Rennes (35) / ZAC de Beauregard



Lyon (69) / Quartier de la Croix-Rousse



Saint-Herblain (44) / Nouveau quartier

LE PLESSIS-ROBINSON (92) Des jardins au cœur de la cité

Au Plessis-Robinson, la création et la rénovation de nouveaux quartiers ont été au cœur de la transformation de l'image même de la ville. C'est autour de l'idée de « cités-jardins » que ces quartiers se sont construits. Le végétal y joue un rôle essentiel, véritable outil de valorisation des quartiers mais aussi vecteur du retour de la nature en ville, un pari tenu pour cette ville située aux portes de Paris.





Philippe PEMEZEC
Maire, vice-président
du Conseil général

Les actions menées depuis quelques années autour du « fleurissement » ont complètement renouvelé l'image de la ville. Est-ce toujours un élément de motivation pour vos nouveaux résidents ?

En vingt ans, nous avons réhabilité ou reconstruit une part importante de nos quartiers et avons attribué une place de choix à la végétation et aux fleurs. Cette politique environnementale a été si bien menée que nous avons reçu le Grand Prix national de Fleurissement (2002), la médaille d'or du Concours européen de l'entente florale (2005), les Victoires du Paysage, la Fleur d'Or du Concours national des Villes fleuries et le Prix européen d'architecture Philippe-Rotthier (2008).
Naturellement, une nouvelle population est peu à peu venue s'installer au Plessis-Robinson, attirée par un cadre de vie paisible et chatoyant. Celui-ci fait à présent partie intégrante du quotidien des résidents robinsonnais et des actifs qui travaillent dans notre commune. On constate d'ailleurs que cet environnement de qualité est un critère déterminant pour les personnes et les entreprises qui choisissent de s'installer dans notre ville. Admirer des arbres par la fenêtre, déjeuner dans un quartier fleuri, faire du sport ou se promener dans un parc sans avoir à prendre sa voiture… La dimension végétale est omniprésente et offre une qualité de vie rare pour un territoire si proche de Paris.

De quelle manière le végétal est-il associé à la conception des nouveaux quartiers ?

La notion de paysage a une grande importance et je peux même dire qu'elle est intégrée à notre réflexion quotidienne. Lorsque mon équipe et moi-même entreprenons le réaménagement ou la reconstruction d'un nouveau quartier (Joliot-Curie, le Bois Brulé, le Cœur de Ville, la nouvelle cité-jardins…), nous avons dans l'idée de créer un environnement, avec sa part de bâtiment, de jardins, de rues ou de chemins. Le végétal est indissociable de l'urbain si l'on veut concevoir un espace beau à voir et où il fait bon vivre.
Si l'on prend l'exemple de la nouvelle cité-jardin, les essences d'arbres et les espèces végétales ont été choisies en cohérence avec le style architectural : un style classique et romantique. Mais au-delà de l'aspect esthétique, le plus remarquable dans ce quartier est d'avoir été conçu à l'image d'un écosystème naturel. Il a été pensé comme un environnement durable, intégrant une diversité animale et végétale, des pierres et de l'eau. Les végétaux sélectionnés sont propices à la nidification et jouent un rôle de niche écologique. Au cœur de la végétation serpente une rivière créée de toutes pièces, alimentée par les eaux de pluie. Des centaines de poissons y ont été introduits et s'y reproduisent comme dans un espace naturel. Un étiquetage des plantes remarquables et de collections a même été prévu pour permettre aux promeneurs de reconnaître les espèces rares. La ville du Plessis-Robinson contribue ainsi à sensibiliser sa population citadine au développement durable.

Comment qualifieriez-vous les évolutions et les attentes de la part de la population ?

Il semble justement que la population attende que la ville soit de plus en plus gérée dans une perspective de développement durable. De nombreuses initiatives sont menées dans ce sens : la gestion raisonnée de l'eau (plantation de végétaux résistants secs, arrosage automatique…), l'utilisation de paillage, la gestion différenciée des espaces verts.

Il est certain que nous avons atteint aujourd'hui un niveau confirmé en matière de fleurissement et de qualité environnementale. Il n'est pas question pour autant de nous endormir sur nos lauriers ! L'objectif est de garder cette excellence pour le cadre de vie des résidents et des actifs robinsonnais. L'approche environnementale fait maintenant partie de notre façon de penser. La rénovation de nos quartiers va se poursuivre dans la continuité du travail réalisé, en réservant une place de choix à Dame Nature !



Le Plessis-Robinson (92) / Le jardin de Sertillanges

2 | Rénovation

Si les dix conseils énoncés précédemment pour les nouveaux quartiers sont applicables à la rénovation urbaine, le sujet nécessite cependant quelques ajustements d'approche. À la différence des nouveaux quartiers, les opérations de rénovation urbaine sont confrontées à deux problématiques spécifiques : d'une part un espace déjà urbanisé doté d'un héritage bâti et végétal qu'il faut gérer, d'autre part une population en place qui peut exprimer ses attentes, voire ses réclamations.

Dans un contexte urbain préexistant, la difficulté du projet consiste à tisser ou à re-tisser un patrimoine végétal initialement constitué par une succession d'espaces verts d'accompagnement des ensembles bâtis. Les modes de gestion sont alors basés sur des considérations esthétiques voire hygiénistes. La capacité de recomposition paysagère et végétale peut être également limitée par des considérations techniques : disparition ou dégradation des sols naturels, régression des surfaces disponibles, environnement climatique perturbé, incompatibilité d'usages… Le projet de rénovation passe par une conception associant différentes compétences : paysagiste, urbaniste, environnementaliste… Car au-delà d'une simple recomposition paysagère, la rénovation urbaine suppose également une exigence écologique, liée au retour de la nature en ville. Elle suppose ainsi de favoriser la biodiversité et de participer à la constitution de la trame verte et bleue. L'enjeu est désormais de concevoir des espaces de nature en ville, de définir les vocations paysagères susceptibles d'être prises : horticoles, champêtres ou sauvages.



Trélazé (49) / Quartier des Plaines

L'exercice est délicat car les espaces urbains disponibles diminuent et les populations ont des exigences parfois contradictoires : des espaces de nature sécurisés pour les pratiques de loisirs et de détente, une exigence environnementale de qualité et une demande d'espaces verts à l'apparence propre et entretenue.

La principale difficulté de ces opérations de rénovation est la question de l'acceptation sociale des nouveaux espaces. Le succès de la démarche suppose de réunir trois conditions préalables :

– la conviction des élus,
– la capacité de pédagogie des professionnels,
– les moyens d'appropriation mis à la disposition de la population.



Trélazé (49) / Opération de renouvellement urbain du quartier des Plaines

AULNAY-SOUS-BOIS (93) Rénover avec le végétal

La ville d'Aulnay-sous-Bois (81 600 habitants) a engagé depuis plusieurs années un important programme de rénovation urbaine pour lequel les espaces verts et le végétal sont au cœur du projet d'aménagement. Un pari gagnant sur la capacité des espaces publics à créer du lien social et à favoriser les conditions du « mieux vivre ensemble ».


Aulnay-sous-Bois (93) / Square





Sylvie SCHLUMBERGER
Directrice du service espaces verts

En quoi le végétal représente-t-il un levier pour faciliter le travail de renouvellement de quartiers dans votre commune ?

Le renouvellement des quartiers se traduit à Aulnay par plusieurs axes d'évolution qui se confirment dans les documents engageants que sont le plan local d'urbanisme (PLU) et le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD spécifie bien que les aménagements en cours et à venir (comme ceux déjà réalisés ces cinq dernières années) visent à :
– renforcer les centralités de quartiers pour leur donner attractivité, qualité et le plus de fonctions possibles (commerciales, culturelles…) ;
– préserver le patrimoine architectural (même en l'absence d'un classement particulier) et le patrimoine vert ;
– conforter et enrichir ces patrimoines en créant de nouveaux axes verts, des jardins ou des squares de proximité, de nouvelles mises en valeur avec éclairage, mobilier de qualité, enfouissement des réseaux…

Par ailleurs, la ville d'Aulnay s'est engagée dans un PRU (Projet de Rénovation Urbaine) qui touche un vaste quartier de 25 000 habitants, en habitat collectif essentiellement. L'ampleur de la transformation est sans égale et touche le bâti (démoli et reconstruit à des échelles plus humaines), les voiries et parkings (un nouveau maillage est en cours de constitution), les équipements publics et tout naturellement les espaces verts et les espaces de récréation.
À ce sujet, l'arbre a véritablement « pignon sur rue » et aucun chantier de voirie (parking, avenue ou mail) n'est mené sans un accompagnement arboré. Feuillus et pins « se partagent le bitume » et bordent des voies, reliant désormais d'anciennes zones résidentielles qui se tournaient le dos.
La redistribution du foncier permet de dessiner quelques places, îlots verts de qualité, aires de jeux d'enfants là où, auparavant, préexistaient des étendues gazonnées parsemées de quelques arbres. Ces espaces verts étaient peut-être

plus vastes qu'aujourd'hui mais avaient peu d'identité et de caractère.
Très impliqués dans cette opération, le bailleur social, propriétaire d'une bonne partie des logements, le département (propriétaire de l'axe structurant) et la ville, participent, chacun à leur façon, à créer un cadre de vie harmonieux et verdoyant.
Une des transformations majeures initiées par le bailleur social est ce qu'on appelle la « résidentialisation ». Il s'agit de la création de « courées », franges vertes diversifiées en pied d'immeuble, espaces devenus privés attenant au bâti, limités par des clôtures en solide barreaudage. Les clôtures se dissimulent petit à petit dans un foisonnement d'arbustes et de plantes grimpantes, voire de petits arbres.
La palette végétale utilisée par les trois maîtres d'ouvrage est volontairement diversifiée et riche, les plantations se font dans de belles tailles, en sorte que les habitants s 'approprient rapidement ce nouveau cadre de vie.

Le service espaces verts n'a-t-il pas un rôle de médiateur dans ce contexte ?

Le service espaces verts est totalement investi dans l'objectif de végétaliser de façon optimale ce vaste territoire. Il veille aussi à ce que certains arbres en place représentant l'histoire des lieux et ayant de beaux volumes soient préservés, même s'ils ne sont pas toujours positionnés idéalement par rapport aux nouveaux tracés de voies ou aux bâtis.



Aulnay-sous-Bois (93) / Création de nouveaux squares et intstallation de jeux

Les aménagements mis en œuvre favorisent-ils la création du lien social entre les habitants ?

Qu'ils soient mis en place dans le tissu pavillonnaire ancien ou qu'ils soient prévus au niveau des quartiers d'habitat collectif, les aménagements sont incontestablement des occasions de créer du « mieux vivre ensemble ».
L'aménagement de nouvelles places dans une ville qui en manquait crée des lieux plus conviviaux de halte, de repos, de rencontre, voire de rassemblement autour de manifestations culturelles ou autres. Les frondaisons d'arbres et l'accompagnement végétal coloré, les bancs au design harmonieux incitent à s'arrêter et à profiter d'un cadre où le minéral se fait un peu oublier. Le mobilier urbain lié à l'éclairage, à la sécurisation du site et à la propreté est lui aussi choisi avec soin, quitte à y mettre le prix et ceci, quel que soit le quartier.
Les nouvelles aires de jeux, dont un certain nombre sont encore à créer, favorisent elles aussi le lien social. Leur intégration paysagère et leur installation avec de nombreux bancs sont des exigences constantes dans les cahiers des charges.
Enfin, la création récente de jardins familiaux, au pied même des immeubles, en cœur d'îlot, ceinturés de zones vertes, est une vraie réussite. Lieux de vie, d'expérimentations, de partage, d'apprentissage du jardinage et de fierté de réussir ses cultures, ces « zones vertes » d'un nouveau genre méritent d'être multipliées.



Maisons-Alfort (94) / Les jardins familiaux du parc du Vert de Maisons

7 - Les jardins à vocation sociale

Des jardins ouvriers aux jardins familiaux

Si l'on a retrouvé la trace de jardins de type ouvriers à proximité des salines d'Arc-et-Senans bâties au XVIIIe siècle, l'histoire des jardins ouvriers date essentiellement de la fin du XIXe siècle, lorsque l'abbé Lemire, parlementaire dans la région du Nord de la France, contribue à fournir aux foyers modestes des parcelles de terre destinées à améliorer le quotidien mais aussi à lutter contre l'alcoolisme des ouvriers. Il fonda en 1896 la Ligue française du Coin de Terre et du Foyer, dont est issue l'actuelle Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs. Les jardins ouvriers, que l'on nomme plus volontiers aujourd'hui jardins « familiaux », n'ont rien perdu de leur attrait et ne cessent encore aujourd'hui de s'implanter en périphérie des villes ou des bourgs ruraux. La demande est forte et les listes d'attente sont souvent longues pour accéder à une parcelle de terre. Ces jardins permettent non seulement à des foyers modestes de produire leurs propres légumes et fleurs, mais aussi de profiter d'un espace en plein air et de relations sociales détendues. Malgré tout l'intérêt qu'ils présentent, ces espaces pleins de vie n'ont pas toujours su adopter une image harmonieuse ni s'intégrer pleinement dans une logique d'ensemble, et ont été souvent relégués dans des espaces incertains, friches ferroviaires ou reliquats agricoles en zone périurbaine.

Afin de rompre avec cette image, due notamment à la monotonie des clôtures et des abris de jardin – issue parfois d'un règlement intérieur trop strict – ou, à l'inverse, afin de lutter contre le développement désordonné de « bidonvilles verts », beaucoup de communes cherchent une voie plus satisfaisante en proposant à leurs services techniques de se rapprocher des associations de jardiniers pour améliorer l'aspect de ces espaces de verdure. Certains élus font appel à des paysagistes pour donner à l'ensemble des parcelles un dessin plus recherché voire une ambiance de parc urbain pouvant accueillir des cheminements de promenade pour le public. D'autres ont recours à des architectes pour concevoir des abris de jardin pratiques et esthétiques. Lorsque les finances associatives ou publiques manquent pour réaliser des aménagements ambitieux, il est toujours possible de trouver des solutions simples pour améliorer l'aspect des jardins familiaux, comme celle de recouvrir d'une même couleur l'ensemble des constructions, abris, clôtures, réservoirs d'eau, portillons... Il est toujours intéressant pour les communes d'accompagner les associations de jardins familiaux dans leurs démarches quotidiennes. Les jardiniers amateurs ont parfois la main lourde avec les produits chimiques au point d'être parfois – des enquêtes l'ont révélé – à l'origine de pollutions des eaux de surface par un usage élevé de produits phytosanitaires, à des doses parfois dix fois supérieures à ce que l'agriculture la plus intensive manipule. Des campagnes d'information sont alors utiles pour changer les habitudes. De même, l'utilisation des matériaux de récupération doit se faire avec précaution. L'installation de traverses de chemin de fer, très courante dans les jardins familiaux pour border les espaces cultivés, peut s'avérer dangereuse, tant ces éléments de bois concentrent de fortes doses de créosote (goudron de houille pour lequel la vente et l'utilisation par les particuliers sont interdites du fait de son pouvoir cancérigène) et peuvent polluer les plantations à destination alimentaire.

Jardins d'insertion

Plusieurs associations françaises animent des jardins d'insertion où des publics en difficulté viennent se resocialiser en travaillant la terre et fournir la communauté en légumes ou en fleurs. Il peut s'agir en particulier de maraîchage dit « d'insertion », sur de grandes parcelles, qui fournit les marchés locaux ou directement les populations des quartiers voisins. Une concertation avec les agriculteurs locaux est alors préalablement nécessaire pour ne pas enfreindre les règles de la concurrence commerciale. Ces jardins d'insertion ont un rôle majeur pour les publics en difficulté sociale qui peuvent remettre en état des friches agricoles ou restaurent des terrains à l'abandon. Cependant, les riverains de ces espaces cultivés rechignent parfois à voir s'installer à proximité de leur lieu d'habitation des publics en difficulté. Un travail de concertation préalable est donc là aussi nécessaire si l'on ne veut pas connaître de situations conflictuelles ou de rejets.

Jardins partagés

Depuis quelques années se répandent aussi des jardins associatifs à parcelle unique, cultivés de manière collective sur le modèle de jardins communautaires nord-américains. Un groupe d'habitants investit alors – parfois spontanément à la manière des militants des Green Guerillas de New York – une friche urbaine et la transforme à son gré en jardin de proximité, en potager collectif, en jardin pédagogique, en terrain de jeux ou d'événements culturels. De plus en plus de collectivités tiennent compte de cette demande sociale. Certaines ont choisi de favoriser et d'organiser la création de ces jardins partagés, trouvent du foncier, incitent les habitants à améliorer l'aspect visuel de leur projet.

D'innombrables initiatives se multiplient dans toute la France, que les collectivités accompagnent et intègrent dans leur politique d'espaces verts. Les jardins familiaux ou partagés peuvent même entrer dans le cadre de la mise en valeur des ensembles bâtis en occupant des zones non constructibles ou maintenir le dégagement des cônes de visibilité des monuments historiques. Les zones de jardins familiaux ou partagés peuvent alors être clairement délimités et réservés dans les documents d'urbanisme de la commune.

La question foncière ne doit pas être un frein

La question de la disponibilité foncière n'est pas un réel obstacle pour la création de jardins familiaux ou partagés. Il existe toujours des parcelles ingrates, inconstructibles, délaissées, qu'il est possible de mettre à disposition d'un groupe d'habitants ou d'une association. La commune peut acheter ses surfaces et les mettre à disposition des associations de jardiniers ou d'insertion. Attention cependant aux mises à disposition temporaires de terrain, car les habitants éprouvent toutes les difficultés à accepter de devoir abandonner leur espace collectif après plusieurs années d'intense investissement.

Les pieds d'immeubles dans les quartiers de grands ensembles, où subsistent des espaces ouverts bien proportionnés, sont également des lieux idéals pour créer des jardins dans le prolongement des logements. Les bailleurs sociaux ont alors un rôle majeur à jouer pour faciliter la mise en place de lieux jardinés individuels ou partagés. Certaines associations mettent en place des systèmes de parrainage entre une personne âgée et un groupe d'enfants qui entretiennent ensemble les parcelles au bénéfice de toute la communauté.

La création de jardins familiaux ou partagés permet de créer du lien social, d'occuper des terrains délaissés, d'embellir des quartiers, de responsabiliser les habitants de tous âges à la gestion de leur cadre de vie. De nombreuses collectivités ont saisi l'occasion de répondre à une demande sociale forte pour offrir à leurs administrés des espaces de bien-être et d'expression, mais aussi d'intégrer l'aménagement de ces espaces dans une logique d'ensemble de gestion des espaces verts.

Dix conseils pratiques pour réussir les jardins à vocation sociale

1. Identifier les besoins

L'opportunité de la création de ces espaces est le plus souvent issue de l'expression de la population à partir de laquelle la municipalité peut apprécier la faisabilité du projet. Les besoins liés aux jardins à vocation sociale ne sont uniquement inscrits dans des contextes urbains mais peuvent être également présents en milieu rural.

2. Organiser la concertation
La faisabilité du projet passe également par une phase de concertation avec les différentes parties prenantes (municipalité, associations de quartiers, bailleurs sociaux, promoteurs…) afin de définir le rôle des différents acteurs, la vocation et les types d'usage (jardins familiaux, jardins partagés, jardins d'insertion…). L'implication du service espace vert peut être précisée à ce stade : participation à l'entretien, expertise et conseil, animation… Le projet peut être également un support de lien intergénérationnel en articulant son implantation à des équipements, des écoles, résidences pour personnes âgées…

3. Définir le mode de délégation
Selon les acteurs impliqués, la gestion administrative du jardin peut être de différentes natures : convention, bail emphytéotique, mise à disposition… Ces documents précisent les rôles et responsabilités de chaque partie prenante.

4. Choisir un site
Le choix du site s'opère à partir de considérations conciliant la proximité des quartiers d'habitations et les qualités agronomiques des sols. L'aménagement de certains sites urbains nécessitera un travail de reconstitution des terres arables. La mise en œuvre du projet ne doit pas être bloquée par la question de la maîtrise foncière ; des baux ou conventions peuvent être établis entre les différentes parties prenantes.

5. Concevoir le jardin
Cette phase suppose la définition d'un programme préalable devant prendre en compte les points suivants : proximité et accessibilité du lieu, accès au réseau (eau, énergie), fonctionnalité et confort d'usage du jardin pour tous les publics, intégration urbaine et paysagère (nature des matériaux, mobilier…), gestion écologique (organisation des espaces de compostage, récupération des eaux pluviales, entretien des espaces communs…).

6. Définir un règlement d'usage
Ce document définit les règles d'usage et de conduite du jardin (pratiques culturales, types de matériels et produits autorisés, consommation d'eau, comportement, autorisation d'accès, horaires, gestion des déchets, sécurité…).

7. Valoriser la vocation d'insertion sociale
Veiller à associer tous les acteurs sociaux susceptibles d'utiliser cet espace comme support d'intégration et d'échange (centre d'aide par le travail, centres sociaux, association d'insertion…).

8. Valoriser la vocation sociale
Utiliser le lieu comme support d'animation facilitant le lien intergénérationnel, inter-quartiers, intercommunautaires…

9. Exploiter la vocation pédagogique
Favoriser les échanges de connaissances et de savoir-faire entre usagers, partenaires du projet, service espaces verts, à travers des animations ou des événements.

10. Promouvoir la démarche
Communiquer à destination de la population sur l'existence du lieu, sa vocation économique, environnementale, pédagogique et sociale.


Villeurbanne (69) / Jardins familiaux

Les jardins à vocation sociale

Arbres et arbustes

– *Préserver les structures paysagères existantes ; adapter la conception du jardin pour intégrer les arbres aux usages de détente et d'espaces partagés.*
– *Utiliser cette trame verte pour l'insertion paysagère du jardin (traitement des limites périphériques, des clôtures, des accès…).*
– *Intégrer la mise en place de vergers dans la conception du jardin.*

Vivaces, grimpantes, annuelles, couvre-sol… légumes et autres

– *Carte blanche aux utilisateurs dans le respect du règlement défini !*
– *Stimuler le caractère productif et ornemental du jardin en associant cultures légumineuses et cultures florales.*



Le Plessis-Robinson (92) / Jardins familiaux de la cité-haute



Lyon (69) / L'îlot d'Amaranthes, jardins associatifs dans une friche urbaine



Sainte-Savine (10) / Création de la Communauté d'agglomération troyenne



Maisons-Alfort (94) / Jardins, espaces de promenades et de rencontres



Nantes (44) / Des cabanes colorées



Reims (51) / Détente et convivialité



Huningue (68) / Une vocation pédagogique

REIMS (51) Des jardins familiaux pour renforcer les liens sociaux

La ville de Reims (183 837 habitants) a une longue tradition de jardins familiaux, née à la fin du XIXe siècle et qui perdure de nos jours avec 1 500 parcelles attribuées. Si l'aménagement de ces espaces répond à une demande économique, c'est aussi pour la municipalité un moyen d'améliorer les liens sociaux.





Raymond JOHANNESSE
Adjoint au maire



Reims (51) / ...aux jardins

Les jardins familiaux font l'objet à Reims d'une attention particulière de la part de l'équipe municipale. Pourquoi cette volonté ?

Il existe une forte tradition des jardins à vocation sociale dans l'agglomération rémoise. Les premières réalisations datent de la fin du XIXe siècle et ont régulièrement augmenté avec la croissance de la ville pour aboutir aux 1 500 parcelles actuelles. Traditionnellement implantées dans la coulée alluvionnaire de la Vesle ou sur des délaissés proches des emprises ferroviaires, les réalisations les plus récentes concernent des quartiers d'habitats sociaux.
Ainsi, l'aménagement de 50 nouvelles parcelles dans le quartier Croix-Rouge a été commencé en 2009 et sera poursuivi en 2010.

D'autres projets sont prévus en partenariat avec des organismes logeurs dans le cadre de la rénovation urbaine sur le quartier Orgeval ou sur les projets d'urbanisation d'anciennes friches ferroviaires.
Nous avons aussi prêté depuis plusieurs années deux terrains maraîchers de plus de 2 ha à des associations d'insertion.
Ainsi, la dynamique concernant la création de jardins familiaux est bien présente à Reims car la demande reste forte et même en augmentation du fait du contexte économique.

Au-delà de leur rôle social, les jardins familiaux sont aussi un des éléments du « vivre ensemble » des quartiers et permettent ainsi aux habitants d'être les acteurs de leur cadre de vie.

Quel rôle jouent la ville et le service des espaces verts dans la création de ces jardins ?

Les projets d'extension ou de création de nouvelles parcelles sont étudiés en interne en concertation avec l'association concernée, puis financés et réalisés par la collectivité.
Au-delà de ces projets d'extension, nous subventionnons le fonctionnement des neuf associations locales qui gèrent les lotissements de jardins aménagés par nos soins puis mis à leur disposition.
Ces associations sont de dimension variable en fonction de leur histoire et de leur implantation sur le territoire.
Nous tenons à soutenir les efforts des conseils d'administration pour mener à bien la gestion de ces parcelles.
Nous examinons chaque année leurs demandes et notre service des espaces verts assure le lien au quotidien pour répondre à des besoins ponctuels d'amélioration.

Comment qualifieriez-vous les évolutions tant au niveau de l'aménagement des jardins que des pratiques de leurs usagers ?

On peut dire que les nouveaux projets sont réalisés au plus proche des gens. À la fois par leur implantation au cœur des quartiers et dans la mise au point des projets où nous intégrons, dès le départ de l'étude, l'association concernée.
Nous intégrons aussi la dimension environnementale, par exemple en équipant les abris de dispositifs de récupération des eaux pluviales et en installant des bacs à compost.
Dans le même esprit, nous avons mené plusieurs actions de sensibilisation auprès des jardiniers sur la protection de la ressource en eau et en les invitant à limiter ou même à renoncer à l'emploi des pesticides. Notre service des espaces verts, qui mène les mêmes démarches dans la gestion des jardins, est ainsi venu témoigner à plusieurs reprises à l'occasion des assemblées générales des associations de jardins familiaux.

Une démarche comparable a été menée concernant l'esthétique des parcelles. Les concours des plus beaux jardins, organisés chaque année, permettent ainsi de récompenser les efforts des jardiniers pour l'embellissement.
La ville de Reims et les associations ont d'ailleurs reçu le Prix national du Fleurissement des jardins familiaux collectifs en 2005.



Reims (51) / Espace de détente



Courbevoie (92) / Cimetière des Fauvelles : allée du Midi

8 - Les cimetières et espaces sportifs

Les cimetières et les espaces sportifs constituent des lieux spécifiques dans le patrimoine des espaces verts. Les choix opérés en matière d'aménagement ou de gestion répondent à des usages qui se caractérisent par des activités très ciblées et de fortes exigences de la part du public. Ces contraintes ne doivent cependant pas occulter l'impact environnemental que génère la gestion de ces espaces.

Dans les cimetières, le public a souvent des difficultés à accepter la cohabitation entre le végétal et les tombes. Cette perception est liée à la fois aux caractéristiques esthétiques et à la symbolique des lieux. Le public est depuis longtemps habitué à une grande qualité d'entretien qui ne laisse que peu de place à la spontanéité du végétal. Le cimetière constitue un lieu très organisé qui reflète un certain état d'esprit où la part du minéral et du végétal et leurs symboliques sont variables selon les régions et les pays. Pourtant ces coutumes bien ancrées évoluent. Des expériences menées par un nombre croissant de communes témoignent de l'accueil positif que le public réserve aux cimetières paysagers.

Il en va de même pour les espaces sportifs. Ces équipements recouvrent toutes les installations à vocation sportive, recevant du public et accueillant des manifestations (rencontres, compétitions...). L'exigence des usagers praticiens d'activités sportives a eu tendance à normaliser la gestion ainsi que l'aménagement des terrains et de leur environnement immédiat. Or les pratiques sont nombreuses et les exigences variées au sein même d'une même discipline sportive. Concernant les sports collectifs pratiqués en plein air, la qualité d'une surface dédiée à une pratique n'interdit pas de mener une réflexion sur le paysage et les modes de gestion des abords de l'équipement. Les golfs ont déjà intégré cette démarche ainsi que certaines piscines ou bassins de baignade.

L'un et l'autre constituant des espaces publics à part entière. Leur intégration urbaine et paysagère doit être abordée comme la création ou l'extension de quartiers, en travaillant notamment sur les limites et les liaisons avec l'environnement proche.

Six conseils pratiques pour réussir l'aménagement des cimetières

1. Effectuer un constat d'huissier
C'est éviter les plaintes de dégradation lors des travaux en effectuant un état des lieux de toutes les tombes pour ne pas s'exposer à des demandes de réhabilitation exagérées.

2. Anticiper les évolutions de la demande sociale
C'est installer un columbarium qui correspond à la demande croissante de personnes qui n'ont pas la possibilité d'entretenir un caveau. C'est également créer un carré pour les indigents afin d'inhumer dignement les personnes sans ressource ou sans famille.

3. Opérer les choix d'aménagement en fonction des objectifs de gestion
C'est construire son projet en prenant en compte les modes de gestion que l'on souhaite mettre en place (gestion de l'eau, des déchets, des intrants…). C'est également prévoir des volumes suffisants de terre, anticiper le développement du végétal et installer des barrières anti-racinaires pour

empêcher que les racines n'aillent dégrader les sépultures. Enfin, c'est réaliser des allées en matériaux compacts et épais, bordées de bandes végétales drainantes pour éviter le désherbage.

4. Établir une concertation avec le service en charge de l'activité funéraire
C'est établir un dialogue sur le suivi des concessions pour pouvoir entretenir au mieux les espaces paysagers et éventuellement occuper les surfaces en transition. C'est également faire évoluer le règlement interne du cimetière et y intégrer un cahier des charges de l'activité funéraire qui respecte le paysage et les espaces verts (accès des engins, règles de travail…).

5. Prendre en compte les différentes confessions religieuses
C'est informer les services en charge de la gestion et de l'entretien des espaces verts sur les sites des différentes confessions et éviter ainsi des malentendus liés à la méconnaissance des pratiques religieuses.


Mauléon (64) / Cimetière paysager basque

6. Anticiper l'extension possible
Pour les cimetières existants, en prévoyant cette extension dans le document d'urbanisme et en anticipant sur la maîtrise foncière. Pour les créations, concevoir le cimetière en intégrant cette possibilité d'extension.

Six conseils pratiques pour réussir l'aménagement des espaces sportifs

1. Établir une concertation
C'est identifier les besoins et les attentes de la population en dialoguant avec les différents clubs sportifs et les habitants afin de définir précisément le type de surface à réaliser.

2. Établir des objectifs de gestion
C'est définir les modes de gestion des surfaces sportives (eau, intrants, entretien…) et les prendre en compte lors de la construction du projet. C'est également s'assurer de la capacité technique et financière à entretenir les surfaces.

3. Valider le cahier des charges par toutes les parties concernées
C'est s'assurer que les clubs sportifs et les élus se sont bien mis d'accord sur les objectifs à atteindre quant à l'utilisation et au devenir des surfaces sportives.

4. S'entourer des compétences
C'est faire appel à des prestataires spécialisés de l'aménagement des terrains sportifs. Certaines surfaces sportives nécessitent une expertise technique très spécifique.

5. Aménager des espaces sportifs à l'échelle du territoire
C'est prendre en compte le temps d'utilisation et le nombre de personnes concernées par les terrains. Pour les petites communes, des aménagements de qualité peuvent être réalisés à l'échelle intercommunale.

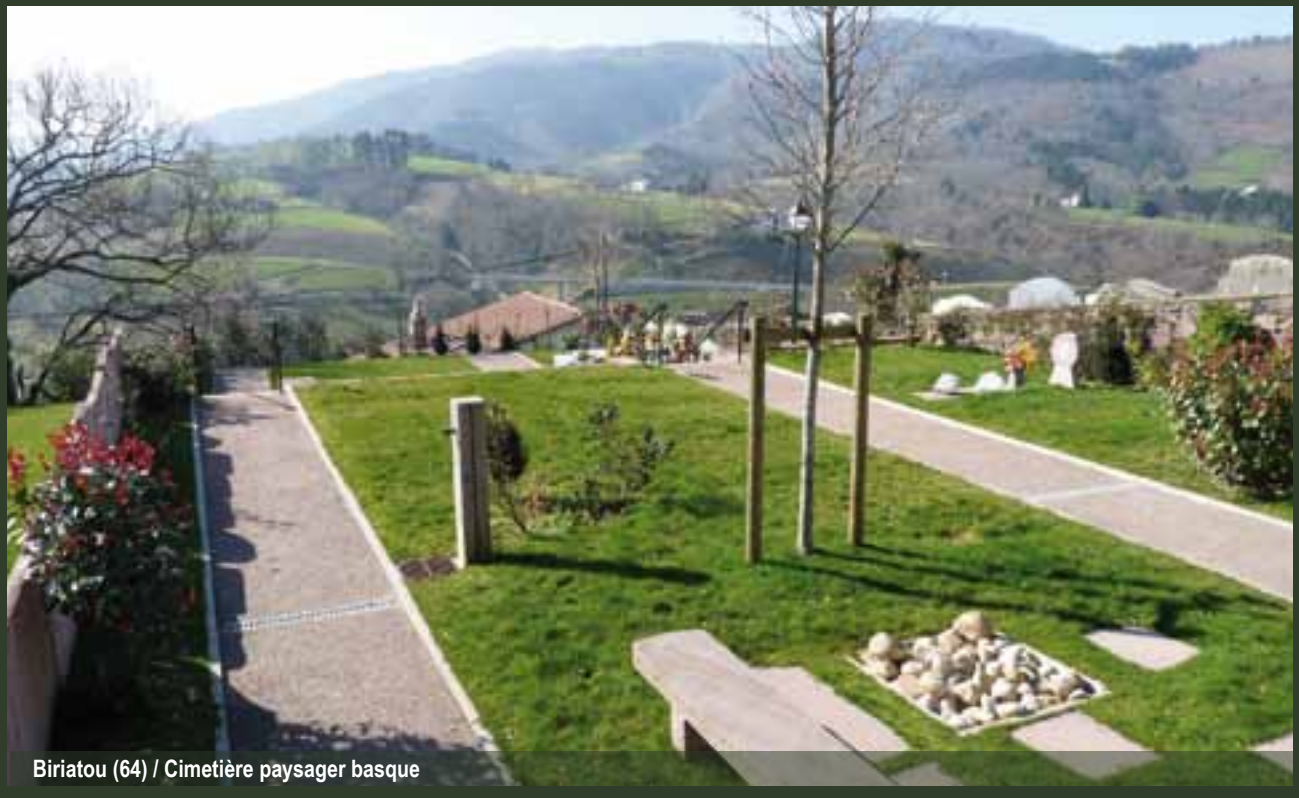
6. Concevoir des espaces ouverts
Dans la mesure de la compatibilité avec la sécurité des installations, intégrer les espaces sportifs dans le domaine public en permettant un accès ouvert de détente et de loisirs à d'autres usagers.

L'association du végétal et du cimetière est une pratique ancienne. Cet usage s'est exprimé de manière forte et volontaire au fil des siècles en milieu rural, où l'on retrouve le jardin autour de l'église qui a succédé à l'enterrement dans la maison, puis à l'extérieur de celle-ci, et enfin à l'église. Cette progression est encore lisible en Pays basque, où perdure également la tradition de la stèle funéraire. Une initiative locale a permis de revisiter l'approche du cimetière : l'association culturelle Lauburu a travaillé pendant plus de trente ans à la redécouverte de la tradition funéraire basque et à sa valorisation dans un nouveau type de cimetière, le « cimetière paysager basque ». Il s'agit d'une création contemporaine établie sur des pratiques traditionnelles, transposées et adaptées aux besoins de notre époque.

Avec ce type de cimetière, le végétal prédomine sur le minéral : tombes et caveaux perdent leur présence emphatique pour disparaître sous la surface du sol sous une couverture végétale uniforme. Seuls émergent les différents monuments funéraires (croix, stèles, plates-tombes, etc.) valorisés par un écrin de végétation, ce qui implique une gestion particulière du cimetière (caveaux en série). Les équipements liés aux nouvelles pratiques funéraires tels que le jardin du souvenir et les lieux de conservation des urnes y trouvent naturellement leur place.

Largement impliqué dans la diffusion de ce nouveau type de cimetière, le CAUE 64 a accompagné la création d'une quinzaine d'entre eux. Il met à disposition un guide technique pour leur réalisation et propose régulièrement des visites aux élus intéressés.

(CAUE 64)



Biriatou (64) / Cimetière paysager basque

les cimetières et espaces sportifs

Arbres et arbustes

– *Pour les cimetières, veiller à la pérennité des arbres existants et anticiper leur renouvellement.*
– *Adapter le choix des essences à planter en fonction de l'identité et de la charge symbolique du lieu (cyprès et ifs sont souvent associés aux lieux de souvenirs).*
– *Adapter le choix des essences à l'entretien du lieu (arbres à feuillage caduque ou persistant selon le contexte).*
– *Pour les espaces sportifs, la présence d'arbres peut répondre à la fois à un objectif d'agrément et de confort (ombrage, protection du vent…) ; la plantation se fera en tenant compte de la compatibilité entre ces éléments et les disciplines pratiquées.*

Vivaces, grimpantes, annuelles, couvre-sol…

– *Pour les cimetières, veiller à la cohérence d'ensemble entre la végétalisation pérenne qu'offre le cimetière et le fleurissement des sépultures par les familles.*
– *Dans cet objectif, la végétalisation pérenne pourra faire office d'écrin pour le fleurissement des sépultures.*
– *La volonté de supprimer un désherbage chimique peut conduire à la restructuration paysagère du lieu, facilitant ainsi la mise en œuvre d'une gestion plus écologique (introduction d'espaces enherbés…).*
– *Pour les espaces sportifs, les considérer comme des espaces publics participant à l'image de la commune et les valoriser par des aménagements paysagers de qualité.*
– *Adapter le choix des surfaces aux activités pratiquées.*
– *Comparer attentivement les solutions techniques au regard des types de surfaces et des besoins réels.*



Montreuil-Bellay (49) / Extension du cimetière



Berlin (Allemagne) / Cimetière



Mourenx (64) / Cimetière paysager



Arras (62) / Cimetière militaire



Le Plessis-Robinson (92) / Le parc des sports

VICHY (03) Innover dans la gestion des espaces sportifs

Pourvue de nombreux espaces sportifs et fortement sollicitée dans ce domaine pour la qualité de ses équipements, la ville de Vichy (26 108 habitants) témoigne de la complexité et de la technicité requises pour une gestion durable de ces équipements : maîtrise des intrants, gestion de l'eau, adaptation des outils de tonte, travail du sol…





Dominique SCHERER
Directeur espaces verts



Vichy (03) / Stade Darragon

Les espaces sportifs nécessitent une conception et des modes de gestion très spécifiques. Comment s'opèrent-ils dans votre ville ?

Pour la plupart regroupés au sein d'un parc omnisports de plus de 100 ha, les espaces sportifs font également partie intégrante du tissu urbain. Ainsi, le stade d'honneur et son annexe sont situés au centre-ville, à proximité de la rivière, et deviendront probablement le cœur de notre projet d'écoquartier ; un autre terrain est situé dans le quartier sud-est de la ville. Des espaces dits de proximité sont dédiés aux sports (pelouses, terrains de basket et de volley…). Selon les usages et les durées d'utilisation, plusieurs catégories d'espaces sportifs sont définies :

– Les terrains de foot et de rugby en gazon naturel destinés aux compétitions des clubs locaux, au centre de préformation de football de Vichy et à l'accueil de stages sportifs de haut niveau (clubs professionnels).
L'entretien de cette catégorie de terrain est de haute qualité (tonte, arrosage intégré et automatisation, fertilisation, travaux mécaniques du sol, traçages, travaux de regarnissage réguliers et de rénovation annuelle).

– Les terrains de foot et rugby en gazon naturel destinés aux entraînements des clubs locaux et à l'accueil de manifestations sportives.
L'entretien de cette catégorie de terrain est de qualité (tonte, arrosage intégré et automatisation, fertilisation, travaux mécaniques du sol, traçages, travaux de regarnissage et de rénovation) compte tenu des utilisations sportives.

– Les plaines de jeux en gazon naturel destinées aux manifestations (foot, rugby, paintball, équirando….) scolaires, corporatistes, associatives.
L'entretien de cette catégorie de terrain est plus rustique : tontes plus hautes et moins fréquentes, graminées plus rustiques que pour les terrains destinés aux compétitions et

entraînements, pas d'arrosage, fertilisation limitée avec des engrais organiques exclusivement, travaux mécaniques (décompactages, traçages…).

– Un terrain de football en gazon synthétique (1 tracé foot à 11 et 2 terrains tracés foot à 7) permet une utilisation sans contrainte des intempéries.
L'entretien de cette catégorie de terrain est de qualité (balayage régulier puis ramassage des matières organiques et déchets divers, rénovation par apports de granulat caoutchouc complémentaire pour compenser son usure).

– Un terrain en stabilisé transformé en terrain gazonné avec le développement progressif et maîtrisé de la végétation spontanée :
  – entretien limité à la maîtrise de la hauteur de la végétation, pas d'arrosage, pas de fertilisation…
  – idem pour parking vert aux abords d'équipements sportifs.

Quels sont les points les plus sensibles de la gestion ?

– Le suivi régulier des terrains, par une remise en place des désordres (mottes) après les matchs ou les entraînements, les regarnissages ponctuels (mélange substrat + graines).



Vichy (03) / Terrain de rugby

– La maîtrise des arrosages malgré les programmations automatiques.

– Les kilomètres de traçages annuels compte tenu des nombreuses manifestations sportives se déroulant chaque année à Vichy.

– La planification des travaux mécaniques du sol.

– La maîtrise des plannings d'utilisation à moduler en fonction des conditions climatiques.

Quelles ont été les principales révolutions mises en œuvre ?

– Limitation des intrants : abandon des traitements phytosanitaires contre la maladie des gazons.

– Augmentation des travaux mécaniques réguliers des sols pour obtenir des gazons plus résistants (décompactage, carottage, aération, sablage, scarification, regarnissage, rénovation).

– Augmentation de l'utilisation d'engrais organiques et d'engrais de synthèse à libération lente d'azote.

– Automatisation des arrosages.

– Utilisation de tondeuses hélicoïdales pour les terrains de compétition et d'entraînements. Pour les autres terrains, tondeuses rotatives.

COURBEVOIE (92) Un espace symbolique rénové

Lieu à forte charge symbolique, le cimetière constitue un espace sensible en termes d'image et de gestion. L'expérience de la ville de Courbevoie (84 415 habitants) sur la restructuration du cimetière des Fauvelles montre combien ce lieu s'inscrit dans la continuité du tissu urbain et mobilise les mêmes exigences qualitatives d'aménagement, d'usage et de gestion.





Courbevoie (92) / Cimetière des Fauvelles : carré militaire

Jacques KOSSOWSKI
Député-maire

Les cimetières sont des lieux à forte charge symbolique. Comment s'intègrent-ils dans la conception et la gestion de vos espaces verts ?

Le cimetière des Fauvelles de Courbevoie couvre une surface de plus de 6 hectares, ce qui lui confère le titre d'espace public le plus vaste de la ville. Il est situé au cœur d'un nouveau quartier, le faubourg de l'Arche. Ce cimetière devait bénéficier des mêmes aménagements qualitatifs que ceux réalisés à proximité. Par ailleurs, l'aménagement devait répondre aux préoccupations exprimées par la charte de l'environnement lancée en 2003 et relayées aujourd'hui par l'Agenda 21, à savoir aménager un espace répondant aux exigences de développement durable tant dans la conception que dans la gestion.

Avez-vous identifié une évolution de la demande des habitants sur ces lieux ?

De nombreuses habitations ont été créées à proximité du cimetière. La volonté municipale étant de concilier vie urbaine et paysage, la végétalisation du cimetière est devenue une évidence d'accompagnement de l'urbanisme du quartier.
Il est d'ailleurs intéressant de noter le consensus de la population envers ce projet municipal.

Comment conciliez-vous ces attentes avec vos objectifs environnementaux identifiés dans l'élaboration de votre Agenda 21 ?

L'aménagement paysager du cimetière de Courbevoie a été l'occasion de mettre en œuvre un projet dans une démarche de développement durable. Sur une superficie de plus de 6 hectares, les eaux pluviales sont récupérées dans des tranchées fertiles. L'eau sert ainsi au développement des 700 arbres plantés.
La diversité végétale s'exprime par une trentaine d'essences alliant les persistantes et les caduques. L'ensemble de la terre

du site a été valorisée par du compost de déchets verts, le mélange terre-pierre réalisé avec du limon de lessivage de betteraves. Enfin, sur l'aspect social, le mulch mis en place pour éviter l'évaporation est issu d'un CAT (Centre d'Aide par le Travail) et agréé agriculture biologique.

L'opération a fait l'objet d'une obligation de résultats et d'une traçabilité sur les quatre années suivant les travaux. L'ensemble des documents est disponible sur demande au service espaces verts et environnement de la ville.



Courbevoie (92) / Cimetière des Fauvelles : allée du Couchant



Blaziert (32) / Les abords de la mairie

9 - Les abords d'établissements recevant du public

La nature et le nombre d'équipements dans les territoires municipaux varient selon la localisation et la taille de la commune. Néanmoins, chacune possède au moins une mairie. Les équipements sont ici considérés comme les infrastructures offrant des services à la population, quelles que soient leur typologie ou la nature du propriétaire. Il peut s'agir d'une mairie, de services administratifs, de services sociaux, d'une poste, d'un office de tourisme ou encore d'écoles.

Ces établissement recevant du public contribuent à l'image de la commune. Il en va de même pour les espaces publics à proximité. Il est donc essentiel de réfléchir à la qualité d'usage des abords au moment de la définition du projet d'aménagement. Qu'il s'agisse du mobilier urbain, des revêtements, de l'accessibilité ou du traitement végétal, les différents éléments qui constituent les espaces publics doivent faire l'objet d'aménagements spécifiques aux points d'accueil.

Dix conseils pratiques pour réussir les abords d'établissements

1. Intégrer le projet à un réseau d'espaces verts
Le traitement végétal des abords des établissements doit être considéré comme un des maillons structurants d'un réseau d'espaces verts voire d'une trame verte et bleue. Les abords d'établissements sont des espaces de transition entre l'extérieur et l'intérieur, le végétal et le minéral, la nature et le construit.
À ce titre, la relation entre le végétal et le bâti peut introduire de nouvelles formes d'aménagement à travers le traitement des façades, des murs et des toitures végétalisés.

2. Privilégier le projet urbain à la forme architecturale
Dans cette optique, il convient de travailler préalablement à l'organisation et à la qualité des espaces urbains recevant les équipements. C'est à ce niveau que se définissent les orientations en termes d'implantation, de continuité végétale, d'intégration paysagère. C'est également rappeler les rôles et les responsabilités du maître d'ouvrage public édictés par la Loi maîtrise d'ouvrage publique à travers la définition du programme de l'opération.

3. Traduire les exigences qualitatives dans le PLU
Avant même l'engagement du projet d'équipement, c'est au stade du document d'urbanisme que doivent être définies les exigences de qualité en matière de traitement des espaces publics. Il s'agit d'articuler le projet de végétalisation en s'appuyant sur le PADD et les outils des documents d'urbanisme (règlement, orientations d'aménagement…) qui en précisent les règles.

4. Exprimer des exigences au stade du projet
C'est intégrer, dans la phase de conception de l'équipement, le traitement des abords avec le même niveau d'exigence qualitative que le projet lui-même (choix des végétaux et techniques de mise en œuvre, choix du mobilier, traitement des sols, accessibilité).

5. Considérer le végétal comme un trait-d'union
C'est considérer les espaces publics et le végétal comme des liens organiques et structurels entre les différents équipements, quel que soit leur statut de propriété. C'est donc définir un projet urbain et paysager à l'échelle du territoire communal.

6. Adapter le choix des végétaux à l'échelle du lieu
C'est choisir les essences arborées et arbustives en fonction de leur capacité de développement et du gabarit du bâti. C'est également adapter les solutions de végétalisation à l'échelle du lieu.

7. Adapter le choix des végétaux à la symbolique du lieu
C'est d'abord connaître l'histoire du lieu, c'est ensuite associer la symbolique du végétal à ce même lieu. C'est définir les végétaux à planter et expliquer le parti pris.

8. Adapter le choix des végétaux à l'usage du lieu
C'est d'abord apprécier les différents types de pratiques et de publics afin de concilier confort d'usage et agrément avec l'ambiance paysagère souhaitée : ombrage pour les stationnements, liaisons douces, espaces d'attente et de détente, ambiance sonore, sécurité, accessibilité et lisibilité de l'espace…

9. Adapter le choix du végétal au caractère patrimonial du lieu
C'est respecter l'histoire et l'identité du lieu en conciliant patrimoine et modernité ; c'est utiliser le végétal et les espaces paysagers comme liens entre patrimoine ancien et moderne.

10. Gérer avec raison
C'est mettre en œuvre les pratiques de gestion différenciée (maîtrise des intrants, économie d'eau…), ici comme ailleurs ! C'est aussi assurer une continuité des modes de gestion entre ces espaces, quel que soit leur statut de propriété.


Boulogne-sur-Mer (62) / Jardin de la mairie



Biarritz (64) / Coulée verte et abords de la médiathèque

Les abords d'établissements recevant du public

Arbres et arbustes

- *Adapter le choix des essences en fonction de l'identité du lieu et du bâti.*
- *Adapter le choix des essences en fonction des contraintes liées au bâti (hauteur et proximité du bâtiment, ombre et courants d'air, capacité pédologique…).*
- *Prendre en compte les nuisances liées aux usages (passage de véhicules, piétinement…).*
- *Tenir compte des contraintes d'entretien (accessibilité, sécurité…).*

Vivaces, grimpantes, annuelles, couvre-sol…

- *Privilégier l'aménagement des abords du bâtiment avant celui de la façade.*
- *Privilégier les plantations de pleine terre chaque fois que possible avant de recourir aux solutions de fleurissement hors sol.*
- *Accepter parfois le caractère minéral de certains espaces patrimoniaux.*
- *Si une intervention de fleurissement sur le bâti est envisagée, préserver l'intégrité architecturale de la façade en privilégiant l'utilisation de balconnières et en excluant les accroches de mobilier directement sur les murs.*
- *Recourir aux plantes grimpantes lorsque le contexte patrimonial le permet.*
- *Associer les particuliers au fleurissement des façades en leur proposant une thématique identitaire.*
- *S'interroger sur la pertinence de l'utilisation de contenants (bacs, jardinières) encombrants et inesthétiques.*



Chenillé-Changé (49) / L'église



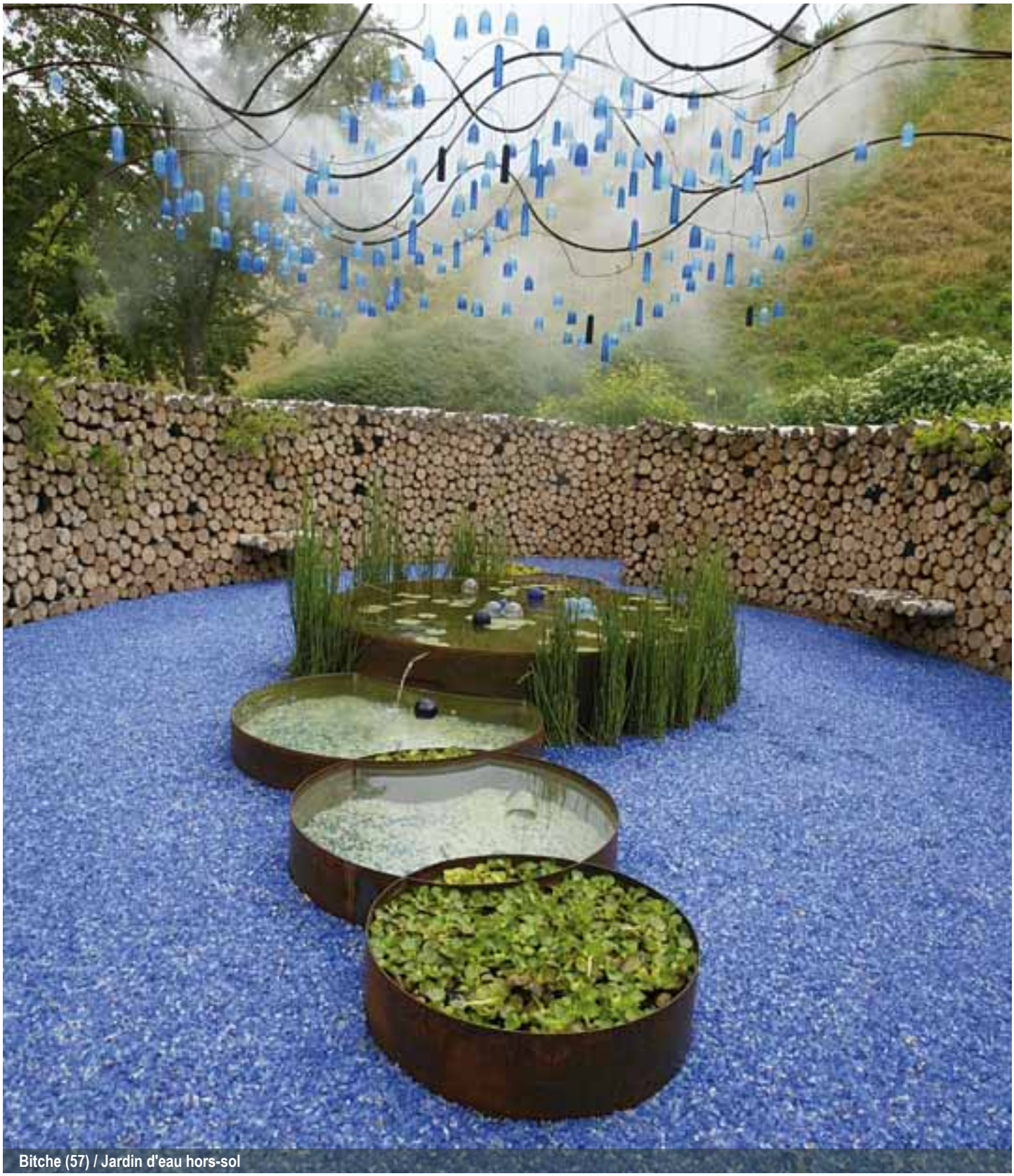
Beaucouzé (49) / La médiathèque


Trélazé (49) / Centre social


Tourcoing (59) / Hospice d'Havré


Lyon (69) / Tribunal administratif


Saint-Germain-sur-Moine (49) / L'école



Bitche (57) / Jardin d'eau hors-sol

10 - Les parcs et jardins

Les parcs et jardins sont des lieux que le public plébiscite pour les bienfaits et les avantages que leur procure la présence de végétaux. Leur vocation est généralement de trois ordres. Elle peut être liée à la pratique d'activités ludiques et sportives, à la détente ou à la découverte botanique. Ces différents usages ne sont d'ailleurs pas toujours compatibles au sein d'un même lieu, en fonction notamment de son caractère patrimonial et historique. Il est donc important de bien identifier les attentes du public et de réfléchir à la complémentarité des pratiques au sein d'un parc ou d'un jardin.

De manière générale, le public est beaucoup plus attentif à l'environnement paysager ou jardiné du parc qu'à celui d'un espace public dans lequel il ne fait que passer. Un jardin est généralement un lieu dans lequel le public s'arrête et observe son environnement. C'est donc l'endroit par excellence dans lequel le paysagiste et le jardinier peuvent laisser libre cours à leur savoir-faire horticole et à leur créativité paysagère.

Les parcs et jardins représentent également des lieux privilégiés pour communiquer sur le végétal, le paysage ou la nature. La réalisation de brochures de présentation des parcs, la mise en œuvre d'une palette végétale étiquetée, d'événements culturels et ludiques sont autant de supports qui permettent de sensibiliser un public averti ou non.

Dix conseils pratiques pour réussir les parcs et jardins

1. Identifier les publics et leurs besoins
C'est prendre en compte les usages aux environs du futur jardin ainsi que les cibles extérieures au quartier ou à la commune pouvant éventuellement être intéressées par l'équipement. C'est ainsi intégrer de manière pertinente le parc à un bassin de vie, et à un contexte urbain et social.

2. Mettre en place une concertation
C'est associer les habitants à la définition du projet afin d'identifier au mieux les besoins et les différentes fonctions du futur jardin. C'est également préparer leur appropriation.

3. Effectuer un diagnostic des perceptions
C'est prendre en compte les cinq sens dans l'analyse de l'espace et dans la conception du projet. C'est étudier en particulier l'impact du bruit, des odeurs et des images sur la perception de l'espace et définir en conséquence des ambiances, des usages et des échelles.

4. Réaliser un diagnostic technique
C'est analyser les caractéristiques techniques du sol, du climat et de l'ensoleillement afin de choisir les végétaux adaptés à chaque espace du jardin.

5. Appréhender la gestion
C'est définir des modes de gestion dans le respect de l'environnement (consommation d'eau et d'intrants, gestion différenciée, gestion écologique…) et les capacités à entretenir l'espace (compétences techniques, moyens humains et financiers). La question de l'entretien doit être posée au moment de la conception du projet afin de ne pas se retrouver avec un espace ingérable et difficile à soigner.

6. Associer les jardiniers au projet
C'est associer le personnel en charge de l'entretien du futur parc ou jardin à la concertation sur le projet, à la définition du programme, à la rédaction du cahier des charges, à la conception du parc ou du jardin, à l'identification des contraintes de gestion.

7. Confronter le diagnostic au projet
C'est réviser son intention initiale en fonction des résultats de la concertation et définir un programme qui précise les différentes fonctions du jardin (ludique, de détente, sportive, pédagogique…).

8. Choisir un maître d'œuvre
Dans le cas d'une création, c'est faire le choix des compétences de l'équipe (urbaniste, paysagiste, écologue, sociologue…) afin de garantir une vision pluridisciplinaire du projet.

9. Choisir avec pertinence les végétaux
C'est planter des végétaux en prenant en compte le diagnostic technique, la fonctionnalité des espaces et les capacités de gestion, l'environnement urbain et paysager du projet.

10. Communiquer et sensibiliser
C'est utiliser le jardin comme support de communication et de sensibilisation à travers des événements permanents ou temporaires. Grâce à une communication bien ciblée, c'est faciliter l'appropriation du lieu et son respect.



Mairie de Tourcoing (59) / Rénovation et extension du jardin botanique de Tourcoing, inauguré en 2004, conception Antoine VAN OPLYNUS, Agence Urba Folia.

Dans un contexte de maîtrise de l'étalement urbain et de reconstruction de la ville sur elle-même, l'exigence d'une ville dense doit répondre aux aspirations des habitants. Mais comment la ville dense peut-elle être verte ? Cette question renvoie à la perception qu'ont les riverains de leur environnement urbain. En effet, des enquêtes effectuées dans deux villes suédoises ont montré que, dans la ville la moins dense, la population exprimait à hauteur de 40 % (contre 4 % pour la plus dense) un manque d'espaces verts alors que le pourcentage de ces espaces était le même dans les ceux cas (15 %). Des enquêtes complémentaires ont montré que ces résultats variaient d'un quartier à l'autre selon la densité, interrogeant le rapport entre accessibilité des espaces verts et densité urbaine. Une recherche a été engagée pour trouver des explications à ce résultat paradoxal, en travaillant sur la forme urbaine. Ces travaux ont montré que le paysage vécu n'est pas le paysage perçu.

La taille des espaces verts doit être suffisamment grande. Des recherches faites à Tokyo, Berlin, Londres et Copenhague montrent que la part des espaces verts oscille entre 15 et 20 % de la surface urbaine. Une superficie minimale de 10 m^2 d'espaces verts par habitant est un compromis acceptable.

La qualité des espaces verts recouvre différentes notions : tranquillité, terrain de jeux pour les enfants (jeux aménagés mais aussi aires naturelles), « bain de soleil », lieu de rencontre… Cette valeur sociale des espaces verts qualifie un « sociotope ». L'élaboration d'une carte des « sociotopes » nécessite d'identifier et de localiser les espaces verts ouverts au public, d'effectuer un diagnostic sur les usages effectifs du lieu, de procéder à une évaluation par les usagers (enquêtes, entretiens, groupes de travail…) et enfin de définir des lignes directrices dans le projet d'aménagement urbain (par exemple, un espace vert calme avec une aire de jeux dans un rayon de 300 m, un lieu naturel dans un rayon de 1 000 m…).

La proximité. Le SCoT de Stockholm a montré la nécessité de trouver des espaces verts tranquilles avec des aires de jeux à une distance de 300 m des habitations, 500 m pour une aire naturelle de pique-nique avec bain de soleil…

La facilité d'orientation est un facteur aussi important que la distance à pied entre deux lieux. Elle est liée à l'organisation du tissu urbain et à sa lisibilité permettant aux usagers de se repérer et de s'orienter aisément (organisation, hiérarchisation et identification des voies).

En conclusion, une forte densification ne signifie une disparition des espaces verts mais une plus grande exigence qualitative de ces espaces, notamment par une meilleure accessibilité.

(D'après « Réussir la ville dense en l'ouvrant sur la nature – Pour une approche sociale de la trame verte et bleue », conférence d'Alexander Stahle, architecte-paysagiste, 8 septembre 2009)



Lyon (69) / Parc de la Tête d'Or

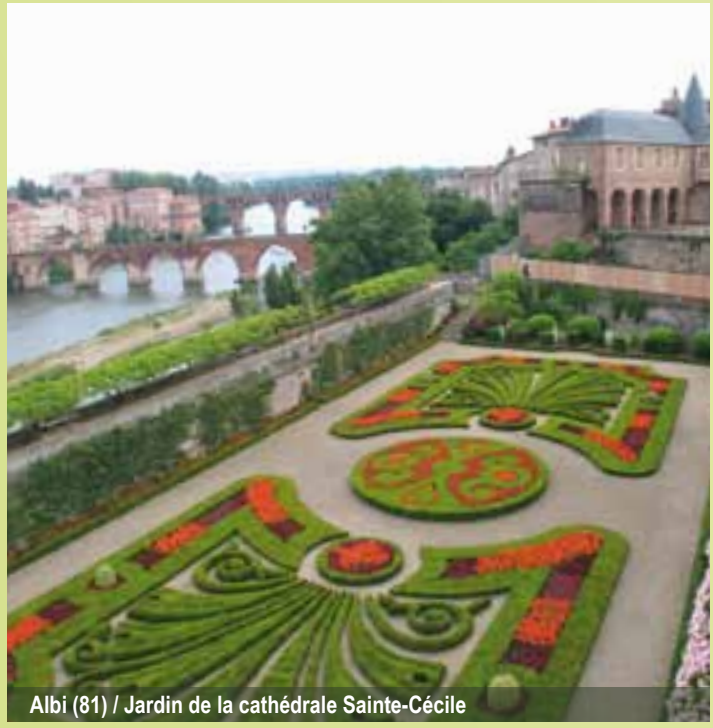
Les parcs et jardins

Arbres et arbustes

– *Pour les parcs et jardins existants, prendre en compte le patrimoine arboré présent et assurer sa pérennité en fonction de l'histoire et de l'identité du lieu.*
– *Pour la création de nouveaux parcs et jardins, réfléchir à l'identité souhaitée qui déterminera le choix de la palette végétale.*
– *Dans tous les cas, prévoir un plan de gestion du patrimoine arboré.*

Vivaces, grimpantes, annuelles, couvre-sol…

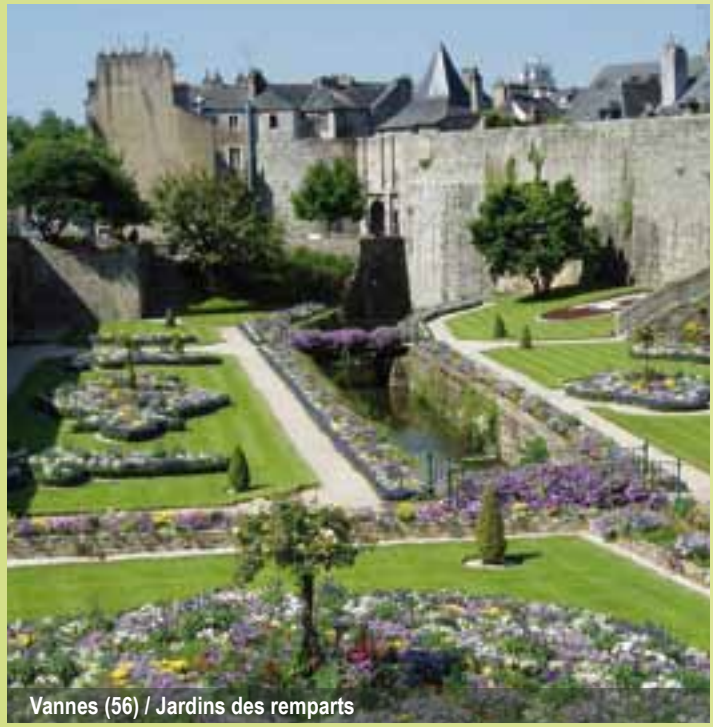
– *Carte blanche aux jardiniers !*
– *Harmonie dans la composition, les associations végétales, les textures, les couleurs, les échelles de massifs…*
– *Harmonie entre les massifs…*



Albi (81) / Jardin de la cathédrale Sainte-Cécile



Brest (29) / Jardin des Explorateurs



Vannes (56) / Jardins des remparts



Bitche (57) / Jardin pour la Paix



Périgueux (24) / Parc de Vésone



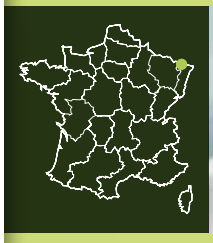
Boulogne-sur-Mer (62) / Jardins éphémères XXL



Sarreguemines (57) / Jardin des Faïenciers

BITCHE (57) Des jardins pour la ville citadelle

Située au cœur du parc naturel régional des Vosges, citadelle fortifiée par Vauban, Bitche (5 607 habitants) a su concilier son caractère à la fois historique, naturel et contemporain. Cette volonté de valoriser un cadre patrimonial remarquable se retrouve dans une démarche innovante de création de jardins contemporains, faisant de la cité, une véritable ville de jardins.





Gérard HUMBERT
Maire



Bitche (57) / Jardin d'eau hors sol

La commune de Bitche s'est engagée dans un programme d'aménagement de parcs et jardins ambitieux pour son territoire. À quoi correspond cette stratégie ?

L'objectif touristique a été le point de départ de la création du jardin pour la Paix. Il s'agissait alors de prolonger la durée de séjour des touristes qui venaient visiter la citadelle en créant un lien entre cette destination prisée et le centre-ville. L'équipe municipale souhaitait que ces visiteurs consomment plus dans les restaurants ou les commerces de la commune.
Il fallait pour cela modifier l'image de la commune associée alors à son passé militaire. Ville de garnison, froide et austère, l'objectif était de lui donner une image accueillante, dans laquelle il fait bon vivre. La forte valeur symbolique du jardin devait constituer un contre-pied au passé militaire de la commune. Aujourd'hui, les gens qui ne sont pas venus depuis longtemps à Bitche sont tous étonnés du changement.

Le jardin pour la Paix a été le déclencheur d'une politique globale d'embellissement au service des citoyens. La population s'est progressivement appropriée le jardin ainsi que la politique de valorisation de la commune qui a fait de Bitche une ville jardin.

De quelle manière la gestion a-t-elle été prise en compte au moment de la conception de vos jardins ?

Le jardin pour la Paix est la première réalisation des jardins sans limites créés par les territoires frontaliers que sont le département de la Moselle, de la Sarre en Allemagne et le Luxembourg. Sa réalisation a permis la naissance du service en charge des espaces verts de la commune. La municipalité n'avait donc pas suffisamment de recul pour intégrer la question de la gestion et de l'entretien lors de la phase de conception. Après 7 ans d'exploitation, les jardiniers rencontrent encore quelques problèmes liés à la réalisation.
Aujourd'hui, ce sont les modes de gestion employés sur le site qui ont fait évoluer l'aspect du jardin. Basées sur le principe de jardins éphémères en rotation sur 3 ou 4 ans, les nouvelles réalisations prennent en compte à la fois les coûts de gestion et une approche écologique de l'entretien. La technique la plus



Bitche (57) / Jardin de Mélanie



Bitche (57) / Jardin de Mélanie

emblématique en la matière est la transhumance effectuée en partenariat avec l'association AMEM (Association Mosellane d'Économie Montagnarde). Des moutons entretiennent depuis quelques années les glacis de la citadelle qui se situent juste au-dessus du jardin. La transhumance qui n'était pas prévue dans le projet initial est devenue une animation touristique à part entière.

Après quelques années d'exploitation du jardin pour la Paix, quel bilan faites-vous de cet aménagement ?

Mise à part quelques problèmes liés à la gestion, le bilan général est très positif. La municipalité a dû apaiser quelques inquiétudes du voisinage qui voyait dans le projet une perturbation à la qualité de leur environnement. D'autre part, le site du jardin, alors délaissé, servait de passage aux Bitchois. La municipalité a donc résolu au cas par cas les litiges et a établi la gratuité pour les habitants. Quant aux riverains, ils bénéficient d'un libre accès au jardin qui constitue une extension du leur. Aucun ne s'en plaint, au contraire !

Du côté de la fréquentation touristique, non seulement les visites du jardin ont fortement progressé (26 400 visiteurs en 2004, près de 35 000 en 2009) mais on observe aujourd'hui qu'il devient un produit d'appel pour la visite de la citadelle.
Enfin, cette opération nous a permis de développer l'emploi local puisque la régie municipale qui gère à la fois les sites de la citadelle et du jardin fait vivre 18 personnes.
De manière générale, je peux affirmer que l'objectif initial de transformer l'image de Bitche est largement atteint.

MENTON (06) La ville jardin

Destination touristique de renommée internationale, Menton (27 655 habitants) a initié un important travail de valorisation de ses parcs et jardins, véritable patrimoine botanique, culturel et historique faisant de la ville un « conservatoire » unique d'espèces acclimatées. Et si le citron reste l'emblème historique de la ville, les collections botaniques qu'offrent ces jardins participent aujourd'hui tout autant à la promotion et à l'image de Menton.





Jean-Claude GUIBAL
Député-maire

Quelle place occupent les parcs et jardins dans votre ville ?

La signature « Menton, ma ville est un jardin » est un hommage au patrimoine floral et botanique mentonnais. Elle exprime la volonté de notre municipalité de valoriser cette richesse et traduit l'osmose qui existe entre la cité, ses jardins et ses habitants. Cette relation privilégiée est le fruit de l'histoire et d'une passion partagée. Au XIXe siècle, des hôtes illustres séduits par Menton mirent à profit le climat local pour importer des essences rares. Ils imaginèrent des lieux enchanteurs, propices au rêve et sources de découvertes. Ces jardins, dont certains sont encore des propriétés privées, ont été préservés durant des décennies sans faire l'objet d'une promotion particulière. Cette richesse dormante demandait à être éveillée. En 1991, *Le Monde* avait publié un long article intitulé « Menton, une serre à ciel ouvert ». Pour ma part, il me semblait inconcevable de ne pas valoriser ces espaces qui permettent à l'homme et à la nature de se rencontrer et se mêler étroitement. Dès mon premier mandat, j'avais initié des actions en ce sens en commençant par une campagne nationale sur le thème « Visitez un jardin en France ». Un an plus tard, l'engouement pour le « Mois des jardins » fut un encouragement à poursuivre dans cette voie. En 1990, face à la menace d'une opération immobilière, j'avais obtenu le classement du jardin Serre de la Madone au titre de la loi sur les monuments historiques. La rénovation des jardins des Colombières et de Fontana Rosa, l'enrichissement constant de la collection d'agrumes du palais Carnolès participent de ce souci constant d'enrichir et valoriser notre patrimoine botanique.

Existe-t-il une gestion spécifique de ces espaces ?

Les massifs fleuris, les 7 000 arbres et les jardins d'exception représentent 46 hectares sur les 1 400 que compte la ville. 70 agents municipaux sont affectés à l'entretien des espaces verts. Le savoir-faire de l'équipe municipale a été consacré par un titre de « meilleur jardinier de France ». En 1999, grâce au concours de la Ville de Menton, du Conseil général des Alpes-Maritimes et de la fondation EDF, le Conservatoire du littoral avait pu acquérir le jardin Serre de la Madone, qui fit l'objet d'un programme de réhabilitation dans le cadre d'une convention passée avec la Ville jusqu'en 2009. Entre 2000 et 2005, date à laquelle la Ville en a repris la gestion, le site avait été confié à l'association pour la sauvegarde et la mise en valeur du jardin Serre de la Madone par délégation de service public. Un comité technique avait été créé en 2004 sous la direction du paysagiste Philippe Deliau, notamment pour mettre en œuvre le plan de gestion et d'intervention. Ce jardin a obtenu le « Prix du patrimoine historique des Alpes-Maritimes » en 2003 et s'est vu décerner par le ministère de la Culture le label « jardin remarquable » en 2005.

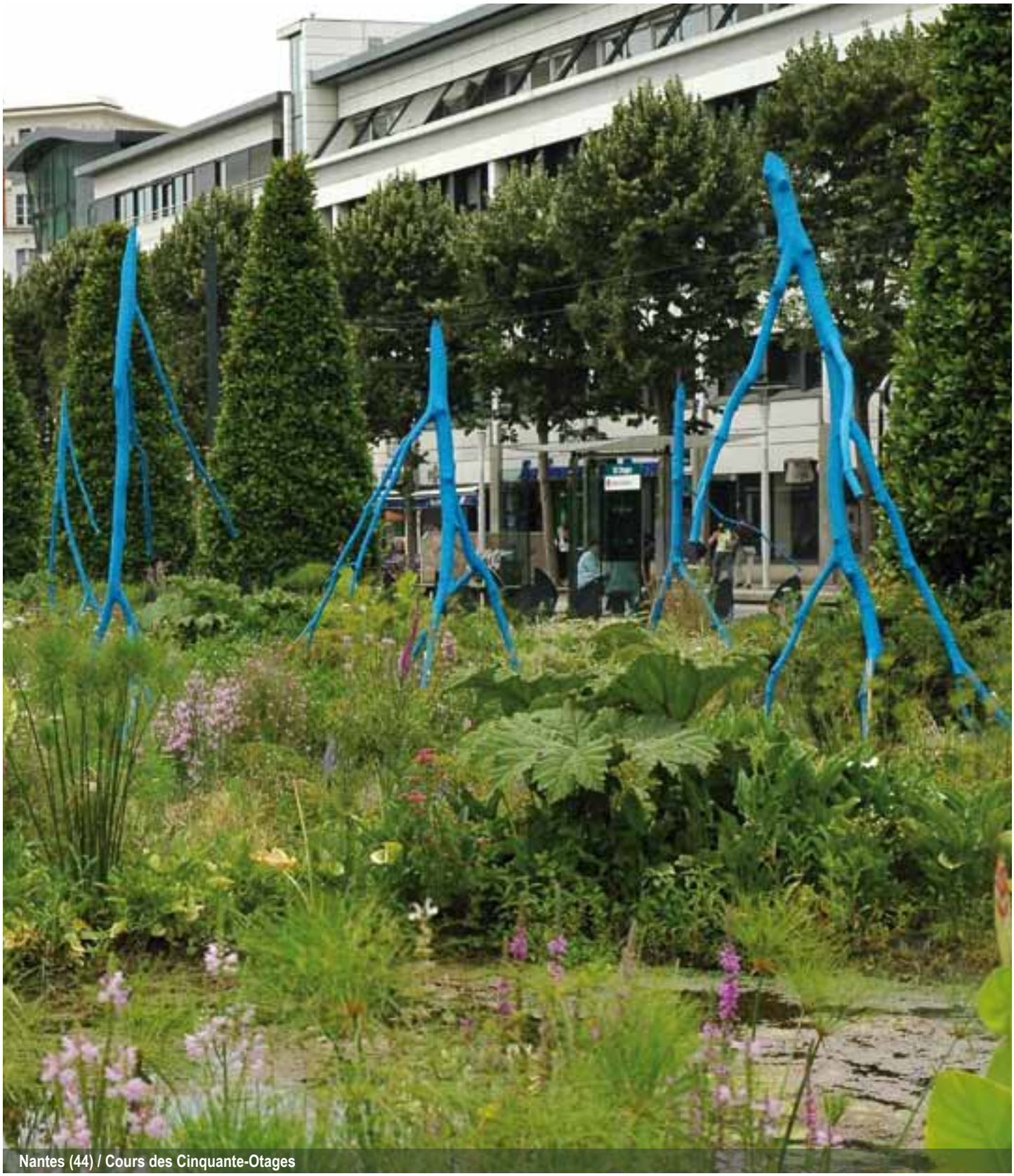
Avez-vous identifié des attentes particulières de la part des habitants et des touristes dans ces lieux ?

Les jardins et la flore sont intimement liés au rayonnement de Menton et les Mentonnais sont très attachés à

la qualité et à l'entretien des espaces verts de leur ville. Les « jardins de lumière » sont en vedette durant les trois semaines de la fête du Citron tandis que le palais de l'Europe abrite une gigantesque exposition d'orchidées. Les amateurs de jardins et le public éclairé, notamment les visiteurs anglais, viennent depuis plusieurs années à Menton pour y admirer des espèces rares, voire inexistantes en Europe. Ils s'intéressent également aux collections de végétaux, à l'instar des palmiers, dont 120 espèces différentes sont présentes au jardin de l'Esquinade. Les visites guidées organisées par le service du Patrimoine de la ville attirent un public en attente d'informations dans les domaines de la botanique et de l'ethnobotanique. Les conseils de jardinage, comme les soins ou l'introduction de certains végétaux, font également partie des demandes des visiteurs. Les Mentonnais portent aujourd'hui un regard différent sur leurs jardins. Alors qu'il y a une vingtaine d'années, les jardins d'ornement ne les intéressaient que moyennement, ils sont aujourd'hui très fiers des jardins d'exception. Lors des foires aux plantes, les amateurs de jardinage achètent plutôt des espèces acclimatées et des variétés rares. Les variétés tropicales sont de plus en plus présentes dans les jardins privés, dont certains comptent aujourd'hui de véritables petites collections botaniques.



Menton (06) / Un jardin



Nantes (44) / Cours des Cinquante-Otages

11 - Les centres

La valorisation des espaces publics est un enjeu majeur. Les centres urbains représentent des lieux stratégiques mais complexes à aménager. Ils sont d'abord des lieux prépondérants dans l'image perçue des communes. La qualité des espaces publics et des sites emblématiques jouent directement sur cette image : place de la mairie ou de l'église, abords des bâtiments publics, parcs et jardins… Le centre-ville réunit également des pratiques et usages de l'espace public très différents les uns des autres : commerces, services, administrations, loisirs, culture… Les publics et leurs usages sont donc multiples et difficiles à prendre en compte dans un projet. Le diagnostic des usages constitue une étape importante qui doit permettre de satisfaire au mieux le projet municipal, les administrés et les visiteurs extérieurs.

Cette volonté d'action correspond également au souhait de rééquilibrer l'attractivité résidentielle et commerciale des centres face aux conséquences du développement parfois démesuré des périphéries. Il s'agit de créer les conditions favorables à l'investissement dans les centres-villes et centres-bourgs afin de maintenir une population résidentielle, une mixité sociale ainsi qu'une offre commerciale et de services. La qualité paysagère et urbaine des espaces publics participe pleinement à cet objectif.

Les contraintes sont toutefois nombreuses. La disparité des usages peut générer des orientations contradictoires et des conflits d'usage qu'il faut savoir gérer. Entre l'intérêt d'un commerçant, celui d'un client ou encore d'un riverain, les attentes en termes d'aménagement ne sont pas toujours compatibles. Le choix opéré doit correspondre à un projet clairement défini sur la base d'un diagnostic solidement argumenté et partagé. Une autre contrainte majeure réside dans la qualité et la disponibilité du foncier pour la création d'espaces publics paysagés. Il est essentiel de pouvoir identifier les espaces qui peuvent être exploités au regard de leurs caractéristiques techniques et de leurs potentiels paysagers. Cette remarque s'applique tout particulièrement au patrimoine arboré qui nécessite de réserver des espaces adaptés au développement des végétaux dans leur partie souterraine et aérienne. La densité des infrastructures et des réseaux constitue une autre contrainte dans le projet d'aménagement des espaces publics : réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, d'assainissement…

Le centre urbain constitue ainsi une véritable synthèse des problématiques d'aménagement urbain : enjeu d'image, diversité des usages et des publics, multiplicité des espaces à aménager, contraintes techniques, disponibilité du foncier… Dans ce contexte difficile, le végétal doit prendre sa place dans le projet urbain en veillant à sa continuité jusqu'au cœur du centre-ville ou du centre-bourg, à sa pertinence d'implantation, à son adéquation avec les différents usages.

Dix conseils pratiques pour réussir les centres de commune

1. Analyser les pratiques, identifier les attentes

C'est apprécier au mieux le comportement des usagers dans les différents espaces publics. Il s'agit de comprendre la manière dont ceux-ci utilisent l'espace mais également la façon dont ils le perçoivent. Le diagnostic doit se faire à plusieurs moments de la journée, en intégrant les

problématiques liées aux déplacements. Ce diagnostic des usages doit porter sur toutes les composantes de l'espace public qui participent à son ambiance et à son confort : éclairage, qualité des sols, organisation des déplacements, sécurité, lumière, confort climatique, perspectives… C'est mettre en place une concertation avec les commerçants, les associations et autres acteurs économiques qui sont en contact direct avec l'espace public. Leur avis et leur collaboration sont essentiels pour mener à bien un projet. Le végétal n'est pas toujours perçu comme un atout pour leur activité alors que sa plus-value peut se révéler majeure sur l'ambiance d'un espace et donc sur son attractivité. Il s'agit de concilier l'enjeu d'image et celui de l'usage.

2. Confronter le diagnostic aux intentions initiales
Il s'agit de croiser les intentions du projet initial à la réalité de terrain issue du diagnostic. Tout en restant cohérent, le projet doit s'adapter aux visions de l'ensemble des acteurs (publics, services, commerces...).

3. Définir un projet urbain pour vivre ensemble
C'est considérer le centre-ville ou le centre-bourg comme le creuset des problématiques urbaines où doivent se concilier les questions de déplacements, d'accessibilité, d'usages multiples, de représentation, de symbolique, de sociabilité afin de créer les conditions du « bien vivre ensemble ».

4. Intégrer le végétal au projet
Le végétal peut jouer le rôle de lien entre les espaces de la commune. Le végétal est un élément structurant de l'identité territoriale au même titre que le patrimoine bâti. Au-delà de son intégration dans le projet, le végétal peut devenir le moteur d'un projet urbain (écoquartiers, système de parcs urbains).

5. Associer le service espace vert au projet urbain
C'est permettre au service et au personnel en charge de l'entretien des espaces d'exprimer leurs attentes et recommandations sur le projet urbain, d'intégrer leurs exigences


Montreuil-Bellay (49) / Le mail aux Belles

aux cahiers des charges de consultation des entreprises de paysage, de se prononcer sur le choix des maîtres d'œuvre, d'intégrer dans les projets d'aménagement les impératifs de gestion liés à leur capacité d'intervention.

6. Définir un plan de végétalisation

C'est végétaliser le centre de la commune en fonction de l'image et de l'identité souhaitée, comme des besoins réels des usagers et de leurs perceptions. C'est également se donner les moyens de mettre en œuvre une stratégie pertinente et efficace pour qualifier et valoriser l'ambiance des espaces publics. C'est adapter ce plan de végétalisation aux caractéristiques des différents espaces urbains : rues du centre-ville, rues secondaires, voies piétonnes et venelles… C'est également associer les particuliers à cette stratégie de végétalisation en participant au projet global de la municipalité par l'incitation à un fleurissement thématique selon les quartiers, les configurations d'habitats (maisons de ville, maisons de lotissement…), et par la participation à un fleurissement saisonnier en cohérence avec les orientations proposées par le service espaces verts.

7. Prévoir la place du végétal

C'est anticiper le devenir du paysage urbain et du végétal. Il s'agit de prévoir l'espace suffisant au développement du végétal aussi bien au sol (emprise racinaire) qu'en partie aérienne (densité des végétaux, proximité des habitations, échelle par rapport au bâti…). C'est adapter la végétalisation en fonction des caractéristiques des différents espaces urbains : rues du centre-ville, rues secondaires, voies piétonnes, venelles, places, squares…

8. Définir un plan de gestion

La définition d'un plan de gestion constitue un support essentiel dans la mise en œuvre et le suivi du projet urbain. Il s'agit d'anticiper la gestion sur plusieurs années afin de l'intégrer au projet et d'effectuer des choix d'aménagements en fonction des objectifs de gestion.

9. Communiquer

C'est présenter à la population et aux différents acteurs le projet urbain ainsi que la stratégie d'aménagement et de gestion. C'est en particulier associer le service espaces verts dans son rôle de prescripteur et de pédagogue



Parné-sur-Roc (53) / Les "roquets" , petites ruelles fleuries

en vue d'expliquer les choix opérés, les techniques mises en œuvre, les végétaux plantés, les modes de gestion, les innovations apportées.

10. Évaluer

Compte tenu de l'enjeu de qualité des espaces de centre-ville et de centre-bourg, il importe d'évaluer la qualité et la pertinence du projet auprès des usagers, des visiteurs, des acteurs économiques pour conforter ou faire évoluer cette image, l'adapter aux nouveaux usages, aux attentes des résidents et aux exigences environnementales.

Les centres

Arbres et arbustes

- *Préserver le patrimoine arboré existant et prévoir un plan de gestion.*
- *Veiller à diversifier ce patrimoine lors de nouvelles plantations.*
- *Prévoir la place de l'arbre et du végétal dans la conception des espaces publics.*
- *Adapter le choix des arbres au contexte, à l'image, à l'usage et à l'échelle du lieu : place de village, mails, stationnements…*
- *Prévoir des zones d'ombre ou ensoleillées selon les usages et les orientations de gestion.*
- *S'assurer de la pertinence du lieu au vu des exigences de développement de l'arbre.*
- *Assurer des bonnes conditions de mise en œuvre pour la plantation d'arbres de haute tige (dimensions et positionnement des fosses de plantations, qualité du sous-sol et du sol…), expositions (orientations, vent, gel…), usages (piétinement, chocs, pollution…).*

Vivaces, grimpantes, annuelles, couvre-sol…

- *Prévoir les espaces de plantations dans la conception des espaces publics.*
- *Privilégier les plantations de pleine terre (fosses, réservation, pieds de murs…).*
- *Dans un contexte urbain contraint, recourir éventuellement au fleurissement hors sol.*
- *Adapter le choix des végétaux en fonction de l'échelle et de l'usage du lieu.*
- *Porter une attention particulière à la qualité et à la cohérence du végétal avec l'ensemble des éléments composant l'espace public (mobilier urbain, éclairage, signalétique, façades, matériaux…).*



Béhuard (49) / Place de l'Église et des Droits-de-l'Homme



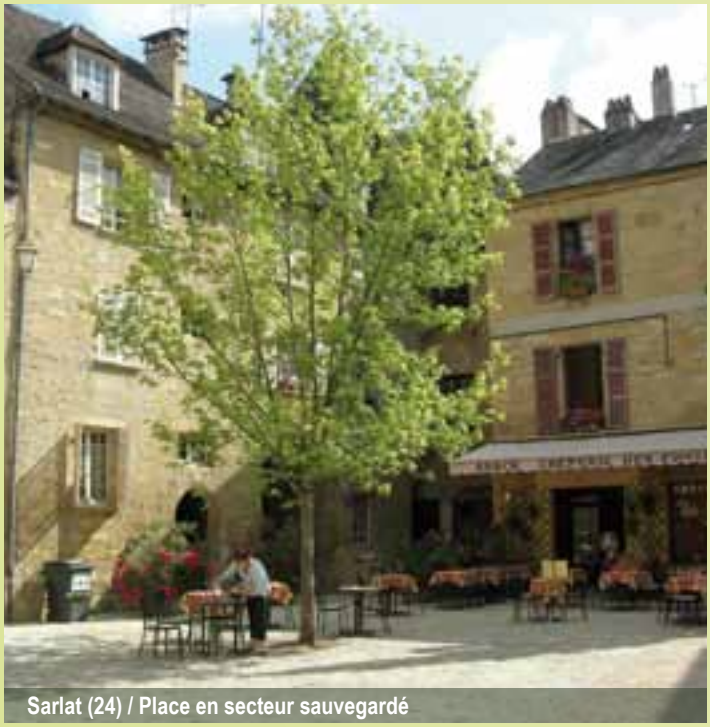
Howiller (67) / Rue principale du bourg



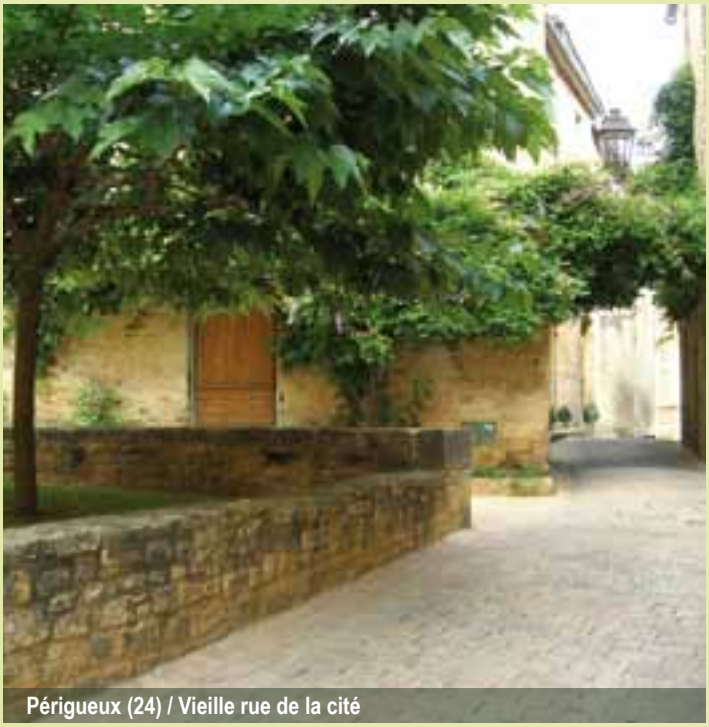
Maubeuge (59) / Square de quartier



Levallois (92) / Boulevard urbain et liaisons douces



Sarlat (24) / Place en secteur sauvegardé



Périgueux (24) / Vieille rue de la cité



Nimes (30) / Alignement de pins parasols

12 - Les infrastructures de déplacements

Passages, chemins, ruelles, routes, avenues, boulevards traversent les villes et les villages et relient les quartiers entre eux. Nous les appellerons rues par simplification.
Les plantations qui accompagnent les rues exigent un savoir-faire technique et sensible accompagné d'une volonté politique forte d'organisation et de qualification de l'espace public. C'est ainsi que Jean-Charles-Adolphe Alphand embellit les rues de Paris sous Napoléon III. Les règles très précises utilisées par les services des promenades de Paris ont largement influencé les aménagements de nombreuses villes en France et à l'étranger. De nos jours encore, ces travaux remarquables font références dans les projets de nature en ville et de trame verte et bleue.

Dix conseils pratiques pour aménager les rues avec le végétal

1. Composer des itinéraires avec le végétal

Afin d'éviter les projets au coup par coup, une vision globale de la place du végétal dans la ville et en particulier dans les espaces publics doit nécessairement être définie en amont des aménagements. Cette étude préalable doit permettre d'établir une feuille de route pour le maître d'ouvrage qui facilitera la mise en œuvre des futurs projets et assurera leur cohérence dans le temps et dans l'espace.
Qu'il s'agisse de l'aménagement d'un simple chemin piéton ou de la réfection d'un boulevard, c'est sur la base d'itinéraires ou de liaisons entre les différents espaces que le végétal devient une composante majeure de l'aménagement.
Par exemple, une liaison entre deux parcs publics ou une connexion entre deux espaces agricoles peuvent être obtenues par une plantation d'arbres alignés ou non ou une haie vive le long d'une rue. Ce type de projet s'intègre parfaitement dans une démarche plus globale de création d'une trame verte et bleue en milieu urbanisé.

2. Rythmer et séquencer les voies avec le végétal

Le long d'un itinéraire, le piéton ou l'automobiliste perçoit différentes séquences urbaines ; des alternances plus ou moins marquées rompent la monotonie du trajet. Le végétal joue un rôle dans la construction de ce séquençage :
- un double alignement de platanes, une haie champêtre ou un aménagement modeste, comme des pas de portes fleuris et des façades végétalisées, donnent une identité à la rue ;
- un arbre ou un massif d'arbustes permet de matérialiser une transition entre deux quartiers.

Le rythme est ensuite donné par la répétition plus ou moins régulière d'un élément ou d'une composition, voire d'une séquence. Ainsi, il est possible de jouer sur les formes végétales, leur hauteur, leur profondeur, leur composition. L'utilisation d'espèces différentes participe également à matérialiser des sutures, à valoriser les zones tampons entre des espaces publics et privés.

3. Sécuriser les déplacements avec le végétal

Aménager avec le végétal va de pair avec la sécurité des déplacements. En effet le végétal interagit sur nos perceptions spatiales lors de nos déplacements et modifie nos comportements.

– des arbres d'alignement de grande taille donnent l'impression de rouler sur une chaussée plus étroite qu'elle ne l'est réellement. De ce fait, les alignements modèrent la vitesse ;
– des plantations de massifs d'arbustes épineux guident les piétons vers des passages protégés ;
– en jouant sur les volumes et les couleurs des végétaux, les carrefours ou les sections routières dangereuses sont surlignés visuellement et donc mieux sécurisés ;
– l'ombrage des végétaux améliore le confort des automobilistes en atténuant l'éblouissement.

4. Penser le végétal comme outil de mise en scène

La composition urbaine et paysagère est associée à un décor de théâtre. Le spectateur regarde, observe et perçoit un aménagement. Il est parfois surpris par les effets de mise en scène que le végétal produit.
Par exemple, la mise en valeur d'un monument est sublimée par un ensemble d'arbres qui agit comme un écrin.

5. Masquer avec le végétal

C'est utiliser le végétal comme un écran qui filtre certaines vues disgracieuses ou vis-à-vis. Une friche industrielle perçue comme une « verrue paysagère » en milieu urbain peut être traitée par des plantations pour en masquer les vues.
Le parti d'aménagement d'un projet peut jouer à la fois sur le choix du végétal, à feuilles caduques ou persistantes, sa vitesse de croissance ou encore son rapport d'échelle : le végétal apporte des solutions de filtrage visuel variées.
Certains végétaux, comme les plantes grimpantes situées au pied d'un mur ou d'un ouvrage d'art, ont l'avantage d'empêcher les tags et les graffitis.

6. Créer des ambiances végétales

C'est jouer avec les échelles et les contrastes entre le minéral et le végétal et s'adapter au contexte. Les rues trop étroites et les trottoirs réduits limitent l'aménagement avec le végétal.


Quetigny (21) / Mail de tilleuls

Pourquoi ne pas imiter la nature en créant des micro-implantations florales sur les trottoirs ? La ville de Lyon les a expérimentées : le long d'un trottoir, contre un mur ou une cabine téléphonique, une fenêtre est percée dans le goudron. Cette micro fosse de plantation est végétalisée, évitant la pose de jardinières encombrantes et onéreuses. Des annuelles ou des vivaces apparaissent et poussent sur les trottoirs. Ces implantations végétales, modestes et originales, sont réalisées en collaboration avec les associations locales et avec l'aide des habitants.

7. Profiter des bienfaits du végétal

Le végétal apporte des bienfaits, appelés également bénéfices :

– La bioclimatisation. Les plantations en milieu urbain régulent la température et l'hygrométrie de l'air ambiant. L'ombrage des arbres ou la simple protection de végétaux grimpants sur les façades isolent les pièces intérieures du bâtiment en période de fortes chaleurs. Les plantes favorisent également la ventilation naturelle. Enfin, des fosses d'arbres ou de larges massifs d'arbustes permettent de mieux gérer les eaux pluviales par infiltration.
– Le maintien de la biodiversité. Les plantations le long des rues participent aux écosystèmes existants en milieu urbain, qu'ils soient souterrains, implantés au niveau des sols ou aériens.
– L'amélioration du cadre de vie. La demande de nature en ville est croissante dans les pays industrialisés. Les ambiances créées par la présence du végétal sont plébiscitées par les habitants. La prise en compte du bien-être des habitants forge l'image de la ville. La perception d'une ville verte a un impact économique fort.
– La réduction de la pollution atmosphérique. Le végétal améliore la qualité physico-chimique de l'air par ses échanges gazeux. Les plantes fixent certains polluants et les poussières en suspension.

8. Inventer le patrimoine végétal de demain :

C'est réintroduire le végétal dans la ville en jouant sur la symbolique, l'histoire, le sacré. Le vénérable chêne de la place d'un village ou le cyprès centenaire au croisement d'une rue constitue un repère, un signal, un emblème. Cet arbre isolé devient un élément patrimonial remarquable. D'un âge respectable, il est rescapé des tempêtes, des mutations urbaines et des agressions humaines. Sa présence est liée à l'histoire du lieu et à celle des hommes. Cet arbre est profondément associé à l'imaginaire des habitants.

Pourquoi ne pas profiter d'une fête ou d'un événement local pour associer et marquer ce moment par un acte de plantation ? Ce sujet, encore jeune mais futur arbre vénérable, doit être planté selon les règles de l'art afin d'assurer sa longévité. Il est nécessaire d'anticiper l'ampleur de son port à l'âge adulte, le volume de terre pour son système racinaire, l'espace de dégagement pour sa future ramure, et de prévoir un aménagement évolutif en pied d'arbre sous la forme de massifs temporaires.

9. Utiliser le végétal comme un signal

Le végétal, et en particulier l'arbre, accompagne les rues, avenues et places. L'arbre suit les profils des rues et signale les croisements, les interruptions, les impasses. Grâce à son port, l'arbre s'élève au-dessus du tissu urbain. Il est un signal fort ou un repère urbain. Des arbres monumentaux forment une porte qui marque l'entrée d'une rue ou l'accès à une place.

En lien avec la sécurité, le végétal peut guider l'automobiliste et lui signaler un carrefour dangereux.

10. Marquer l'espace avec le végétal

La relation entre le végétal et l'architecture et le choix des essences par rapport au lieu sont liés à l'histoire locale, aux échanges économiques, aux apports des expéditions lointaines. Le végétal agit comme un marqueur spatial signifiant. Il est choisi selon sa signification culturelle et sociale, et tient compte des usages. Planter un végétal déterminé à un endroit précis n'est pas un acte banal.



Lyon (69) / L'écrin de platanes signale la passerelle piétonne au dessus de la Saône



Décines (69) / Chemin ombragé le long de la Rize

Les infrastructures de déplacements

Les arbres et les bâtiments nouent avec plus ou moins de bonheur des relations de bon ou de mauvais voisinage. À l'image d'un couple, ils s'assemblent à merveille ou s'opposent fermement, créant des ambiances harmonieuses ou dissonantes. Le mariage du végétal au bâti, comme par exemple, le duo « cèdre-château », « palmier-maison bourgeoise » fonctionne très bien. Le choix d'une essence n'est pas dû au hasard : il s'inscrit dans l'histoire d'un pays ou d'une région dont l'observateur n'a pas toujours conscience.

Le végétal est un marqueur spatial signifiant. D'après l'ethnobotaniste Josiane Ubaud, il a le pouvoir de faire paysage, c'est-à-dire de revêtir des attributs et des imaginaires qui sont partagés par la plupart des observateurs. À ce titre, le végétal peut avoir :

– *Une signification culturelle. Le végétal est alors considéré comme l'élément identitaire d'un lieu ou un emblème. Ainsi, les zones méditerranéennes sont reconnues par la présence d'oliviers, de cyprès et de micocouliers.*
– *Une signification sociale. Le végétal fait symbole. Dans le cas du cèdre, l'arbre signifie noblesse et puissance lorsqu'il est planté aux abords d'un bâtiment. Les palmiers, très utilisés au XIXe siècle devant les maisons bourgeoises, apportent un exotisme chic.*
– *Une signification d'usages. Le végétal est utilitaire et convivial. L'ombrage des terrasses dans le Midi est ainsi assuré par les vignes, les platanes et les mûriers.*

Que ce soit hier ou aujourd'hui, l'acte de planter n'est pas anodin. Avec le temps, toute la symbolique végétale devient un témoignage de l'histoire du lieu.

La signification du végétal « marqueur » n'est pas figée dans le temps. L'engouement et la charge symbolique d'une plante évoluent. De nos jours, certaines tendances sont poussées à l'excès. Le cas de l'olivier dans le Midi est caricatural. Sacré depuis l'Antiquité, il devient à la mode dans les années 90, jusqu'à saturation. La mode n'attend pas et prend le pas sur la signification du végétal. L'effet doit être immédiat. Des individus âgés, notamment importés d'Espagne, sont massivement plantés pour aménager les abords du site historique du pont du Gard, voire un giratoire de zone artisanale sans originalité. Hier emblème sacré, l'olivier devient aujourd'hui un simple cliché.



Amiens (80) / Ombrage des platanes



Olivet (45) / Massifs sur les trottoirs



Saint-Priest (69) / Aménagements le long du tramway au parc technologique de la Porte-des-Alpes



Lyon (69) / Végétalisation des venelles dans le vieux Lyon



Gorbio (06) / Orme tricentenaire planté en 1713 (place de la République)



La Ménitré (49) / Aménagement de sécurité



La Haye-Fouassière (44) / Rencontres et échanges avec le service des espaces verts



V - LE BILAN DE LA DÉMARCHE

Les nouvelles exigences portées par les principes de développement durable rappellent l'obligation d'une évaluation environnementale et sociale du projet. Elles induisent le passage d'une culture de la mesure des impacts du projet à une anticipation de ses effets dans le domaine social, économique et environnemental. Cette capacité d'anticipation suppose de définir des outils de suivi et d'évaluation afin d'établir un bilan de la démarche et du projet.

Évaluer pour piloter 297



La Haye-Fouassière (44) / Action pédagogique auprès du jeune public

Évaluer pour piloter

Étape ultime de la démarche et phase essentielle dans la conduite du projet, l'évaluation constitue un point névralgique. Améliorer, c'est porter un regard constructif sur ce qui a été mis en œuvre pour mieux agir. À ce titre, il convient d'évaluer la pertinence de la stratégie et des axes d'intervention, d'apprécier la qualité des réalisations, le confort d'usage, de mesurer l'efficacité des modes de gestion. C'est enfin présenter un bilan de la plus-value apportée tant sur le plan social et économique qu'environnemental.

L'évaluation de la démarche reprend les mêmes thèmes qui nous ont aidés à définir une stratégie (espaces, population, économie, environnement).

– Quel est le bilan des espaces valorisés ?
– Quel est le niveau de satisfaction des habitants, des visiteurs ?
– Quelles sont les retombées économiques, sociales, culturelles ?
– Quels sont les résultats en termes d'économie (eau, consommables, énergie, déchets verts…) ?
– Quelle est l'évolution globale des données environnementales ?
– Comment la biodiversité évolue-t-elle ?

Loin de constituer un référentiel exhaustif dans un domaine où les expériences et méthodes restent encore modestes et balbutiantes, la définition de quelques critères et indicateurs simples doit permettre d'amorcer une démarche d'évaluation adaptée à chaque commune et à chaque contexte. Si certains critères s'appuient sur des données quantitatives, d'autres privilégient une exploitation plus qualitative, l'objectif étant au final de croiser deux entrées. Enfin, certains thèmes concernent différents paramètres ; c'est le cas de la gestion différenciée qui impacte les aspects économiques, techniques, environnementaux, sociaux…

Dans un environnement culturel où l'évaluation de l'action publique est peu développée, les propositions ci-après doivent être comprises comme une contribution à une prise de conscience de la nécessité de déployer des méthodes et des outils de mesure.

1 | Le suivi de l'évolution des paysages

L'intérêt et l'impact de la démarche sur la qualité du cadre de vie peuvent être appréciés à travers le nombre et la nature des espaces valorisés. Le principe de l'évaluation de l'impact de l'aménagement en termes de surfaces consommées est apparu dans les lois Grenelle I et II. Elles font obligation aux documents de planification urbaine (SCoT, PLU) de définir des objectifs chiffrés de consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.

Des indicateurs peuvent être aisément définis par les collectivités sur les différents espaces naturels, agricoles et forestiers, et affinés en fonction des contextes territoriaux. Au-delà de cette exigence quantitative, de simples outils de suivi photographique permettent de suivre l'évolution des paysages et l'impact des aménagements réalisés.

Au niveau du schéma de cohérence territoriale, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) :

« Il présente une **analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et **justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation** compris dans le document d'orientation et d'objectifs ».
« Il précise les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques ».
« Il arrête **des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain, qui peuvent être ventilés par secteur géographique ».

Au niveau du plan local d'urbanisme :

« *Art. L. 123-1-2.* – Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement ».
« Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerces, d'équipements et de services ».
« Il présente **une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** ».
« Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques ».
« *Art. L.123-1-3.* – Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ».
« Il fixe **des objectifs de modération de la consommation de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain ».

Plus développé, la mise en œuvre d'un observatoire des paysages peut permettre de disposer d'un outil de suivi en s'appuyant notamment sur l'exploitation d'images anciennes (cartes postales, peintures…). Plus abouti encore et sans doute plus pertinent à l'échelle de vastes territoires (agglomérations urbaines, inter-communalités…), l'observatoire couplé à un outil de cartographie de type SIG (système d'information géographique) facilite une exploitation utile à la transcription des données paysagères et des observations ponctuelles dans les documents de planification urbaine (SCoT, PLU…). La proposition de critères et indicateurs concerne :

Les surfaces : évaluation et suivi
– typologie des différents espaces du territoire ;
– espaces forestiers consommés et préservés ;
– espaces agricoles consommés et préservés ;
– zones humides préservées ;
– réalisation d'une cartographie de suivi de ces espaces.

Le paysage :
– mise en œuvre d'un observatoire des paysages : suivi de l'évolution des formes du paysage ;
– enquête sur la perception par la population des transformations des paysages.

2 | Le suivi écologique

Dans un contexte réglementaire renforcé et face à une demande sociale émergente, la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques et les projets d'aménagement est une obligation juridique depuis l'inscription en 2006 des principes de développement durable dans la Constitution. Aménager avec le végétal est par exemple un acte environnemental. En effet, ces projets s'intégreront facilement dans la trame verte et bleue en créant de nouveaux espaces écologiques et fonctionnels riches en biodiversité.

Dans cette optique, la mise en œuvre d'une gestion différenciée sur tout ou partie du territoire nécessite de déployer des moyens de suivi spécifiques tant sur les aspects techniques (temps, coûts, moyens mis en œuvre…) qu'écologiques (inventaires floristiques et faunistiques,

mesure de la qualité des milieux aquatiques…). La proposition de critères et indicateurs concerne :

La biodiversité : évaluation et suivi
– de la qualité et de la diversité des habitats à partir d'inventaires floristiques et faunistiques ;
– de la contribution des espaces à la constitution d'une trame verte et bleue ;
– de la prise en compte de la dynamique fonctionnelle des réservoirs et des corridors écologiques.

La gestion différenciée :
– mise en œuvre d'un tableau de bord et d'une cartographie des surfaces inventoriées ;
– définition des modes de gestion et évaluation de leur incidence sur les milieux naturels, agricoles et forestiers.

Focus Loi Grenelle II

« *Art. L. 371-1. – I.* – La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural :
– diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
– identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
– faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
– améliorer la qualité et la diversité des paysages ».

3 | Le suivi du végétal

Rarement mis en œuvre, notamment à l'échelle des petites communes, un plan de végétalisation constitue un support de communication et de suivi de la stratégie générale. Simple plan réalisé sur un fond cadastral ou outil plus étoffé à travers une exploitation sous SIG associé à une base de données, il est le document de pilotage et de management du projet d'aménagement paysager et de végétalisation et peut intégrer des éléments de gestion (gestion différenciée, maintenance du patrimoine arboré…).


Amiens (80) / Support pédagogique sur la biodiversité

Ce suivi technique mérite d'être couplé au suivi qualitatif et doit s'appuyer sur la perception des aménagements réalisés par la population. Le recours aux enquêtes peut être pertinent autant que le retour des observations qui peuvent être formulées par les jardiniers présents sur le terrain. La proposition de critères et indicateurs concerne :

Les massifs ornementaux : évaluation et suivi
– nombre et nature des massifs ;
– diversité des projets (suivi photographique) ;
– intégration à une une trame verte et bleue.

Les créations florales : évaluation et suivi
– surfaces concernées (cartographie) ;
– modes de gestion mis en œuvre.

Les implantations :
– cartographie des aménagements liés au végétal sur la commune.

Les techniques culturales : évaluation et suivi
– expérimentations ;
– palette végétale.

La palette identitaire : évaluation et suivi
– nombre de variétés ;
– intérêt botanique.

La palette végétale saisonnière :
– nature et nombre de nouvelles variétés ;
– renouvellement saisonnier.

L'innovation : évaluation et suivi
– nature et nombre de nouvelles variétés.

Perception :
– enquêtes auprès de la population ;
– suivi des remarques faites aux jardiniers.

4 | Le suivi pédagogique

L'objectif est d'apprécier la trajectoire de l'action municipale et du projet qu'elle conduit à travers les critères portant sur les démarches de sensibilisation, de valorisation, de mobilisation menées par l'équipe municipale et ses partenaires. Ces actions pédagogiques concernent divers publics ; bien que la portée de celles-ci ne soit pas immédiatement et directement mesurable, il est intéressant de suivre en parallèle l'évolution de certains indicateurs : nombre de réclamations, progression des demandes d'information ou de conseils. Au-delà du nombre d'événements ou d'animations réalisés, c'est bien la qualité et la portée de ces actions qui intéresseront la collectivité, d'où la nécessité de coupler le suivi de ces indicateurs quantitatifs à des données qualitatives. La proposition de critères et indicateurs concerne :

La satisfaction : évaluation et suivi
– réclamations spontanées ;
– réunions organisées, nombre de participants ;
– résultats d'enquêtes

La concertation : évaluation et suivi
– réunions organisées, fréquentation ;
– incidence de la concertation sur le projet.

La réponse aux usages : évaluation et suivi
– adéquation entre projet et usages ;
– nombre et nature des corrections apportées.

L'insertion : évaluation et suivi
– nombre de personnes concernées ;
– efficience des actions.

La mobilisation : évaluation et suivi
– nombre et nature des structures impliquées.

5 | Le suivi des ressources

Les ressources humaines

Les services techniques, et en particulier le service espaces verts, sont des acteurs essentiels de la démarche.


Bischheim (67) / Animation scolaire

Trois champs d'action sont importants dans l'animation des équipes et nécessitent d'analyser les conditions d'organisation et de fonctionnement du service : l'implication, la formation, l'innovation.

L'implication commence dès la phase de conception et suppose que le maître d'ouvrage associe les équipes très en amont du projet ; l'implication des jardiniers dépend fortement des conditions dans lesquelles s'engage la démarche. Présent quasi quotidiennement sur le terrain, le jardinier est à la fois médiateur, conseiller, prescripteur et observateur. Il est la main verte, les yeux et les oreilles de la collectivité. Son rôle dans l'évaluation du projet est à la fois stratégique et primordial.

La formation doit être adaptée aux conditions dans lesquelles s'exerce l'activité des jardiniers : contexte géographique, taille de la commune, moyens du service... Elle s'appuie sur l'échange d'expériences, la visite d'autres communes pilotes.

Les agents doivent être en capacité de concilier l'émergence des exigences environnementales avec leur savoir-faire de jardinier et de suivre les évolutions apportées dans ce sens tant dans la conception que dans la gestion des espaces verts.



Pellouailles-les-Vignes (49) / Introduction de chrysopes

La proposition de critères et indicateurs concerne :

Les implications :
– implication dans la définition du projet ;
– implication dans la mise en œuvre du projet ;
– modes de reconnaissance du travail ;
– prise en compte des motivations.

Les formations : évaluation et suivi
– nombre et nature des formations sollicitées ;
– nombre et nature des formations dispensées ;
– retours qualificatifs sur les formations reçues ;
– retours sur les visites de terrain.

L'innovation : évaluation et suivi
– nature des propositions et des initiatives prises sur la conception des espaces ;
– renouvellement des modes de gestion ;
– améliorations apportées.

L'information : évaluation et suivi
– moyens documentaires mis à disposition (lieu, nature, nombre…).

Les conditions de travail : évaluation et suivi
– adaptation de l'outillage (confort et sécurité) ;
– conditions d'entretien de l'outillage.

La coordination :
– évaluation du nombre et de la nature des réunions intra et interservices

Les ressources naturelles

L'accès aux données et l'exploitation sont plus aisés dans les domaines de l'environnement. De ce fait, les collectivités se sont plus rapidement dotées de tableaux de bord permettant la réalisation de bilans annuels sur les consommations d'eau, d'intrants, de productions de déchets verts… Ces tableaux de bord principalement quantitatifs doivent être couplés avec les indicateurs qualitatifs :
– la réduction des intrants a-t-elle eu un effet sur l'évolution de la qualité de l'eau ?

– l'arrêt de l'utilisation d'herbicides a-t-il eu une influence sur la biodiversité ?
– la réduction des consommations énergétiques est-elle due à l'amélioration du matériel ou à une meilleure conception des espaces ?

La proposition de critères et indicateurs concerne :

L'eau : évaluation et suivi
– consommation d'eau (litres récupérés, recyclés…) ;
– surfaces arrosées et nature des dispositifs d'arrosage ;
– surfaces en paillage ;
– quantité et qualité de l'eau dans le bassin versant.

Les intrants : évaluation et suivi
– consommations par nature de produits ;
– incidences sur les méthodes de gestion ;
– évaluation et suivi de la qualité de l'eau.

L'énergie : évaluation et suivi
– consommations (fioul, gaz, électricité…) ;
– performances des matériels ;
– part des énergies renouvelables ;
– bilan carbone du service espaces verts.



Vannes (56) / Jachère fleurie

Les déchets : évaluation et suivi
– volumes de déchets verts évités, compostés, valorisés, recyclés…

6 | Le suivi financier

Le volet financier constitue à la fois le nerf de la guerre et le talon d'Achille de la démarche ; il peut être autant un frein qu'un levier à l'aménagement du territoire communal selon la posture qu'adopteront les différents acteurs de la démarche : élus, services techniques, population…

Un frein si, à budgets constants, la collectivité doit faire face à plus d'espaces à entretenir, ce qui constitue le quotidien de la plupart des communes.

Un levier si ce volet financier est compris comme une composante, parmi d'autres, du projet d'aménagement ; au sein duquel d'autres variables d'ajustement peuvent jouer, notamment les modes de gestion.

La proposition de critères et indicateurs concerne :

Le budget :
– coût des travaux projetés ;
– part des plantations au m^2 ;
– coût de gestion des différents espaces ;
– rapport coût-surface ;
– évolution des consommations (eau, intrants, énergie…).

Le temps :
– répartition annuelle du temps d'entretien ;
– répartition annuelle par espaces et par nature de travaux ;
– incidences des évolutions des modes de gestion sur l'affectation des tâches.

Dans le cadre de nouvelles réalisations, la collectivité doit assurer l'adéquation entre la conception du projet et sa gestion. Cet équilibre doit amener le maître d'ouvrage à se poser la question de la faisabilité de tout nouveau projet avec les capacités humaines et techniques de ses services à gérer et à entretenir ces nouveaux espaces. Combien d'heures perdues à tailler inutilement telle haie, à tondre excessivement telle bordure, à replanter tel arbre inadapté au lieu, à arroser telle plantation inutile ? Associer les

gestionnaires de l'espace à la conception du projet, c'est programmer l'entretien du lieu, garantir la pérennité de l'investissement réalisé, et assurer aussi une valorisation des savoir-faire des techniciens.

Sur les espaces existants, l'objectif est de simplifier pour valoriser. « Faire mieux avec moins » exige de simplifier la conception et la composition de certains massifs et espaces plantés, adapter les choix des végétaux pour une gestion plus économe en temps et en moyens. Dans ce sens, une attention particulière doit être portée sur les plantations hors sol potentiellement gourmandes en investissements (coût d'achat du mobilier, des substrats…) et en entretien si les techniques horticoles ne sont pas bien maîtrisées (composition florale, qualité des substrats, arrosage, désherbage…).

Des indicateurs, en fonction des pratiques culturales, doivent être définis permettant la constitution d'un tableau de bord de pilotage du temps et des moyens affectés en fonction des espaces (équivalent temps-plein, heures passées).

7 | Le suivi économique et social

Les collectivités s'accordent à dire que la qualité du cadre vie impacte le développement des économies, quelles soient touristiques, résidentielles ou industrielles. Le choix d'une destination de résidence, de villégiature ou d'installation d'activités repose sur le croisement de multiples critères : accessibilité, fiscalité, services proposés… Les études réalisées sur l'économie présentielle dans ce domaine et les enquêtes menées par les collectivités sur la perception de leur image montrent qu'à conditions équivalentes, la qualité du cadre de vie peut être un paramètre qui emporte le choix final.

Les quelques critères proposés sur le volet économique et social rappellent qu'aménager avec le végétal s'inscrit d'abord dans un projet politique de développement et d'épanouissement de la société.

La proposition de critères et indicateurs concerne :

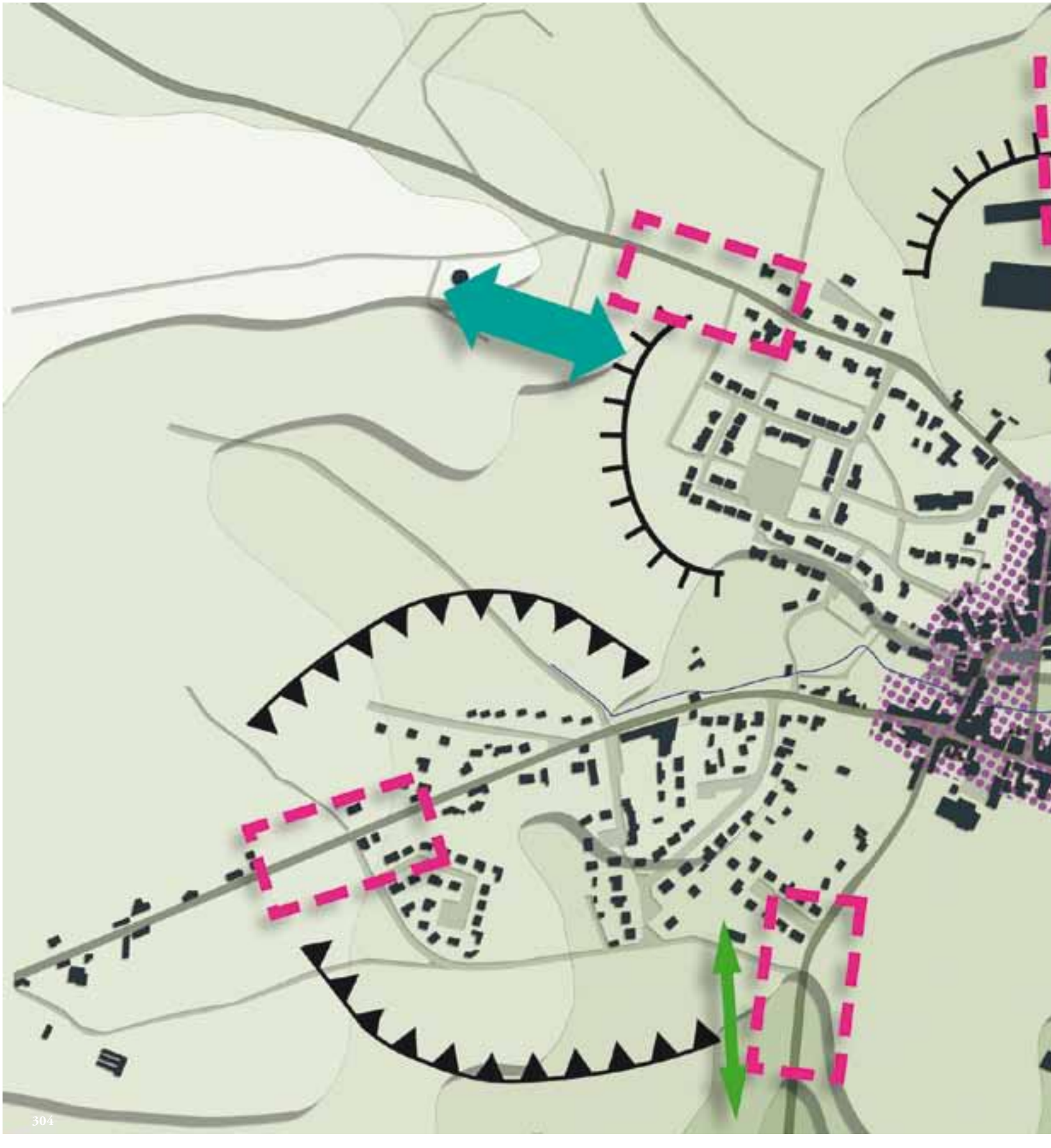
Le développement économique : évaluation et suivi
– nombre d'entreprises installées ;
– nombre d'emplois créés ;
– nombre de colloques et séminaires organisés, nombre de participants.

Le développement résidentiel : évaluation et suivi
– nombre de nouveaux ménages ;
– nombre de nouveaux commerces et de services.

L'insertion : évaluation et suivi
– nombre de personnes concernées ;
– efficience des actions.

La mobilisation : évaluation et suivi
– nombre et nature des structures impliquées.


Amiens (80) / Venez planter avec nous !





VI - SE POSER LES BONNES QUESTIONS

Le document qui suit constitue un support d'aide à la décision. Il propose une synthèse des principales questions qu'il convient de se poser, étapes par étapes, depuis la phase de définition des objectifs d'amélioration du cadre de vie d'un territoire, en passant par la connaissance du contexte géographique et humain, la définition d'une stratégie d'intervention, les orientations d'aménagement pour les différents espaces du territoire jusqu'au bilan de la démarche.

I - OBJECTIFS	306
II - LE CONTEXTE	307
III - LA STRATÉGIE D'INTERVENTION	309
IV - LES ESPACES	313
V - LE BILAN DE LA DÉMARCHE	317

I - OBJECTIFS

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

– Quels sont les enjeux de la démarche d'embellissement ? environnementaux, sociaux, culturels, économiques…

– En quoi la participation aux concours des Villes et Villages Fleuris peut-elle contribuer à atteindre ces objectifs ?

– Qui sont les interlocuteurs politiques et techniques de la démarche ?

– Quelles sont les compétences internes disponibles ?

– Quelles compétences externes faut-il mobiliser ?

– Quel budget doit-on affecter à la démarche ? Quelle gestion du temps et quelle organisation interne doit-on définir ?



II - LE CONTEXTE

1 - L'IDENTITÉ

– Quels sont les points forts du territoire ?
Quelles sont ses faiblesses ?

– Quelles potentialités peut-on développer ?

– Quels outils peut-on mobiliser pour définir le contexte ?
(atlas de paysage, diagnostics paysagers et environnementaux, concertation associant la population et les différents acteurs du territoire…)

1.1 - L'identité géographique

– Quelles sont les caractéristiques géographiques du territoire de la commune ?
(relief, sous-sol, climat, pédologie, formes d'occupation des sols, organisation des espaces…)

– Dans quel environnement se situe notre territoire ?
(urbain, périurbain, rural, maritime, montagneux…)

– Quelle est la taille de la commune et quelles sont ses spécificités humaines, sociales… ?

1.2 - L'identité naturelle

– Quels sont les espaces naturels d'intérêt patrimonial ?
(forêts, landes, prairies, zones humides…)

– La faune et la flore de ces milieux sont-elles connues, inventoriées ?

– Ces espaces sont-ils valorisés ?

1.3 - L'identité paysagère

– Quelles sont les ambiances paysagères du territoire ?
(paysage agricole, viticole, de bocage, de vallée, urbaine…)

– Comment évoluent ces ambiances ?

– Sont-elles prises en compte dans les documents d'urbanisme ?

– Les ambiances sont-elles valorisées dans une démarche globale (plan paysagé, amélioration du cadre de vie)

1.4 - L'identité végétale

– Quelles sont les formes végétales ?
(forêts, boisements isolés, arbres en alignements, vergers, prairies, plantations…)

– Quelle est la typologie de la végétation ?
(atlantique, méditerranéenne, montagnarde…)

– Existe-t-il des inventaires de cette végétation ?

– Quel est l'état de cette végétation ?
(diagnostic physique, sanitaire, intérêt botanique…)

1.5 - L'identité culturelle

– Quelle est l'histoire de la commune ?

– Quels sont ses atouts culturels ?

– Existe-t-il des traditions, des savoir-faire liés au végétal ?

1.6 - L'identité architecturale

– Quelles sont les caractéristiques morphologiques, architecturales du bâti ancien et contemporain ? (les volumes, les façades et percements, les couleurs et matériaux...)

– Les typologies du bâti sont-elles prises en compte dans les projets d'aménagement.



2 - LA DEMANDE SOCIALE

1.1 - Connaître et comprendre les usages

– Sait-on ce que souhaitent les habitants ?

– Quels sont les usages existants ou en devenir ? jardins familiaux, espaces de losirs, circuits de randonnée…

– Comment sont pris en compte les besoins des personnes à mobilité réduite ?

– Y a-t-il une clientèle touristique ? Quelles sont ses attentes ou suggestions ?

1.2 - La concertation, une étape indispensable

– Comment les demandes et les propositions sont-elles recueillies ? (journées d'échanges, rôle des maisons de quartier, événements festifs, manifestations culturelles…)

– Quelle est la concertation préalable avec les différents acteurs ? (municipalité, services municipaux, associations, habitants, autres propriétaires du foncier - État, bailleurs sociaux, SNCF, VNF… -).

III - LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

1 - LE PROJET COMMUNAL

1.1 - Élaborer un projet politique

– La démarche s'inscrit-elle dans un cadre plus général de type SCoT, Agenda 21… ?

– Quels sont les outils de planification, de gestion, d'animation de la démarche ?
(charte paysagère, plan d'action, plan de gestion différenciée… programme de fêtes, de visites de jardins, d'événements liés au végétal…)

– Le projet est-il bien compris et partagé par les différents acteurs, élus, agents ?

1.2 - Intégrer les projets dans les documents d'urbanisme

– Les documents d'urbanisme intègrent-ils la stratégie d'intervention ?

– Le PLU, le SCoT et leurs PADD font-ils référence à la stratégie d'amélioration du cadre de vie ?

– Quelle est la place du végétal dans les projets d'aménagement ?

1.3 - Les axes d'intervention

– Qu'est-ce qui doit être préservé, modifié, créé ?

– Vers quels objectifs doit tendre chacun des espaces identifiés ?

– L'échelle de la démarche est-elle en adéquation avec les moyens de la commune ?
(moyens humains, techniques, financiers…)

2 - L'ANIMATION

2.1 - La sensibilisation des acteurs

– Quelles sont les opérations de sensibilisation aux enjeux du projet ?
(la formation des agents, des élus, l'animation scolaire, les événements festifs, l'information des habitants…)

2.2 - La participation des habitants

– Quelles sont les modalités d'association de la population à la définition du projet ?

– Quel est le niveau d'implication de la population ?

3 - LA GESTION

1 - Gérer durablement les espaces verts

– Existe-t-il un plan de gestion à l'échelle de la commune ?
– Comment se définit et s'organise la gestion des espaces ?

1.a - Le plan de gestion différenciée

– Existe-t-il un plan de gestion différenciée ?
À quelle échelle ? Sous quelle forme ?

– Quelles sont les typologies d'espaces identifiées ?
Pour quels usages ?
Selon quelles caractéristiques naturelles ?
À partir de quelles contraintes (accès, matériels, temps…) ?

– Comment est associé le personnel à la définition de ce plan ?
Existe-t-il un plan de formation du personnel ?

1.b - Préserver la biodiversité

– Les objectifs d'embellissement concourent-ils à l'amélioration de la biodiversité ?

– La gestion des espaces répond-t-elle à ce même objectif ?

– Existe-t-il des moyens de suivi et d'évaluation de l'état de la biodiversité sur le territoire communal ?

1.c - Le plan de gestion du patrimoine arboré et arbustif

– Existe-t-il un inventaire du patrimoine arboré ?
Sous quelle forme ?

– Existe-t-il un plan d'entretien ?
Quelles techniques d'entretien sont préconisées ?

– Les agents sont-ils formés pour assurer cet entretien ?

– Sur quels critères s'opére le choix des essences à renouveler ?

– Quelle communication et pédagogie sont mises en œuvre sur ces questions ?

– La place de ce patrimoine a-t-elle été évaluée dans un bilan carbone ?

1.d - La stratégie de végétalisation

– Comment s'organise la conception des massifs ?

– Les massifs sont-ils adaptés à l'usage du lieu ?

– Quelle est la structure végétale pérenne ?
Est-elle suffisamment présente en toute saison ?

– Où et comment sont produits les végétaux mis en œuvre ?

– Quelles sont les techniques d'entretien ?
Les espaces fleuris sont-ils adaptés à ces techniques ?
Les moyens dont dispose la commune sont-il suffisants ?

– Quel rôle jouent les particuliers dans le fleurissement global de la commune ?

– Existe-t-il des événements, des manifestations sur le thème du fleurissement ?
Qu'apportent-ils à la commune ?

2 - Agir sur l'environnement

– Le projet global et sa gestion concourent-ils à une meilleure préservation de l'environnement ?

2.a - Maîtriser la gestion de l'eau

– Le choix des végétaux est-il adapté aux ressources disponibles en eau ?

– Les techniques pour économiser, récupérer l'eau sont-elles maîtrisées, appliquées ?
(récupération des eaux de pluie, des eaux usées, utilisation de paillage, arrosage raisonné…)

2.b - Maîtriser la gestion des intrants

– L'impact des intrants sur les milieux naturels et sur la santé est-il suffisamment connu par tous les acteurs ?

– Quelle démarche est engagée pour limiter l'utilisation des produits chimiques ?

– Y a-t-il un suivi des résultats et des incidences sur le plan de l'environnement ?

2.c - Maîtriser la gestion de l'énergie

– La conception et la gestion des espaces verts intègrent-elles un objectif de diminution de la consommation d'énergie ?

– Les matériels et techniques d'entretien sont-ils adaptés à cet objectif ?

– Y a-t-il une recherche de solutions vers des énergies renouvelables ?

2.d - Maîtriser la gestion des déchets

– La conception et la gestion des espaces verts intègrent-elles un objectif de diminution du volume de déchets verts ?

– Ces déchets sont-ils valorisés sous forme énergétique, d'engrais vert, de paillage… ?

2.e - Maîtriser la gestion du bruit

– La conception et la gestion des espaces verts intègrent-elles un objectif de diminution des sources d'émission de bruit ?

2.f - Maîtriser la qualité de l'air

– La conception et la gestion des espaces verts participent-elles à l'amélioration de la qualité de l'air ?

4 - LA COMMUNICATION

– Quelles sont les actions de communication de la démarche mises en œuvre et à destination de quel public ?

– Quelle concertation existe-t-il sur la démarche ?

– Quels sont les moyens de valorisation touristique mis en œuvre ?

– Quels sont les services touristiques offerts en lien avec le thème du fleurissement ?

– La valorisation touristique est-elle en adéquation avec une politique de développement touristique plus générale ?

– Le traitement des espaces publics et des espaces verts tient-il compte des usages touristiques ?

– Les espaces verts sont-ils au service d'une politique touristique ?

– Quels sont les potentiels touristiques de la commune ?

– Quels sont les cibles ?

– Comment favoriser une meilleure prise en compte de la spécificité des visiteurs ?

– Comment prendre en compte ces spécificités dans le projet d'aménagement ?

– Quels sont les acteurs à associer au projet de valorisation ?



IV - LES ESPACES

– Quels sont l'échelle, l'usage, l'ambiance, la morphologie de l'espace à aménager ?

– Quels sont les atouts et les contraintes de cet espace ?

– Quelle image souhaite-t-on donner ?

– De quels moyens techniques et humains dispose-t-on pour mettre en œuvre et entretenir cet espace ?

– Les végétaux retenus sont-ils adaptés au lieu, à son usage, à ses caractéristiques pédologiques, climatiques… ?

– Les végétaux mis en œuvre assurent-ils une structure pérenne ou uniquement saisonnière ?

– Les réponses apportées en matière de circulation sont-elles adaptées aux différents usagers ?

– Les réseaux, les enseignes, l'affichage, la signalétique ont-ils été pris en compte dans l'aménagement des espaces ?

– Les matériaux et le mobilier urbain sont-ils assortis à la qualité du lieu, à son usage ?

1 - MAILLAGES ET COULÉES VERTES

– Ces espaces sont-ils conçus pour participer à l'amélioration du lien social ?

– Contribuent-ils, par le choix des végétaux et leur mise en œuvre, au renforcement de la biodiversité ?

– La gestion de ces espaces contribue-t-elle à ce même objectif ?

2 - LES ESPACES NATURELS

– Les ressources écologiques du lieu sont-elles respectées dans le choix des essences, le mode de gestion, la fréquentation, la qualité du mobilier et des matériaux mis en œuvre ?

– Des moyens de suivi sont-ils mis en œuvre pour s'assurer de la pérennité de ces qualités écologiques ?

3 - LES ENTRÉES DE COMMUNES

– La hiérarchie des différentes circulations est-elle assurée ?

– La signalétique, l'affichage et les enseignes sont-ils maîtrisés ?

– Le végétal participe-t-il à la valorisation des entrées de communes ?

– Le végétal assure-t-il une transition de qualité entre l'espace rural et l'espace urbain ?

– Le choix des essences est-il adapté au lieu, à son échelle, aux contraintes d'accès, aux sujétions d'entretien ?

4 - LES ZONES D'ACTIVITÉS

– La qualité des aménagements paysagers participe-t-elle à l'image de la zone ?

– Participe-t-elle à une amélioration du confort sonore et de la qualité de l'air de la zone ?

– Les aménagements sont-ils adaptés aux usages de la zone ?

5 - LES QUARTIERS D'HABITATION

– Les orientations arrêtées par la commune en matière d'aménagement de nouveaux quartiers sont-elles prises en compte par les concepteurs et les aménageurs ?

– Le service espaces verts a-t-il été associé dans le processus de conception et de décision de la création de ces nouveaux quartiers ?

– Les espaces aménagés favorisent-ils les liaisons inter-quartiers, l'accès sécurisé aux équipements publics et aux services ?

– Contribuent-ils à favoriser les lieux de convivialité, les espaces de rencontre ?

– Le traitement des limites entre parcelles privées et domaine public est-il pris en compte ?

– Les végétaux mis en œuvre favorisent-ils la biodiversité ?

– Les espaces verts sont-ils adaptés aux moyens d'entretien de la commune ?

– Le choix des végétaux est-il adapté aux usages, à l'image du quartier, aux espaces privatifs ?

6 - LES JARDINS À VOCATION SOCIALE

– Comment ces jardins renforcent-ils les liens sociaux ?

– Quel est le rôle pédagogique des jardins ?

7 - LES CIMETIÈRES ET ESPACES SPORTIFS

– Quelle part représentent ces espaces dans le volume d'entretien des espaces verts ?

– Quelles sont les marges de progrès dans le domaine de la maîtrise des intrants et de l'eau pour l'entretien de ces espaces ?

– Quelles sont les techniques alternatives à un entretien « conventionnel » ?

8 - LES ABORDS D'ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

– Quelle image souhaite-t-on donner à ces équipements ?

– Les aménagements paysagers participent-ils à une meilleure perception de ces lieux ?

– La qualité du bâti, du mobilier urbain, des matériaux est-elle en adéquation avec la qualité des aménagements paysagers ?

– La facilité d'accès et d'usage est-elle assurée ?

9 - LES PARCS ET JARDINS

– Ces lieux expriment-ils pleinement le savoir-faire des jardiniers ?

– La conception des massifs est-elle adaptée à l'histoire du lieu, à ses qualités paysagères et patrimoniales, à son usage ?

– Y a-t-il un effort de composition, d'harmonie, de créativité?

– Quelles sont les réponses apportées en termes de saisonnalité ?

– La gestion de ces espaces est-elle raisonnée et respectueuse de l'environnement et de la santé ?

– Y a-t-il une démarche de plan de gestion du patrimoine arboré ?

– Le mobilier et les matériaux mis en œuvre sont-ils signifiants vis-à-vis de l'image du lieu ?

10 - LES CENTRES

– Les aménagements urbains apportent-ils une qualité d'usage des espaces publics ?

– Le mobilier urbain, l'affichage, les enseignes ont-ils été pris en compte dans le projet d'aménagement ?

– Le choix et la qualité des matériaux et du mobilier urbain sont-ils adaptés à l'image d'ensemble ?

– Les espaces publics sont-ils attractifs, facilitent-ils la convivialité ?

– Les aménagements paysagers sont-ils cohérents par rapport au contexte urbain ?

– Les végétaux utilisés sont-ils adaptés en termes d'échelle, d'usage et d'entretien ?

– L'entretien de ces espaces est-il raisonné et respectueux de l'environnement ?

11 - LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENTS

– Les aménagements paysagers envisagés sont-ils cohérents par rapport au contexte urbain ? Permettent-ils une lisibilité des lieux, une aide à l'orientation et au repérage ?

– Les aménagements paysagers s'intègrent-ils dans un projet de trame verte et bleue ?

– Les végétaux choisis sont-ils adaptés aux usages et à l'échelle du lieu ? Sont-ils pertinents par rapport à l'identité du territoire et des lieux ?

– Les aménagements paysagers envisagés permettent-ils une gestion différenciée ?

– Le service espaces verts a-t-il été associé au processus de conception et de décision vis-à-vis de la création des aménagements ?

V - LE BILAN DE LA DÉMARCHE

1 - LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

– Comment ont évolué les paysages ?

– À partir de quels documents peut-on lire et suivre cette évolution ? (documents d'urbanisme, photographies aériennes, observatoire photographique…)

– Quelles conclusions en tire-t-on ? Quelles nouvelles orientations est-il possible d'envisager ?

2 - LE SUIVI ÉCOLOGIQUE

– Quels sont les indicateurs qui peuvent être mis en place ? (inventaires floristiques, faunistiques, mesure de la qualité de l'eau, de l'air, des émissions de gaz à effet de serre…)

– Comment ces indicateurs évoluent-ils ?

3 - LE SUIVI DE LA VÉGÉTALISATION

– La palette végétale prévue à l'origine s'est-elle maintenue ?

– Quelles modifications ont été apportées ?

– Comment ces végétaux sont-ils perçus par la population et par les visiteurs ?

4 - LE SUIVI PÉDAGOGIQUE

– Comment les aménagements sont-ils perçus par la population ?

– La population s'est-elle appropriée les aménagements ? De quelle manière ?

5 - LE SUIVI DES RESSOURCES

– Comment les services et le personnel sont-ils impliqués dans la démarche ?

– Quelle est sa part dans la conception des projets ?

– Quelles sont les évolutions dans le suivi des paramètres environnementaux ?
(consommation d'eau, d'intrants, d'énergie, production de déchets verts…)

– Les actions de réduction ont-elles produit des effets positifs sur la qualité des milieux ?
(progression de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, réduction du bilan carbone…)

6 - LE SUIVI FINANCIER

– Quel bilan financier tire-t-on de la démarche ?

– Comment ces éléments de bilan permettent-ils d'orienter positivement la démarche ?

– Quelles sont les marges de progrès ?

7 - LE SUIVI ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

– Comment les services et le personnel sont-ils impliqués à la démarche ?

– Quelle est leur part dans la conception des projets ?

– Quelles sont les évolutions dans le suivi des données environnementales ?
(consommation d'eau, d'intrants, d'énergie, production de déchets verts…)

– Les opérations « zéro phyto » ont-elles des résultats environnementaux mesurables ?



Rome (Italie) / Campagne en ville (Agro Romano)

Table des matières

Avertissement 5

Préface 6

Éditorial 8

I – OBJECTIFS 13

La volonté politique 15

1 | Améliorer la qualité de la vie 15
Cadre de vie et espaces publics 15
Paysage et qualité de vie 16
Cadre de vie et santé publique 16

2 | Améliorer l'accueil 17
Croissance nationale et croissance locale 17
Attirer les revenus plutôt que les capitaux 17
Développement économique et humain 18
Attractivité et tourisme 18
Améliorer l'image véhiculée par la commune 19
Promouvoir l'identité de la commune 19
Maisons-Alfort (94) / Enrichir son patrimoine végétal 20
Metz (57) / Articuler transports urbains, liaisons douces et tourisme 22

3 | Agir en faveur de l'écologie 24
Lutter contre le changement climatique 24
Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources ... 24
Adopter des modes de consommation et de production responsables 25
Alès (30) / La ville minière métamorphosée par le végétal 26
Guyencourt-Saulcourt (80) / Devenir un village jardin 28

II – LE CONTEXTE 31

1 – L'identité 33

1 | L'identité géographique 33
S'appuyer sur la géographie des lieux 33
Utiliser les outils de connaissance existants 34
Quelques références utiles 34
Focus / Carte climatique et géologique simplifiées 35
Focus / Un guide d'embellissement 36
Focus / Inventaire des entités paysagères des territoires du Nord 37
Blaziert (32) / Le végétal fonde une identité villageoise 38

2 | L'identité naturelle 40
Connaître les éléments naturels existants 40
Focus / Carte des étages de végétation 41
Saint-Gervais (74) / La montagne comme écrin 42

3 | L'identité paysagère 44
Comprendre les élements du paysage 44
S'appuyer sur une expertise 44
Aubigné-sur-Layon (49) / La vitrine d'un terroir 46

4 | L'identité végétale 48
Le cas du Géranium alsacien 48
Focus / Tout un symbole, le Pelargonium 48
Éviter la standardisation 48
La quête du végétal 49
Focus / La rose de Marne 49
Horticole, champêtre ou sauvage ? 50
Focus / Parcs et jardins protégés 53
Dinard (35) / L'exotisme pour identité 54

5 | L'identité culturelle 56
Focus / Nantes, ville du muguet 56
Focus / Le Chrysanthème, tout un symbole 57
Focus / Menton, ville du citron 58

Focus / Le Platane 58
Focus / Patrimoine et végétal, quel dialogue ? 62
Eguisheim (68) / L'image de l'Alsace fleurie 60

6 | L'identité architecturale 62
Focus / Patrimoine et végétal, quel dialogue ? 62
Quelques références utiles 63
Focus / Champeix (63) 63
Château-Gontier (53) / Valoriser son patrimoine architectural avec le végétal 64
Roubaix (59) / Verdir son image industrielle 66

2 – La demande sociale 69

1 | Connaître et comprendre les usages 69
Considérer l'espace public comme un espace social 69
Comprendre le fonctionnement des espaces publics 70
Identifier les usages 71
Focus / La prévention situationnelle 71
Menton (92) / Valoriser avec les habitants 72
Coulaines (72) / Les espaces verts comme enjeu social 74

2 | La concertation, une étape indispensable 76
Quels sont les acteurs de la concertation ? 76
Les écueils à éviter 77
Les principales étapes d'une concertation 77
Focus / Concertation 78
Tours (37) / Une concertation suivie 80

III – LA STRATÉGIE D'INTERVENTION 83

1 – Le projet communal 85

1 | Élaborer un projet politique 85
Inscrire le projet dans une logique d'ensemble 85
Manager le projet avec l'ensemble des services 85
Communiquer 87
Albi (81) / Pour un équilibre entre ville, nature et patrimoine 88

2 | Intégrer les projets dans les documents d'urbanisme 90
Focus / Traduire les orientations d'aménagement dans le PLU 91
La traduction du projet dans le plan local d'urbanisme 92
Haussimont (51) / Un plan de référence pour le village 94
3 | Les axes d'intervention 96

2 – L'animation 99

1 | La sensibilisation des acteurs 99
Mobiliser acteurs et partenaires 99
Animer 99
Mourmelon-le-Grand (51) / La cité militaire à l'esprit floral 102
Belfort (90) / Les espaces publics, un projet partagé 104

2 | La participation des habitants 106
Encourager les habitants 106
Accompagner les habitants 106
Focus / Je jardine ma ville 107
Pornichet (44) / La participation des habitants 108
Baconnes (51) / Planter pour créer du lien social 110

3 – La gestion 113

1 | Gérer durablement les espaces verts 113

1.a – Le plan de gestion différenciée 113
L'intérêt de la gestion différenciée des espaces publics 113
Focus / Un jeu coopératif sur la gestion différenciée des espaces verts 114
Quels en sont les tenants et les aboutissants ? 114
Les étapes de la mise en œuvre 115
Quelques références utiles 115

1.b – Préserver la biodiversité 115
Les enjeux de la biodiversité 115
La complexité du vivant 117
Agir localement pour la biodiversité 118
Quelques références utiles 118
Grande-Synthe (59) / Une pionnière de la gestion différenciée 120
Nantes (44) / La nature en ville 122

1.c – Le plan de gestion du patrimoine arboré et arbustif 124
La trame arborée comme élément structurant 124
Connaître le fonctionnement de l'arbre 124
Mesures clés pour la mise en œuvre d'un plan de gestion 124
Focus / Principe de fonctionnement de l'arbre 125
Quelques références utiles 125
Nancy (54) / Arbres, un patrimoine à gérer 128

1.d – La stratégie de fleurissement 130
Pourquoi fleurir les espaces publics ? 130
Concevoir efficacement et durablement le fleurissement 130
La bonne plante au bon endroit 132
Quelques références utiles 132
Focus / De l'usage de la couleur 133
Focus / Les coûts de gestion des espaces verts 134
La Haye-Fouassière (44) / Un embellissement durable 136
Beauvais (60) / La campagne à la ville 138

2 | Agir sur l'environnement 140

2.a – Maîtriser la gestion de l'eau 140
L'eau, un enjeu prioritaire 140
L'eau, la plante et le sol 141
Focus / L'eau, la plante et le sol 142
Quelles solutions techniques pour quels espaces ? 143
Quelques références utiles 143
Focus / Les jardins de pluie : de l'eau et du végétal 144
Ordan-Larroque (32) / L'eau, mieux gérer pour embellir 146
Martigues (13) / L'enjeu de l'eau en climat méditerranéen 148

2.b – Maîtriser la gestion des intrants 150
Pourquoi les intrants ? 150
Quels sont les risques ? 150
Quelle utilisation par les communes ? 150
Utiliser moins d'intrants 150
Choisir les solutions techniques adaptées 150

Focus / Le plan de gestion du désherbage ... *150*
Vers le « zéro- phyto » ... *153*
Focus / Au lieu de désherber, pourquoi ne pas végétaliser ? ... *154*
Maseveaux (68) / L'eau comme ressource ... 156
Paray-le-Monial (71) / Une méthode douce d'entretien ... 158

2.c – Maîtriser la gestion de l'énergie ... *160*
Des espaces verts énergivores ... *160*
Les enjeux d'une consommation maîtrisée ... *160*
Quelques pistes pour moins consommer ... *160*
Quelques références utiles ... *161*

2.d – Maîtriser la gestion des déchets ... *162*
Des espaces verts producteurs de déchets ... *162*
Réduire les volumes des déchets verts ... *162*
Valoriser les déchets verts ... *162*
Référence utile ... *163*
Focus / Gérer les incivilités ... *163*
Focus / Les composteurs ... *163*

2. e – Maîtriser la gestion du bruit ... *164*
Focus / Échelle du bruit perçu ... *164*
Bruit et qualité de vie ... *164*
La prise en compte du bruit dans les espaces verts ... *164*
Quelques pistes pour maîtriser la nuisance sonore ... *165*
Quelques références utiles ... *166*
Focus / Échelle du bruit perçu ... *164*
Focus / Les zones de calme en île-de-France ... *166*

2. f – Maîtriser la qualité de l'air ... *168*
Les effets de la pollution atmosphérique ... *168*
Végétal et qualité de l'air ... *168*
Pollution atmosphérique et impact sanitaire ... *168*
Des écrans végétaux le long des infrastructures de transport ... *169*
Des murs végétalisés ... *170*
Effets indésirables des pollens ... *170*
Quelques références utiles ... *170*

4 – La communication ... 173

Pourquoi communiquer ? ... *173*
Vers qui communiquer ? ... *173*
Comment communiquer ? ... *174*
Quelques références utiles ... *175*
Focus / Le végétal au service de la promotion touristique ... *176*
Cholet (49) / Communication et actions pédagogiques autour des parcs et jardins ... 178
Saint-Fraimbault (61) / Tisser du lien social par le végétal ... 180
Mimizan (40) / Offrir de nouveaux espaces ... 182
Focus / La prise en compte du contexte ... *184*
Focus / Le projet d'aménagement ... *186*
Focus / Les axes d'interventions ... *188*

IV – LES ESPACES ... 191

1 – Échelles, ambiances et usages ... 193

Tenir compte de l'échelle du lieu ... *193*
Créer des ambiances ... *194*
Prendre en compte les usages ... *194*

2 – Maillages et coulées vertes ... 197

Une trame verte et bleue en ville : pourquoi, comment ? ... *197*
Les espaces verts en position insulaire ... *197*
L'impulsion du Grenelle de l'environnement ... *197*
Une trame verte et bleue en ville ... *198*
Dix conseils pratiques pour établir une trame verte et bleue ... *198*
Focus / Exemple d'actions pour renforcer une trame verte et bleue existante ... *201*
La bonne plante au bon endroit / Maillages et coulées vertes ... 202
Le Rheu (35) / Des arbres pour les générations futures ... 204

3 – Les espaces naturels ... 207

Dix conseils pratiques pour valoriser les espaces naturels ... *207*
La bonne plante au bon endroit / Les espaces naturels ... 210
Briare-le-Canal (45) / Valoriser ses espaces naturels ... 212

4 – Les entrées de communes ... 215

Annoncer et identifier le territoire ... *215*
Accueillir et sécuriser ... *215*
Dix conseils pratiques pour réussir son entrée d'agglomération ... *215*
Focus / Loi Barnier / Amendement Dupont ... *219*
La bonne plante au bon endroit / Les entrées de communes ... 220
La Baule (44) / Des entrées de ville accueillantes ... 222

5 – Les zones d'activités ... 225

Dix conseils pratiques pour réussir une zone d'activités ... *226*
Quelques référence utiles ... *228*
La bonne plante au bon endroit / Les zones d'activités ... 230
Lannion (22) / Valoriser pour développer ... 232

6 – Les quartiers d'habitation ... 235

1 | Création de quartier ... **235**
Dix conseils pratiques pour réussir ses nouveaux quartiers ... *236*
La bonne plante au bon endroit / Les quartiers d'habitation ... 238
Le Plessis-Robinson (92) / Des jardins au cœur de la cité ... 240

2 | Rénovation ... **242**
Aulnay-sous-Bois (93) / Rénover avec le végétal ... 244

7 – Les jardins à vocation sociale ... 247

Des jardins ouvriers aux jardins familiaux ... *247*
Jardins d'insertion ... *248*
Jardins partagés ... *248*
La question foncière ne doit pas être un frein ... *248*
Dix conseils pratiques pour réussir les jardins à vocation sociale ... *248*
La bonne plante au bon endroit / Les jardins à vocation sociale ... 250
Reims (51) / Des jardins familiaux pour renforcer les liens sociaux ... 252

8 – Les cimetières et espaces sportifs ... 255

Six conseils pratiques pour réussir l'aménagement des cimetières ... *255*
Six conseils pratiques pour réussir l'aménagement des espaces sportifs ... *256*
Focus / Les cimetières paysagers ... *257*

La bonne plante au bon endroit / les cimetières et espaces sportifs 258
Vichy (03) / Innover dans la gestion des espaces sportifs 260
Courbevoie (92) / Un espace symbolique rénové 262

9 – Les abords d'établissements recevant du public 265

Dix conseils pratiques pour réussir les abords d'établissements 265
La bonne plante au bon endroit / Les abords d'établissements recevant du public 268

10 – Les parcs et jardins 271

Dix conseils pratiques pour réussir les parcs et jardins 271
Focus / Quatre principes pour réussir les espaces verts 273
La bonne plante au bon endroit / Les parcs et jardins 274
Bitche (57) / Des jardins pour la ville citadelle 276
Menton (06) / La ville jardin 278

11 – Les centres 281

Dix conseils pratiques pour réussir les centres de commune 281
La bonne plante au bon endroit / Les centres 284

12 – Les infrastructures de déplacements 287

Dix conseils pratiques pour aménager les rues avec le végétal 287
La bonne plante au bon endroit / Les infrastructures de déplacements 290

V – LE BILAN DE LA DÉMARCHE 295

Évaluer pour piloter 297

1 | Le suivi de l'évolution des paysages 297
Focus / Loi Grenelle II 298

2 | Le suivi écologique 298

3 | Le suivi du végétal 299
Focus / Loi Grenelle II 299

4 | Le suivi pédagogique 300

5 | Le suivi des ressources 300
Les ressources humaines 300
Les ressources naturelles 301

6 | Le suivi financier 302

7 | Le suivi économique et social 303

VI – SE POSER LES BONNES QUESTIONS 305

Tables des matières 320

Tables des illustrations et des crédits photographiques 324

Liste des concepteurs des aménagements paysagers, des espaces publics, des parcs et jardins 328

Bibliographie 330

Partenaires 334

Tables des illustrations et des crédits photographiques
(par ordre de pagination)

Première de couverture : Jérôme Champres (Certu)

Pages 4 et 10 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Pages 12 et 14: Jean-Pierre Lenai, Mairie de Maisons-Alfort (94)

Page 15 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 16 : Mairie de Metz (57)

Page 18 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Page 19 : Thomas Boutefeu (architecte)

Page 20 : Jean-Pierre Lenai, Mairie de Maisons-Alfort (94)

Pages 22 et 23 : Jean-Pierre Lenai, Mairie de Metz (57)

Page 24 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 27 : Mairie d'Alès (30)

Pages 28 et 29 : Mairie de Guyencourt-Saulcourt (80)

Pages 30 et 31 : Office de Tourisme de la Ténarèze (32)

Page : 32 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 33 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Pages 35 et 37 : CAUE du Nord Pas de Calais (59)

Pages 38 et 39 : Jean-Pierre Ducos (CAUE 49)

Page 41 : Carte des étages de la végétation, B.Defaut

Pages 42 et 43 : Mairie de Saint-Gervais-les-Bains (74)

Pages 44 et 46 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 47 : Mairie d'Aubigné-sur-Layon (49)

Page 48 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 49 : Collection CDT 51

Pages 50 et 51 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Page 53 : DREAL Ile-de-France

Pages 54 et 55 : Mathieu Battais (CNVVF)

Pages 56 et 57 : Mairie d'Eguisheim (68)

Page 59 : Eric Jabol et Bruno Rousseau, Mairie de Savennières (49)

Pages 60 et 61 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 63 : Mairie de Champeix (63)

Pages 64 et 65 : Mairie de Château-Gontier (53)

Pages 66 et 67 : Stéphane Vangheluwe, Mairie de Roubaix (59)

Page 68 : Mairie de Nancy (54)

Page 69 : Mairie de Ordan-Larroque (32)

Page 70 : Mathieu Battais (CNVVF)

Pages 72 et 73 : Mairie de Meudon (92)

Pages 74 et 75 : Mairie de Coulaines (72)

Page 76 : Stéphane Autran (photographe à Lyon)

Page 77 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Page 79 : Mairie de La Haye-Fouassière (44)

Page 81 : Mathieu Battais (CNVVF)

Pages 82 et 83 : Mairie de Saint-Fraimbault (61)

Page 84 : Jérôme Champres (Certu)

Page 86 : Mairie de Pellouailles-les-Vignes (49)

Pages 88 et 89 : Mairie d'Albi (81)

Pages 90 et 92 : Schéma et illustration Thierry HUAU – SODEMEL

Pages 94 et 95 : Mathieu Battais (CNVVF)

Pages 96 et 97 : Mairie de Neuville-sur-Seine (10)

Page 98 : Jérôme Champres (Certu)

Page 100 : Amiens (80), Mathieu Battais (CNVVF). Bron (69), Emmanuel Boutefeu (Certu)

Page 101 : Mairie de La Haye-Fouassière (44)

Pages 102 et 103 : Mairie de Mourmelon-Le-Grand (51)

Pages 104 et 105 : Mairie de Belfort (90)

Page 107 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Pages 108 et 109 : Mairie de Pornichet (44)

Pages 110 et 111 : Mairie de Baconnes (51)

Pages 112, 116, 117 et 119 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 120 : Mairie de Grande-Synthe (59)

Page 122 : Mairie de Nantes (44)

Page 123 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 124 : Mairie de Metz (57)

Page 125 : CAUE 49

Page 126 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Page 127 : Jean-Claude Galléty (Certu)

Pages 128 et 129 : Mairie de Nancy (54)

Page 130 : Michel Gallais, Mairie de Marans (17)

Page 131 : Albi (81), Jean-Pierre Ducos (CAUE 49).
Mairie d'Ordan-Larroque (32)

Page 133 : L'étoile des couleurs, concepteur Johannes Itten

Page 133 : Château-Gontier (53), Mathieu Battais (CNVVF).
Albi (81), Jean-Pierre Ducos (CAUE 49)

Pages 136 et 137 : Mairie de la Haye-Fouassière (44)

Pages 138 et 139 : Mairie de Beauvais (60), Mathieu Battais (CNVVF)

Page 141 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Page 142 : CAUE 49

Page 145 : Nathalie Lenouveau (Certu)

Pages 146 et 147 : Mairie d'Ordan-Larroque (32)

Page 149 : Mairie de Martigues (13)

Pages 154 et 155 : Jérôme Champres (Certu), Mathieu Battais (CNVVF),
Jean-Pierre Ducos (CAUE 49)

Page 156 : Mairie de Masevaux (68)

Pages 158 et 159 : Mairie de Paray-Le-Monial (71)

Pages 161 et 162 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 164 : Echelle du bruit perçu, Jérôme Saurat (Certu)

Page 165 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 166 : Carte du bruit dans le parc naturel urbain de la Feyssine
(Villeurbanne), CETE de Lyon, 2004

Page 166 : Carte des zones calmes en Ile-de-France, IAURIF, 2008

Page 169 : Schémas conçus par Jérôme Champres (Certu)

Page 171 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Page 172 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 174 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Page 175 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 176 : Mairie de Cahors (46)

Page 177 : Mairie de Pontrieux (22)

Page 177 : Mairie de Beaune (21)

Page 178 : Mairie de Cholet (49)

Pages 180 et 181 : Mairie de Saint-Fraimbault (61)

Pages 182 et 183 : Mairie de Mimizan (40)

Pages 184 à 189 : Conception des illustrations Jean-Pierre Ducos
et Mickaël Bouglé (CAUE 49)

Page 190 : Mairie de Menton (06)

Page 192 : Mairie de Nancy (54)

Page 195, 196 et 198 : Jérôme Champres (Certu)

Page 200 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Page 201 : Conception et illustration Emmanuel Boutefeu
et Jérôme Champres (Certu)

Pages 202 et 203 : Jérôme Champres (Certu)

Page 203 : Mairie de Neuilly-sur-Seine (92), Mathieu Battais (CNVVF),
Mairie de Courbevoie (92)

Pages 204 et 205 : Mairie de Le Rheu (35)

Page 206 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 208 : Jacky Charrier, Saint-Clément-des-Levées (49)

Page 209 : Jacky Charrier, Vern d'Anjou (49)

Pages 210 et 211 : Jérôme Champres (Certu), Jean-Pierre Ducos (CAUE 49),
Mathieu Battais (CNVVF), Mairie de Pornichet (44)

Page 212 : Mairie de Briare-Le-Canal (45)

Page 213 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 214, 216 et 218 : Jean-Pierre Ducos (CAUE 49)

Page 219 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Page 220 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 221 : Jean-Pierre Ducos (CAUE 49). Mairie de La Haye-Fouassière (44)

Page 221 : Philippe Janina, Saint-Georges-sur-Loire (49)

Pages 222 et 223 : Mairie de La Baule (44)

Pages 224, 225, 226, 229 et 230 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 231 : Jérôme Champres (Certu), Mathieu Battais (CNVVF)
et Jean-Pierre Ducos (CAUE 49)

Pages 232 et 233 : Mairie de Lannion (22)

Pages 234 et 236 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 238 : Angers (49), Jacky Charrier. Chambellay (49),
Jean-Pierre Ducos (CAUE 49)

Page 239 : Angers (49), Mathieu Battais (CNVVF). Saint-Herblain (44),
Jean-Pierre Ducos (CAUE 49). Lyon (69), Emmanuel Boutefeu (Certu).
Rennes (35), Jérôme Champres (Certu)

Pages 240 et 241 : Mairie Le Plessis-Robinson (92)

Pages 242 et 243 : Jacky Charrier, Trélazé (49)

Pages 244 et 245 : Mairie d'Aulnay-sous-Bois (93)

Page 246 : Mairie de Maisons-Alfort (94)

Page 249 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Pages 250 et 251 : Jean-Pierre Ducos (CAUE 49). Mairie de Maisons-Alfort (94). Mairie de Reims (51). Mairie de Nantes (44). Mathieu Battais (CNVVF)

Pages 252 et 253 : Mairie de Reims (51)

Page 254 : Mairie de Courbevoie (92), Niels Rohland

Pages 256 et 257 : Biriatou (64) et Mauléon (64), CAUE 64

Page 258 : Montreuil-Bellay (49), Jean-Pierre Ducos (CAUE 49). Berlin, Emmanuel Boutefeu (Certu)

Page 259 : Mairie du Plessis-Robinson (92), Marion Chalopin. Mathieu Battais (CNVVF)

Pages 260 et 261 : Laurence Packe, Mairie de Vichy (03)

Pages 262 et 263 : Niels Rohland, Mairie de Courbevoie (92)

Page 264 : Jean-Pierre Ducos (CAUE 49)

Page 266 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 267 : Jean-Pierre Ducos (CAUE 49)

Page 268 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 269 : Trélazé (49) et Saint-Germain-sur-Moine (49), Pascal Guiraud. Lyon (69), Emmanuel Boutefeu (Certu). Mairie de Tourcoing (59)

Page 270 : Jean-Claude Kanny, Mairie de Bitche (57)

Page 272 : Mairie de Tourcoing (59)

Page 273 : Emmanuel Boutefeu (Certu)

Pages 274 et 275 : Albi (81) et Périgueux (24), Jean-Pierre Ducos (CAUE 49). Vannes (56) et Boulogne-sur-Mer (62), Mathieu Battais (CNVVF). Brest (29), Jérôme Champres (Certu). Mairie de Bitche (57). Mairie de Sarreguemines (57)

Pages 276 et 277 : Mairie de Bitche (57)

Pages 278 et 279 : Mairie de Menton (06)

Page 280 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 282 : Pascal Guiraud, Montreuil-Bellay (49)

Page 283 : Jean-Pierre Ducos (CAUE 49)

Page 284 : Béhuard (49), Jacky Charrier. Howiller (67), Jean-Pierre Ducos (CAUE 49)

Page 285 : Sarlat (24), Périgueux (24) et Maubeuge (59), Jean-Pierre Ducos (CAUE 49). Levallois (92), Mathieu Battais (CNVVF)

Page 286 : Mathieu Battais (CNVVF)

Pages 288, 290, 291 : Jérôme Champres (Certu)

Page 292 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 293 : Saint-Priest (69), Jérôme Champres (Certu). Gorbio (06) Emmanuel Boutefeu (Certu). Lyon (69), Gilles Troispoux (Certu). La Ménitré (49), Jean-Pierre Ducos (CAUE 49)

Pages 294 et 296 : Mairie de La Haye-Fouassière (44)

Page 299 : Mairie d'Amiens (80)

Page 300 : Mathieu Battais (CNVVF)

Page 301 : Mairie de Pellouailles-les-Vignes (49)

Pages 302 et 303 : Mathieu Battais (CNVVF)

Liste des concepteurs des aménagements paysagers, des espaces publics, des parcs et jardins
(par ordre de pagination)

Première de couverture : High Line Park est une promenade plantée à Manhattan (New York), aménagée sur une portion désaffectée d'une voie ferrée aérienne du Lower West Side. Cette réalisation a été conçue par les architectes-paysagistes de l'Agence James Corner Field Operations, avec les architectes Diller Scofidio pour la section 1 (2009) et Renfro pour la section 2 (2011).

Pages 4 et 18 : Jardin Exotique de Monaco. Créé en 1933 à l'initiative du prince Albert Ier, le jardin Exotique rassemble plus de 3 500 espèces de plantes.

Pages 10, 50 et 51 : Nantes (44), serre et jardin des Plantes. C'est en 1865 que le jardin des Plantes fut inauguré grâce au soutien de Jean-Alexandre Musculus Hectot, Antoine Noisette et Jean-Marie Ecorchard.

Pages 12 et 14 : Maisons-Alfort (94), paysagistes Agence Péna & Peña.

Page 19 : L'architecte italien, Renzo Piano, a conçu le musée de la fondation Beyeler à Bâle.

Pages 33 et 98 : Le 11 juin 2008, Alain Juppé, maire de Bordeaux, a reçu le Trophée de l'Aménagement Urbain décerné par la presse spécialisée (Le Moniteur). L'aménagement des quais rive gauche de la Garonne a été conçu par le paysagiste Michel Corajoud. Le miroir d'eau a été mis au point par le technicien fontainier J.M. Llorca.

Page 67 : Roubaix (59), le jardin du musée d'Art et d'Industrie de Roubaix. Cette ancienne piscine art-déco conçue par l'architecte Albert Baert a été rénovée par l'architecte Jean-Paul Philippon et le jardin intérieur par Henri Bava de l'Agence TER.

Pages 84 et 200 : Lyon (69), le parc des berges du Rhône. Ce projet a été initié par le Grand Lyon et ouvert progressivement dès 2006. Ce parc de 10 hectares a été conçu par les paysagistes In Situ, Jourda Architectes et le concepteur lumière Coup d'Eclats.

Pages 90 et 92 : Angers (49), ZAC du Plateau de la Mayenne, traitement paysager des îlots urbains, concepteur : Thierry HUAU – SODEMEL.

Pages 94 et 95 : Haussimont (51), Place Fontaine Rouge, concepteurs Pascal DUMONT et Diagonale Environnement.

Page 97 : Neuville-sur-Seine (10), concepteur lumière Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA).

Pages 107 et 250 : Lyon (69), le jardin d'Amaranthes est situé dans le quartier de la Guillotière. Il est géré par l'association Brin d'Guill' depuis 2005 avec le soutien de la galerie Tator qui est à l'origine du projet (Emmanuel Louisgrand).

Page 133 : L'étoile des couleurs, concepteur Johannes Itten.

Pages 141 et 280 : Nantes (44), dans le cadre du retour du tramway (1993), le Cours des Cinquante-Otages a été requalifié par les architectes Italo Rota et Bruno Fortier, avec le concepteur lumière, Roger Narboni.

Page 171 : Villeurbanne (69), dans le quartier de Cusset, Eric-Pierre Ménard, paysagiste concepteur du mur végétal, a édifié une structure autoportante de 17 mètres de hauteur pour 14 mètres de largeur (2010). Une trentaine d'espèces composées de plantes vivaces et d'arbustes (chèvrefeuille, géranium, lierre, thym, pervenches, crocus) tapissent le mur végétal qui s'étend sur une surface de 238 m2.

Page 172 : Beauvais (60), Cultures aux jardins, conception Patrick Scheyder, Mairie de Beauvais.

Page 198 : Paris (75), la Promenade Plantée s'étire sur 4,5 kilomètres de longueur dans le douzième arrondissement de Paris. Perchée à 7 mètres du sol, elle occupe une ancienne voie ferrée désaffectée, aménagée en promenade végétalisée. Ce projet a été conçu par le paysagiste Jacques Vergely et l'architecte Philippe Mathieux. Elle a été inaugurée en 1993.

Page 202 : Cernay (68), le parc des Rives de la Thur a reçu le prix de l'aménagement urbain 2009 par la presse spécialisée (Le Moniteur). Ce parc a été conçu par l'Atelier Villes & Paysages et Egis Aménagement.

Page 203 : Lyon (69), le parc de Gerland (1999-2006) est un parc paysager contemporain de 20 hectares, conçu par les paysagistes de l'Atelier Corajoud sur l'emplacement d'une ancienne friche industrielle dans un quartier en mutation.

Page 208 : Saint-Clément-des-Levées (49), Agence Ecce Terra.

Page 209 : Vern d'Anjou (49), Atelier Paul ARENE.

Page 210 : Villeurbanne (69), le parc naturel urbain de la Feyssine est une forêt alluviale aménagée en 2002 par les paysagistes Ilex (paysage urbanisme), Cap Vert Ingénierie et Phyto Conseil.

Pages 216, 217 et 218 : Vauchrétien (49), entrée de bourg. Agence Ecce Terra.

Page 221 : Saint-Georges-sur-Loire (49), Agence ARCHIDEE.

Pages 229 et 231 : Les Ponts-de-Cé (49), moulin de Marcillé. Aménageur SODEMEL, Agence François Tavernier, paysagiste.

Pages 230 et 231 : Angers (49), zone d'activités de l'Hoirie. Aménageur SODEMEL, Agence AIA

Pages 231 et 239 : Rennes (35), la ZAC de Beauregard est organisée autour d'un parc central. Ce projet initié par la ville de Rennes a été conçu par le Groupe Ellipse (urbanisme) et le Cabinet Osty (paysage).

Page 234 : Le Plessis-Robinson (92), rénovation de la cité-jardins par l'Atelier Xavier Bohl.

Page 238 : Angers (49), requalification urbaine de la caserne Desjardins par l'architecte-urbaniste Iga Dolowy, associé à l'Agence Phytolab, paysagistes, et à l'Agence Boplan pour l'ingénierie.

Pages 242 et 243 : Trélazé (49), Agence Comptoir des projets.

Pages 244 et 245 : Mairie d'Aulnay-sous-Bois (93).

Page 246 : Maisons-Alfort (94), paysagistes Agence Péna & Peña.

Page 249 : Villeurbanne (69), les architectes, Jean-Baptiste Fleurent et Mathieu Valette, ont conçu les jardins familiaux Saint-Pierre Chanel dans le quartier des Brosses.

Page 250 : Sainte-Savine (10), jardins familiaux, conception Agence de Paysage Le Roy.

Page 251 : Maisons-Alfort (94), paysagistes Agence Péna & Peña.

Page 254 : Mairie de Courbevoie (92), Niels Rohland.

Page 258 : Montreuil-Bellay (49), Agence Anne et Pierre de Coquereaumont et Henri Lebreton.

Pages 262 et 263 : Mairie de Courbevoie (92), Niels Rohland.

Page 267 : Biarritz (64), quartier des Rocailles. Médiathèque, architectes Agence HPL architectes et associés, paysagistes Agence Péna & Peña.

Page 268 : Beaucouzé (49), médiathèque, Agence Alter Smith architecte et Ghislain His architecte associé.

Page 269 : Trélazé (49), centre social, Agence Pierre Jahan, architecte. Tourcoing (59), le jardin de l'Hospice d'Havré a été créé en 2004 par le Cabinet Aline Lecoeur de Lille. Saint-Germain-sur-Moine (49), école, Agence Drodelot.

Page 270 : Mairie de Bitche (57).

Page 272 : Mairie de Tourcoing (59), conception Antoine VAN OPLYNUS, Agence DEPRET.

Page 273 : Lyon (69), ouvert en 1857, le parc de la Tête d'Or couvre 117 hectares ; il est l'oeuvre des frères Eugène et Denis Bühler, paysagistes.

Page 274 : Brest (29), aménagé sur une ancienne friche militaire, le jardin des Explorateurs abrite des espèces botaniques rapportées des quatre coins du monde par des explorateurs et des botanistes partis de Brest. Ce jardin a ouvert ses portes en 2002. Il a été conçu par l'Atelier de l'île avec les architectes Dominique Brard, Olivier Le Bras et Marc Quelen et par la paysagiste Sophie Quelen pour la Communauté Urbaine de Brest.

Page 275 : Mairie de Bitche (57), jardin pour la Paix, créé en 2002 par l'architecte et paysagiste Florence Robert. Mairie de Sarreguemines (57), créé par le paysagiste Philippe Niez.

Pages 276 et 277 : Mairie de Bitche (57).

Page 282 : Montreuil-Bellay (49), Agence SCP GUENEAU-MELIS.

Page 284 : Béhuard (49), Agence SARL Patrimoine et Architecture.

Page 291 : Décines (69). Traversant Décines, Vaulx-en-Velin et en partie la commune de Villeurbanne, la rivière la Rize a été mise en valeur dans le cadre d'un projet intercommunal, baptisé « Les bords de la Rize ». Ce projet a été réalisé par le paysagiste Pierre Pionchon, au début des années 1990.

Page 293 : Saint-Priest (69), parc technologique de la Porte des Alpes, paysagistes Agence Ilex. La Ménitré (49), Agence RO-ME architectes.

Bibliographie

ADEME, 2002, *La gestion des déchets verts.*

ADEME, 2006, *Réussir un projet d'urbanisme durable : méthode en 100 fiches pour une approche environnementale de l'urbanisme*, AEU, Le Moniteur, Paris.

ADEME/MEEDDAT, 2008, *Guide pour l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement*.

AFIT, 2001, *La valorisation touristique du patrimoine rural*.

AFIT, 2002, *Le tourisme de jardins en France*.

AGGERI GAËLLE, juin 2004, *La nature sauvage et champêtre dans les villes : origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier*, École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, 323 p.

AGGERI GAËLLE, mai 2010, *Inventer les villes-natures de demain. Gestion différenciée, gestion durable des espaces verts*, Éditions Educagri, Dijon, 198 p.

ALPHAND JEAN-CHARLES ADOLPHE, 1867-1873, *Les promenades de Paris : histoire, description des embellissements, dépenses de création et d'entretien des bois de Boulogne et de Vincennes : Champs-Élysées, parcs, squares, boulevards, places plantées : étude sur l'art des jardins et arboretum*, Rothschild éditeur, réedité par Princeton Architectural Press, 1984.

ARNOULD PAUL, « Biodiversité : la confusion des chiffres et des territoires », septembre-novembre 2006, *Annales de Géographie*, n° 651.

ARRIF TEDDY, avril 2007, *Pratiques et représentations des usagers d'espaces verts : le cas du parc de Bercy (Paris)*, université Paris-X, 200 p.

Association des ingénieurs des villes de France, 2000, *De la gestion différenciée au développement durable, jardin 21*, Actes du colloque, 6 et 7 juin 2000, Strasbourg, CNFPT, 190 p.

AUTRAN STEPHANE, février 2004, *Les infrastructures vertes à l'épreuve des plans d'urbanisme, l'agglomération lyonnaise, la construction d'une stratégie*, Éditions Certu, 319 p.

BALLION ROBERT, GRANDJEAN ALAIN, octobre 1982, *Aire d'attraction des espaces verts publics urbains de la Région Île-de-France*, Laboratoire d'économétrie de l'école polytechnique, étude réalisée pour le compte de l'Agence régionale des espaces verts de la Région Île-de-France (AREV), 40 p.

BARBAULT ROBERT, ATRAMENTOWICZ MARTINE, mars 2010, *Les invasions biologiques, une question de natures et de sociétés*, Éditions Quae, 180 p.

BARIDON MICHEL, 1998, *Les jardins Paysagistes Jardiniers Poètes*, Éditions Robert Laffont, Paris, Collection Bouquins, 1260 p.

BARRAQUE BERNARD, février 1985, *Le paysage et l'administration*, Laboratoire techniques, territoires et sociétés, École nationale des ponts et chaussées, 144 p.

BLANDIGNÈRES MARGUERITE, RACINE MICHEL, août 2005, *Le tourisme de jardins en France – Panorama de l'offre,* Observation, développement et ingénierie touristiques (ODIT France), 72 p.

BOMMEL AMANDINE, ANSART CÉDRIC, BUTTO JULIE, FACON EDDY, FOLLEA BERTRAND, GUERRERO ANNE, GUY DOMINIQUE, LE BRIS DELPHINE, NEDELEC ALIX, ROCHETTE PHILIPPE, TRULLA LUCIE, juin 2008, *Paysage et infrastructures de transport, guide méthodologique*, Services d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA), 115 p.

BOUTEFEU EMMANUEL, février 2005, *La demande sociale de nature en ville. Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, Éditions Puca, Certu, Lyon, 80 p.

BUREL FRANÇOISE, BAUDRY JACQUES, mai 1999, *Écologie du paysage – Concepts, méthodes et applications*, Éditions Tec et Doc, 360 p.

SYLVIE CACHIN, SYLVIE LIGNY, 2011, *Je jardine ma ville*, Collection Conversations écologiques, Éditions Rue de l'Échiquier, 96 p.

CARSIGNOL JEAN, BILLON VIRGINIE, CHEVALIER DELPHINE, LAMARQUE FRANÇOIS, LANSIART MARC, OWALLER MARC, JOLY PIERRE, août 2005, *Aménagements et mesures pour la petite faune, guide technique*, Service d'études techniques des routes et autoroutes, 263 p.

CARTER JAMES, 2005, *Programmer l'interprétation d'un territoire, l'esprit des lieux*, Éditions Atelier technique des espaces naturels (Montpellier), 96 p.

CAUE de la Charente, 2005, *Mon village est entre mes mains*, 52 p.

CAUE de la Dordogne, 2008, *Cahiers de recommandations architecturales et paysagères à l'échelle des communautés de communes*.

CAUE de Guyane, 2006, *Chemins de Guyane*, Ibis Rouge, 80 p.

CAUE de Haute-Savoie, 2006, *Vallée verte, une terre, des hommes*, 61 p.

CAUE de l'Hérault, 2006, *Quels végétaux pour l'Hérault ?*

CAUE de l'Oise, 2006, *Arbres et haies de Picardie*, 36 p.

CAUE des Pyrénées-Atlantiques, 2006, *Guide de l'embellissement des villes et villages des Pyrénées-Atlantiques*, comité départemental du tourisme Béarn-Pays-Basque, 24 p.

CAUE du Rhône, février 2000, *Jardins citoyens*, communauté urbaine de Lyon.
CAUE de Saône-et-Loire, 2007, *Paysages de Saône-et-Loire*, Spiralinthe, 288 p.
CAUE de Vendée, 2005, *Bien Construire en...*, conseil général de la Vendée, 110 p.
CAUE de Vendée, 2005, *Planter dans la plaine, le bocage, le littoral, les marais*.
CAUE de Vendée, 2006, *Guide méthodologique de la gestion différenciée*, 35 p.
CAZES GEORGES, POTIER FRANÇOISE, 1996, *Le tourisme urbain*, Que sais-je? PUF.
CERTU, juin 2007, *Comprendre l'espace public pour mieux programmer son aménagement – Approches sensibles*, Éditions Certu, 166 p.
CERTU, mars 2005, *S'organiser pour aménager l'espace public, démarches et processus d'organisation*, Éditions Certu,130 p.
CERTU, avril 2002, *Les plantations d'arbres en ville le long des rues et sur les places*, Éditions Certu, 60 p.
CERTU, mai 2001, *Composer avec la nature en ville*, Éditions Certu, 372 p.
CERTU, 1999, *Valoriser les zones inondables dans l'aménagement urbain. Repères pour une nouvelle démarche*, Éditions Certu, 232 p.
CHEVERRY CLAUDE, GASCUEL CHANTAL, 2009, *Sous les pavés, la terre*, Omniscience, 208 p.
CLÉMENT GILLES, 1991, *Le jardin en mouvement*, Éditions Pandora (Paris).
CLERGEAU PHILIPPE, septembre 2007, *L'écologie du paysage urbain*, Éditions Apogée (Rennes), 138 p.
CNFPT, ENACT, PIERRE TABANOU, 2005, *La ville durable et ses territoires de nature : politiques vertes et évaluations*, les 8 et 9 décembre 2005, actes du colloque européen, Association des ingénieurs territoriaux de France, ville de Nice, 123 p.
Comité départemental du tourisme du Morbihan, 2008, *Embellissement en Morbihan, guide des bonnes pratiques*, 64 p.
Conseil de l'Europe, 1995, *Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère.*
Conseil général des Hauts-de-Seine, 2004, *Guide de gestion contractuelle de l'arbre des Hauts-de-Seine*.
Conseil général du Val-de-Marne, 1992, *L'arbre, la vie, la ville, semaine internationale de l'arbre*, actes du colloque, département du Val-de-Marne.
Conseil général du Val-de-Marne, mars 2001, *Le parc départemental de la plage bleue à Valenton : espaces, pratiques et perceptions à l'usage du temps*, Atelier Cepage, 80 p.
Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, *La gestion des milieux naturels de Rhône-Alpes*, Cahiers techniques des savoir-faire et des pratiques professionnelles des gestionnaires d'espaces naturels.
COOPER MARCUS CLARE, février 2006, *Habitat et nature. Du pragmatique au spirituel*, Éditions InFolio (Suisse), collection Archigraphy, Témoignages, 445 p.
DEBIE FRANCK, février 1992, *Jardins de capitales, une géographie des parcs et jardins publics de Paris, Londres, Vienne et Berlin*, Éditions du CNRS, 295 p.
DELAVAULT-LECOQ T., 2000, *Pratique de l'aménagement des bourgs,* Éditions Apogée (Rennes), 100 p.
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, 2007, *Entretien différencié, manuel d'entretien*, Service des parcs et promenade, commune de Lausanne.
DONADIEU PIERRE, 2002, *La société paysagiste*, Éditions École nationale supérieure du paysage et Actes Sud, 160 p.
DONADIEU PIERRE, 2009, *Les paysagistes ou les métamorphoses du jardinier*, Éditions École nationale supérieure du paysage et Actes Sud, 174 p.
DUFOUR ARIANE, LOISEL JEAN-PIERRE, décembre 1996, *Les opinions des Français sur l'environnement et sur la forêt*, CREDOC, études et travaux n° 12, Institut français de l'environnement, 150 p.
ENACT, PIERRE TABANOU, avril, 2001, *Dossier sectoriel, espaces verts*, Pôle de compétence espaces verts, CNFPT, Montpellier, 152 p.
FOLLEA BERTRAND, GAUTIER CLAIRE, avril 2001, *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats, projets à l'échelle d'un territoire*, ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 132 p.
FORESTIER JEAN-CLAUDE, 1997, *Grandes villes et systèmes de parcs, France, Maroc, Argentine*, réédition de 1906, Éditions Norma, Institut français d'architecture, 381 p.
GILLIG CHARLES-MATERNE, BOURGERY CORINNE, AMANN NICOLAS, 2008, *L'arbre en milieu urbain*, InFolio, 216 p.
GOUDY JACK, 1994, *La culture des fleurs*, Seuil.
JEKYLL GERTRUDE, septembre 1993, *Propos sur le jardin*, traduit de l'anglais, éditions originale *A Gardener's Testament*, La Maison Rustique, 255 p.
Laboratoire théorie des mutations urbaines, URA CNRS 1244, réseau européen de recherche (CEE/ONU), février 1997, *Structure verte et densité*, Éditions Puca, Institut Français d'Urbanisme.
LAPOUGE-DEJEAN BRIGITTE, 2004, *Jardin de fleurs, jardin bio*, Éditions Terre Vivante (Mens), 224 p.
LE DANTEC JEAN-PIERRE, 2002, *Le sauvage et le régulier, art des jardins et paysagisme en France au xx^e siècle*, Éditions Le Moniteur (Paris), 261 p.
LECOMTE JACQUES, MILLET ANNETTE, 2005, « La nature, singulière ou plurielle ? Connaître pour protéger », *Les dossiers de l'environnement de l'INRA*, n° 29, 62 p.
LESCALIER ÉLODIE, RODIER DANIEL, 1997, *Perception du parc de Sceaux par son public,* Institut national agronomique Paris-Grignon, conseil général des Hauts-de-Seine, division territoriale Sud, parc de Sceaux, 30 p.
LEVINS RICHARD, 1968, *Evolution in Changing Environments, some Theoretical Exploration*, Éditions Princeton University Press, 132 p.
LEVY-BRUHL VIVIANE, COQUILLART HERVÉ, 1998, *La gestion et la protection de l'espace en 36 fiches juridiques*, GIP ATEN (MARTIN FABIENNE), La Documentation française.
LIZET BERNADETTE, WOLF ANNE-ÉLISABETH, CELECIA JOHN, septembre 1999, *Sauvages dans la ville, de l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine*, Muséum national d'histoire naturelle, 606 p.
LOISEAU JEAN-MARIE, TERRASSON FRANÇOIS, TROCHEL YVES, 1993, *Le paysage urbain*, Éditions Sang de la Terre, Paris, 193 p.
MACARTHUR ROBERT H., WILSON EDWARD O., 1967, *The Theory of Island Biogeography*, Éditions Princeton University Press, 203 p.
MAILLET L., BOURGERY C., 1993, *L'arboriculture urbaine*, Éditions IDF.
MAÎTRE JULIETTE, juin 2003, *Le parc naturel urbain : un concept pour renouveler les rapports ville-nature. Le cas du parc naturel urbain de la Feyssine (Commune de Villeurbanne)*, TFE, ENTPE Vaulx-en-Velin, 95 p.
MATHIEU NICOLE, JOLLIVET MARCEL, 1989, *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Éditions l'Harmattan, Paris, 345 p.

Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2004, *Stratégie nationale pour la biodiversité*.
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, juillet 1978, *Les Français et les espaces verts publics urbains*, IFOP, service technique de l'urbanisme, 30 p.
Ministère de l'Environnement, 1996, *La diversité biologique en France, programme d'action pour la faune et la flore sauvages*, 326 p.
MOLLIE CAROLINE, 2009, *Des arbres dans la ville – L'urbanisme végétal*, Coédition Actes Sud/Cité Verte, 254 p.
ODIT France, 2007, *Valorisation touristique du patrimoine et du paysage dans les territoires de montagne*.
ODIT France, 2008, *Améliorer la qualité d'usage touristique des espaces publics en ville*.
Office fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage, 1995, *Cohabiter avec la nature : pour un aménagement écologique de nos agglomérations, guide de l'environnement*, n° 5, Berne (Suisse), 112 p.
POUVREAU BENOIT, COURONNE MARC, LABORDE MARIE-FRANÇOISE, GAUDRY GUILLAUME, janvier 2007, *Les cités-jardins de la banlieue du nord-est parisien*, Éditions Le Moniteur, conseil général de Seine-Saint-Denis, 141 p.
RAMEAU JEAN-CLAUDE (coordinateur),1996, CORINE, *Biotopes, version originale, types d'habitats français*, ENGREF Nancy, Atelier technique des espaces naturels (ATEN), 175 p.
REYGROBELLET BERNARD (rapporteur), décembre 2007, *La nature dans la ville – Biodiversité et urbanisme*, Conseil économique et social, Éditions des journaux officiels (Paris), 172 p.
SAMEL GILBERT, 1998, *La gestion harmonique des parcs, une expérience de reconquête d'un équilibre naturel, département de Seine-Saint-Denis (Vallon de la Courneuve, le bocage du Sausset, le parc de Villetaneuse)*, 100 p.
SANSOT PIERRE, BELLOCQ PHILIPPE, HONNORAT A., LASCADE Y., PILON A., PREISS G., avril 1992, *La gloire des jardins publics*, Plan urbain, document polycopié, 120 p.
Service technique de l'urbanisme, CETE de l'Ouest, novembre 1978, *Conception et utilisation des espaces verts*, document polycopié, 62 p.
SUKHDEV PAVAN, 2008, *L'économie des écosystèmes et de la biodiversité*, Commission européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg 64 p.
SUKOPP H., WERNER P., 1982, *La nature dans la ville*, Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles, Conseil de l'Europe, 80 p.
Syndicat mixte des étangs littoraux, *Zéro pesticides dans nos lagunes !*
TIBERGHIEN GILLES A., 2001, *Nature, art, paysage*, Éditions École nationale supérieure du paysage et Actes Sud, 232 p.
TROUVE JEAN-FRANÇOIS, 2006, *Guide du fleurissement des communes*, Éditions Le Moniteur, 297 p.
UBAUD JOSIANE, 1997, *Des Arbres et des Hommes – Architecture et marqueurs végétaux en Provence et Languedoc*, Édisud, 160 p.
URBAIN JEAN-DIDIER, août 2002, *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, Éditions Payot (Suisse).
VAQUIN JEAN-BAPTISTE, 1977, *La nature et la ville*, Presses universitaires de Lyon, 278 p.
VICARI Jacques, 2007, *Écologie urbaine, entre la ville et ma mort, Genève*, Infolio, collection Illico, 125 p.
WERQUIN ANN CAROLL, novembre 2007, *Des villes vertes et bleues, de nouvelles infrastructures à planifier*, Éditions Puca, 152 p.
WIELL JOËLLE, mai 1993, *Les parcs et jardins remarquables, dix ans de pré-inventaire*, Direction de l'architecture et de l'urbanisme, 155 p.
WILSON EDWARD O., 2007, « *Une extinction* », *Les Dossiers de la recherche*, n° 28, p. 6-9.
« *Embellir villes et villages c'est aménager et fleurir, des références communes pour réussir l'embellissement et le fleurissement de sa commune* », 2003, *Espaces verts, horticulture et paysage*, numéro hors série, 120 p.
« *La nature dans la ville* », revue *Pen-ar-Bed*, n° 165-166, juin et septembre 1998.
« *La nature en ville* », 1982, *Bulletin de la société industrielle de Mulhouse*, n° 1, 152 p.
« *La nature en ville, un paradoxe à cultiver* », juin 2009, revue *Diagonal* n° 179, 58 p.
Les classeurs du fleurissement, mensuel, Éditions Horticulture et Paysage.
Les Cahiers du fleurissement, mensuel, Éditions Horticulture et Paysage.
Les espaces naturels périurbains ; une chance et un défi pour la ville, actes du colloque des 12e entretiens Jacques Cartier, 6, 7 et 8 décembre 1999 (Lyon).
Les valeurs dans la société française, enquêtes, commentaires, débats, 2003, mission prospective et stratégie d'agglomération, Grand-Lyon, millénaire 3, Économie et Humanisme, 100 p.
« *Natures en villes* », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 74, mars 1997, 170 p.
« *Projets urbains et développement durable. Aménager et gérer les espaces verts ou naturels pour accompagner la croissance des villes : un enjeu de gouvernance* », *Recherche sociale,* n° 166, avril-juin 2003, 88 p.
« *Tourisme urbain* », juillet 2003, *Les Cahiers espaces*, n° 78.
Vers la gestion différenciée des espaces verts, 1994, actes du colloque européen de Strasbourg des 24, 25, 26 octobre 1994, Association des ingénieurs des villes de France et Centre national de la fonction publique territoriale.

Sites internet

ADEME : www.ademe.fr
ATMO (associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) : www.atmo-france.org
Buldair (bulletin de la qualité de l'air dans les principales agglomérations françaises) : www.buldair.org
Charte de l'arbre du Grand Lyon : www.grandlyon.com
Cit'ergie, Label énergie-climat, www.citergie.ademe.fr
Eaufrance : www.eaufrance.fr
Mission gestion différenciée du Nord-Pas-de-Calais : www.gestiondifferenciee.org
Prevair (Prévisions et observations de la qualité de l'air en France et en Europe) : www.prevair.org

Partenaires

MEEDDM
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat Le MEEDDM a été créé en 2007 afin de répondre aux défis climatiques et environnementaux du XXIe siècle. Il assure la mutation écologique de notre économie, de nos modes de consommation et de la société française dans son ensemble. Le Grenelle Environnement a constitué l'acte fondateur du ministère et fixe la feuille de route du ministère : faire de la France un champion de la lutte contre le changement climatique, inventer une croissance responsable, favoriser l'émergence de modes de production et de consommation sobres et durables, développer un modèle de ville durable et de logement pour tous, préserver la biodiversité et la qualité des milieux, maîtriser les risques naturels, technologiques et sanitaires, impliquer les territoires dans le développement durable, renforcer la compétitivité des territoires, impliquer les acteurs socio-économiques et les citoyens et mettre la société en mouvement.

CNVVF
Association loi 1901, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris est chargé d'organiser et de promouvoir le label « Villes et Villages Fleuris ». Initialement créé pour récompenser les efforts de fleurissement menés par les collectivités locales, le label a maintenant pour objet d'encourager toute action en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie. Il a pour vocation de valoriser les communes qui oeuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien être des habitants et des touristes.

FNCAUE
Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Les CAUE sont présents dans 91 départements, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Ils ont quatre grandes missions : conseiller, former, informer et sensibiliser les particuliers et les collectivités territoriales. Depuis leur création par la loi sur l'architecture de 1977, les CAUE ont constitué des réseaux afin de d'établir des liens, échanger des informations, dialoguer au-delà de leur département et capitaliser leurs savoir-faire. La Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement regroupe les CAUE représentés par leurs présidents. Elle est non seulement une instance de représentation des CAUE mais aussi un lieu d'échanges, de valorisation des expériences départementales et de mutualisation pour les CAUE.

CERTU
Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques. Service technique placé sous l'autorité du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, le Certu a pour mission de faire progresser les connaissances et les savoir-faire dans tous les domaines liés aux questions urbaines. Partenaire des collectivités territoriales et des professionnels publics et privés, il est le lieu de référence où se développent les professionnalismes au service de la cité.

AFDJEVP
Association Française des Directeurs de Jardins et Espaces Verts Publics. L'AFDJEVP est issue d'une association créée en 1936. Depuis 1971, elle s'est donné pour objectifs de permettre aux professionnels des collectivités de toutes tailles de se rencontrer et de se connaître, de dynamiser un réseau d'échanges, d'expériences et de soutien mutuel, de représenter et défendre les objectifs de la filière de l'horticulture et du paysage du secteur public auprès des instances nationales et de l'inter-profession horticole, de défendre et de développer la place du végétal dans le paysage, et de participer à la mise en place d'actions de formation, de sensibilisation, de promotion.

Rn2D
Fédération nationale des Comités départementaux du Tourisme - Les « Comités Départementaux du Tourisme » (CDT) sont créés par les conseils généraux. Associations loi 1901 pour la plupart, ils exercent leurs compétences dans le cadre de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 qui fixe l'action respective de l'État, des comités départementaux du tourisme et des offices de tourisme et syndicats d'initiative.
Le Réseau National des Destinations Départementales (Rn2D) rassemble 115 adhérents, Agences de Développement ou de Réservation Touristiques (aussi dénommés CDT ou Services Loisirs Accueil), formant un réseau fort et dynamique pour un meilleur développement du tourisme départemental.

Plante & Cité
Plante & Cité est une plate-forme nationale d'expérimentations et de conseils techniques à destination des services espaces verts des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Partant du constat d'un besoin d'expérimentations et de mutualisation des techniques du développement durable de gestion des espaces verts, l'association, à but non lucratif, a été initié en 2006, à Angers, par des représentants d'établissement de recherche et d'enseignement supérieur (dont l'Institut National d'Horticulture et l'Institut National de Recherche Agronomique), des services des collectivités et d'entreprises.

AITF
Fondée en 1937, l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, départements et régions regroupe, depuis plus de soixante ans, les ingénieurs et architectes territoriaux ainsi qu'aujourd'hui les autres cadres techniques des collectivités territoriales, dans le but d'établir des relations amicales et professionnelles entre ses membres, de permettre une mutualisation des expériences, de pratiquer la formation permanente et d'apporter à ses membres une protection juridique.

UNCPIE
Les 80 associations labellisées « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » (CPIE) agissent en faveur du développement durable dans les domaines de la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement et à l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs. Constitué de 80 CPIE et de 16 unions régionales situés dans 61 départements et 21 Régions, le réseau des CPIE est coordonné par son Union nationale, association reconnue d'utilité publique.

SNHF
Créée en 1827, la Société Nationale d'Horticulture de France est une association reconnue d'utilité publique qui s'adresse aux amateurs et aux professionnels de l'horticulture. Depuis sa création, la Société Nationale d'Horticulture de France s'est adaptée constamment et a contribué, de manière active, à l'évolution du monde horticole.

ENACT
École Nationale d'Application des Cadres Territoriaux. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) dispose de quatre écoles nationales d'application : ENACT d'Angers, ENACT de Dunkerque, ENACT de Montpellier et ENACT de Nancy. Les ENACT ont pour mission d'effectuer la formation initiale des cadres territoriaux de catégorie A à l'issue de leur concours ou de leur promotion interne.

Planning with plants

For sustainable green spaces

Embellishment, floral decoration, gardening, landscaping, planting – all these terms are legitimate expressions of new relationships between nature and the city. Today, increasing numbers of architects, town planners, landscape-architects and designers of public spaces integrate plant life in their projects: trees, shrubs, flowers and grasses climb walls and frontages, invade roofs and terraces, or occupy tramlines right up to the cracks between the paving stones, in the form of small-scale floral planting. These spaces given over to plants are destined to delineate eco-zones, compose parks and gardens, satisfy the need of the inhabitants for nature, and revivify the charm of the city of tomorrow.

This book offers a collection of accounts by elected representatives, specialists and experts who have established a policy for the development and enhancement of the plant world. It conveys the elements of a method of ensuring that plants are no longer the poor relation in planning practice, nor reduced to mere decoration or furniture. It proposes a stage-by-stage strategy to undertake an approach to the sustainable management of public green spaces, form the concept stage to the actual implementation of projects. Its recommendations and advice are based on the experience of the local authorities concerned in the floral town and village competitions. The work has enjoyed the support of consultants in architecture, urban planning and the environment, whose advisory and assistance missions are very often associated with a request for embellishment through plants.

«Planning with Plants» addresses an audience of professionals in the sphere of the development and management of public green spaces, but also of students following landscaping courses, teachers and trainers, researchers and people interested in gardens, town planning and landscape.

Planificar con el vegetal

Por unos espacios verdes sostenibles

Embellecer, florecer, ocuparse del jardín y del paisaje, vegetalizar, son muchas de las expresiones que legitiman las nuevas relaciones entre la naturaleza y la ciudad. Actualmente, cada vez más, arquitectos, urbanistas, arquitectos-paisajistas y diseñadores de espacios públicos incluyen el vegetal en sus proyectos: árboles, arbustos, flores y gramíneas trepan a lo largo de muros y fachadas, ocupan tejados y terrazas, alcanzan las líneas de tranvía hasta las fisuras de las aceras, en forma de micro-implantaciones florales. Se convoca a los espacios vegetalizados para diseñar ecobarrios, componer parques y jardines, responder a la demanda de naturaleza de los habitantes, volver a encantar la ciudad de mañana.

Esta obra reúne testimonios de responsables políticos, especialistas y expertos, que han iniciado una política de desarrollo y valorización del vegetal. Aporta elementos de método para que el vegetal no siga siendo el pariente pobre de las prácticas de planificación, ni una vulgar decoración, ni un simple mobiliario. Propone una estrategia por etapas para emprender una acción de planificación y gestión sostenible de los espacios verdes públicos, desde la fase de reflexión hasta la puesta en marcha efectiva de los proyectos. Las recomendaciones y los consejos se basan en la experiencia de administraciones interesadas por el concurso de ciudades y pueblos floridos. La obra goza del apoyo técnico de los Consejos de Arquitectura, Urbanismo y Medio Ambiente, cuyas misiones de consejo y acompañamiento se asocian, muy a menudo, con una demanda de embellecimiento a través del vegetal.

«Aménager avec le végétal» (Planificar con el vegetal) se dirige a un público de profesionales de la planificación y la gestión de los espacios verdes públicos, así como a estudiantes de escuelas de paisaje, profesores y formadores, investigadores, personas interesadas por el arte de los jardines, el urbanismo y el paisaje.

Une initiative du Conseil National des Villes et Villages Fleuris
Et de la Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
En collaboration avec le Certu
Et le soutien du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Comité de pilotage

Mathieu BATTAIS, Conseil National des Villes et Villages Fleuris
Yves HELBERT, Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Jean-Pierre DUCOS, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire
Emmanuel BOUTEFEU, Certu
Jérôme CHAMPRES, Certu

Auteurs

Mathieu BATTAIS est animateur de réseau au Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Géographe et urbaniste de formation, formé au développement touristique des territoires, il anime et développe depuis 2000 le label Villes et Villages Fleuris pour le compte du ministère en charge du Tourisme. Sa fonction l'a amené à s'intéresser tout particulièrement aux relations que les territoires entretiennent avec leur environnement naturel.

Jean-Pierre DUCOS, adjoint au directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire, est titulaire d'un DEA en géographie physique et aménagement. Intervenant dans le cadre de missions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement, il participe depuis 2007 en tant que membre du jury national au concours national des Villes et Villages Fleuris.

Jérôme CHAMPRES est architecte-paysagiste et urbaniste qualifié au Certu. Il élabore des méthodologies et des guides sur la prise en compte du paysage et de l'environnement dans les documents d'urbanisme. Auparavant, il a exercé son métier d'architecte-paysagiste en bureaux d'études privés, puis il a intégré le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer pour des missions de conseils en urbanisme auprès d'acteurs locaux.

Emmanuel BOUTEFEU, biologiste, est chargé d'études sur la nature en ville au sein du Certu. Auteur de *Composer avec la nature en ville* et de *La demande sociale de nature en ville*, il a été rapporteur de l'atelier « fonctions écologiques de la nature en ville et qualité de vie » du plan nature en ville 2010 piloté par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

Yves HELBERT, chargé de mission à la FNCAUE, est géographe de formation. Il a été pendant sept ans responsable des dossiers Environnement à la Fondation de France où il a conduit un programme de soutien à la création de près de deux cents jardins partagés et d'insertion dans toute la France.

Comité éditorial

Remerciements à tous les membres du comité éditorial pour leur participation tout au long du processus d'élaboration de ce guide :

MEEDDM
Franck FAUCHEUX (DGALN)
Dominique POUJEAUX – (DGALN/DEB/GR4)
Claire GRISEZ (DGALN)
Florent CHAPPEL (DGALN)

AFDJEVP
Thibaut BEAUTÉ (Cergy-Pontoise – Président AFDJEVP)
Daniel BOULENS (Lyon)
Thierry DUTEUIL (Sablé-sur-Sarthe)
Jacques MACRET (Courbevoie)
Pascal MALLARD (La Haye-Fouassière)
Jacques SOIGNON (Nantes)

AITF
Cathy BIASS-MORIN (Versailles)

CAUE
Gaëtane de La FORGE – Aline ALARD (Vendée)
Sylvie CACHIN (Val-d'Oise)
Denis FRAISIER (Hérault)

CDT/ADT
Hortense DES POMMARE (Morbihan)
Anne JOLAS (Moselle)
Christine RONDO (Côtes-d'Armor)
Pierre VINCENT (Marne)

UNCPIE
Olivier GABORY, CPIE des Mauges (Maine-et-Loire)

SNHF
Catherine SECQ

Plante & Cité
Caroline GUTLEBEN-BRUNEL
Camille JOUGLET

ENACT
Gaëlle AGGERI (Hérault)

© Certu 2011

Service technique placé sous l'autorité du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et de la Mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques a pour mission de faire progresser les connaissances et les savoir-faire dans tous les domaines liés aux questions urbaines. Partenaire des collectivités locales et des professionnels publics et privés, il est le lieu de référence où se développent les professionnalismes au service de la cité.

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957). Cette reproduction par quelque procédé que se soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Cet ouvrage a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement (norme PEFC) et fabriqué proprement (norme ECF).
L'imprimerie Jouve est une installation classée pour la protection de l'environnement et respecte les directives européennes en vigueur relatives à l'utilisation d'encres végétales, le recyclage des rognures de papier, le traitement des déchets dangereux par des filières agréées et la réduction des émissions de COV.

Coordination : Service éditions Certu (Patrick Marchand)
Maquettage interieur : Mickaël Bouglé (CAUE de Maine-et-Loire)
Maquettage couverture : Mickaël Bouglé (CAUE de Maine-et-Loire)
Illustrations : Mickaël Bouglé (CAUE de Maine-et-Loire) et Emmanuel Dreano, étudiant INHP Angers (sauf mention contraire)
Impression : Jouve tél. 01 44 76 54 40
Achevé d'imprimer : juin 2011
Dépôt légal : 2e trimestre 2011
Achevé de réimprimer : décembre 2011

ISBN : 978-2-11-098930-7
ISSN : 1263-3313

Cet ouvrage est en vente au Certu

Bureau de vente :
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06 – France
Tél. : 04 72 74 59 59
Fax : 04 72 74 57 80
Internet : http://www.certu.fr